

**Liste des délibérations prises en
Conseil Communautaire le 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac
Cinéma de Marciac
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

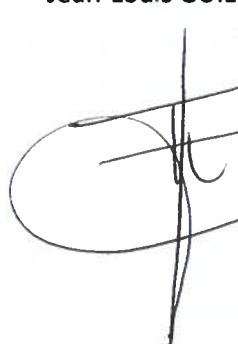
N° de délibération	Objet	Décision
D20251124/01/8.6	Vote Avis sur les ouvertures dominicales des commerces – fin 2025/année 2026	Unanimité
D20251124/02/7.6	Participation financière de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers aux frais de fonctionnement pour les enfants inscrits en ULIS	Unanimité
D20251124/03/7.6	Vote Budget SPAC - Décision modificative n° 1	Unanimité
D20251124/04/2.1	LIFE Côteaux gascons : projet de motion à l'attention des décideurs afin de défendre le programme européen LIFE	Unanimité
D20251124/05/3.6	Convention de passage pour l'accès au poste de relevage principal PR1 avec la commune de Marciac	Unanimité
D20251124/06/8.2	Labellisation « Employeur Handi-engagé »	Unanimité
D20251124/07/5.2	Réunions du Conseil communautaire : proposition de solliciter la Commune de Marciac pour la mise à disposition d'un nouveau lieu d'organisation des réunions	Unanimité
D20251124/08/5.2	Lieu de réunion du Conseil communautaire du 15 décembre 2025	Unanimité
D20251124/09/4.1	Modifications du tableau des emplois de la Communauté des communes Bastides et Vallons du Gers	Unanimité
D20251124/10/4.1	Répartition du temps de travail des agents entre le SPAC et le SPANC – année 2026	Unanimité

D20251124/11/8.1	Convention territoriale globale 2026-2030 : projet de territoire	Unanimité
D20251124/12/8.1	LAEP 2026-2029 : projet de fonctionnement	Unanimité
D20251124/13/8.1	RPE 2026-2029 : projet de fonctionnement	Unanimité
D20251124/14/8.8	Validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement (RPQS) SPAC / SPANC - 2024	Unanimité
D20251124/15/3.5	Tarif de l'eau 2026 – contre-valeur au titre de la performance des systèmes d'assainissement collectif	Unanimité
D20251124/16/3.5	SPANC – Maintien de la redevance annuelle en 2026	31 voix pour ; 5 refus de prendre part au vote (Isabelle Blanchard ; Gérard Castet ; Cyril Cotonat ; Jean Pagès ; Jean-Paul Forment)

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON




Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/01/8.6

Objet : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces – fin 2025/année 2026

Le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la demande reçue par la commune de Marciac,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

Considérant que la demande prévoit, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², l'ouverture de douze dimanches selon le calendrier suivant : 20 décembre 2025, 27 décembre 2025, 21 juin

2026, 28 juin 2026, 5 juillet 2026, 12 juillet 2026, 19 juillet 2026, 26 juillet 2026, 2 août 2026, 9 août 2026, 16 août 2026, 13 décembre 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'émettre un avis favorable aux ouvertures dominicales fin 2025 et année 2026 telles que présentées ;**
- **d'autoriser le Président à rendre un avis conforme sur les délibérations ou demandes qui seront transmises par les différentes communes de la communauté ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON





Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/02/7.6

Objet : Participation financière de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers aux frais de fonctionnement pour les enfants inscrits en ULIS

Le Président expose :

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire,

Vu La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le code de l'éducation le concept d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission Enfance-Jeunesse, réunis le 16 mai 2023, pour la participation financière de l'EPCI aux frais de fonctionnement pour les enfants inscrits en ULIS,

Depuis le 1er septembre 2015, qu'ils soient situés dans une école, un collège ou un lycée, les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés unités localisées pour

l'inclusion scolaire (Ulis). L'appellation « classe pour l'inclusion scolaire » (Clis) est donc remplacée par « unité localisée pour l'inclusion scolaire - école » (Ulis école). Les Ulis, dispositifs ouverts, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique.

Les ULIS, Unités localisées pour l'inclusion scolaire, sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Pour l'année scolaire 2022/2023 et pour deux enfants scolarisés en classe ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire), la mairie de Nogaro demande à la collectivité de se positionner sur la participation ou non aux frais de repas.

Jusqu'alors l'EPCI participait uniquement aux frais de fonctionnement pour les enfants du territoire communautaire, scolarisés en ULIS.

A ce jour, l'EPCI n'a jamais participé aux frais de repas, même dans le cas d'un enfant scolarisé en ULIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider la participation financière de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers aux frais de fonctionnement pour les enfants inscrits en ULIS.**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations**Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac****(Cinéma de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/03/7.6

Objet : Budget SPAC - Décision modificative n° 1

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 9 avril 2024 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif du SPAC 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'abondement du chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour passer les écritures d'amortissement du budget SPAC, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Article comptable	Montant
6811 – Dotation aux amortissements (Dépenses Fonctionnement)	+ 10 683,45 €
023 – Virement à la section d'investissement (Dépenses Fonctionnement)	- 10 683,45 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (Recettes Investissement)	- 10 683,45 €
28128 – Autres terrains (Recettes Investissement)	+ 586,00 €
28131 – Bâtiments (Recettes Investissement)	- 88,18 €
28153 – Installations à caractère spécifique (Recettes Investissement)	+ 79,44 €
28156 – Matériel spécifique d'exploitation (Recettes Investissement)	+ 155,08 €
28173 – Constructions (Recettes Investissement)	- 324,48 €
28175 – Installations, matériel et outillage techniques (Recettes Inv.)	+ 9 972,41 €
28183 – Matériel de bureau et informatique (Recettes Investissement)	+ 97,23 €
28188 – Autres (Recettes Investissement)	+ 205,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative n°1/2025 du budget SPAC telle qu'elle est énoncée par le rapporteur et présentée ci-après :

Article comptable	Montant
6811 – Dotation aux amortissements (Dépenses Fonctionnement)	+ 10 683,45 €
023 – Virement à la section d'investissement (Dépenses Fonctionnement)	- 10 683,45 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (Recettes Investissement)	- 10 683,45 €
28128 – Autres terrains (Recettes Investissement)	+ 586,00 €
28131 – Bâtiments (Recettes Investissement)	- 88,18 €
28153 – Installations à caractère spécifique (Recettes Investissement)	+ 79,44 €
28156 – Matériel spécifique d'exploitation (Recettes Investissement)	+ 155,08 €
28173 – Constructions (Recettes Investissement)	- 324,48 €
28175 – Installations, matériel et outillage techniques (Recettes Inv.)	+ 9 972,41 €
28183 – Matériel de bureau et informatique (Recettes Investissement)	+ 97,23 €
28188 – Autres (Recettes Investissement)	+ 205,95 €

- d'autoriser le Président à donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT

Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Les partenaires et bénéficiaires français de projets LIFE défendent un budget européen faisant de la protection de l'environnement une priorité

Le 18 juillet dernier, la Commission européenne a présenté un projet de budget européen (cadre financier pluriannuel – CFP) pour la période 2028-2034. De manière générale, les enjeux environnementaux y sont relégués au second rang ; la disparition du programme LIFE en étant le symbole le plus évocateur.

Pourtant, les conséquences du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité sont largement documentées, et les sociétés européennes en subissent les conséquences au quotidien.

Suite aux journées Inter-LIFE du 1^{er} au 3 octobre derniers, les partenaires et bénéficiaires français de projets LIFE partagent leur très forte inquiétude suite à ces annonces.

Depuis plus de 30 ans, le programme LIFE était le seul programme européen exclusivement dédié aux enjeux environnementaux. Au fil des années, LIFE a permis la mise en œuvre d'innombrables projets innovants et structurants, portés par des collectivités territoriales, des entreprises, des associations... Ces projets ont bénéficié aux différents tissus socio-économiques locaux comme à notre environnement.

Depuis 2014, le programme LIFE a permis de mobiliser en Europe près de 5Mds€, cofinçant 2 260 projets. A l'échelle française, ce sont 330 projets qui ont été cofinancés à hauteur de 430M€.

Protection et restauration de notre patrimoine naturel, préservation de la ressource en eau, transition énergétique, adaptation au changement climatique, transition agroécologique, économie circulaire... la plus-value des projets LIFE, tout comme leur exemplarité, est largement partagée et reconnue.

Au-delà de cet effet levier pour les territoires, le programme LIFE agissait également comme un véritable programme ambassadeur de l'Europe au niveau local, et contribuait pleinement à la poursuite de la construction européenne en favorisant le partage d'expériences entre Etats membres.

Les partenaires et bénéficiaires de projets LIFE s'interrogent sur la continuité du financement de plusieurs politiques publiques européennes majeures, Natura 2000 en tête. Le financement du règlement européen sur la restauration de la nature, déjà incertain, se trouve lui aussi largement menacé. Le programme LIFE contribuait également à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques européennes dans d'autres secteurs : climat, agriculture, économie...

Les partenaires et bénéficiaires de projets LIFE alertent tout particulièrement sur le devenir de la branche *Nature & Biodiversité*. Historiquement construit autour de ce volet, le programme LIFE n'a pas d'équivalent pour la mise en œuvre de projets d'envergure pour préserver la biodiversité. L'absence de ligne budgétaire consacrée à cet objectif dans le futur budget européen est très inquiétante.

Ainsi, c'est 35 ans de réussites au plus près des territoires qui prennent fin brutalement, et avec, notre capacité collective à agir très concrètement dans les territoires pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux.

- [illegible]

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/04/2.1

Objet : LIFE Côteaux gascons : projet de motion à l'attention des décideurs afin de défendre le programme européen LIFE

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le 18 juillet 2025, la Commission européenne a présenté un projet de budget européen pour la période 2028-2034, marqué par la disparition du programme LIFE ;

Considérant que cette décision a des conséquences pour les territoires ruraux et, plus globalement pour l'ensemble des populations qui subissent de manière accrue les effets du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité ;

Considérant que, dans ce cadre, à travers la mise en œuvre de son PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), l'EPCI a par ailleurs affirmé sa volonté d'œuvrer en matière :

- d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique,
- de lutte contre les dérèglements de l'écosystème d'œuvrer,

il est proposé de souscrire à la démarche initiée par l'Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers, l'ADASEA, et en signant le projet de motion joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de répondre favorablement à la sollicitation de l'ADASEA du Gers ;**
- **de valider le projet de motion tel que présenté ;**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



CONVENTION DE PASSAGE POUR L'ACCES AU POSTE DE RELEVAGE PRINCIPAL PR1 DE MARCIAC

Entre

La Commune de Marciac, représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-Louis Guilhaumon, situé 19 place de l'Hôtel de Ville 32230 Marciac, ci-après dénommée la commune,

et

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Louis Guilhaumon, dont le siège social est situé 735 Allée Gérard Toulouse 32230 Marciac, ci-après dénommée la communauté de communes,

Contexte :

Le site de l'ancienne station d'épuration de Marciac est aujourd'hui équipé d'un poste de relevage qui renvoie les eaux usées de l'ensemble du village, à l'exception du quartier Cagnan, vers les lagunes.

L'accès à ce poste de relevage se fait par le chemin piéton rejoignant le lac.

Afin de faciliter l'accès aux équipements, il est proposé de créer un accès entre un terrain appartenant à la commune situé sur la parcelle C1438 et le poste de relevage situé sur les parcelles communales C1350, C1352, C1354 et d'autoriser la communauté de communes à l'emprunter.

Article 1^{er} : Création de l'accès au poste de relevage

Un accès est créé par la communauté de communes entre le terrain communal et le poste de relevage.

La communauté de communes se charge de remplacer à ses frais une partie de la clôture par un portail.

Il est convenu conjointement avec la commune, des modalités techniques d'accès au poste de relevage, notamment celles concernant la zone de circulation et la fermeture du portail d'accès au terrain.

La communauté de communes réalise les travaux de modification du poste et se charge d'effectuer un double de la clé du portail ou tout autre dispositif de fermeture afin de ne pas impacter les services techniques de la commune.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 032-243200508-20251124-D202511240536-DE

Article 2 : Modalités d'usage du droit de passage

La convention de passage autorise les agents du service assainissement de la communauté de communes à emprunter le chemin d'accès au terrain communal, y compris avec le prestataire qui assure l'entretien du poste de relevage.

Article 3 : Durée de la convention de passage

Le droit de passage est accordé par la commune à la communauté de communes dès signature de la présente convention.

Le droit de passage s'éteint de plein droit dès lors que le poste de relevage n'est plus exploité par la communauté de communes.

Article 4 : Responsabilités

La communauté de communes assume l'entière responsabilité de l'utilisation du droit de passage.

La communauté de communes est seule responsable des dégâts causés par son matériel roulant ou par le fait de celui-ci.

L'utilisateur reconnaît avoir souscrit une assurance au titre de la responsabilité civile, pour cette compétence.

Article 5 : Litiges

En cas de désaccord sur l'application de la présente convention de passage, si une solution amiable n'est pas trouvée, seul le tribunal administratif de Pau est compétent.

La commune de Marciac
Le deuxième adjoint

Jean-Luc Meillon

La communauté de communes
Le Président

Jean-Louis Guilhaumon

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20251124-D202511240536-DE

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/05/3.6

Objet : Convention de passage pour l'accès au poste de relevage principal PR1 avec la commune de Marciac

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le site de l'ancienne station d'épuration de Marciac est aujourd'hui équipé d'un poste de relevage qui renvoie les eaux usées de l'ensemble du village, à l'exception du quartier Cagnan, vers les lagunes et que l'accès à ce poste de relevage se fait par le chemin piéton rejoignant le lac.

Considérant que Les agents de la communauté de communes qui assurent le suivi de cet équipement quotidiennement, peuvent être amenés à approcher les véhicules au plus près du poste lors des entretiens préventifs et curatifs sur le réseau d'assainissement et que l'accès au poids lourds est alors compliqué voire impossible notamment en période de Jazz.

Considérant qu'afin de faciliter l'accès aux équipements, il est proposé de créer un accès entre un terrain appartenant à la commune situé sur la parcelle C1438 et le poste de relevage situé sur les parcelles communales C1350, C1352, C1354.

Considérant qu'il est nécessaire à cet effet de signer une convention de passage qui règle les modalités de mise en œuvre et d'application de ce droit de passage avec la commune de Marciac.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'approuver les modalités de mise en œuvre et d'application de ce droit de passage**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/06/8.2

Objet : Labellisation « Employeur Handi-engagé »

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que, depuis 2020, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers affirme sa volonté d'être un acteur majeur de l'inclusion au sein de son territoire, en :

- renforçant l'action de la Commission intercommunale d'accessibilité,
- organisant l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures enfance-jeunesse,
- comptant parmi ses collaborateurs un Référent-Handicap dont le poste est financé à 50 % par la CAF du Gers,
- développant les initiatives et les actions d'acculturation, notamment par l'organisation de manifestations à l'occasion de la journée internationale du handicap,
- renforçant les liens avec les structures d'accueil que sont l'AGAPEI et le Complexe de Pagès.

Considérant la proposition conjointe de France Travail et de Cap Emploi pour permettre aux employeurs :

- d'accéder à un nouveau service pour mettre en visibilité le profil de demandeurs d'emploi en situation de handicap auprès des employeurs qui mènent des actions concrètes en faveur du recrutement et du maintien de collaborateurs en situation de handicap.
- d'être labélisés Employeur « handi-engagé » et d'en faire la demande avant le 31 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

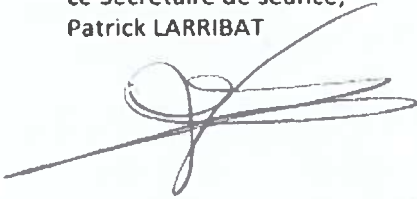
- **d'approuver la demande de labélisation de l'EPCI en tant qu'employeur « handi-engagé »,**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/07/5.2

Objet : Réunions du Conseil communautaire : proposition de solliciter la Commune de Marciac pour la mise à disposition d'un nouveau lieu d'organisation des réunions

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération n° D20250128/04/5.2 du 28 janvier 2025, relative à la délocalisation des réunions du Conseil communautaire durant plusieurs mois pour permettre la réalisation des travaux engagés par la Commune de Marciac au niveau de la salle des fêtes municipales et des bâtiments du cloître des Augustins,

Considérant que les travaux réalisés dans la salle des fêtes de Marciac, lieu des réunions du Conseil communautaire depuis 2020, seront achevés fin novembre 2025,

Considérant que, dans ces conditions, les réunions du Conseil communautaire pourraient à nouveau se tenir, de manière pérenne dans un lieu adapté, mis à disposition par la Commune de Marciac dans des conditions restant à définir, à savoir l'Espace de coworking du Pôle culturel et touristique des Augustins,

Considérant qu'il convient, à cet effet, de solliciter la Commune de Marciac pour la mise à disposition de ce lieu,

Sur la base des éléments communiqués et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider la proposition de solliciter la Commune de Marciac pour la mise à disposition de l'Espace de coworking du Pôle culturel et touristique des Augustins, afin d'y organiser les réunions du Conseil communautaire, selon des conditions restant à définir,**
- **d'autoriser le Président à donner toute instruction utile aux services dans ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/08/5.2

Objet : Lieu de réunion du Conseil communautaire du 15 décembre 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération n° D20250128/04/5.2 du 28 janvier 2025, relative à la délocalisation des réunions du Conseil communautaire durant plusieurs mois pour permettre la réalisation des travaux engagés par la Commune de Marciac au niveau de la salle des fêtes municipales et des bâtiments du cloître des Augustins,

Considérant que les travaux réalisés dans la salle des fêtes de Marciac, lieu des réunions du Conseil communautaire depuis 2020, seront achevés fin novembre 2025, mais qu'à cette date l'Espace de coworking du Pôle culturel et touristique des Augustins ne sera pas encore disponible,

Considérant que, dans ces conditions, il convient de prévoir le lieu de réunion du Conseil communautaire, pour sa dernière séance de l'année 2025 prévue le 15 décembre ;

Sur la base des éléments communiqués et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **de valider l'organisation de la réunion du Conseil communautaire du 15 décembre 2025, dans la salle du cinéma de Marciac ;**
- **d'autoriser le Président à donner toute instruction utile aux services dans ce sens.**

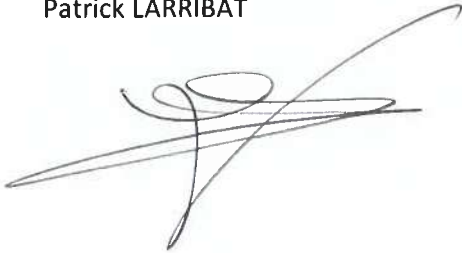
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/09/4.1

Objet : Modifications du tableau des emplois de la Communauté des communes Bastides et Vallons du Gers

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du 29 septembre 2025 modifiant le tableau des emplois communautaires,

Considérant que pour tenir compte des dispositions législatives et réglementaires, il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers. Les éléments ci-après, ainsi que le tableau récapitulatif et l'organigramme joints en annexe, présentent les modifications proposées.

- **Créations de postes :**

TC-170 Rédacteur à 35 heures hebdomadaires

Considérant qu'à la suite du contrôle de gestion de la chambre régionale des comptes de l'EPCI il est opportun de créer un poste de responsable du service finances et de contrôle de gestion,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et afin d'assurer la fonction de responsable du service finances et le contrôle de gestion afin de mettre en place de réaliser des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et d'analyse des coûts, il est nécessaire de créer ce poste,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour le **service Finances**, la création d'un emploi de catégorie B, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emplois de Rédacteur.

TC-171 Attaché à 35 heures hebdomadaires

Considérant qu'à la suite du contrôle de gestion de la chambre régionale des comptes de l'EPCI il est opportun de créer un poste de responsable du service finances et de contrôle de gestion,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et afin d'assurer la fonction de responsable du service finances et le contrôle de gestion afin de mettre en place de réaliser des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et d'analyse des coûts, il est nécessaire de créer ce poste,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour le **service Finances**, la création d'un emploi de catégorie A, filière administrative à temps complet (35 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi de Attaché.

TNC-172 Agent d'animation à 24.19 heures hebdomadaires

Considérant que, l'agent en poste sur le TNC-84 ne peut plus exercer ses missions d'entretien des bâtiments, après avis du Conseil médical,

Considérant que, le service Logistique enfance jeunesse a pris en considération l'avis du Conseil médical,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers et afin d'assurer les missions d'animation et d'assistance auprès des jeunes enfants sur le temps scolaire, il est nécessaire de créer ce poste,

Considérant qu'à terme le poste sur le TNC-84 sera proposé à la suppression,

Il est proposé à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour le **Logistique**, la création d'un emploi de catégorie C, filière animation à temps non complet (24.19 heures hebdomadaires) ouvert dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.

N°	Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire (en heure/centième)	Fonctions	Cadre d'emploi	Suppression / Création	Dates d'effet
TC-1	Directeur	1	35	Directeur général des services de la Communauté de Communes	Attaché territorial		
TC-96	Agent d'accueil et de direction	1	35	Accueil du Pôle Administratif et assistante de direction en charge de la gestion et suivi des assemblées	Adjoint administratif	Création Modification de missions	01/01/2022 01/01/2023
TNC-155	Agent d'accueil et assistante du service logistique	1	29,4	Accueil du Pôle Administratif et assistante auprès du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/01/2025
TC - 157	Directeur Adjoint	1	35	Directeur adjoint des services de la Communauté de Communes Responsable du service juridique, commandes publiques, demande de subventions auprès des partenaires institutionnels et communication	Rédacteur	création	01/01/2026
TC-73	Acheteur public	1	35	Assistant(e) du service juridique, commande publique et assistant(e) communication	Adjoint administratif	Création	01/01/2021

TNC-149	Assistant (e) du service juridique, commande publique, communication	1	33	Assistant(e) du service juridique, commande publique, communication	Adjoint administratif	Création	01/01/2025
TC-133	Chargé de coopération territoriale	1	35	Chargé de la coopération de la Convention Territoriale Globale	Rédacteur	Création	01/01/2025
TNC-70	Chargé de coopération territoriale	1	25,5	Coordonnateur Enfance Jeunesse	Adjoint d'animation	Création	01/01/2021
TNC-156	Chargé de coopération territoriale	1	17,5	Chargé de la coopération de la Convention Territoriale Globale	Rédacteur	Création	01/03/2025
TC-8	Educateur sportif	1	35	Education sportive dans le cadre scolaire <i>Animateur espace ado</i>	Educateur APS	Modification des missions	01/01/2026
TC-71	Educateur sportif	1	35	Educateur Sportif dans le cadre scolaire	Educateur APS	Création	01/01/2021
TC-10	Bibliothécaire	1	35	Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
TNC 158	Agent d'animation	1	29,14	Animation médiathèque et périscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation	Création	01/01/2026
TNC 159	Aide bibliothécaire	1	17	Soutien de la responsable de la médiathèque, assistance et animation auprès des scolaires	Adjoint territorial du patrimoine	Création	01/01/2026
TC-132	Responsable de service	1	35	Responsable du service ressources humaines Gestion des ressources humaines	Rédacteur	Création	01/10/2023
TC-64	Adjointe à la responsable RH	1	35	Adjointe à la responsable du service ressources humaines	Adjoint administratif	Création Modification des missions	01/04/2019 01/01/2025
TNC-120	Gestionnaire RH	1	28	Assistant (e) ressources humaines	Adjoint administratif	Création	01/01/2023
TC-117	Agent de prévention et référent Handicap	1	35	Agent de prévention et référent handicap	Adjoint administratif	Création	01/10/2022
TC-170	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration des budgets, de la facturation, suivi comptable et contrôle de gestion,	Rédacteur	Création	01/01/2026
TC-171	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration des budgets, de la facturation, suivi comptable et contrôle de gestion,	Attaché	Création	01/01/2026

TC-131	Responsable de service	1	35	Responsable du service finances Gestion financière élaboration du budget de la facturation et suivi comptable	Rédacteur	Création	01/10/2023
TC-65	Secrétaire comptable	1	35	Assistant (e) comptable et régisseur	Adjoint administratif	Création	01/04/2019
TC-74	Secrétaire comptable	1	35	Assistant (e) comptable facturation des services	Adjoint administratif	Création	01/01/2021
TNC - 160	Comptable	1	26	Comptable	Rédacteur	Création	01/01/2026
TC-127	Responsable de service	1	35	Responsable du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TC-128	Assistant service logistique	1	35	Assistant (e) du service logistique	Adjoint administratif	Création	01/09/2023
TC-144	ATSEM Animation	2	35	Aide maternelle, animation	Agent de maîtrise	Création	01/01/2025
TNC-24	ATSEM	1	33	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM		
TNC-108	ATSEM	1	31,67	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM	Création	01/09/2022
TNC-146	ATSEM Animation	1	30,58	Aide Maternelle et animation	Agent de maîtrise	Création	01/01/2025
TC - 161	ATSEM Animation	1	35	Aide Maternelle et animation	Agent de maîtrise	Création	01/01/2026
TNC-25.2	ATSEM	1	30	Aide Maternelle, Surveillance	ATSEM		
TNC - 162	ATSEM Animation	1	28,53	Aide Maternelle, animation	ATSEM	Création	01/01/2026
TC-3.1	Directrice Centre de Loisirs	1	35	Directrice du Centre de Loisirs Plaisance	Animateur Territorial		
TC-139	Directrice Centre de Loisirs	1	35	Directrice du Centre de Loisirs Marciac	Animateur Territorial	Création	01/01/2025
TC-30	Directrice Accueil de Loisirs	1	35	Directrice Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	Création Modification des missions	01/10/2016 01/01/2021
TC-154	Responsable de l'espace Ados	1	35	Responsable de l'espace Ados à Plaisance et animateur des Accueils de Loisirs	Animateur territorial	Création	01/01/2025
TC - 163	Responsable de l'espace Ados	1	35	Responsable de l'espace Ados à Marciac et animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2026
TC-101	Agent d'animation	1	35	Animateur des Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022
TNC - 164	Agent d'animation	1	33,84	Animation en AL AE et ALSH, entretien	Adjoint d'animation	Création	01/01/2026
TNC-100	Agent d'animation	1	29,93	Animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2022

TNC 165	Agent d'animation	1	34,71	Animation des Accueils de Loisirs ALAE / ALSH Accueil d'enfants à besoins spécifiques	Adjoint d'animation	Création	01/01/2026
TNC-31	Agent d'animation	1	28	Animateur des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation		
TNC-172	Agent d'animation	1	24.19	Animateur périscolaire et extrascolaire, temps surveillance cantine, temps TAP, assistance auprès des jeunes enfants en temps scolaire	Adjoint d'animation	Création	01/01/2026
TNC 166	Agent d'animation	1	22	Agent d'animation des Accueils de Loisirs	Adjoint d'animation	Création	01/01/2026
TC-124	Responsable de service	1	35	Responsable des services techniques	Technicien	Création Modification des missions	01/05/2023 01/01/2025
TC-67	Responsable d'équipe et agent technique	1	35	Responsable d'équipe maintenance des bâtiments et des espaces verts communautaires	Agent de maîtrise	Création Modification des missions Modification des missions	01/01/2020 01/01/2021 01/01/2025
TC-150	Agent technique du Patrimoine	1	35	Maintenance des bâtiments et des espaces verts communautaires	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TC-39	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments et des espaces verts, communautaires	Adjoint technique	Création Modification des missions	01/10/2016 01/01/2023
TC-75	Assistante assainissement	1	35	Assistante administrative du service d'assainissement	Adjoint administratif	Création Modification des missions	01/01/2021 01/01/2023
TC-81	Responsable d'équipe et agent technique	1	35	Responsable équipe SPANC Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique	Création Modification des missions	01/01/2021 01/01/2025
TC-38.2	Agent technique	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique		
TC-58	Agent de salubrité	1	35	Maintenance des bâtiments communautaires et intervention sur le réseau d'assainissement et les stations d'épuration.	Adjoint technique		
TC-125	Responsable de service	1	35	Chef du service Aménagement-urbanisme-développement du territoire	Technicien	Création	01/05/2023

TNC-42	Agent d'entretien	1	31	Restauration scolaire Entretien école et animation péri scolaire	technique		
TNC-44	Agent d'entretien	1	29,5	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique		
TNC-153	Agent d'entretien	1	27,79	Entretien des bâtiments communautaires, garderie et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TNC-45	Agent d'entretien	1	25	Entretien école et centre de loisirs surveillance cantine	Adjoint technique		
TNC-84	Agent d'entretien	1	24,19	Entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunesse, Péri scolaire Surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC - 167	Agent d'entretien et restauration scolaire	1	24,8	Entretien des bâtiments administratifs, médiathèque, piscine, enfance jeunesse et surveillance cantine	Adjoint technique	Création	01/01/2026
TNC-88	Agent d'entretien	1	18,45	Ménage bâtiments scolaires et enfances jeunesses, cantine et périscolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC - 168	Agent d'entretien	1	33,6	Entretien des locaux scolaires et enfance jeunesse	Adjoint technique	Création	01/01/2026
TNC - 169	Agent d'entretien	1	12,35	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2026
TNC-92	Agent d'entretien	1	8	Entretien des locaux administratifs	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-82	Agent de restauration scolaire	1	25,5	Restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-140	Agent de restauration scolaire	1	25,17	Agent de restauration scolaire et entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunesses	Adjoint technique	Création	01/01/2025
TNC-141	Agent de restauration scolaire	1	20,86	Agent de restauration scolaire et entretien restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/11/2024
TNC-87	Agent de restauration scolaire	1	21	Agent de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments scolaires et enfances jeunesses	Adjoint technique	Création	01/01/2021
TNC-118	Agent de restauration scolaire	1	18,2	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Création Modification des missions	01/01/2023 01/01/2025
TNC-105	Agent de restauration scolaire	1	17,36	Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Création	01/01/2022
TNC-106	Responsable de Service	1	28	Responsable du RAM, LAEP et du Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Création	01/01/2022
TC-13	Educateur Jeunes Enfants	1	35	Educateur de Jeunes Enfants du service Multi Accueil	Educateur Jeunes Enfants	Modification des missions	01/01/2021

TC-112	Educateur Jeunes Enfants	1	35	Educateur de Jeunes Enfants du service Multi Accueil	Publié le ID : 032-243200508-20251124-D202511240941-DE-20251124		
TC-113	Auxiliaire de Puériculture	2	35	Auxiliaire de puériculture en Multi Accueil	Enfants		
TNC-136	Assistante petite enfance	1	34,24	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Auxiliaire de Puériculture	Création	01/09/2022
TNC-136	Assistante petite enfance	1	34,24	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Aide-soignant	Création	01/01/2025
TCN-152	Assistante petite enfance	1	33,76	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2025
TNC-134	Assistante petite enfance	1	34,5	Assistante petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2025
TNC-121	Assistant petite enfance	1	30,36	Assistant petite enfance du Multi Accueil	Agent social	Création	01/01/2023

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le tableau des emplois modifié et l'organigramme des services de l'EPCI, tels que présentés en séance et joints à la présente délibération
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

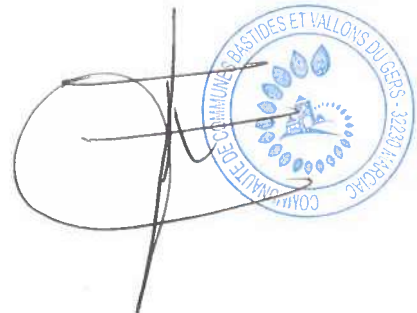
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/10/4.1

Objet : Répartition du temps de travail des agents entre le SPAC et le SPANC – année 2026

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération n° du 15 décembre 2021 portant modification du tableau des emplois des services de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant qu'en décembre 2014, dans le cadre de l'élaboration des différents budgets primitif 2015 de la communauté de communes, un premier travail a été engagé afin d'affiner la répartition des charges salariales des agents dont les missions sont réparties partiellement sur les budgets annexes SPAC (service public d'assainissement collectif) et SPANC (service public d'assainissement non collectif),

Considérant que, lors de l'élaboration des budgets primitifs 2015, la Communauté de Communes a fixé les modalités de répartition, entre le budget principal et ses budgets annexes, des charges salariales des agents assurant des missions relevant de budgets différents. Ont ainsi été concernés :

- les agents du Pôle Technique assurant une partie de leurs missions au sein du SPAC (Service Public d'Assainissement Collectif),
- les agents du Pôle Technique assurant une partie de leurs missions au sein du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),

- les agents du Pôle Administration générale assurant la gestion administrative du SPANC.

Considérant que depuis, afin de tenir compte des modifications intervenues dans l'organisation du temps de travail de certains de ces agents ainsi que de l'évolution du tableau des emplois, la clé de répartition est révisée chaque année.

Considérant que cette révision fait l'objet d'une proposition soumise au Conseil communautaire au moment de la préparation budgétaire.

Considérant, par ailleurs, que désormais, elle est également présentée, en amont, au conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC Bastides et Vallons du Gers et de la Commission Assainissement-Environnement, pour avis et information.

Considérant que l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC de Bastides et Vallons du Gers, réuni 24 novembre 2025.

Considérant que, pour rappel, la clé de répartition actée pour l'année 2025 était la suivante :

Agent	% budget principal	% budget annexe SPAC	% budget annexe SPANC
Responsable Services Techniques	45	45	10
Secrétariat	35	30	35
Agent technique 1	20	80	0
Agent technique 2	20	80	0
Agent technique 3	20	20	60
Agent technique 4	100	0	0
Agent technique 5	90	10	0
Agent technique 6	90	10	0
Responsable Service Finances	90	5	5
Agent comptable	70	15	15

Considérant la proposition de clé de répartition formulée pour l'année 2026 :

Agent	% budget principal	% budget annexe SPAC	% budget annexe SPANC
Responsable Services Techniques	45	45	10
Secrétariat	35	30	35
Agent technique 1	20	80	0
Agent technique 2	20	80	0
Agent technique 3	20	20	60
Agent technique 4	100	0	0
Agent technique 5	90	10	0
Agent technique 6	90	10	0
Responsable Service Finances	90	5	5
Agent comptable	70	15	15

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

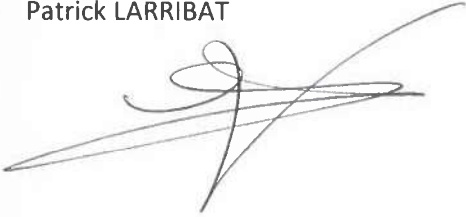
- **de valider le projet de répartition du temps de travail des agents du SPAC et du SPANC pour l'année 2026, sur la base du tableau présenté ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à donner toute instruction se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Mise en place de la Convention Territoriale Globale de seconde génération sur le territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers



Projet de territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

2026 - 2030



I.	INTRODUCTION	5
1.	La commande	5
1.	Qu'est-ce que la Convention territoriale globale ?	6
2.	Son objectif	6
3.	Les outils	6
2.	Les partenaires et les ressources	7
1.	Les partenaires cadres	7
2.	Les services et acteurs ayant participé à la construction du diagnostic de territoire	10
3.	Les documents ressources	10
3.	Planning et Organisation.....	12
II.	LE PORTRAIT SOCIAL DE TERRITOIRE	14
I.	Le territoire de Bastides et Vallons	14
1.	<i>Localisation</i>	14
2.	<i>Histoire</i>	16
3.	<i>Compétences</i>	16
4.	<i>Les équipements</i>	17
2.	Les données quantitatives	19
3.	Démographie et structure des ménages	19
1.	<i>Evolution démographique</i>	19
2.	<i>Structure par âge et vieillissement de la population</i>	20
3.	<i>Structure des ménages</i>	22
4.	<i>Bénéficiaires des prestations sociales et profil des foyers</i>	22
4.	Petite enfance et parentalité	24
1.	<i>Offre d'accueil du jeune enfant et services aux familles</i>	24
2.	<i>Fréquentation et évolution de la demande</i>	28
3.	<i>Accompagnement à la parentalité</i>	29
5.	Enfance et Jeunesse.....	32
1.	<i>Structure démographique et scolarisation des enfants et des adolescents</i>	32
2.	<i>Accueil de loisirs et offre d'activités périscolaires et extrascolaires</i>	33
3.	<i>Données sociales et prestations liées à l'enfance jeunesse</i>	34
6.	Accès aux droits et aux services	35
1.	<i>Offre médicale et paramédicale</i>	35
2.	<i>Structures sociales et accompagnement des publics fragiles</i>	37
7.	Logement et condition de vie.....	40
1.	<i>Caractéristiques du parc résidentiel</i>	40
2.	<i>Confort et énergie des logements</i>	41
3.	<i>Occupation des logements et sous-occupation</i>	42
4.	<i>Vacance et précarité résidentielle</i>	42
8.	Emploi et insertion.....	44
1.	<i>Population active et chômage</i>	44
2.	<i>Structure sociale</i>	45

3.	<i>Lieu de travail et mobilité</i>	46
4.	<i>Emploi et précarité économique</i>	46
9.	Vie sociale et associative	48
1.	<i>Un tissu associatif dense et diversifié</i>	48
2.	<i>Une participation bénévole forte mais hétérogène</i>	49
3.	<i>Des acteurs moteurs du lien social, culturel et de l'attractivité</i>	50
4.	<i>Un maillage social et un accès aux soins soutenu par les associations</i>	51
10.	L'enquête	53
1.	<i>rédaction et administration des questionnaires</i>	53
2.	<i>Retour et analyse des questionnaires à destination des habitants</i>	53

III. LE BILAN FINAL DE LA PREMIERE CTG = UNE ETAPE PHARE DU PROCESSUS DU PILOTAGE 60

1.	Les moments forts	60
1.	<i>Le comité de Pilotage</i>	60
2.	<i>Le comité technique</i>	61
3.	<i>Bilan CTG à mi-parcours en 2023</i>	62
4.	<i>Bilan de la CTG 1 en termes d'organisation et de gouvernance</i>	63
2.	Les actions réalisées	66
1.	<i>Enfance et Jeunesse</i>	66
2.	<i>Accès aux droits</i>	70
3.	<i>Handicap et Inclusion</i>	74
3.	Les actions non réalisées	79
4.	Vision schématique des actions de la CTG 2021-2025	81
5.	Analyse atouts / forces / faiblesses et opportunités	84

IV. CONTENUS ET ENGAGEMENTS DE LA DEUXIEME CTG85

1.	Restitution des ateliers thématiques de Septembre 2025	85
1.	<i>Attractivité territoriale</i>	88
2.	<i>Maillage Partenarial</i>	90
3.	<i>Accès aux services</i>	91
2.	Les axes validés en COPIL	93
1.	<i>Maillage partenarial :</i>	93
2.	<i>Attractivité territoriale :</i>	94
3.	<i>Accès aux droits et aux services :</i>	96
4.	<i>Thématiques transversales</i>	96
3.	Le programme d'actions	97
1.	<i>Attractivité territoriale</i>	97
2.	<i>Maillage partenarial</i>	97
3.	<i>Accès aux soins, aux droits et aux services sur le territoire</i>	97
4.	<i>Préparer l'évaluation de la démarche CTG</i>	98

V. CONCLUSION	100
GLOSSAIRE	100
LES ANNEXES	101
Fiche Action 1 : Observation et coordination du territoire.....	105
Fiche Action 2 : Mobilité et accompagnement des jeunes	107
Fiche Action 3 : Accueil petite enfance et parentalité	109
Fiche Action 4 : Renforcement du réseau associatif et partenarial.....	111
Fiche Action 5 : Gouvernance et pilotage partenarial.....	113
Fiche Action 6 : Communication et valorisation du territoire	115
Fiche Action 7 : Accessibilité et mobilité des jeunes.....	117
Fiche Action 8 : Suivi et accompagnement des jeunes	119
Fiche Action 9 : Développement des services de proximité	121
Fiche Action 10 : Santé, prévention et bien-être	123
Les questionnaires	132

I. INTRODUCTION

Créée en 2000, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG) regroupe trente communes pour un total de 6 969 habitants (INSEE 2022). Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), elle conduit divers projets en lien avec ses compétences, en valorisant les ressources locales telles que le patrimoine naturel et culturel.

Sur ce territoire rural à faible densité, la CCBVG s'est engagée dans une amélioration continue de son offre de services. Grâce à des politiques sociales ambitieuses et au dynamisme associatif, elle œuvre pour garantir à ses habitants une bonne qualité de vie. Sa situation géographique, au pied des Pyrénées et au carrefour des pôles régionaux de Tarbes, Pau et Auch, renforce son attractivité, notamment par sa capacité à proposer des services adaptés à l'échelle de son territoire étendu.

Parmi les priorités affirmées par la collectivité figure le renforcement de la politique Enfance et Jeunesse, considérée comme un levier essentiel d'attractivité. La signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) vient appuyer cette ambition, en consolidant le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gers, dans le prolongement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG vise à interroger l'ensemble des dimensions de la vie des habitants, même lorsque certains domaines dépassent les compétences directes de la communauté ou de ses partenaires principaux. L'objectif est de favoriser l'accès aux services et de créer des synergies entre les porteurs de projets, les acteurs associatifs et institutionnels sur le territoire.

S'inscrivant dans le cadre du projet de territoire de la collectivité, un diagnostic a été réalisé pour évaluer les besoins de la population et l'offre de services existante. Une première phase d'enquête de terrain a permis de faire émerger plusieurs thématiques clés. Ces résultats, enrichis par les données statistiques et le bilan de la première CTG, ont été présentés lors d'un comité de pilotage élargi.

Sur la base des axes identifiés, un atelier participatif ouvert à tous a été organisé en soirée, sous forme de tables rondes thématiques. Cette démarche a permis de croiser les regards et de recueillir des propositions concrètes. À l'issue de ce processus, le comité de pilotage s'est de nouveau réuni pour définir les actions à mettre en œuvre.

Les objectifs généraux et stratégiques issus de cette concertation sont retranscrits dans ce document et dans sa déclinaison opérationnelle, dans le cadre de l'adoption du projet de territoire et de ses fiches actions.

1. La commande

La démarche de renouvellement de la CTG a été initiée en décembre 2024. Rédiger une Convention Territoriale Globale (CTG) de seconde génération permet d'actualiser et de renforcer la stratégie sociale d'un territoire en s'appuyant sur les acquis de la première convention.

Dans la lignée de la première CTG, l'objectif est de réactualiser le diagnostic de territoire (évolutions démographiques, sociales et économiques), de réaffirmer le rôle des coopérations locales entre services, associations et institutions, d'optimiser les services aux familles et aux habitants de Bastides et Vallons et enfin, de suivre et d'évaluer les actions avec la mise en place d'indicateurs pour mesurer l'impact des actions menées et ajuster les priorités en fonction des résultats.

1. Qu'est-ce que la Convention territoriale globale ?

Une Convention Territoriale Globale (CTG) est un contrat multithématique qui peut porter sur différents domaines de la politique d'action sociale : l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique ou encore l'animation de la vie sociale.

2. Son objectif

La CTG vise à favoriser le développement et l'adaptation des services et des équipements aux usagers, et aux familles, en optimisant les interventions des différents acteurs afin d'avoir une vision globale des actions menées sur le territoire. Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre qui fixe les orientations politiques, sur une période pluriannuelle de cinq ans.

3. Les outils

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'intervention. À l'échelon de la Communauté de Communes, la CTG permet de partager en concertation avec eux un diagnostic de territoire avec l'ensemble des acteurs : élus, partenaires, habitants et définir un plan d'actions.

La réalisation du diagnostic de territoire est un préalable obligatoire avant la signature de la CTG.

Afin de proposer un projet social de territoire cohérent et équilibré, une enquête a été menée auprès des citoyens. Les éléments proposés dans le diagnostic apparaissent comme des pistes pour alimenter les axes de la future Convention Territoriale Globale (CTG). Ainsi, la volonté a été de sensibiliser les acteurs locaux à la démarche et aux objectifs de la mise en place de la CTG.

En parallèle de cette approche sectorielle, les informations fournies par les partenaires locaux et institutionnels ont permis de cibler certaines données et de procéder à une analyse quantitative.

La mise en place du portrait de territoire présenté à la suite du document doit permettre de venir compléter, en amont de la signature de la CTG, les débats et prises de position. Le diagnostic doit donner une vision claire et rapide des réalités du territoire et de ses habitants. Ce travail a été présenté en séance lors du comité de pilotage du 17 Juin 2025.

Le diagnostic vise à établir un état des lieux afin de mesurer l'adéquation entre l'offre de service et les actions existantes ainsi que les moyens devant être mobilisés dans le cadre de la démarche CTG.

Le diagnostic social de territoire a été travaillé conjointement avec les partenaires et rédigé à partir d'éléments des documents ressources.



2. Les partenaires et les ressources

1. Les partenaires cadres

- La Caisse d'Allocations familiales du Gers « la Caf du Gers »

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté. La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service. Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Gers assure quatre missions essentielles : • Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale • Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants • Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie • Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf du Gers met à disposition :

- Son savoir-faire et son expérience en matière de conventions d'objectifs territoriales notamment sur la base des Contrats Enfance Jeunesse (Cej)
- Une offre de service « accès aux droits » par la mise à disposition : - Une boîte mail dédiée et une ligne téléphonique directe « urgence » aux relais locaux partenaires - Un accompagnement renforcé dans le cadre de la MSAP - Une attention aux publics vulnérables (monoparents, séparation, handicap, logement...) par une offre de travail social et/ou conjointe avec les gestionnaires conseil allocataires - Un appui aux initiatives favorisant l'inclusion numérique
- La mobilisation de ses équipes et plus particulièrement les chargés de conseil en développement territoriaux. La mise à disposition de données statistiques Caf et ressources informationnelles, retenues dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux »
- La sollicitation des chargés de coopération territoriale et des référents des centres sociaux, de chaque Convention Territoriale Globale Intercommunale à l'organisation, l'animation et à la mise en œuvre de la méthodologie retenue sur les forums à périmètres intercommunaux
- Ses financements mobilisables pour les actions et projets liés aux besoins identifiés à l'échelle de l'intercommunalité.

- Le Conseil départemental du Gers « le Conseil départemental du Gers »

Le Conseil Départemental du Gers comme "chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires est l'interlocuteur privilégié ayant la responsabilité d'animer le réseau pour organiser, structurer et coordonner collectivement l'action sociale locale dans le cadre du schéma départemental d'action sociale et au-delà, dans le cadre de la convention territoriale globale gersoise des solidarités. Le Département intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi. Pour ce faire il territorialise ses actions et ses missions par le réseau des 6 Maisons Départementales des Solidarités (MDS), complétées chacune par des Pôles et des Permanences d'action sociale. Il constitue à ce titre une offre de services de proximité étendue. Les MDS sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement, permettant l'information et l'accès aux droits. Chacune d'entre elles développe

au-delà du cadre légal un ensemble de projets et d'actions collectives concourant au développement social du territoire. Elles sont découpées sur les limites administratives des intercommunalités. Afin de répondre à ces missions dans un souci présentiel et de proximité, des équipes administratives et de travailleurs sociaux et médico-sociaux sont répartis territorialement et par mission.

Engagements pour le Conseil Départemental du Gers

- Mobilisation, dans le cadre de la méthodologie retenue, des Chefs des MDS (référénts territoriaux à l'échelle de leur territoire d'action)
- Exploitation des données statistiques et ressources informationnelles de la banque de données territoriale (BDT) du Conseil départemental du Gers pour réaliser les « panoramas sociaux territoriaux » ;
- Mobilisation de la ressource d'expertise des directions missions (enfance, dépendance, insertion et logement) ;
- Mise à disposition des travaux méthodologiques conduits par le Département et la Chaire d'Observation et du Pilotage de l'Innovation Managériale locale (OPTIMA) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;
- Mobilisation du partenariat avec GERS SOLIDAIRE.

- La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud « la Msa Mps »

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Midi-Pyrénées Sud (MPS) 2ème régime de protection sociale en France, assure la protection sociale de l'ensemble de la population agricole (non-salariés et salariés/actifs, retraités et ayants droits). Elle a pour mission de : • Gérer le régime obligatoire des ressortissants agricoles (immatriculation, appel des cotisations, versement des prestations santé, famille et retraite) • Assurer le fonctionnement de l'action médicale (médecine préventive, médecine du travail) • Mettre en place le contrôle médical • Organiser la prévention des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) • Proposer une action sanitaire et sociale En effet, la MSA Mps propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité. Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement « inter branches », une culture de proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Pour la Msa Mps : Son intervention privilégiera la méthodologie de développement social local (DSL) qui s'appuie sur des principes fondateurs :

- La participation des acteurs locaux (associations, élus...) et de la population ;
- L'inscription dans une logique territoriale ;
- La mobilisation des élus de la MSA MPS notamment via ses échelons locaux ;
- La valorisation des actions menées auprès des ressortissants Msa Mps des territoires concernés

La Msa MPS dans le cadre de la CTGGS s'engage à mobiliser :

- Ses équipes en charge de l'action sanitaire et sociale, de la relation de service et de l'accès aux droits
- Ses moyens financiers légaux, extra-légaux pour accompagner les projets et les populations
- Ses cadres contractuels (chartes, contrats enfance- jeunesse etc....) pour le développement des politiques nationales en matière d'action sociale
- Son expertise et son expérience en matière de politique sociale et de DSL
- Ses ressources informationnelles
- Son réseau d'élus organisé au niveau des échelons locaux

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers « la Cpm du Gers »

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Gers : La CPAM du Gers est un organisme lié à la santé et exerçant une mission de service public. Elle assure les relations de proximité avec les ayants droits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Les missions d'une CPAM sont : affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'Assurance Maladie ; traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail / maladies professionnelles ; appliquer chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion du risque ; développer une politique de prévention et de promotion de la santé (dépistage des cancers, des déficiences, etc.) ; et assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations. Au même titre que les autres co-pilotes, la CPAM du Gers dispose d'un rôle stratégique pour déployer sur le territoire, des plans d'actions sanitaires et sociaux principalement à destination des assurés sociaux.

Pour la Cpm du Gers

- Mobilisation de ses programmes d'accompagnement à l'accès aux droits, aux soins (PASSEREL) et à la santé (Bilans de santé, accompagnement aux dispositifs de prévention notamment des dépistages des cancers du sein, colorectaux, du col de l'utérus, hygiène bucco-dentaire « MTdents » pour les 3-14 ans et femmes enceintes, diabète avec le programme SOPHIA) ;
- Mise à disposition des ressources informationnelles dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux »
- Mobilisation de ses ressources de communication pour accompagner la montée en charge du dispositif.

- L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers « Udccas 32 »

L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers (UDCCAS 32) : Grâce à un travail sérieux et un investissement sans faille malgré ses faibles moyens, l'UD du Gers compte aujourd'hui 30 structures adhérentes sur les 31 CCAS/CIAS et Communautés de Communes gérant des services et des équipements. Elle est maintenant reconnue comme partenaire majeur par les responsables et financeurs locaux de l'action sociale. Elle porte fortement la défense du service public en milieu rural, dans un département qui a la particularité de disposer d'un nombre très important d'opérateurs publics de proximité, particulièrement dans le domaine de l'intervention à domicile auprès des personnes âgées et handicapées. Partageant la compétence sociale avec les départements, dans un contexte de territorialisation de l'action sociale, les CCAS/CIAS, détenteurs de l'obligation légale d'analyse des besoins sociaux et de l'animation sociale du territoire, ont ainsi un rôle prépondérant à jouer dans l'exercice de cette convention.

Pour l'Udccas 32

- Relais de communication auprès des Ccas et Cias du département ;
- Participation des élus de l'Udccas 32 aux instances de pilotage ;
- Mise à disposition des ressources informationnelles dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux ».

- France travail

Premier acteur du marché du travail en France avec 55 000 collaborateurs, plus de 900 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, France Travail œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les missions essentielles :

1. Accueillir et accompagner toutes les personnes dans la recherche d'un emploi
2. Prospecter et mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi

3. Contrôler la recherche d'emploi via la liste des demandeurs d'emploi
4. Indemniser les ayants-droits
5. Maîtriser les données recueillies et les mettre à la disposition de nos publics
6. Relayer les politiques publiques en matière d'inclusion et d'insertion (notamment l'État, les collectivités territoriales et l'Europe)

France Travail propose des services d'orientation aussi bien généralistes que spécialisés, avec des prestations adaptées aux profils et aux besoins de formation de tous les publics, jeunes ou adultes, en recherche d'emploi.

Aux côtés de ses partenaires, France Travail est ainsi en première ligne pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises, en mobilisant les compétences disponibles sur le territoire.

Pour France Travail :

- Repérer l'ensemble des personnes en recherche d'emploi, les inscrire à France Travail et leur proposer un parcours d'accompagnement adapté ;
 - Mobiliser l'ensemble des personnes inscrites à France Travail, avec un contrat d'engagement pour chacun incluant un cadre de droits et de devoirs rénové (droit à un accompagnement personnalisé d'une part, obligation d'implication dans le parcours d'autre part, dont le respect sera contrôlé), et des parcours d'accompagnement intensifs pour maximiser les chances de retour à l'emploi ;
 - Accompagner l'ensemble des entreprises qui ont des besoins de recrutement, y compris les TPE-PME, en allant au-devant de leurs besoins pour proposer des solutions adaptées.
- Enfin, nous allons amplifier la mobilisation des dispositifs qui ont fait leurs preuves pour lutter contre les tensions de recrutement et la réinsertion professionnelle.

2. Les services et acteurs ayant participé à la construction du diagnostic de territoire

- L'Espace de Vie Sociale EPISODE
- Le Centre intercommunal d'action Sociale Marciac – Plaisance
- Le service Aménagement, urbanisme et aménagement du territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
- Les services Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

3. Les documents ressources

A l'échelle nationale :

- ✓ La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CNAF 2023-2027

A l'échelle départementale :

- ✓ Le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) du Gers 2021-2025 entre la CAF du Gers, le Conseil Départemental et l'Etat ;
- ✓ Le Schéma Global des Solidarités du Gers 2023-2027 du Conseil Départemental du Gers ;
- ✓ Le Schéma Territorial de Santé du Gers 2023-2028, déclinaison du Plan Régional Santé de l'ARS Occitanie ;
- ✓ Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG) de la CAF du Gers 2023-2027.

*Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers – 735 Allée Gérard Toulouse – 32230 MARCIAC
accueil@ccbvg.fr – téléphone : 05 62 09 30 68*

A l'échelle de l'EPCI :

- Diagnostic de Territoire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le cabinet Paysages
- Rapport d'activité du CIAS et CPOM
- Projet de l'EVS Épisode
- Projet éducatif de Territoire
- Portrait de Territoire de Gers Solidaire
- Fiche Territoire de l'intercommunalité CAF
- Données INSEE
- Rezone CPTS – service de l'assurance maladie
- Rapport des petites villes de demain

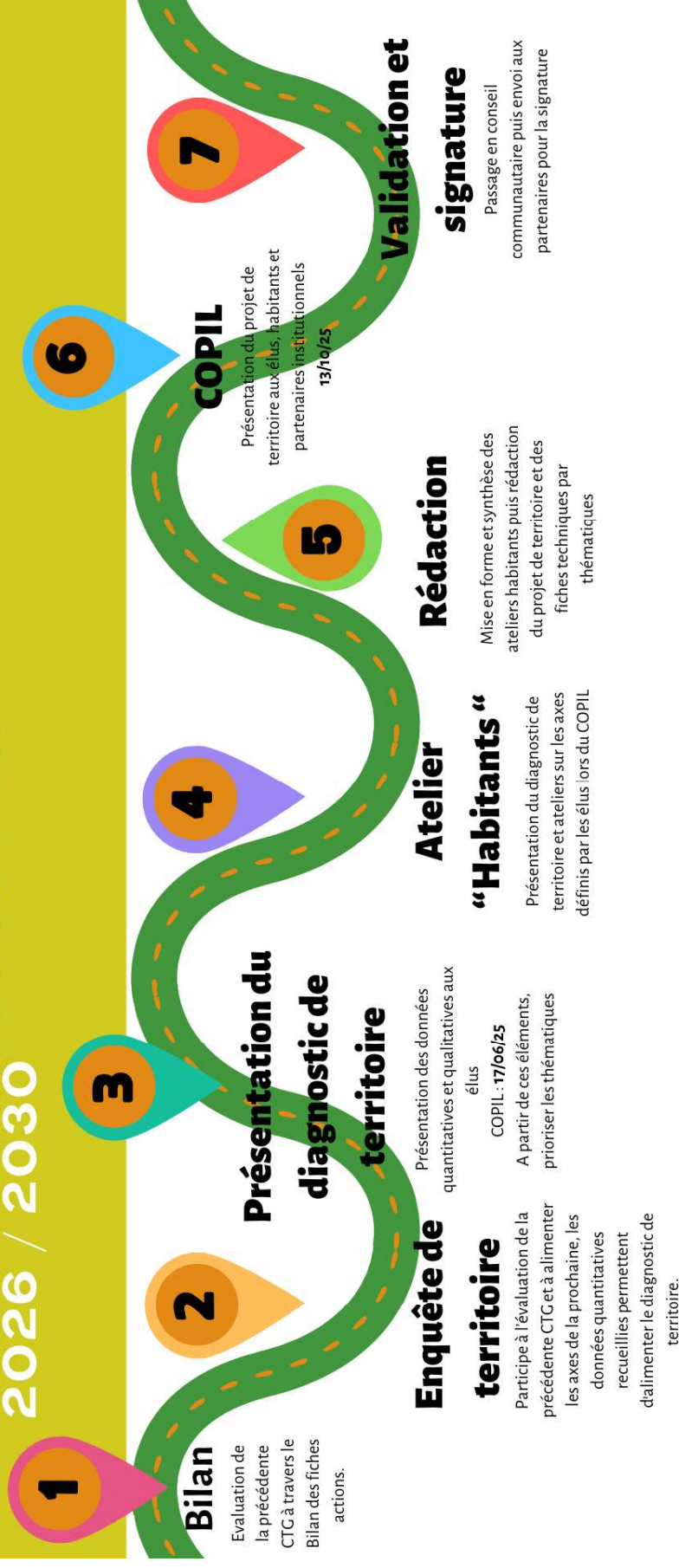
OBJECTIFS DE L'ANNÉE 2025 POUR MENER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

JANVIER	Recueil des données froides Rédaction des questionnaires	JUILLET	Bilan fiches actions CTG1
FÉVRIER	Enquête de territoire Diffusion du questionnaire	AOÛT	Organisation rencontres et ateliers
MARS	Traitement des données	SEPTEMBRE	Atelier Habitants
AVRIL	Traitement des données questions ouvertes	OCTOBRE	Rédaction avec aller/retour partenaires COPIL DE VALIDATION
MAI	Rédaction du diagnostic de territoire	NOVEMBRE	Passage en conseil communautaire
JUIN	COPIL 17 JUIN: présentation du diagnostic aux élus et partenaires	DÉCEMBRE	Signature

3. Planning et Organisation

Afin de respecter la date de signature de la CTG prévue au plus tard le 31 Décembre 2025, consécutivement à la période de contractualisation de la Convention Territoriale Globale 2021 / 2025, un retro planning a été mis en place à partir de Janvier 2025 pour échelonner les étapes du renouvellement.

PRÉPARATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026 / 2030

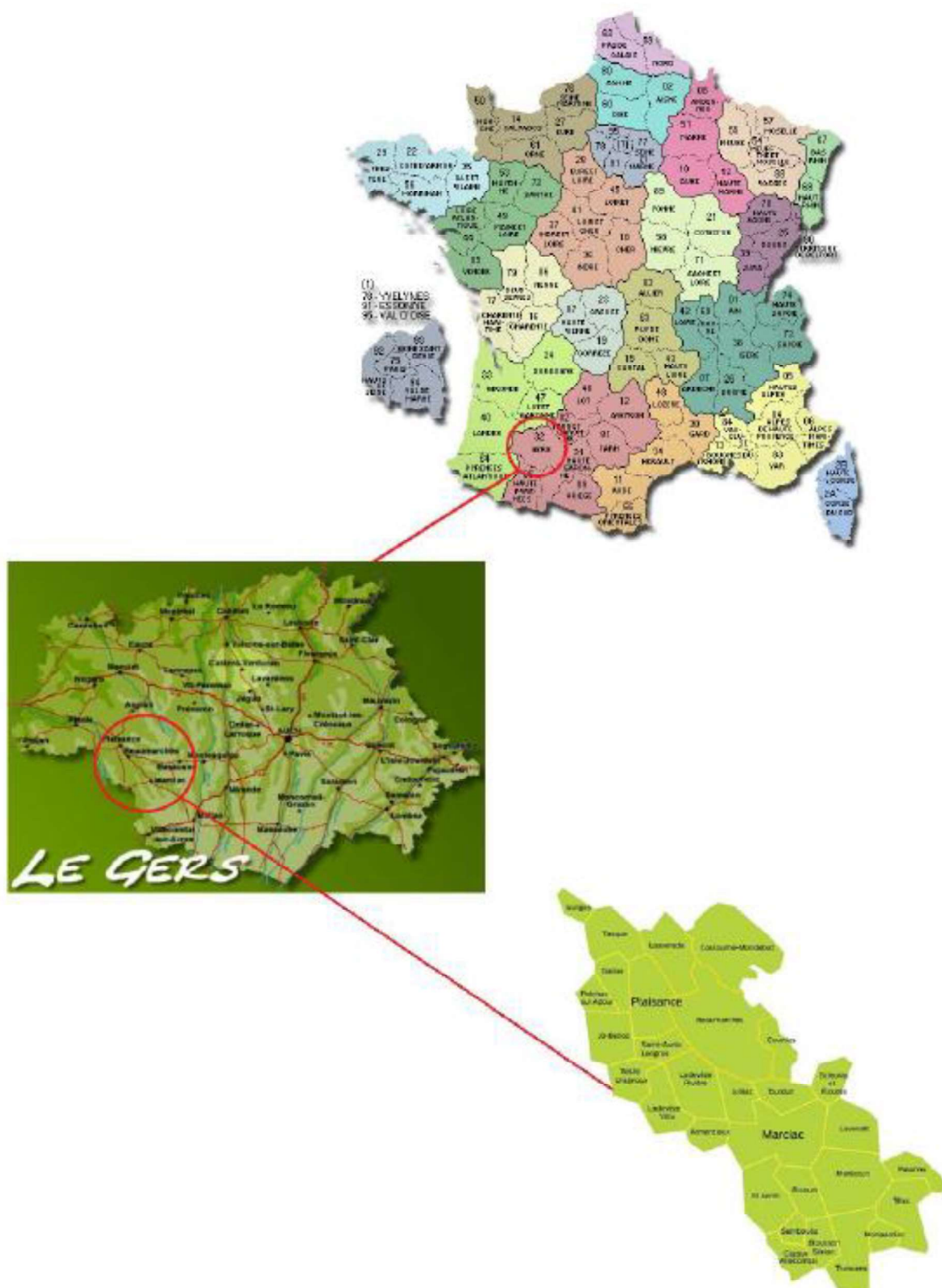


LES ÉTAPES DE 2025

II. LE PORTRAIT SOCIAL DE TERRITOIRE

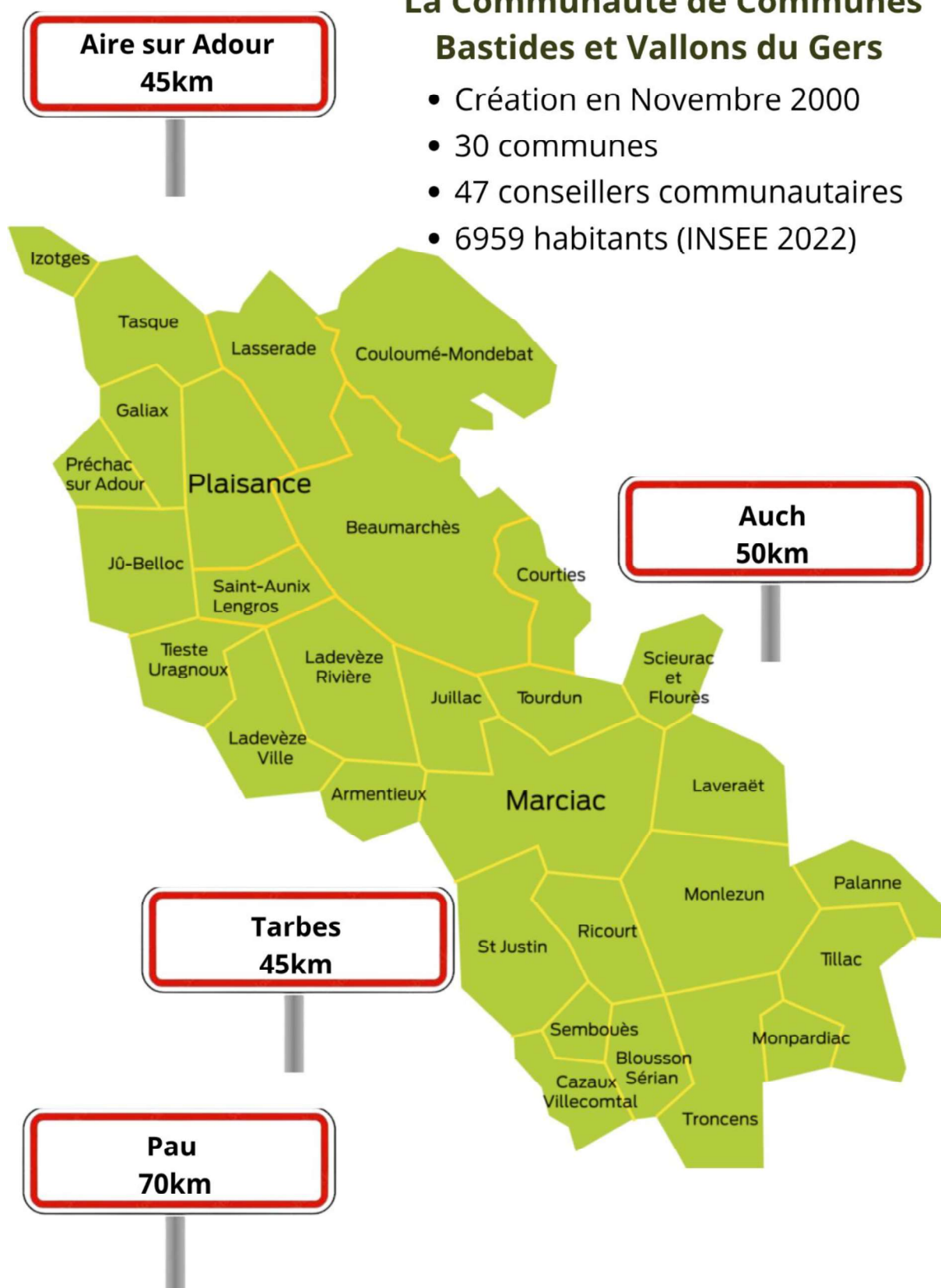
I. Le territoire de Bastides et Vallons

1. Localisation



La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

- Création en Novembre 2000
- 30 communes
- 47 conseillers communautaires
- 6959 habitants (INSEE 2022)



2. Histoire

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers a été créée le 8 novembre 2000¹. À ce jour, trente communes composent cet EPCI. Son territoire est à la croisée de différents bassins de vie. Appartenant à la région Occitanie et situés dans le Sud-Ouest du département du Gers, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est limitrophe des départements des Landes et des Hautes-Pyrénées.

Elle se trouve à 1 heure 30 des Pyrénées et de l'Océan Atlantique. Elle est située à 2 heures de Bordeaux et à 1 heure 30 de Toulouse (une sortie de l'autoroute desservant ces deux villes se trouve à 40 Kilomètres, sur la commune de Barcelone du Gers). Quatre routes départementales structurent le réseau routier principal, trois sont inscrites au réseau d'intérêt départemental de première catégorie du Schéma directeur routier de département.

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers se compose de trois bourgs centres : Beaumarchès, Marciac et Plaisance-du-Gers. Ils présentent un atout pour le territoire puisqu'ils regroupent la majorité des services présents sur celui-ci. Le territoire, essentiellement rural, se distingue par un caractère paysager particulier (forêts, plaines agricole, coteaux), par la traversée de trois cours d'eaux majeurs (Boues, Arros et Adour), mais également par un patrimoine très marqué par un bâti remarquable (églises, chapelles, châteaux...). L'intercommunalité est reconnue zone de revitalisation rurale.

Marqué par son empreinte culturelle (Jazz in Marciac, l'Astrada, Orgue de Plaisance, École de cirque) le dynamisme territorial, avec un nombre important d'associations et d'infrastructures sportives et culturelles, participe fortement à l'attractivité du territoire.

3. Compétences

Compétences obligatoires	• Aménagement de l'espace, • Développement économique, • Gestion des milieux aquatiques, • Politique de la ville, • Aire d'accueil des gens du voyage, • Collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés
Compétences optionnelles	• Environnement, assainissement • Politique du logement et cadre de vie, • Construction/entretien d'équipements culturels ou sportifs, • Action sociale

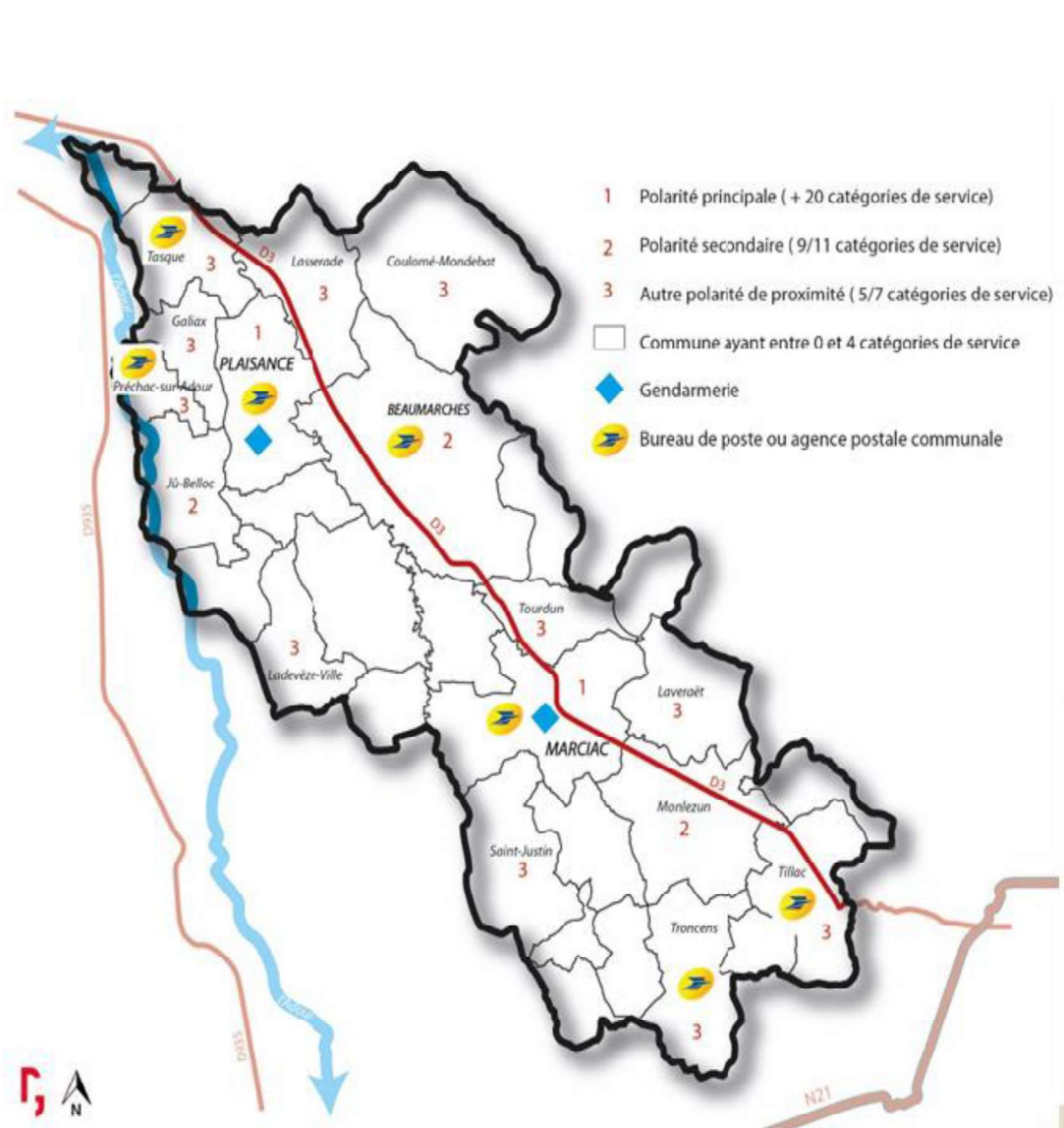
¹ Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2000, modifié le 19 décembre 2017 modifiant ses compétences et reprenant son nouveau périmètre.

Compétences facultatives

- Services des écoles, enfance/jeunesse,
- Infrastructures de communications électroniques,
- Équipements touristiques,
- Emploi et insertion,
- Fourrière animale

4. Les équipements

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers du Gers est un territoire rural avec des services de qualité repartis sur le territoire. La proximité des communes de Vic en Bigorre, Maubourguet, Mirande et Riscle permet d'élargir cette offre.





communauté de communes

Bastides & Vallons du Gers

LES ÉQUIPEMENTS

SOCIOCULTURELS DU TERRITOIRE



2. Les données quantitatives

Les données statistiques utilisées proviennent de différentes sources, notamment celles de Gers Solidaire, de la CAF et de l'Insee qui donne les données sur le recensement démographique, l'emploi ou encore la composition des ménages.

Il faut savoir que toutes les données démographiques utilisées datent du dernier recensement complet (2020-2021), mais sont actualisées selon les périmètres territoriaux en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le nombre de communes au sein de la CCBVG est stable depuis 2021, donc ces mises à jour ne modifient pas les chiffres en eux-mêmes. Partant de ce constat, il faudra veiller à actualiser très régulièrement les données utilisées et à poursuivre les analyses afin de répondre aux mieux aux besoins actuels des habitants.

Elles pourront ainsi être intégrées à la démarche concernant les répercussions négatives ou positives de la crise sanitaire de 2019 sur notre territoire, par exemple.

Les données de la Caf du Gers sont basées sur les informations administratives les plus récentes, couvrant les années 2023-2024, ainsi qu'un portail concernant l'axe petite-enfance et parentalité daté de décembre 2023, mais aussi des retours lors d'entretiens avec les chargées de développement territorial.

Pour ce qui est de Gers Solidaire, les dates mentionnées sur les portails, notamment celle de 2024, ne sont pas forcément celles de 2025, il a donc fallu rester vigilants et comparer avec les données de Ithéa ainsi que celles de l'observatoire des territoires.

Tous les résultats collectés permettent d'avoir une vision large et claire du territoire Bastides et Vallons du Gers, de ses faiblesses mais aussi et surtout de ses atouts.

Il est important de mentionner, que l'étude et l'analyse de documents issus du travail des acteurs de l'EPCI tel que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les contrats de fonctionnement liés au Relais Petite Enfance (RPE), aux Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), au Projet Educatif Territorial (PEDT) ou encore dans le domaine de l'environnement et de l'énergie avec le Plan Climat-Energie Territorial (PCET), ont permis d'établir une cohérence et une synergie entre les différents constats et enjeux mis en avant sur le territoire. Cela permettant d'être beaucoup plus efficace dans la mise en œuvre des actions à mener dans la nouvelle Convention Territoriale Globale.

3. Démographie et structure des ménages

1. Evolution démographique

Entre 2016 et 2022, la population de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est passée de 7235 habitants à 6969 habitants, soit une baisse de 3.7% alors que le département du Gers affiche une légère hausse de 1%.

CCBVG	7.235	6.969	-3.7
Gers	190.664	192.649	+1
France	66.361.658	67.760.573	+2

(Source : Insee 2016-2022)

Cette diminution s'explique principalement par un solde naturel négatif, lié à une baisse de la natalité (8.6% en 2016 contre 7.5% en 2022) et une hausse du taux de mortalité (12% à 12.9% sur la même période).

Le solde migratoire reste toutefois positif (+0.6%), traduisant une attractivité territoriale persistante, notamment auprès des personnes récemment installées en provenance d'autres zones

Territoire	Variation annuelle moyenne de la population en %	Due au solde naturel en %	Due au solde apparent des entrées sorties en %
CCBVG	-0.6	-1.3	+0.6
Gers	+0.2	-0.5	+0.7
France	+0.3	+0.2	+0.2

(Source : Insee 2022)

► Constats :

Déclin modéré de la population notamment en raison d'un solde naturel négatif

Attractivité territoriale confirmée par le solde migratoire positif

► Enjeux :

Renforcer l'attractivité résidentielle et soutenir l'installation de nouvelles familles

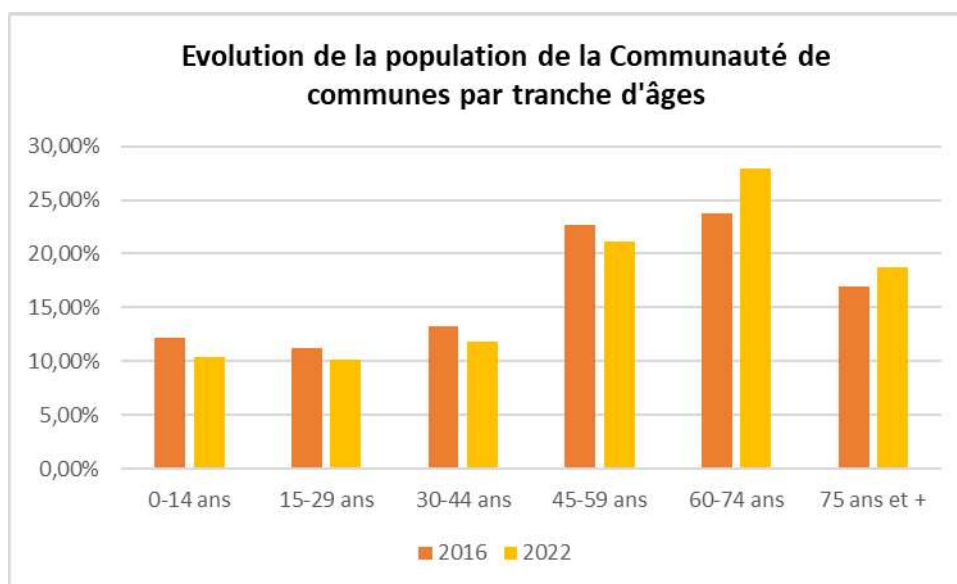
Mutualiser l'équilibre générationnel et la vitalité économique

Ces enjeux sont en corrélation avec le baromètre Ipsos « Le regard des français sur les petites villes en 2025 » avec pour principaux freins à l'établissement de nouveaux arrivants dans les campagnes :

- L'offre des services 38% et jusqu'à 52% chez les 60 ans et plus
- Au manque de commerces : 36%
- Aux difficultés en matière de déplacements : 33%
- Les faibles possibilités en termes d'emplois : 27%
- Les faibles possibilités en termes de logements : 26%

2. Structure par âge et vieillissement de la population

La répartition par âge met en évidence un vieillissement marqué de la population. Les moins de 45 ans passent de 13% à 11.8% de la population totale entre 2016 et 2022, tandis que les 60 ans et plus progressent fortement : +12.9% pour les 60-74 ans et +6.5% pour les 75 ans et plus



(Source : Insee POP G2, 2016-2022)

Cette évolution se traduit par :

- Une érosion de la base de la pyramide des âges, annonçant une baisse de la population active à moyen terme.
- Et des besoins croissants en matière de santé, de mobilité, d'aide à domicile et de logement adapté.

Elle implique des besoins accrus en santé, en mobilité et en services adaptés aux seniors.

► Constats :

Vieillesse marquée de la population

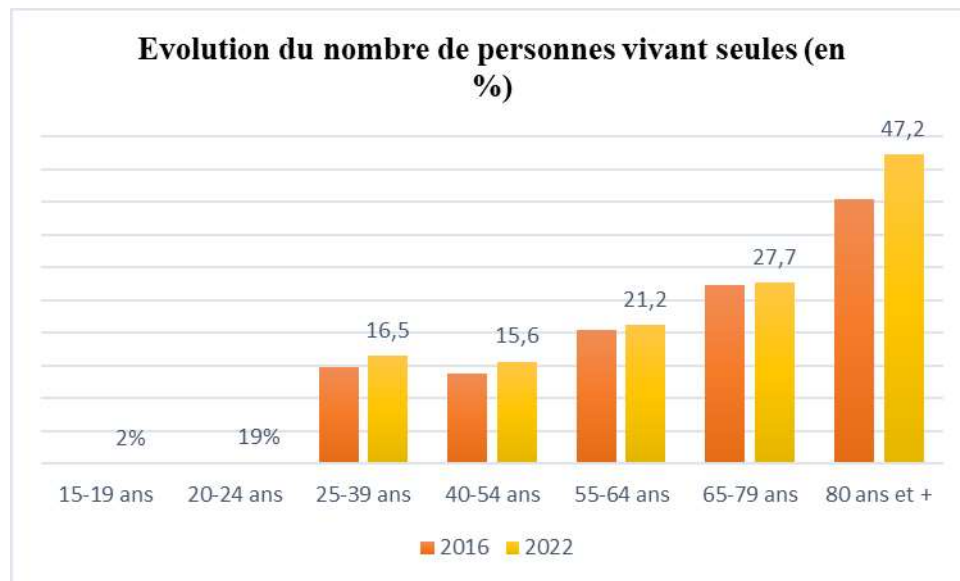
Diminution relative de la population jeune et active

► Enjeux :

Attirer et maintenir les jeunes actifs et les familles pour préserver la vitalité économique et sociale du territoire.

Développer des services adaptés au bien vieillir tels que l'habitat inclusif « La closerie des Lilas » à Marciac (notamment en partenariat avec le CIAS)

3. Structure des ménages



(Source : Insee, FAM G2 2016-2022)

La composition des ménages évolue également.

La part des personnes vivant seules augmente pour toutes les tranches d'âge et atteint 47.2% après 80 ans, tandis que la proportion de ménages en couple demeure globalement stable (source Insee FAM G3)

Cette tendance reflète une stabilité des ménages familiaux, mais surtout une progression des ménages individuels. Elle met en évidence la nécessité d'adapter l'offre de logements et de services aux personnes seules et aux seniors.

► Constats :

Progression des ménages individuels, surtout parmi les seniors

Stabilité relative des ménages familiaux

► Enjeux :

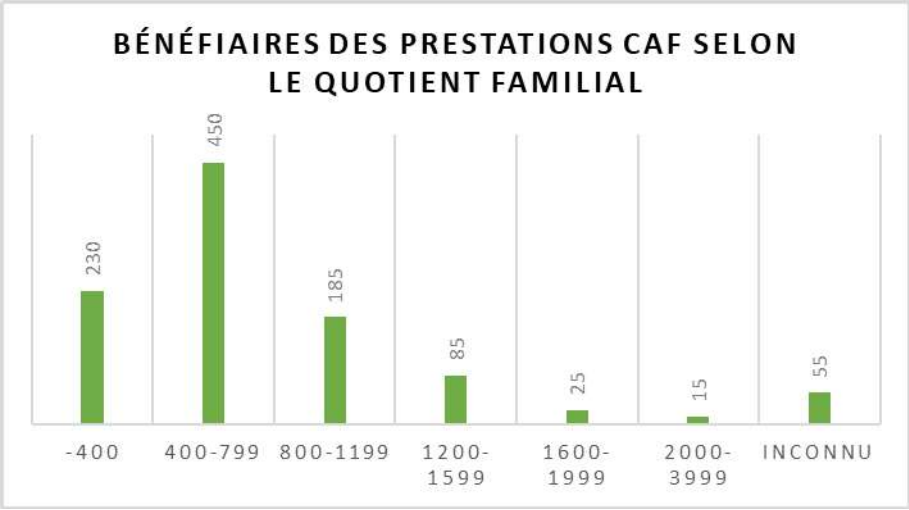
Adapter les services, les logements et les infrastructures aux besoins des personnes isolées et des seniors

Favoriser les formes d'habitat inclusif ou intergénérationnel.

L'analyse des données CAF et INSEE éclaire les profils des foyers bénéficiaires et la nature des aides perçues, révélant les fragilités sociales du territoire.

4. Bénéficiaires des prestations sociales et profil des foyers

L'analyse des données CAF et INSEE éclaire les profils des foyers bénéficiaires et la nature des aides perçues, révélant les fragilités sociales du territoire.



(Source : Data.caf.fr, décembre 2023)

Ces données confirment la nécessité d’un accompagnement social renforcé, en particulier pour les personnes isolées et les jeunes ménages précaires. L’accès aux droits est un enjeu structurant, nécessitant une meilleure information des publics et une articulation efficace entre les acteurs locaux (CIAS, Associations, Centres Médicaux) et les partenaires institutionnels (DEPARTEMENT, CAF, MSA, CPAM).

► **Constats :**

Les bénéficiaires sont majoritairement des personnes seules ou des familles modestes, avec une forte proportion de foyers aux revenus intermédiaires ou faibles. Les besoins en accompagnement social sont concentrés sur la jeunesse, les familles fragiles et les seniors isolés.

► **Enjeux :**

Garantir un accès équitable aux droits et prestations pour tous les publics

Mieux informer et accompagner les familles et personnes vulnérables

Favoriser la coordination entre institutions, associations et services sociaux

Constats	Enjeux
Déclin modéré de la population mais solde migratoire positif	Renforcer l’attractivité pour maintenir et attirer les familles et la population active
Vieillessement important de la population	Soutenir le maintien de la population jeune afin de conserver un équilibre générationnel et économique sur le territoire.

Augmentation des ménages individuels surtout parmi les seniors	Adapter les services et infrastructures aux besoins des seniors et des ménages individuels
Bénéficiaires des prestations sociales principalement des foyers à faibles revenus, familles monoparentales, seniors isolés	Adapter l'accompagnement social, favoriser la cohésion sociale.

4. Petite enfance et parentalité

1. Offre d'accueil du jeune enfant et services aux familles

Le territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers dispose d'un réseau structuré d'équipements et de services dédiés à la petite enfance et à la parentalité :

Deux multi-accueil Collectifs (MAC) :

Le Jardin des Lutins à Marciac (ouvert du lundi au jeudi de 7h45 à 18h15)

Le Ronde des Lutins à Plaisance du Gers (ouvert du mardi au vendredi de 7h45 à 18h15)

Un Relais Petite Enfance (RPE), avec des permanences à Plaisance du Gers (lundi matin) et à Marciac (vendredi matin)

Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) présent à Marciac et à Plaisance du Gers en alternance les mercredis matin.

Un réseau de 14 assistantes maternelles réparti sur l'ensemble du territoire, avec des disponibilités variables selon les communes.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

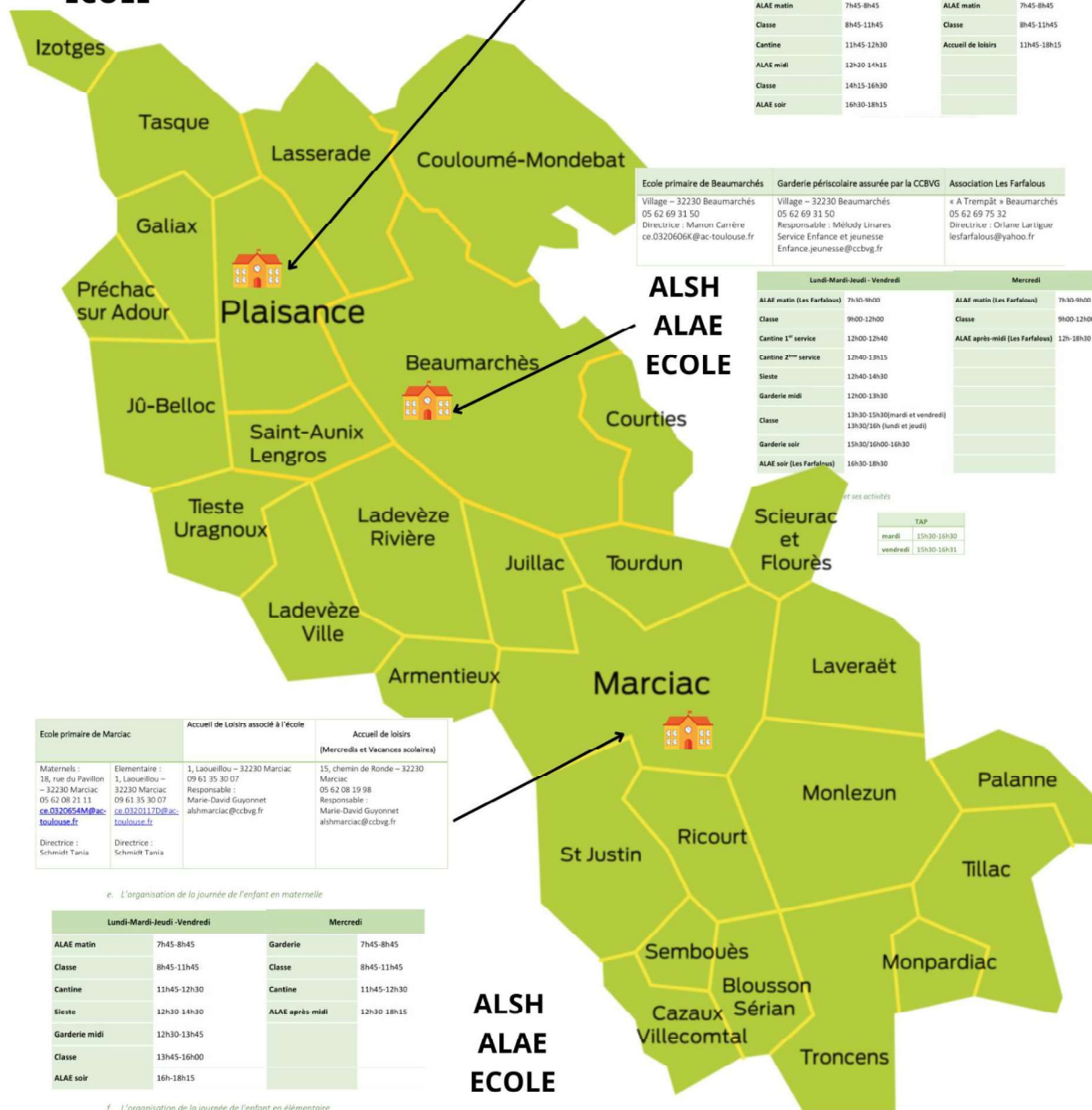
Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20251124-D202511241181-DE



**ALSH
ALAE
ECOLE**



Ecole primaire de Plaisance		Accueil de loisirs de Plaisance
Élémentaire 15, rue Sainte Quitterie – 32160 Plaisance 05 62 69 33 79 Directrice : Nicole Pion ce.0320586N@ac-toulouse.fr	Maternelle 22, rue Sainte Quitterie – 32160 Plaisance 05 62 69 38 39 Directrice : Nicole Pion ce.0320586N@ac-toulouse.fr	21, rue Sainte Quitterie – 32160 Plaisance 05 62 69 43 15 Responsable : Betty Simonini alshplaisance@ccbv.fr

* Maternelle	
Lundi-Mardi-Jeudi - Vendredi	Mercredi
ALAE matin 7h45-8h45	ALAE matin 7h45-8h45
Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45
Cantine 1 ^{er} service 11h45-12h30	Accueil de loisirs 11h45-18h15
Cantine 2 ^{ème} service 12h30-13h15	
Sieste 12h30-14h30	
Garderie midi 11h45-14h15	
Classe 14h15-16h30	
ALAE soir 16h30-18h15	

* Élémentaire	
Lundi-Mardi-Jeudi - Vendredi	Mercredi
ALAE matin 7h45-8h45	ALAE matin 7h45-8h45
Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45
Cantine 11h45-12h30	Accueil de loisirs 11h45-18h15
ALAE midi 12h30-14h15	
Classe 14h15-16h30	
ALAE soir 16h30-18h15	

Ecole primaire de Beaumarchès	Garderie périscolaire assurée par la CCBVG	Association Les Farfalous
Village – 32230 Beaumarchès 05 62 69 31 50 Directrice : Marion Carrère ce.0320606N@ac-toulouse.fr	Village – 32230 Beaumarchès 05 62 69 31 50 Responsable : Mélody Lineres Service Enfance et jeunesse Enfance.jeunesse@ccbv.fr	« A Tremptât » Beaumarchès 05 62 69 75 32 Directrice : Oriane Lantigue lesfarfalous@yahoo.fr

Lundi-Mardi-Jeudi - Vendredi		Mercredi
ALAE matin (Les Farfalous) 7h45-8h45		ALAE matin (Les Farfalous) 7h45-8h45
Classe 8h45-12h00		Classe 8h45-12h00
Cantine 1 ^{er} service 12h00-12h40		ALAE après-midi (Les Farfalous) 12h-18h30
Cantine 2 ^{ème} service 12h40-13h15		
Sieste 12h40-14h30		
Garderie midi 12h00-13h30		
Classe 13h30-15h45 (mardi et vendredi) 13h30/16h (lundi et jeudi)		
Garderie soir 15h30/16h00-16h30		
ALAE soir (Les Farfalous) 16h30-18h30		

et ses activités

TAP
mardi : 15h30-16h30
vendredi : 15h30-16h31

Ecole primaire de Marciac		Accueil de Loisirs associé à l'école (Mercredis et Vacances scolaires)	Accueil de loisirs (Mercredis et Vacances scolaires)
Maternelles : 18, rue du Pavillon – 32230 Marciac 05 62 08 21 11 ce.0320654M@ac- toulouse.fr	Elémentaire : 1, Laqueillou – 32230 Marciac 09 61 35 30 07 ce.0320117D@ac- toulouse.fr	1, Laqueillou – 32230 Marciac 09 61 35 30 07 Responsable : Marie-David Guyonnet alshmarciac@ccbv.fr	15, chemin de Ronde – 32230 Marciac 05 62 08 19 98 Responsable : Marie-David Guyonnet alshmarciac@ccbv.fr
Directrice : Schmidt Tanja	Directrice : Schmidt Tanja		

e. L'organisation de la journée de l'enfant en maternelle

Lundi-Mardi-Jeudi - Vendredi		Mercredi
ALAE matin 7h45-8h45	Garderie 7h45-8h45	
Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45	
Cantine 11h45-12h30	Cantine 11h45-12h30	
Sieste 12h30-14h30	ALAE après-midi 12h30-18h15	
Garderie midi 12h30-13h45		
Classe 13h45-16h00		
ALAE soir 16h-18h15		

f. L'organisation de la journée de l'enfant en élémentaire

Lundi-Mardi-Jeudi - Vendredi		Mercredi
ALAE matin 7h45-8h45	ALAE matin 7h45-8h45	
Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45	
Cantine 11h45-12h30	Cantine 11h45-12h30	
ALAE midi 12h30-13h45	ALAE après-midi 12h30-18h15	
Classe 13h45-16h00		
ALAE soir 16h00-18h15		

**ALSH
ALAE
ECOLE**

Carte des équipements enfance et jeunesse



Equipements limitrophes à la CCBVG



Cet ensemble d'acteurs constitue un maillage cohérent, mais la capacité d'accueil reste limitée et inégale entre les communes, en raison notamment, de la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire, tendance qui devrait s'intensifier compte tenu du nombre de départ à la retraite pour certaines d'entre elles dans un futur proche (données issues du portail petite enfance de la CAF de décembre 2023)

► **Constats :**

Offre concentrée sur Marciac et Plaisance du Gers, avec des zones rurales peu couvertes

Capacité d'accueil insuffisante pour répondre aux besoins des familles

► **Enjeux :**

Maintenir et renforcer la capacité d'accueil du jeune enfant

Favoriser une répartition plus équilibrée de l'offre du territoire, notamment dans les communes rurales

Consolider la coordination entre les modes d'accueil (collectifs, individuels, périscolaires) pour une meilleure continuité éducative.

2. Fréquentation et évolution de la demande

Les données issues des contrats LAEP, RPE et MAC indiquent une fréquentation globalement stable, mais une tension sur l'offre individuelle liée à la baisse du nombre d'assistantes maternelles.

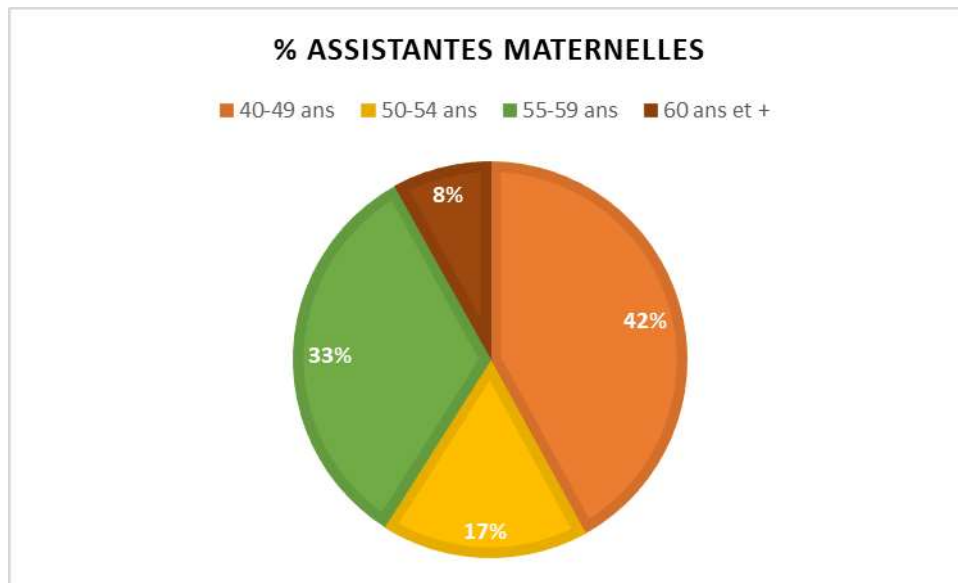
Indicateurs	2021	2022	2023	2024
Naissance sur l'EPCI	36	51	32	27
Enfants ≤ 3 ans	96	104	105	-
Enfants ≤ 6 ans	113	103	99	-
Assistantes maternelles	17	14	13	14
Enfants ≤ 3 ans gardés par une assistante maternelle	40	46	-	-
Enfants gardés en MAC	32	49	-	-

(Sources : Contrats de projets RPE 2026-2029, CAF 2023)

Le nombre d'assistantes maternelles a diminué de 9.6% en quatre ans, tandis que leur taux d'activité reste élevé :

Chaque assistante maternelle accueille en moyenne 4.5 enfants, contre 3.7 dans le Gers. Par ailleurs, 58% d'entre elles accueillent 5 enfants ou plus (contre 24.5% dans le Gers), signe d'une surcharge

potentielle et d'un risque d'épuisement professionnel. La pyramide des âges des assistantes maternelles montre un vieillissement important : 41% ont plus de 55 ans.



(Source : Portail territoire, CAF 2023)

Le taux de couverture en accueil individuel est passé de 59.8% en 2017 à 32.8% en 2022, alors qu'il a progressé dans le Gers (de 40.6% à 52%).

Cela confirme une érosion de l'offre d'accueil individuel malgré une demande soutenue.

► **Constats :**

Baisse du nombre d'assistantes maternelles et vieillissement du réseau

Forte charge d'accueil par assistante maternelle

Couverture en accueil individuel insuffisante

Accueil collectif encore limité face à la demande

► **Enjeux :**

Renouveler et développer le réseau d'assistantes maternelles sur le territoire

Adapter la répartition et le nombre de places pour répondre aux besoins des familles

Soutenir le développement de l'accueil collectif

3. Accompagnement à la parentalité

Le **Lieu d'Accueil Enfants-Parents** joue un rôle essentiel de soutien à la parentalité et de socialisation des jeunes enfants. Sa **fréquentation est en hausse constante et régulière**.

Année	Familles	Enfants	Dont enfants entre 3-6 ans
2021	19	19	3
2022	24	30	7
2023	28	35	6
2024	32	39	4

(Source : Contrat de projet LAEP 2026-2029)

Cette progression illustre un intérêt croissant des familles pour les espaces d'écoute et de socialisation, notamment dans un contexte de fragilisation parentale.

La part des familles monoparentales, oscillant entre 15% et 19% reste élevée, ce qui souligne la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement à la parentalité.

Indicateurs	Valeurs
Familles CAF/MSA avec enfants $\leq$ 3 ans	95 familles (105 enfants)
Part familles monoparentales	18.9% (+3.8 points sur 4 ans)
Taux de parents en emploi	62% (+4.8 points sur 5 ans)
Femmes actives avec enfants $\leq$ 3 ans	72.2%
Foyers bénéficiaires du RSA	180 (4.8%)
Familles < SMIC	24.5%

(Source : Portail territoire, CAF 2023)

Les données issues de la CAF soulignent une bonne insertion professionnelle des parents, mais aussi une fragilité économique persistante pour un quart des familles avec jeunes enfants.

Constats :

Actions et dispositifs en faveur de l’accompagnement parental pertinents mais morcelés et peu visibles sur certaines communes (en particulier les communes isolées)

Part élevée des familles monoparentales (15-19%)

Enjeux :

Structurer une politique intercommunale lisible de soutien à la parentalité

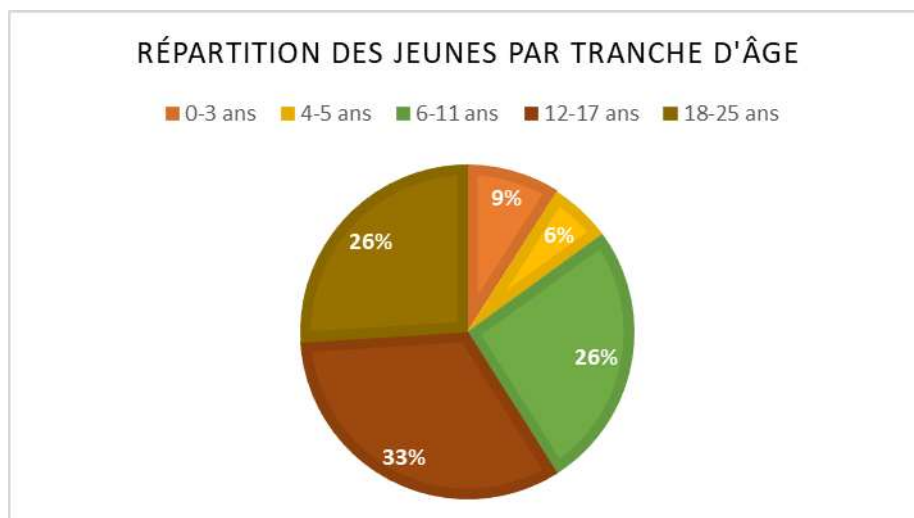
Renforcer la communication et la proximité avec les familles

Développer des actions collectives et itinérantes pour favoriser le lien social.

Constats	Enjeux
Baisse continue du nombre d’assistantes maternelles	Maintenir et renforcer l’offre d’accueil individuel, anticiper les départs à la retraite et favoriser les vocations
Capacité d’accueil collectif limitée	Evaluer les besoins et envisager une extension des horaires ou la création d’une mini-crèche
Part importante des familles monoparentales et fragilité économique	Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité et l’accès aux droits sociaux
Bon équilibre entre accueil collectif et individuel	Consolider la coordination entre acteurs et mettre en place une gestion partagée des places d’accueil
Fréquentation croissante du LAEP	Pérenniser et élargir les temps d’ouverture pour répondre à la demande croissante.

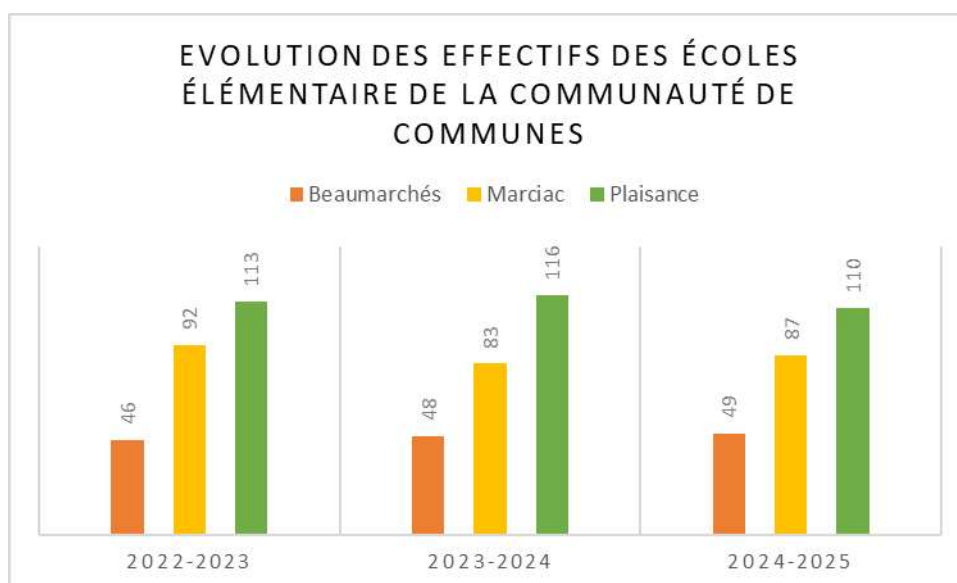
5. Enfance et Jeunesse

1. Structure démographique et scolarisation des enfants et des adolescents



(Source : Gers solidaire, 2024)

Les enfants et les adolescents représentent une part significative de la population du territoire.



(Sources : données des écoles élémentaires du territoire)

La quasi-totalité des enfants de 6 à 17 ans est scolarisée, ce qui reflète une bonne couverture éducative primaire et secondaire avec la présence sur le territoire de trois écoles primaires, à Beaumarchés, à Marciac et à Plaisance-du-Gers, ainsi que de deux collèges, à Marciac et à Plaisance-du-Gers.

La baisse marquée du taux de scolarisation après 18 ans traduit le départ des jeunes pour les études supérieures ou la formation professionnelle principalement vers Auch, Tarbes, Nogaro ou Toulouse.

Ce phénomène souligne un enjeu fort de mobilité et de fidélisation des jeunes sur le territoire.

Cela met en évidence la nécessité de développer des dispositifs incitatifs pour encourager le maintien ou le retour des jeunes sur le territoire, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire et au dynamisme local.

► Constats :

Jeunes qui quittent majoritairement le territoire après le collège faute d'offres locales de formation ou de logement

► Enjeux :

Développer des solutions de mobilité et d'hébergements adaptées aux jeunes

Favoriser les dispositifs de retour ou d'ancrage des jeunes adultes (emploi, logement, vie culturelle)

2. Accueil de loisirs et offre d'activités périscolaires et extrascolaires

L'offre d'activités périscolaires et extrascolaires est diversifiée sur le territoire et présente au sein des écoles primaires, permettant aux jeunes l'accès à des thématiques variées telles que la culture, la musique, le sport, l'acculturation, le développement durable...

ALSH : Marciac : accueil vacances (3-12 ans du lundi au vendredi, 7h45-18h15)

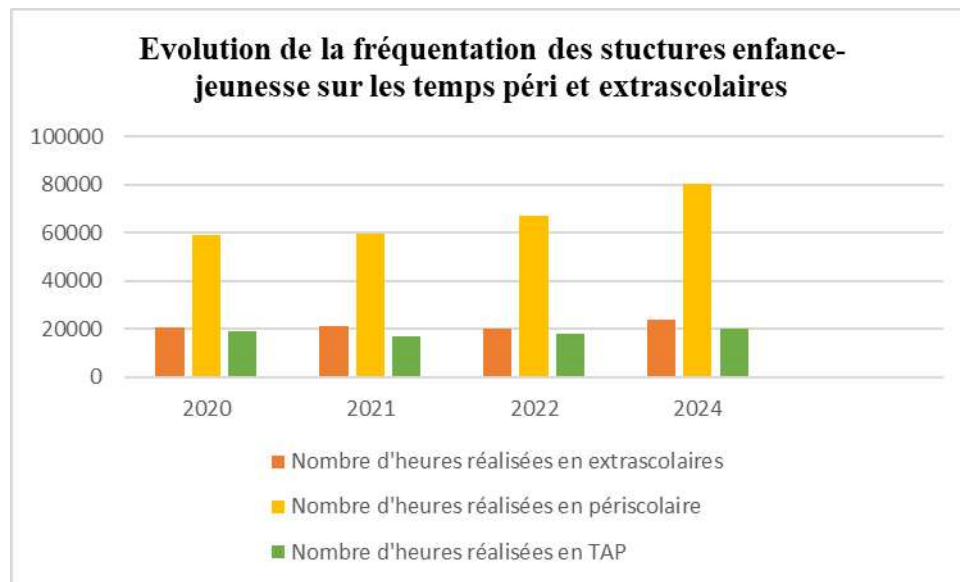
Plaisance du Gers : accueil vacances (élémentaires jusqu'au CM2, du lundi au vendredi, 7h45-18h15)

ALAE

Espaces Jeunes : Marciac : mercredi après-midi (14h-18h15)

Plaisance du Gers

Les ALAE et ALSH de l'EPCI proposent de nombreuses activités sportives, culturelles et éducatives, à travers le Projet Educatif De Territoire (PEDT). La fréquentation progresse, notamment pendant les vacances scolaires, traduisant une demande croissante de loisirs structurés.



(Source : données AFAS)

Cependant, les zones rurales périphériques restent moins bien desservies, accentuant les inégalités d'accès selon la commune de résidence. Cela souligne l'importance de renforcer le maillage partenarial entre communes et acteurs locaux afin de maintenir l'égalité d'accès aux activités culturelles, sportives et éducatives pour tous les jeunes du territoire.

► **Constats :**

Offre d'activités riche et coordonnée

Difficultés d'accès pour les jeunes sans moyen de transport

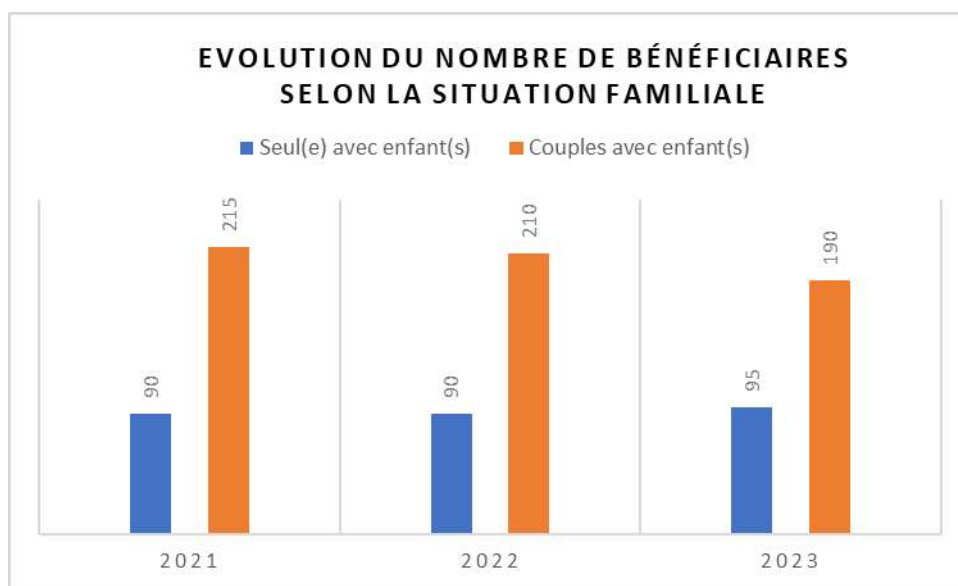
► **Enjeux :**

Renforcer le maillage territorial et la mutualisation entre communes

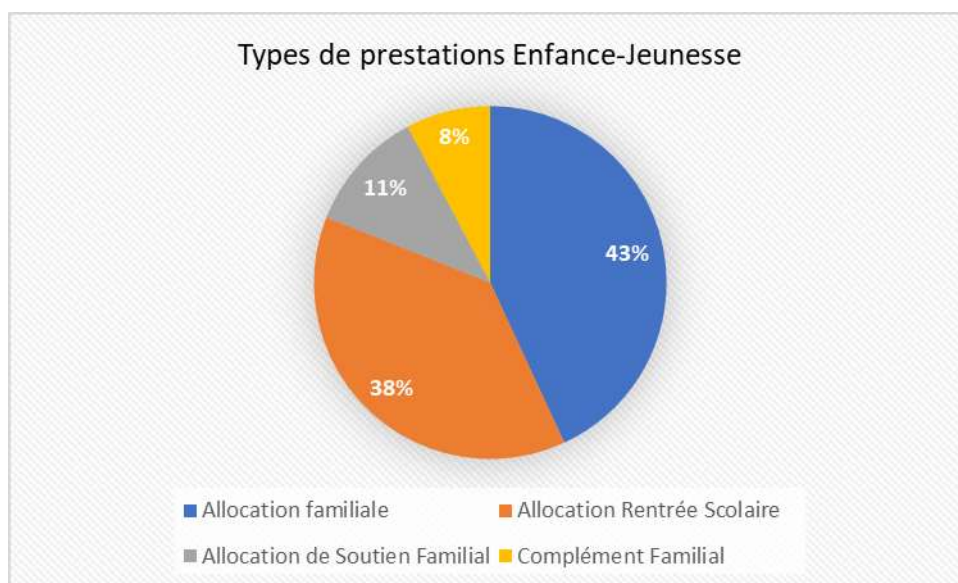
Développer des solutions de mobilité (navettes, covoiturage, partenariats associatifs)

Maintenir l'égalité d'accès aux activités culturelles et sportives pour tous les jeunes.

3. *Données sociales et prestations liées à l'enfance jeunesse*



(Source : data.caf.fr, 2023)



(Source : data.caf.fr, 2023)

Les données CAF 2023 concernant les prestations liées à l'enfance-jeunesse montrent qu'elles répondent essentiellement aux besoins des familles avec enfants scolarisés, tout en mettant en lumière les familles monoparentales et économiquement fragiles qui nécessitent un accompagnement renforcé.

Cela souligne l'importance de garantir l'égalité d'accès aux droits et services et de coordonner les actions des partenaires institutionnels et locaux ou associatifs et les responsables des structures enfance-jeunesse afin de soutenir efficacement les familles vulnérables et renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

► **Constats :**

Les prestations bénéficient surtout aux familles à revenus modestes

Les familles monoparentales représentent un tiers des bénéficiaires

► **Enjeux :**

Garantir l'égalité d'accès aux droits et aux services

Renforcer la coordination entre partenaires institutionnels, collectivités, associations et structures enfance-jeunesse pour accompagner les familles vulnérables

Soutenir les actions favorisant la cohésion sociale, l'inclusion et la parentalité positive.

Constats	Enjeux
Départ massif des jeunes après 16 ans pour poursuivre leurs études	Créer des dispositifs de mobilité et de retour des jeunes sur le territoire
Offre scolaire stable jusqu'au collège mais absence d'enseignement secondaire local	Maintenir les effectifs et renforcer les partenariats intercommunaux
Activités périscolaires riches mais inégalement réparties selon les communes	Renforcer le maillage et la mobilité entre sites
Poids important des familles monoparentales et modestes	Soutenir les familles vulnérables et garantir l'accès équitable aux services
Fort dynamisme associatif et culturel local	Consolider la participation des jeunes à la vie locale et citoyenne.

6. Accès aux droits et aux services

1. Offre médicale et paramédicale

L'accès aux soins de proximité demeure un enjeu majeur pour la qualité de vie des habitants.

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers dispose d'une offre de soins de premier recours organisée principalement autour des deux bourgs principaux de Marciac et de Plaisance du Gers.

Cependant, la répartition des professionnels de santé reste inégale, et certaines spécialités sont absentes sur le territoire. Les principales données sont les suivantes :

Professionnels de santé ou pharmacies	Nombre
Médecin généraliste	9
Chirurgien-dentiste	1
Masseur-kinésithérapeute	9
Infirmier	18
Psychologue	3
Pharmacie	2

(Source : Insee EQUIP T2 : Nombre de professionnels de santé et de pharmacies en 2024)

Même si cette présence médicale et paramédicale garantit une présence médicale minimale, la densité médicale reste modeste, particulièrement à Marciac où l'absence de certains médecins spécialisés limite la prise en charge locale. Ces disparités renforcent la dépendance à la mobilité pour l'accès aux soins spécifiques, notamment pour les familles les plus vulnérables, les seniors et les habitants les plus isolés géographiquement.

Ces constats soulignent un enjeu fort de maintien et d'attractivité des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées

Ils posent un enjeu d'équité territoriale, invitant à renforcer la proximité des services ou le 'aller vers', la coordination entre les acteurs du territoire et la lisibilité des dispositifs existants.

► Constats :

Répartition inégale des professionnels de santé principalement dans les zones rurales isolées géographiquement

Certaines spécialités médicales absentes, nécessitant des déplacements hors territoire

► Enjeux :

Maintenir et renouveler les professionnels de santé

Renforcer l'attractivité du territoire pour l'installation de jeunes praticiens

Mettre en avant les métiers du médical et du paramédical auprès des jeunes

Améliorer l'accès aux soins spécialisés, notamment via une mobilité adaptée à l'éloignement des services

Travailler en partenariat avec les CPTS et contribuer à la mise en œuvre du CLS, développer et ancrer l'offre sur le territoire.

2. Structures sociales et accompagnement des publics fragiles

L'EPCI (en partenariat avec le chef de file de l'action sociale : le Département) dispose d'un maillage social complet, couvrant l'aide à domicile, le grand âge et le handicap aussi bien pour les adolescents que les adultes.

Plusieurs acteurs assurent la coordination et le suivi des publics :

Type de structure	Localisation	Description
CIAS avec SAD	Marciac et Plaisance du Gers	Permanence pour aide à domicile et services sociaux
France Services	Marciac (mairie) Plaisance du Gers (La Poste)	Accompagnement emploi et insertion
ADMR	Territoire entier	Services à domicile
ADOM TRAIT D'UNION	Territoire entier	Association spécialisée dans l'accompagnement, l'aide, le soin à domicile des personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap.
EHPAD	Marciac : Les Mille Soleils Plaisance du Gers : Cité Saint-Joseph	Hébergement et soins pour personnes âgées

Référent handicap	EPCI	Coordination et suivi des personnes en situation de handicap
Complexe de Pagès	Beaumarchés	Services pour le handicap (IMPro, foyers, ESAT, SESSAD, SAVS, EMAS32)
AGAPEI	Ladevèze-Ville	Accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel
CLIC	Mirande	Facilite l'accès des personnes âgées à leurs droits en mettant en réseau tous les professionnels du secteur.

Ces structures permettent de répondre à des besoins variés : accompagnement des personnes âgées, insertion social et professionnelle, suivi des enfants et adolescents en situation de handicap, maintien à domicile, convention de partenariat signée en 2025 entre le CIAS de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, Adom Trait d'Union et tous les cabinets des infirmiers libéraux du territoire pour une durée de cinq ans.

► **Constats :**

Présence d'un maillage social diversifié et structurant

Coordination des acteurs encore perfectible pour fluidifier l'accès aux services

Certains publics, notamment isolés ou en situation de précarité, restent vulnérables

► **Enjeux :**

Renforcer la coordination entre acteurs sociaux et institutionnels

Améliorer la visibilité des dispositifs existants du territoire

Développer des réponses adaptées aux zones rurales et aux personnes isolées.

Constats	Enjeux
Offre médicale généraliste présente mais absence de praticiens spécialisés	Maintenir et renouveler les professionnels de santé, renforcer l'attractivité du territoire pour de jeunes praticiens et améliorer l'accès aux soins spécialisés
Présence d'un maillage social structurant mais coordination encore perfectible	Renforcer la coordination entre acteurs et partenaires du territoire
Publics fragiles et vulnérables	Développer des réponses adaptées aux publics fragiles et améliorer l'accès aux droits et prestations
Zones rurales moins bien desservies	Améliorer l'accès territorial, via des solutions de proximité, d'aller-vers ou de mobilité
Informations sur les droits et services peu lisible pour certains habitants	Centraliser et diffuser l'information pour faciliter l'accès et garantir l'équité territoriale
Bénéficiaires des prestations sociales principalement des foyers à faibles revenus, familles monoparentales, seniors isolés	Adapter l'accompagnement social, favoriser la cohésion sociale.

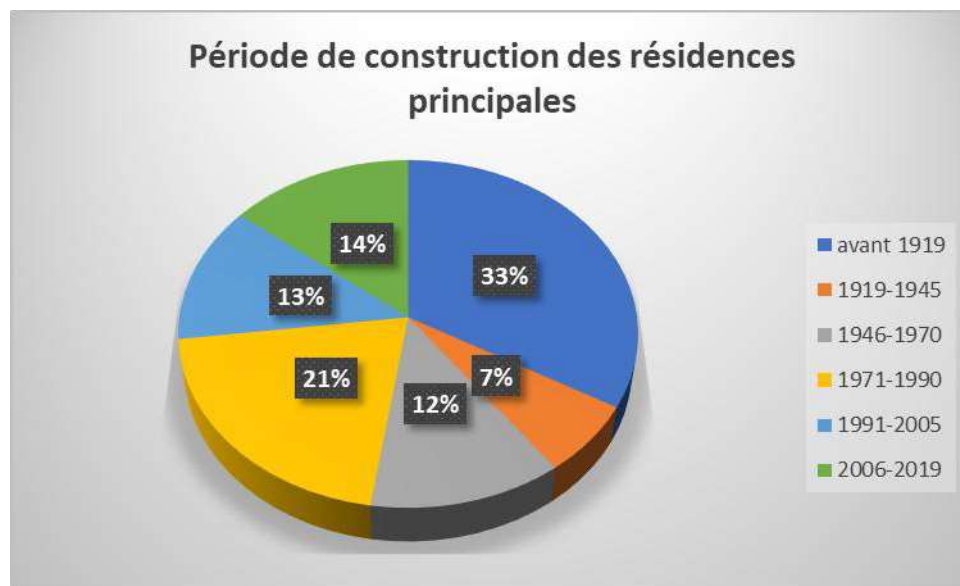
7. Logement et condition de vie

1. Caractéristiques du parc résidentiel

Garantir un habitat adapté, économe en énergie et accessible à tous constitue un levier fondamental de qualité de vie et d'attractivité territoriale.

Pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, les données révèlent un parc ancien, largement sous-occupé et énergiquement fragile, mais aussi des opportunités fortes de rénovation et d'innovation en matière d'habitat inclusif tel que « La closerie des Lilas » située à Marciac et dont l'inauguration est prévue pour fin 2027.

Le parc résidentiel de l'EPCI est majoritairement ancien, avec 33.3% des résidences principales construites avant 1919 (Insee 2022).



(Source : Insee 2022)

Cette ancienneté illustre le caractère patrimonial du territoire mais souligne aussi d'importants besoins de rénovation et d'adaptation.

Les résidences principales représentent 75.5% du parc total, contre 12.9% de résidences secondaires ou occasionnelles et 11.5% de logements vacants.

Ces chiffres traduisent un équilibre rural typique, avec une présence notable de résidences secondaires, mais aussi une vacance significative, indicatrice d'un potentiel de réinvestissement du bâti ancien.

La structure démographique du territoire marquée par le vieillissement et la décohabitation, influence directement les formes d'occupation des logements.

► Constats :

Le parc résidentiel, ancien et patrimonial, constitue une richesse identitaire majeure du territoire

La forte proportion de logements construits avant 1919 peu adaptés aux besoins actuels montre une fragilité énergétique.

La vacance élevée et la sous-occupation témoignent d'un parc existant à requalifier

Le vieillissement de la population et l'augmentation de la décohabitation accentue les besoins d'adaptation du logement (accessibilité, taille, confort)

► Enjeux :

Valoriser le patrimoine bâti tout en engageant une rénovation énergétique

Adapter les logements liés à l'âge et aux nouvelles formes de ménages.

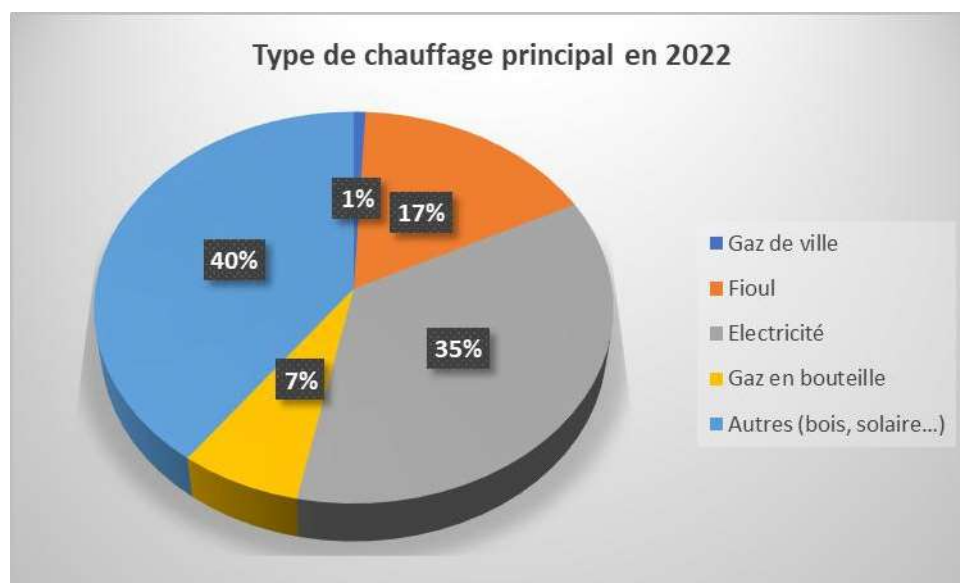
Réinvestir le parc vacant pour diversifier l'offre résidentielle et favoriser l'installation de nouveaux ménages.

Encourager les formes d'habitat inclusif et intergénérationnel répondant aux enjeux de cohésion sociale.

2. Confort et énergie des logements

L'analyse du mode de chauffage et des données de performance énergétique illustre la transition en cours.

Le confort énergétique varie selon le type de chauffage :



(Source : Insee 2022)

La part du fioul diminue sensiblement, tandis que l'électricité progresse. Les énergies renouvelables (notamment le bois), se maintiennent à un niveau élevé ; reflet d'une culture locale d'autonomie énergétique.

Toutefois, l'ancienneté des logements et la dépendance aux systèmes individuels de chauffage limitent les gains d'efficacité énergétique.

► Constats :

Le parc ancien représente un patrimoine identitaire important mais nécessite des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation

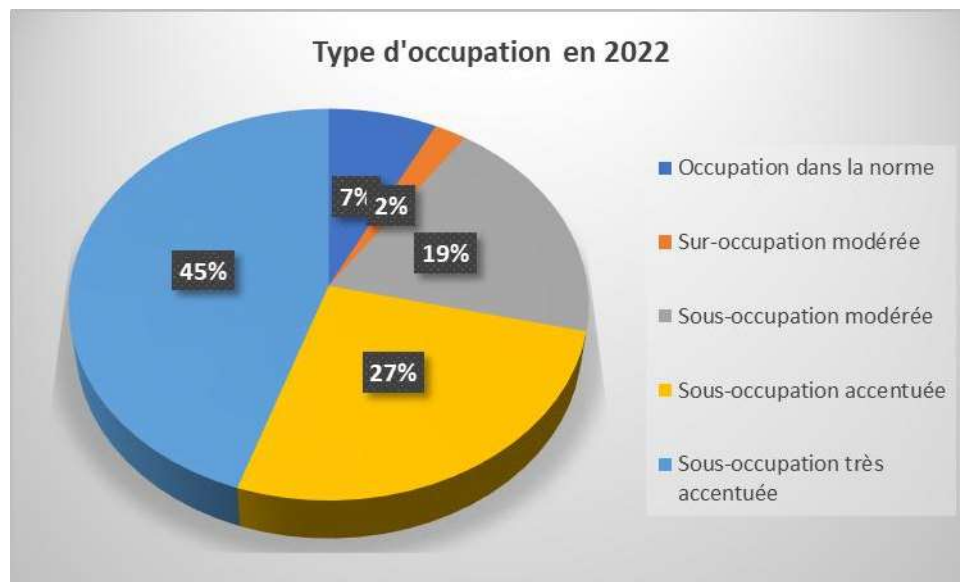
Les modes de chauffage majoritaires restent énergivores pour certains foyers.

► **Enjeux :**

Réhabiliter le parc ancien en conciliant patrimoine et performance énergétique.

Adapter les logements aux besoins des seniors et jeunes actifs.

3. Occupation des logements et sous-occupation



(Source : Insee 2022)

La sous-occupation est particulièrement élevée : près de 9 logements principaux sur 10 sont occupés par un nombre inférieur à leur capacité (insee 2022).

Cette situation, liée au vieillissement et à la décohabitation, constitue à la fois un défi d'adaptation (logements surdimensionnés, difficilement chauffable) et une opportunité de réaffectation pour l'accueil de nouveaux ménages, notamment les jeunes actifs et les familles.

► **Constats :**

Une sous-occupation très marquée, reflet du vieillissement et de la décohabitation

Des logements existants souvent inadaptés aux besoins contemporains

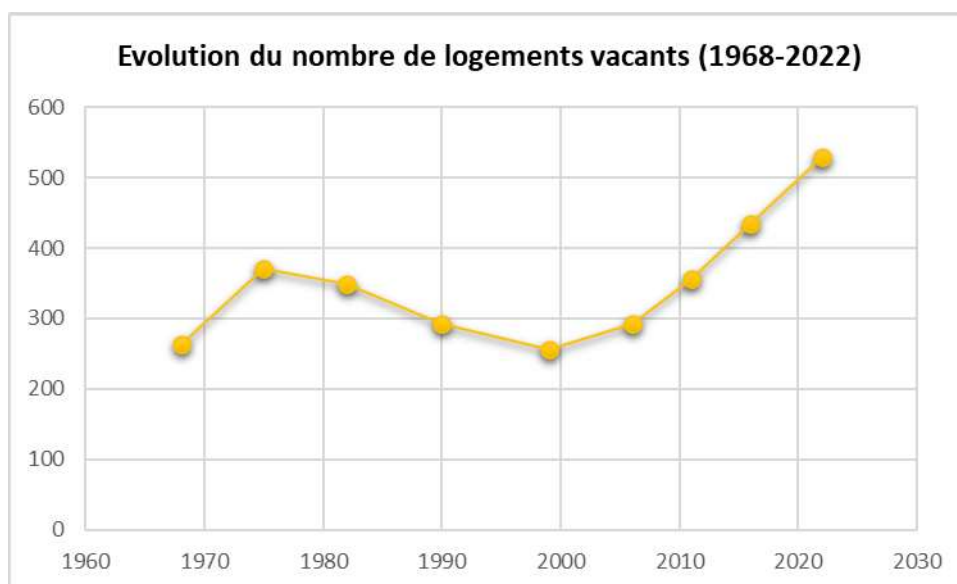
► **Enjeux :**

Favoriser la requalification du parc ancien pour répondre à la demande de jeunes ménages

Encourager les projets d'habitat inclusif ou intergénérationnel, permettant de mutualiser les espaces et rompre l'isolement.

4. Vacance et précarité résidentielle

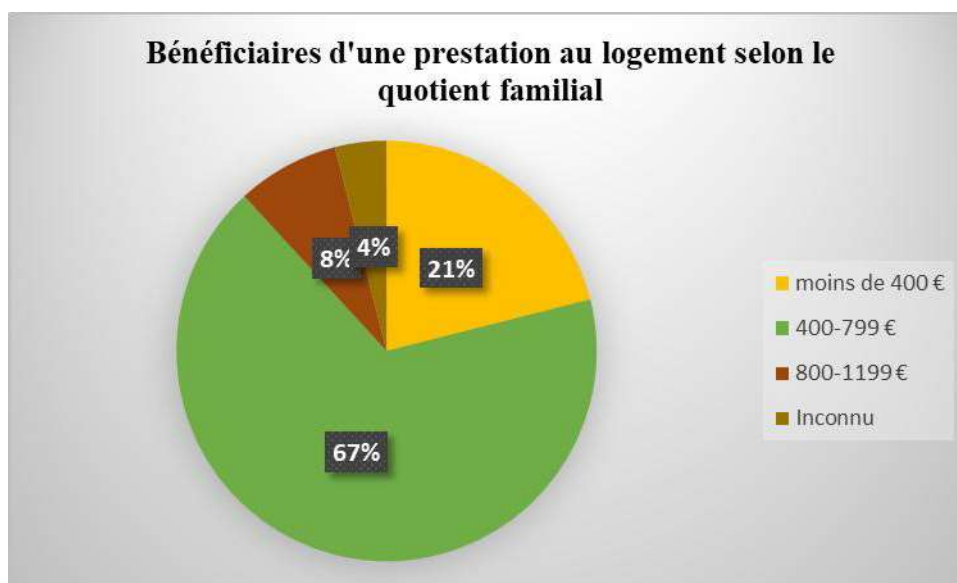
La vacance touche 11.5% du parc, un niveau supérieur à la moyenne départementale, traduisant une attractivité résidentielle fragile dans certaines communes rurales.



(Source : Insee 2022)

Parallèlement, les données de la CAF révèlent la précarité économique de nombreux ménages : parmi 385 foyers bénéficiaires d'une prestation logement près de 87% disposent d'un quotient familial inférieur à 800 euros.

Cette situation souligne la fragilité économique d'une part importante de la population, souvent âgée et isolée, et confirme la nécessité de développer une offre locative accessible et économe en énergie, adaptées aux ressources locales.



(Source : Data.caf.fr, décembre 2023)

► Constats :

Vacance élevée et précarité énergétique persistante

Forte dépendance des ménages modestes aux aides au logement

► **Enjeux :**

Lutter contre la vacance par la remise sur le marché du parc ancien

Développer des dispositifs d'aide à la rénovation et à la location sociale

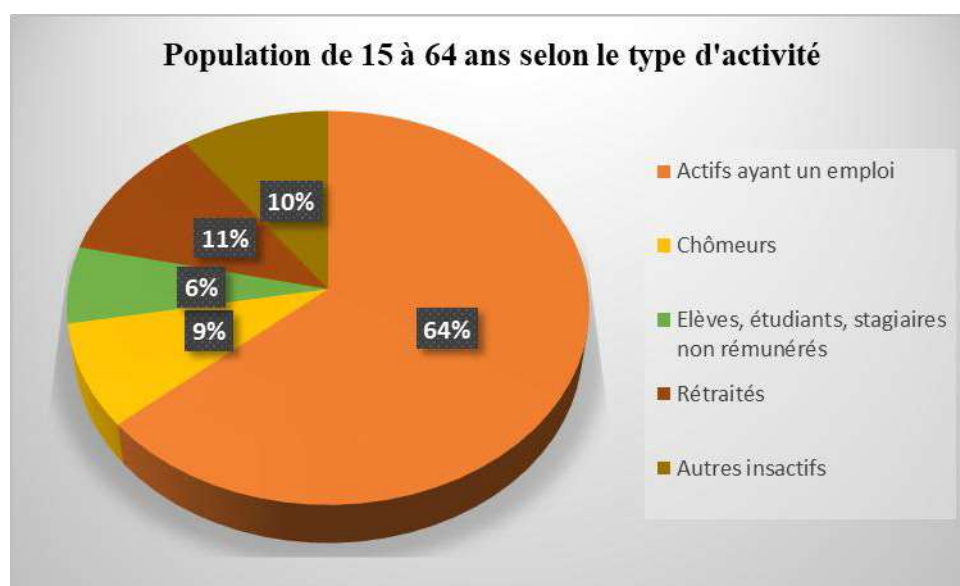
Renforcer l'accompagnement social des familles en difficulté.

Constats	Enjeux
Parc ancien important avec contraintes de performances énergétiques	Réhabiliter le parc ancien tout en respectant le patrimoine
Vacance significative, sous-occupation et inadaptation aux familles et seniors	Adapter les logements aux seniors et aux jeunes ménages
Logements sociaux limités et inégaux selon les communes	Développer une offre de logement sociale suffisante et répartie équitablement

8. Emploi et insertion

1. Population active et chômage

La population de 15 à 64 ans de l'EPCI est composée à 63.7% d'actifs ayant un emploi et à 8.5% de chômeurs.



(Source : Insee 2022)

Le chômage des jeunes (15-25 ans) est élevé à 18%, mais en forte baisse depuis 2016 (33.3%). Cette amélioration pourrait résulter de la poursuite des études supérieures, de la diminution de la part des jeunes sur le territoire, d'emplois précaires de courte durée ou d'une meilleure insertion professionnelle.

► **Constat :**

Le territoire affiche un taux de chômage global modéré, mais la jeunesse reste particulièrement exposée.

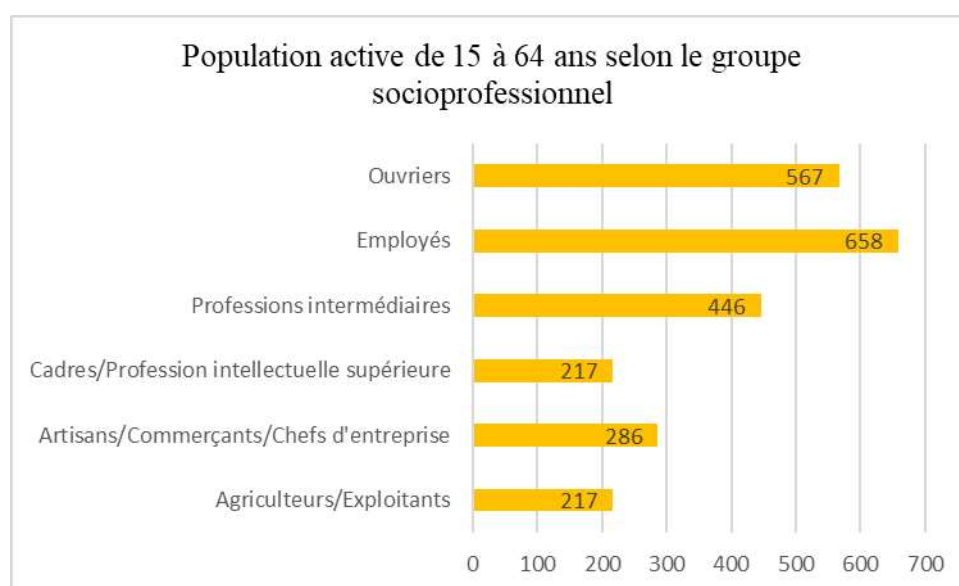
► **Enjeu :**

Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes et sécuriser leur parcours vers des emplois stables

Renforcer l'accompagnement à l'emploi pour toutes les tranches d'âge, notamment les seniors et les actifs en reconversion

2. Structure sociale

Parmi les actifs, la majorité se situe dans les catégories : employés, ouvriers et professions intermédiaires. Les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont moins représentés, ce qui traduit un territoire à forte dominance de l'emploi salarié non-qualifié ou intermédiaire.



(Source : Insee 2022)

► **Constats :**

Le territoire dispose d'une offre d'emploi concentrée sur le tertiaire, l'artisanat et l'industrie locale, avec peu de postes qualifiés ou de cadres

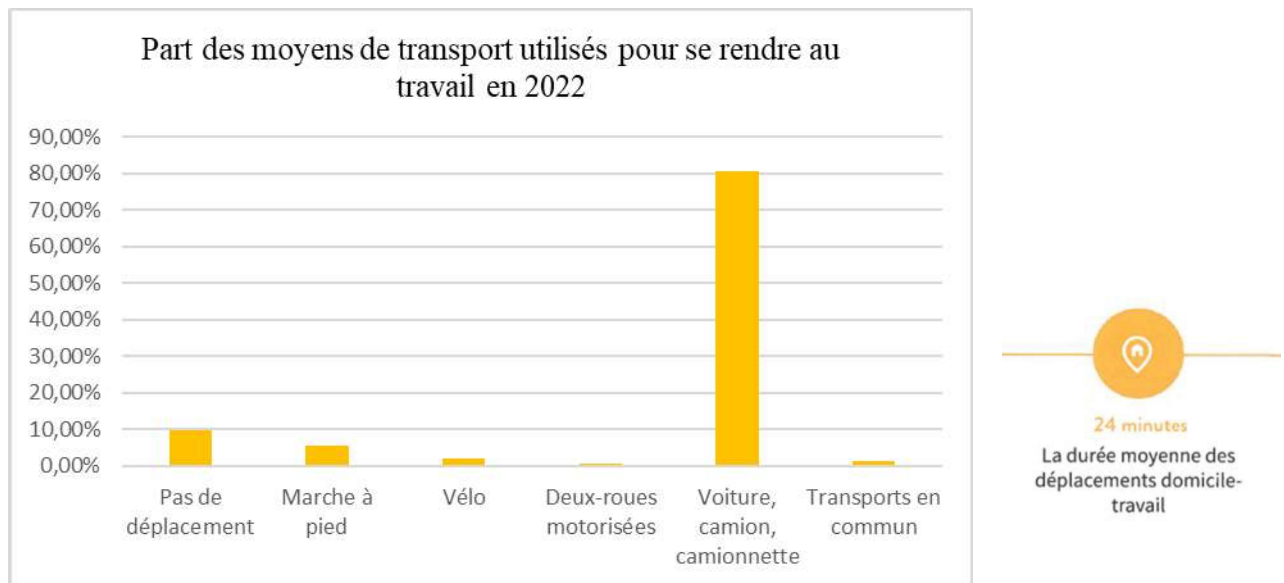
► **Enjeux :**

Diversifier l'économie locale et accompagner la création d'emplois qualifiés ou à haute valeur ajoutée

Soutenir le développement des entreprises locales et de l'entrepreneuriat pour élargir l'offre d'emploi.

3. Lieu de travail et mobilité

65 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence, avec une durée moyenne de déplacements domicile-travail de 24 minutes (source : Ithéa septembre 2025). La grande majorité utilise la voiture (80.6%), tandis que la marche, le vélo et les transports en commun restent marginaux.



► Constats :

Une grande partie des actifs dépendent de la mobilité extra-communale, reflétant la faible densité des emplois locaux et l'insuffisance des transports collectifs

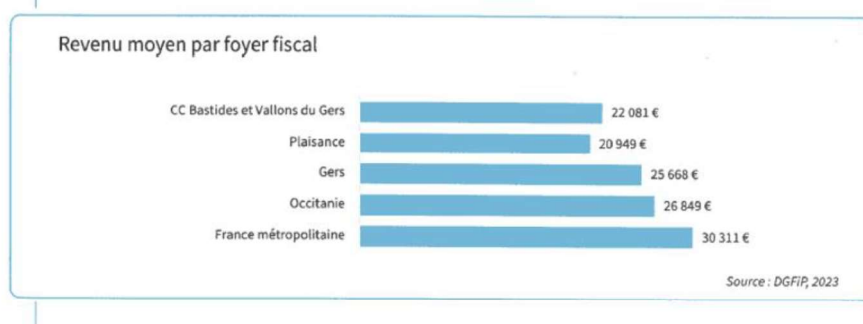
► Enjeux :

Développer les transports collectifs et les solutions de mobilité durable

Faciliter l'accès à l'emploi local pour réduire les contraintes liées aux déplacements.

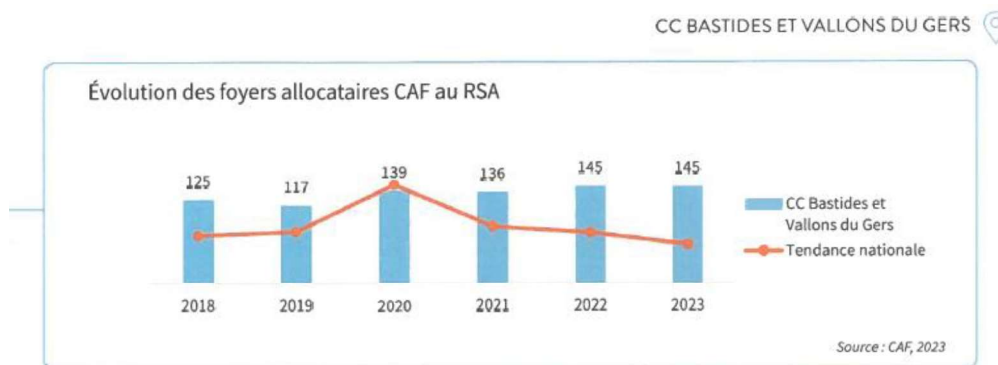
4. Emploi et précarité économique

La communauté de communes Bastides et vallons du Gers compte 2176 emplois pour 2657 actifs résidents, avec 57% d'emplois en CDI ou dans la fonction publique, et des offres locales souvent courtes (un à six mois)



(Source : Ithéa septembre 2025)

Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 20500 €, et 69% des foyers fiscaux sont non imposés, contre 61% dans le Gers. La CAF recense quant à elle, 175 foyers bénéficiaires du RSA (source : caf.data, décembre 2023)



(Source : Ithéa, septembre 2025)

► Constats :

La précarité économique et la vulnérabilité des ménages sont marquées par des revenus modestes, la dépendance à des emplois courts et une part importante de foyers non imposés

► Enjeux :

Renforcer les dispositifs d'accompagnement social et économique pour les foyers vulnérables

Encourager la création d'emplois stables et attractifs pour sécuriser les parcours professionnels et limiter la précarité.

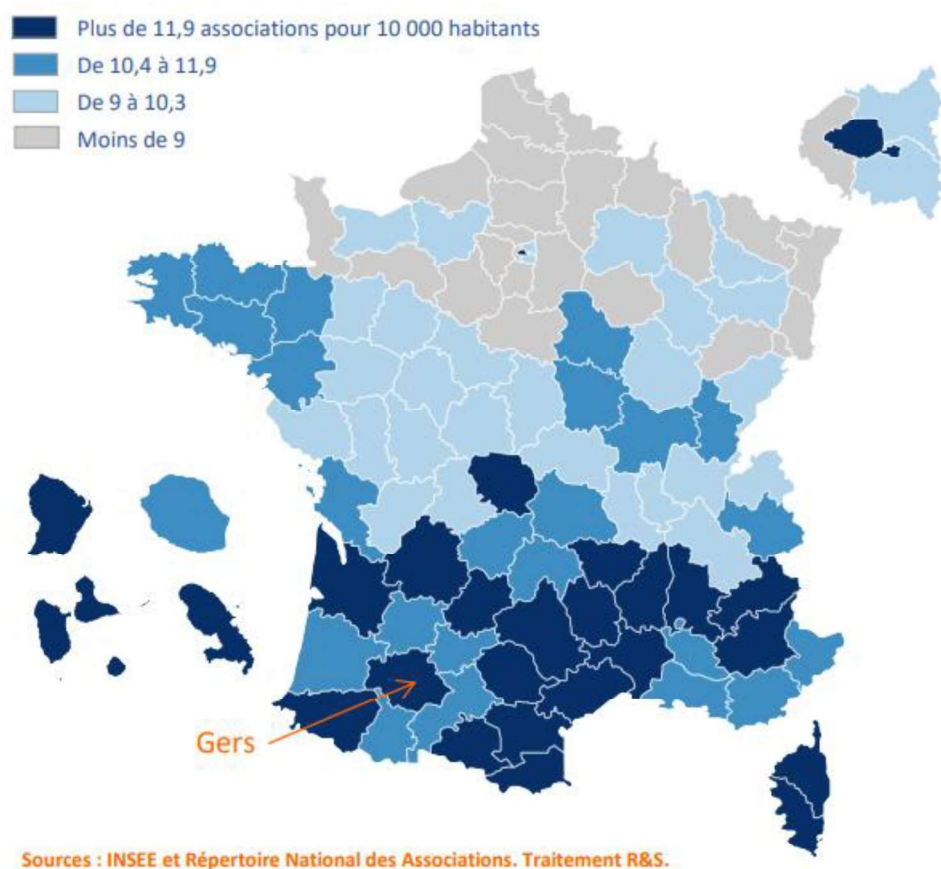
Constats	Enjeux
Taux de chômage stable mais plus marqué chez les jeunes et les seniors	Favoriser l'implantation d'activités économiques diversifiées et innovantes

Emplois majoritairement concentrés sur l'artisanat, le commerce et l'agriculture	Soutenir l'entrepreneuriat local et les filières adaptées aux jeunes et aux seniors
Faible diversification économique et manque d'opportunités locales pour les jeunes diplômés	Développer des formations et dispositifs pour maintenir les jeunes et actifs sur le territoire.

9. Vie sociale et associative

La vie associative est un pilier fondamental du lien social et de la cohésion du territoire en Bastides et Vallons du Gers. Elle soutient la participation citoyenne, la solidarité entre générations et contribue à l'attractivité locale.

1. Un tissu associatif dense et diversifié



Selon les données de l'Ithéa (septembre 2025), 337 associations sont enregistrées au RNA (Registre National des Associations) sur le territoire de la CCBVG. Parmi elles, 16 % ont moins de quatre ans,

signe d'un renouvellement du tissu associatif et d'un dynamisme local, malgré les fragilités rencontrées à l'échelle nationale.

A l'échelle départementale, on estime entre 4500 et 5700 associations dans le Gers, dont 257 ont été créées entre 2023 et 2024 (source : Guid'Asso 32).

Ces structures représentent un secteur économique et social significatif, emploient près de 5700 personnes, dont 51.2% dans des activités à but social : hébergement médical, aide à domicile, accompagnement d publics vulnérables, aide aux enfants en situation de handicap.

► **Constats :**

Tissu associatif riche et diversifié sur le territoire

Dynamisme de création

Poids significatif du secteur associatif à but social

► **Enjeux :**

Soutenir la structuration et la pérennisation des associations locales

Encourager la création de nouvelles initiatives, notamment par les jeunes générations

Valoriser le rôle économique et social du secteur associatif

Développer la coordination des acteurs associatifs

2. Une participation bénévole forte mais hétérogène

Le Gers compte entre 44000 et 50000 bénévoles, soit environ un quart de la population départementale engagée dans la vie associative.

Ce fort taux d'implication témoigne d'un attachement au vivre-ensemble et à la solidarité locale, valeurs ancrées dans les territoires ruraux.

Cependant, cette participation reste inégale : certaines associations rencontrent des difficultés de renouvellement et peinent à mobiliser des jeunes bénévoles. Le vieillissement des dirigeants associatifs et la complexité administrative fragilisent également la continuité des projets.

► **Constats :**

Taux d'engagement bénévole élevé dans le Gers

Déséquilibre entre associations dynamiques et structures en sommeil

Renouvellement générationnel difficile dans certaines associations

► **Enjeux :**

Favoriser la transmission entre générations de bénévoles

Simplifier l'accompagnement administratif et la gestion des associations

Soutenir la formation des dirigeants et la montée en compétence des bénévoles

3. Des acteurs moteurs du lien social, culturel et de l'attractivité

Les associations jouent un rôle structurant dans la vie sociale, culturelle et sportive du territoire : clubs, associations culturelles, comité des fêtes, structures d'éducation populaire ou de solidarité.

Elles participent activement à la lutte contre l'isolement, au maintien du lien intergénérationnel, et à la promotion des traditions locales.

Certaines structures se distinguent par leur rayonnement départemental, régional voire national, contribuant fortement à l'attractivité du territoire :

- Jazz in Marciac :

Véritable emblème culturel, attire chaque été plusieurs dizaines de milliers de visiteurs et mobilise de nombreux bénévoles venus de toute la France.

Son impact économique et social dépasse le cadre communal et irrigue l'ensemble du territoire intercommunal, notamment avec les Master Classe, les Brigades Vertes et les liens établis avec les

- L'Astrada :

Scène conventionnée d'intérêt national, propose une programmation annuelle diversifiée en musique, théâtre et danse, et soutient la création artistique contemporaine en milieu rural.

- Circ'Adour :

Ecole de cirque itinérant implantée à Plaisance-du-Gers, développe des projets éducatifs et culturels accessibles à tous, notamment aux jeunes publics.

- Les Orgues de Plaisance :

Association patrimoniale et musicale, valorise le patrimoine instrumental et organise des concerts tout au long de l'année, participant à la vie culturelle locale et la mise en valeur du patrimoine historique.

A ces acteurs s'ajoutent des équipements culturels structurants, tels que les médiathèques de Marciac et de Plaisance, lieux de ressources et de médiation culturelle ouverts à tous les âges, ainsi que deux salles de cinémas mises à disposition des jeunes du territoire lors des périodes scolaires et extrascolaires.

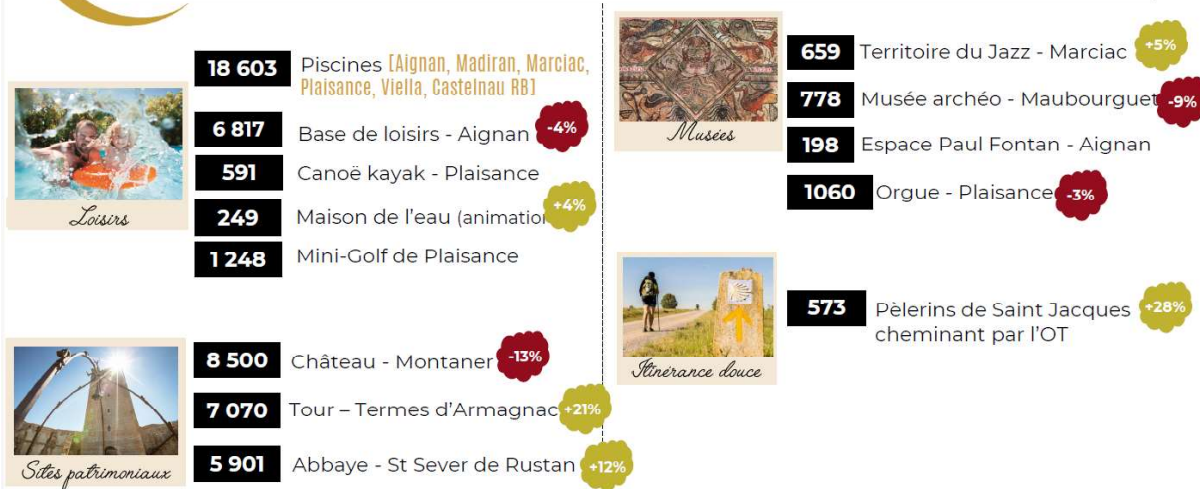
Le territoire sera prochainement renforcé par le futur pôle culturel et touristique de Marciac, dont l'ouverture est prévue fin 2025, véritable levier pour la valorisation du patrimoine, la création artistique et la mutualisation des ressources locales.

Sur le plan sportif, le territoire bénéficie d'un réseau dense de clubs et d'équipements (stades, gymnases, murs d'escalade...) essentiels à la vie locale et au bien-être des habitants. L'EPCI possède également deux piscines, une à Marciac et une à Plaisance. Ces équipements permettent aux jeunes de notre territoire l'apprentissage de la natation en périodes scolaires, mais également en périodes extrascolaires durant lesquelles des créneaux d'apprentissage sont proposés gratuitement aux enfants issus de familles à revenus modestes ou aux personnes en situation de handicap.

Le Conseil Départemental du Gers réaffirme régulièrement son soutien à ces dynamiques. En octobre 2025, il a adopté plusieurs conventions permettant la mutualisation d'équipements publics (notamment les collèges de Marciac et de Plaisance), afin d'accueillir les activités à caractère culturel, sportif ou socio-éducatif.

Cette démarche illustre une volonté forte de coopération entre collectivités et associations, et une gestion partagée des infrastructures publiques.

Visites des sites touristiques et de loisirs



>> Fréquentation au 31/12/2024. Liste non exhaustive établie sur déclaration des exploitants.

(Source : CSO Observatoire Touristicité, 2024)

► Constats :

Présence d'acteurs culturels et sportifs majeurs

Equipements culturels et sportifs structurants bien répartis

Ouverture prochaine du pôle culturel et touristique de Marciac, vecteur d'attractivité

Les associations locales constituent des acteurs essentiels du lien social et culturel

Coopération active entre associations, communes et Département

► Enjeux :

Pérenniser et valoriser les événements culturels emblématiques

Favoriser les synergies entre acteurs locaux et institutionnels

Renforcer la mutualisation des lieux et l'accès à la culture et au sport sur tout le territoire

Faire du pôle culturel et touristique de Marciac un moteur de cohésion et de rayonnement intercommunal.

4. Un maillage social et un accès aux soins soutenu par les associations

Le tissu associatif joue également un rôle déterminant dans le soutien social, médico-social et sanitaire.

De nombreuses structures locales œuvrent dans l'accompagnement des personnes âgées, l'aide à domicile, l'inclusion des personnes handicapées ou la prévention santé.

Elles agissent souvent en complémentarité des services publics et notamment du CIAS Marciac-Plaisance, contribuant ainsi au maintien du lien social et à la lutte contre l'isolement.

Les associations d’aide et de solidarité (ADMR, Croix-Rouge, Resto du cœur, clubs des aînés...) occupent une place centrale dans la vie quotidienne des habitants.

Elles participent activement à la prévention de la perte d’autonomie, au soutien aux aidants, et au maintien à domicile des personnes dépendantes.

Dans les communes rurales, ces structures assurent une présence de proximité essentielle, renforçant la solidarité territoriale.

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	13,9	9,4
Hébergement social	11,8	9,8
Aide à domicile	6,8	7,7
Accueil de personnes âgées	0,1	0,7
Aide par le travail	6,2	7,0
Accueil de jeunes enfants	1,2	2,5
Accueil d'enfants handicapés	0,3	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,4	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	10,5	9,4
Ensemble du secteur social	51,2	48,6

(Source : recherches-solidarités.org, décembre 2024)

► **Constats :**

- Réseau social et médico-social actif et complémentaire des services publics
- Forte implication associative dans l’aide à domicile et l’accompagnement des publics fragiles
- Manque de coordination globale entre structures médicales et associatives

► **Enjeux :**

- Consolider le maillage social et médico-social à l’échelle intercommunale en partenariat avec les acteurs institutionnels (CPAM, MSA, CAF, CIAS, Département)
- Encourager la coopération entre associations, collectivités et professionnels de santé
- Soutenir les initiatives de prévention et de lien intergénérationnel.

Constats	Enjeux
Tissu associatif dense et diversifié	Consolider et accompagner le tissu associatif local
Renouvellement associatif marqué et fort engagement bénévole	Renforcer l'attractivité du territoire par la culture, le sport et les événements fondateurs Soutenir le bénévolat et le renouvellement générationnels des acteurs associatifs
Vitalité culturelle avec des structures de rayonnement national Equipements culturels et sportifs bien répartis	Valoriser la complémentarité entre actions culturelles, sociales sanitaires et sportives pour renforcer la cohésion et le vivre-ensemble
Rôle social et sanitaire important mais dépendant du soutien institutionnel et de la mutualisation des moyens	Favoriser la coordination entre les associations, les communes et les services publics pour une meilleure cohérence de l'action sociale

10. L'enquête

1. rédaction et administration des questionnaires

Pour préparer la nouvelle CTG et permettre aux habitants du territoire d'exprimer leurs besoins, trois types de questionnaires ont été élaborés sur la base de ceux qui avaient été utilisés lors de l'élaboration de la première CTG. Cette prise en considération citoyenne a ainsi permis l'élaboration de nouveaux questionnaires en tenant compte des remarques formulées alors par les personnes qui y avaient répondu. Plus simples d'utilisation, chacun correspondant à une thématique dédiée, à savoir :

- La petite enfance
- Les jeunes
- Généraliste

Ils ont été transmis aux habitants de l'EPCI, soit en format papier (distribués sur les marchés, dans les commerces, dans les mairies, dans les structures petite-enfance et jeunesse), soit sous format numérique (notamment pour les établissements scolaires).

Ces questionnaires ont reçu peu de réponses ; certaines étant assez lacunaires voire inexplorables. Néanmoins, ils offrent une valeur qualitative importante, exprimant :

- Les perceptions concrètes du quotidien
- Les attentes et propositions d'amélioration
- Les points forts du territoire et les actions à mettre en œuvre pour palier à ses faiblesses

2. Retour et analyse des questionnaires à destination des habitants

Pour compléter les données statistiques, l'analyse des réponses issues des questionnaires à destination des habitants de l'EPCI confirment et précisent les constats tirés des chiffres, en apportant un regard direct sur leurs besoins et attentes. Cette approche combinée renforce la fiabilité du diagnostic et éclaire les enjeux prioritaires du territoire.

Petite enfance et parentalité :

- Satisfaction élevée concernant la qualité de l'accueil, des équipes et des locaux
- Les besoins de l'enfant sont globalement bien pris en compte et les activités proposées sont jugées adaptées.
- Seul point à améliorer : les repas, considérés comme peu satisfaisants, avec une préférence pour une alimentation plus locale et variée
- Le recours aux assistantes maternelles reste central, reflet des pratiques en milieu rural

Enfance et jeunesse :

- Activités principales pratiquées par les jeunes : sports, écrans, cinéma et sociabilité entre amis
- Les espaces jeunes de Plaisance et de Marciac sont identifiés comme des lieux de repère importants pour les adolescents et les jeunes adultes.
- Les jeunes quittent le territoire après le collège pour poursuivre leurs études supérieures, confirmant le constat du diagnostic démographique.

Mobilité :

- 50% des habitants se déplacent principalement dans les bourgs proches, 29% vers les communes limitrophes, 21% vers les grandes agglomérations (Tarbes, Pau, Aire-sur(l'Adour) pour des services spécialisés.
- Les déplacements quotidiens restent majoritaires, principalement en voiture personnelle. Cependant, un intérêt est exprimé pour le développement de la mobilité durable (vélo, transports en commun, covoiturage)

Accès aux droits et services :

- La satisfaction est globalement positive concernant l'accès aux services, à la téléphonie, au logement et à l'animation de la vie sociale.
- L'accès au numérique et aux services petite enfance et jeunesse est jugé satisfaisante.
- Points de fragilité : accès à la mobilité et accès aux soins, identifiés comme des priorités à renforcer.

Constats

Les habitants apprécient la qualité des services petite enfance, enfance et jeunesse

Les espaces de sociabilité et les activités culturelles/loisirs sont importants pour les jeunes

La mobilité et l'accès aux soins restent les principaux points faibles du territoire

Enjeux

Adapter les services et dispositifs pour améliorer l'accès aux soins et aux droits

Développer des solutions de mobilité durable pour limiter l'isolement

Maintenir et renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes et les familles

Valoriser les retours qualitatifs des habitants pour orienter les projets locaux et la coordination intercommunale

Synthèse générale des constats et enjeux pour la nouvelle Convention Territoriale Globale 2026-2030

Axe	Constat	Enjeu
AT	Déclin modéré de la population mais solde migratoire positif	Maintenir et renforcer attractivité du territoire pour attirer de nouveaux habitants
AT + ASS	Population vieillissante	Soutenir le maintien et le retour des jeunes Renforcer et adapter les dispositifs du « bien-vieillir »
AT	Progression des ménages individuels	Adapter les services et infrastructures
AT + MP	Chute du nombre d'assistantes maternelles	Mettre en avant le métier et les actions menées, notamment au niveau des jeunes
AT + MP + ASS	Part importante de familles monoparentales	Maintenir et renforcer les dispositions et actions de parentalité
MP + ASS	Bon équilibre dans les différents modes d'accueil	Continuer le suivi des évolutions des demandes et consolider la coordination
AT + MP	Augmentation fréquentation LAEP	Pérenniser les actions menées
AT + MP + ASS	Départ des jeunes après lycée	Créer des dispositifs de mobilité pour la poursuite des études supérieures et le retour des jeunes
MP + ASS	Accès structures enfance-jeunesse inégalement répartis	Mise en œuvre d'un dispositif de mobilité pour rendre les ALSH accessibles aux enfants des communes les plus éloignées des deux centre-bourgs
AT + MP	Dynamique associative (culture, sport)	Consolider la participation et valoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale et

		associative
MP	Absence d'offre médicale spécialisée	Renforcer la coopération avec le CLS et les acteurs locaux (CIAS) Promouvoir les métiers et les formation dans le domaine médical auprès des enfants et des jeunes
MP	Présence d'un maillage social mais manque de coordination	Renforcer la coordination entre les acteurs et les partenaires locaux et institutionnels
MP + ASS	Présence non négligée de publics fragiles et isolés	Identifier et accompagner ces publics à l'accès aux droits et soins
MP+ ASS	Zones rurale moins bien desservies	Adapter des dispositifs de mobilité « aller-vers »
MP + ASS	Information sur droits et services peu visibles ou trop diffus	Centraliser et diffuser l'information Développer la communication
MP + ASS	Parc ancien (avant 1919) important avec contraintes énergétiques	Faire connaître aux résidents les aides aux logements
AT + MP	Vacance et sous-occupation importantes des logements	Adapter ces logements pour un public sénior et ou jeune
AT+ MP	Logements sociaux limités selon les communes	Développer l'offre de logement social
MP	Taux de chômage stable mais plus marqué chez jeunes et séniors	Renforcer le partenariat avec France Service et les entreprises locales
MP + ASS	Faible diversité emplois avec peu de plus-value	Faire connaître les formations et parcours disponibles sur le territoire
MP	Tissu associatif dense et diversifié	Consolider, accompagner et promouvoir ce tissu associatif
AT + MP	Création de nouvelles associations	Renforcer les connaissances des ressources associatives présentes sur le territoire

		Promouvoir et soutenir le bénévolat auprès du publi notamment les jeunes
AT + MP	Rayonnement culturel, événementiel et sportif	Valoriser les actions menées Développer la communication
MP + ASS	Associations de soutien à la santé présentes mais dépendance aux soutiens institutionnels.	Favoriser la coordination entre acteurs locaux et partenaires institutionnels

Projet à maintenir et/ou renforcer

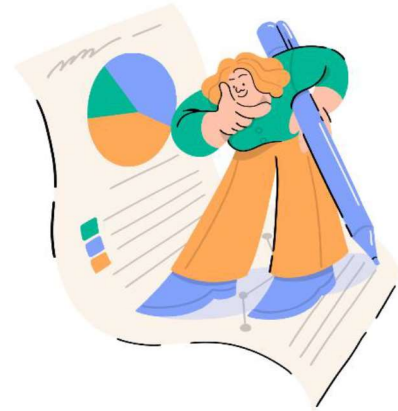
MP	Adaptation du diagnostic et des questionnaires selon les besoins et demandes des habitants	Collecte et analyse régulières des données institutionnelles, rencontres régulières avec les secrétaires de mairies et autres partenaires locaux (PVD, CLS....)
AT + ASS	Plan rebond : a permis un meilleur accueil des structures petite enfance	Maintenir et consolider face aux aléas extérieurs (politique, économique, sociale) et à ajuster aux analyses des données de 2026
MP	Difficultés de planification des différents calendriers (AAP, COTECH, CA....)	Mise en place d'un calendrier des instances pour une meilleure organisation face aux différents délais des différents projets
ASS	Guichet unique : point d'entrée et d'information en matière de mode de garde	Maintenir et consolider notamment pour les nouveaux parents et habitants Continuer l'information
MP + ASS	GAAP/ANAPRAT : analyse de pratique (agents de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse)	Continuer la pratique en vue d'une continuité du métier et de nouvelles recrues
MP + ASS	Projet Educatif Territorial	A maintenir et consolider la coninuité éducative du

		territoire en maintenant la passerelle entre Education Nationale et les structures Enfance-jeunesse) Mise en œuvre d'une période test CLAS
MP	Espaces Jeunes (Plaisance et Marcias)	Consolider l'information auprès des écoles et collèges Intervention des responsables des espaces jeunes durant les heures périscolaires des collèges pour établir une passerelle.
MP + ASS	Contrat d'objectif et d'amélioration a renforcé le temps de direction pour les responsables de structures	A maintenir et renforcer pour maintenir une qualité d'accueil et de gestion administrative.
MP + ASS	Partenariat renforcé avec la MSA sur l'axe enfance-jeunesse	Consolider et étendre ce partenariat à tous les publics et tous les âges (notamment en raison du non-recours aux droits)
MP + ASS	Evènements organisés sur deux jours en 2024 à l'occasion des journées internationales du handicap a permis une acculturation envers les petits, les jeunes et les adolescents	Maintenir et renforcer l'évènement pour les années futures en élargissant le projet à un plus large public Renforcer partenariats avec structures telles que IME Pages - AGAPEI

III. LE BILAN FINAL DE LA PREMIERE CTG = une étape phare du processus du pilotage

Pourquoi un bilan et une évaluation ?

- Pour clôturer de la première CTG, réajuster et innover pour consolider la CTG 2.
- Objectiver les effets de la CTG, en tenant compte de son inscription dans un projet de territoire évolutif, influencé par un contexte et un environnement en constante transformation.
- Analyser la progression vers les objectifs fixés, en identifiant les réussites et les freins.
- Donner du sens aux écarts constatés entre les résultats obtenus et les objectifs visés, afin d'en tirer des enseignements utiles.
- Repérer les productions inattendues, qui n'étaient pas prévues initialement mais qui enrichissent le projet.
- Mettre en exergue les pistes d'amélioration pour affiner le contenu et renforcer la pertinence des actions engagées.



1. Les moments forts

1. Le comité de Pilotage

Le comité de pilotage (COPIL) joue un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi de la Convention Territoriale Globale. Instance décisionnaire pluridisciplinaire, le comité de pilotage fixe la stratégie d'action sociale.

Le Copil assure :

- ❖ La validation des grandes orientations, des priorités d'action et des ajustements nécessaires au fil du temps.
 - ❖ Le suivi de la mise en œuvre : Il contrôle l'avancement des projets, analyse les indicateurs et propose des réorientations si besoin.
 - ❖ La coordination des partenaires : Il veille à la complémentarité des actions entre les partenaires départementaux, les collectivités, les associations et autres acteurs locaux.
 - ❖ La valorisation des initiatives locales : Le COPIL met en lumière les actions innovantes et favorise leur diffusion sur le territoire.
- Favoriser la transparence : Les décisions sont prises collectivement, avec une traçabilité des arbitrages.
 - Adapter les actions aux réalités locales : Grâce aux retours du terrain, le COPIL ajuste les réponses aux besoins des habitants.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	1	0	1	0	1
	29/09/21		07/11/23		17/06/25
	COPIL 1		COPIL 3		COPIL 4
	Présentation diagnostic et ateliers		Point étape		13/10/25
					COPIL 5
	20/10/21				
	COPIL 2				

2. Le comité technique

Le comité technique joue un rôle opérationnel essentiel dans le suivi et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale. Il complète le travail stratégique du comité de pilotage en assurant la coordination concrète des actions sur le terrain.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
3	1	3	6	3	1
28/09/20	05/10/21	03/02/22	04/07/23	Cotech JIH	Commission ASEJ/CTG
Présentation et lancement CTG	Focus Groupe Gers solidaire	Atelier accueil de la différence en milieu ordinaire	Conférence des maires	Pour journée du 03/12/24	21/01
					17/06
08/10/20	Commission ASEJ/CTG		07/10/23	Cotech Bilan CTG	Sept
Présentation Offre globale CAF	12/01	+	Vie associative		
	04/10	3 rencontres pôle appui et ressources handicap CAF	12/23	Cotech Habitat inclusif et réunions publiques	
14/12/20			Rencontre ASE		
Conseil des maires		Juin – Sept	Cotech mobilité EVS épisode	01/07/24	
		Ateliers construction fiches actions avec les responsables de		14/10/24	
Commission ASEJ/CTG			Convention Farfalous	03/02/25	
				06/03/25	

03/09	structures	26/06/25
28/09	EJ	
03/12	Bilan vidéo pour Projet passerelle l'activité EJ de 2021	Commission ASEJ/CTG
	Commission ASEJ/CTG	17/01
		25/09
	Commission ASEJ/CTG	02/02
	15/02	16/05
	28/06	
	16/09	

3. Bilan CTG à mi-parcours en 2023

En novembre 2023, le comité de pilotage à mi-parcours a permis de recenser et de synthétiser les avancées, freins et leviers de la CTG en cours mais aussi de travailler sur les représentations autour de ce document cadre, nouveau sur le territoire de Bastides et Vallons.

Ainsi, dans le cadre d'une démarche collaborative, il a été proposé aux membres du comité de pilotage de réfléchir à la mise en œuvre de la première CTG, à travers la métaphore du bateau : L'objectif était de faire un suivi du projet de manière explicite et imagée. La production a permis de visualiser les



rôles, les dynamiques et les étapes de progression de manière accessible et engageante.

Analyse des retours des participants :

Ce qui booste le projet :

- La volonté, l'enthousiasme dans le travail d'équipe
- Public mobilisé et satisfait (par l'offre de services)
- Décloisonnement des partenariats et les structures du territoire (lien direct)
- Soutien des élus du territoire
- Soutien par les partenaires financiers dans la réalisation et la mise en œuvre des projets

Ce qui retarde le projet :

- Difficultés financières : reste à charge pour l'EPCI
- Lourdeur administrative
- Disponibilité des personnes : « la ressource humaine »
- Manque de temps
- Manque de personnels : petits contrats et difficultés de remplacement
- Désengagement des agents
- Désengagement des partenaires

Les objectifs du projet :

- Répondre aux besoins des habitants
- Favoriser le vivre ensemble
- Favoriser l'attractivité et le développement du territoire
- Développer les partenariats : CIAS / MSA / CAF
- Créer des Cotech par thématiques
- Se rencontrer plus régulièrement
- Accompagner les 16-20 ans dans leur projet d'avenir
- Permettre l'ouverture des structures sur l'extérieur et sur le territoire

4. Bilan de la CTG 1 en termes d'organisation et de gouvernance

- Le passage du rôle de coordinateur Enfance et jeunesse à celui de chargé de coopération territoriale

La mutation a demandé du temps à la fois en termes d'adaptabilité des professionnels et également en termes d'organisation des services avec des missions qui ont, parfois, dû être déléguées. Des temps pédagogiques ont été mis en place en direction des services mais aussi des partenaires et des élus pour permettre une meilleure visibilité et lisibilité du poste et des missions du CCT.

Les missions des CCT



- 01 Garant de l'organisation et de la mise en œuvre du projet de territoire
Pilotage - Suivi - Animation
1.4 ETP dédié à la fonction et soutenu financièrement par la CAF 32
- 02 Garant de l'organisation et de la mise en œuvre des instances de concertation et de décision
- 03 Recherche et actualisations des données du territoire
- 04 Interface pivot : Animer la mise en réseau des partenaires / mobiliser les acteurs stratégiques pour les axes de la CTG
- 05 Conseil aux élus : faire remonter les réalités de terrain et traduire les orientations politique en plan d'actions : faire circuler l'information, être force de proposition, rechercher des financements.
- 06 Offre d'accueil et besoins des familles : observer, impulser et évaluer les services et les projets portés par l'EPCI sur et pour le territoire

Article de vulgarisation sur le poste et les missions de CCT paru dans le bulletin semestriel de l'EPCI de Juin 2022 :

Un nouveau partenariat

Un nouveau partenariat s'instaure entre la Caisse d'allocations familiales du Gers et la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, à travers la Convention Territoriale Globale. Retour sur cette nouvelle forme de coopération que l'on connaît aussi sous le nom de CTG !

La Convention Territoriale Globale est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

2021 a été l'année du diagnostic et de la réflexion, 2022 est l'année de la signature et des premières réalisations.

En effet, grâce au travail collaboratif avec les associations et les partenaires du territoire, grâce aux avis émis par la population, interrogée fin 2020 par le biais d'un questionnaire, la Convention Territoriale Globale sera signée sur notre territoire le 18 Août 2022.

La CTG, c'est un projet de territoire en termes d'action sociale qui se porte, pour cette première contractualisation, sur trois champs : l'accès aux droits, le handicap et l'enfance et jeunesse, politique phare portée par la collectivité depuis ses débuts.

L'objectif est d'aboutir à une vision globale et décisionnelle des besoins sociaux sur le territoire, de faire des priorités et des objectifs communs entre institutions et partenaires, et d'adapter son action aux besoins du territoire. Cette nouvelle contractualisation permet également de relayer l'intercommunalité et les communes qui la composent aux partenaires institutionnels dans le but de développer des actions complémentaires adaptées et s'appuyant sur les ressources associatives du territoire.

La CTG, c'est aussi un Chargé de coopération Territoriale, c'est-à-dire un technicien qui, à la croisée des chemins entre les différents partenaires, les différentes politiques sociales et les actions existantes se fait le lien, sur le terrain, pour rendre plus efficaces les réponses faites aux besoins de la population.

La CTG, c'est surtout le territoire et ses habitants, toutes tranches d'âge confondues, qui constituent le point d'ancrage central avec des priorités enjeux. Proposer un territoire plus attractif et plus facile au quotidien pour ses habitants nécessite une vision transversale de nos ressources. La CTG sur Bastides et Vallons du Gers a comme principal objectif de rendre plus visible et lisible ce qui se fait et se développe au plus près des habitants.

Chargée de Coopération Territoriale c'est quoi ?

« Mon travail est de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité, en matière d'action sociale, suivant les compétences et les thématiques conventionnées dans le cadre de la CTG », explique Clémentine Chaud, la Chargée de coopération territoriale de Bastides et Vallons du Gers.

« Pour cela, je suis en relation constante avec les partenaires institutionnels, signataires de la convention, la Caisse d'Allocations Familiales du Gers bien sûr, mais également, la Caisse primaire d'assurance maladie du Gers, la Mutuelle Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud, l'union départementale des CIAS et CCAS et le Conseil Départemental. Je travaille également en lien avec les associations du territoire, sans lesquelles la mise en place d'actions adaptées et de proximité ne pourrait pas se faire. Identifier les besoins, s'appuyer des ressources, développer des actions, coordonner les différentes interventions, renforcer la diffusion de l'information auprès de la population, et surtout faciliter l'accès à l'offre, constituent mon quotidien. C'est un beau challenge et se dire que je suis au centre de cette dynamique est d'autant plus motivant ! Avec les partenaires de la Communauté de communes, nous avons cinq ans pour impulser et mettre en œuvre les engagements pris à travers la CTG, dans les domaines du handicap, de la parentalité, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que de l'accès aux droits. Cinq ans, cela peut paraître long mais lorsque l'on sait ce qu'il y a à faire, je me dis que cela va vite passer ».

Déjà Clémentine Chaud regarde vers demain et se prépare à écrire la suite sur la base des bilans réguliers qui seront faits, au cours des cinq prochaines années, de la Convention Territoriale Globale et de sa mise en œuvre.

Développement du temps de travail CCT

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0.75	0.75	0.75	0.75 Annualisé 0.69	Janvier à Juillet 0.75 A partir d'octobre 1 ETP Annualisé 0.69	Janvier à Mars 1 ETP Benoite Menard A partir de Mars 1.4 ETP Pénélope Hembise 1ETP Clémentine Chaud 0.5 ETP

Participation réseau CCT

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	1	2	1	0	1

Recrutement référent handicap :

Ref inclusion

0.5 ETP A partir du 1 ^{er} Octobre 2023
--

A améliorer :

- Définir des indicateurs d'évaluation pour suivre l'efficacité des actions
- Mettre un place un calendrier des instances (COPIL + COTECH) pour prévoir une meilleure répartition sur la durée de la convention
- Travailler la mobilisation des élus de façon à conserver une bonne dynamique tout au long de la contractualisation : créer des opportunités de dialogues (ou/quand et comment sont-ils le plus réceptifs et disponibles), cerner les enjeux, adapter le discours...

A poursuivre :

- Les outils de participation mis en œuvre pour mobiliser les membres du comité de pilotage lors de toutes les instances.

2. Les actions réalisées

1. Enfance et Jeunesse

Depuis 2000 la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a la compétence affaires scolaires, enfance et jeunesse. C'est une compétence socle qui se traduit par le plus gros engagement financier de la part de l'EPCI.

Les dépenses réalisées en 2024

Dépenses de fonctionnement constatées en 2024 au titre du budget principal : 5 534 005 €

En 2024, pour 100€, la communauté de communes a consacré :



(1) Subvention versée par la Communauté de Communes pour le fonctionnement du CIAS : 155 000 €

Au cours de la période couverte par la CTG, l'EPCI, malgré des contraintes financières, a poursuivi sa dynamique volontariste pour renforcer le développement de son offre de services à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles. Ce développement s'est traduit par des investissements mais aussi, et surtout par l'organisation et la mise en œuvre d'un fonctionnement des services répondant aux attentes et aux besoins des familles en termes de qualité d'accueil de la CAF.

Le Plan Rebond a notamment permis de renforcer le secteur de la Petite Enfance par la création d'un nouveau bâtiment dédié à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans à Plaisance. Grâce à ce dispositif et à une volonté politique soutenue, les deux multi-accueils communautaires ont vu leur capacité d'accueil augmenter, tant en nombre de places qu'en amplitude horaire. Ils sont désormais ouverts quatre jours par semaine, offrant ainsi une meilleure réponse aux besoins des familles.

Sous l'impulsion conjointe de la responsable du pôle Petite Enfance et des chargées de développement thématique de la CAF du Gers, la mission de guichet unique portée par le Relais Petite Enfance (RPE) a été consolidée. Ce dispositif tend à devenir l'unique point d'entrée et d'information en matière de mode de garde pour les familles et les professionnels du territoire.

Des actions d'information ont été menées à destination des secrétaires de mairie et des élus, notamment lors des commissions Enfance et Jeunesse. Cette structuration a favorisé une meilleure synergie entre les différents services concernés (PMI, assistantes maternelles, assistantes sociales, services Enfance et Jeunesse).

Les entretiens menés en 2021 avec les professionnels ont mis en lumière un besoin de formation, en particulier sur les thématiques liées à l'accueil de la différence. En cohérence avec l'axe « Handicap et Inclusion » de la CTG, plusieurs sessions de formation interne ont été organisées, bénéficiant à un grand nombre d'animateurs.

En 2025, des séances d'analyse de la pratique ont été proposées à l'ensemble des agents du service. Par ailleurs, la collectivité a soutenu financièrement, avec l'appui de la CAF, la professionnalisation de ses collaborateurs en favorisant l'accès aux formations d'un BPJEPS, d'un BAFD et d'un BAFA.

Un travail partenarial, notamment avec les directrices d'école, les parents d'élève, a été engagé en 2024 pour la réécriture du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de Bastides et Vallons. Trois thématiques prioritaires ont été retenues : la lutte contre le harcèlement, l'éducation en extérieur, et l'inclusion. Ces axes nourrissent les principes fondamentaux du PEDT : cohérence, continuité et complémentarité des temps éducatifs.

À l'issue des concertations menées en 2023, l'ensemble des écoles du territoire ont maintenu le rythme scolaire de 4,5 jours, avec la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans tous les établissements.

La diversité des participants à la démarche et la qualité des échanges ont permis l'élaboration d'un document-cadre qui impulse la dynamique pour les projets pédagogiques à venir et les projets d'activités créés par les équipes d'animation.

L'un des objectifs majeurs de la politique jeunesse a été atteint avec l'ouverture de l'accueil jeunes de Marciac en 2025. Désormais, les deux bourgs-centres du territoire proposent un accueil les mercredis et durant les vacances scolaires (après-midi uniquement). La formation BPJEPS de la responsable contribue à la professionnalisation de cette structure.

L'espace jeunes de Plaisance porte depuis deux ans un projet transversal de mobilité, décliné à chaque période de vacances scolaires. L'autonomie des jeunes est au cœur du fonctionnement : les projets sont conçus, budgétisés, présentés et mis en œuvre par les jeunes eux-mêmes, avec un accompagnement des animateurs.

Afin de favoriser la continuité des parcours éducatifs et de renforcer les liens entre professionnels, des actions passerelles financées par la MSA ont été mises en place. Elles ont permis à des enfants issus de différents dispositifs (LAEP, MAC, RPE, périscolaire, espaces jeunes) de se rencontrer et de partager des temps communs, tout en favorisant la concertation entre professionnels.

Les possibilités de partenariat sur le territoire ont permis la mise en place d'un certain nombre de projets.

En effet, le territoire bénéficie de partenariats solides et variés. Outre les traditionnels inter-centres entre les Accueils de loisirs de Beaumarchès, de Marciac et de Plaisance, des collaborations régulières ont lieu avec la Maison de l'Eau, l'Espace de Vie Sociale Épisode, ainsi qu'avec les médiathèques intercommunales.

Des partenariats restent à consolider, notamment avec l'Astrada, l'association Jazz in Marciac, et les cinémas du territoire.

La mise à jour des supports de communication et l'adoption d'une charte graphique ont permis une meilleure lisibilité de l'offre : clarification des horaires, identification des interlocuteurs, valorisation des activités proposées au public.

Dans le cadre du partenariat avec la CAF, les équipes ont accompagné les élus dans la transition du financement CEJ vers le Bonus Territoire (BT). La réorganisation du pôle Petite Enfance et Enfance-Jeunesse a permis une montée en compétences des responsables de structures.

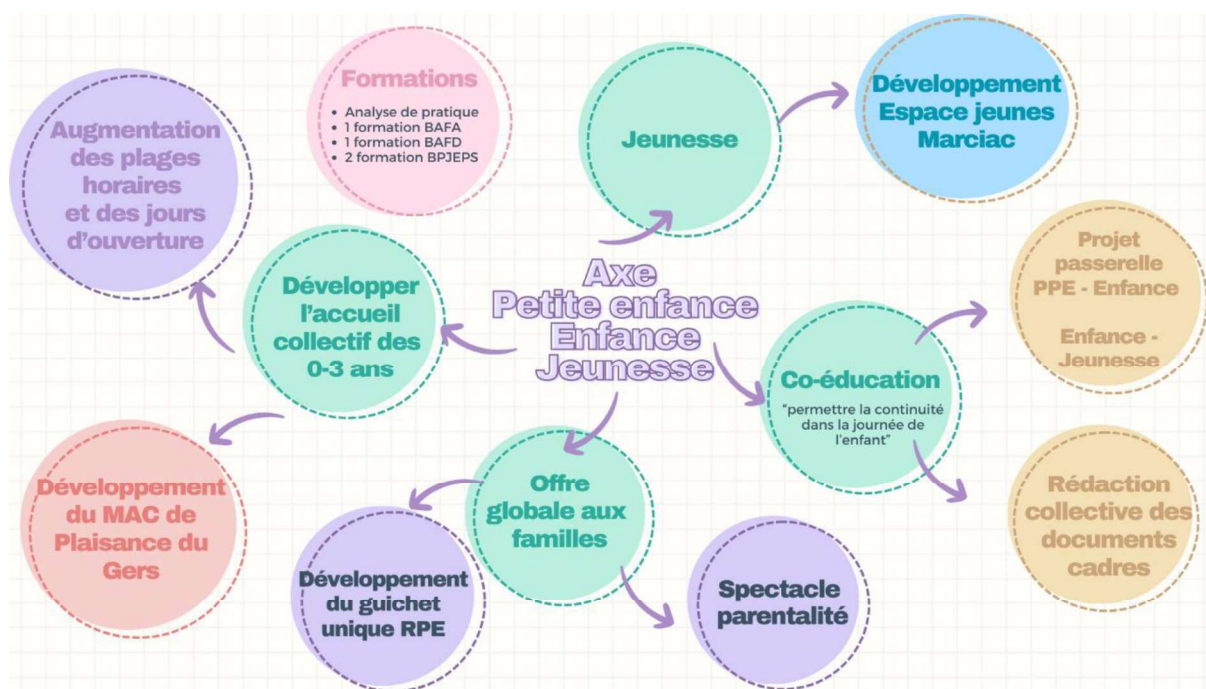
La mise en place de contrats d'objectifs et d'amélioration de la qualité d'accueil a souligné la nécessité de renforcer le temps de direction, afin de permettre aux responsables de remplir leurs missions administratives (suivi du logiciel ICAP, rédaction des projets pédagogiques, participation aux réunions, alimentation du portail CAF).

Le bon fonctionnement de l'axe EJ repose sur une organisation rigoureuse, impliquant des réunions plénières bimensuelles entre responsables de structures, CCT, voire la DGS ou des personnes ressources selon les thématiques abordées. Ces temps permettent de faire le point sur les projets, de traiter des problématiques spécifiques et de favoriser la remontée d'informations de terrain. Des réunions spécifiques peuvent être organisées ponctuellement pour le suivi de projets. Une volonté de délocalisation de ces réunions permet également de renforcer le travail en réseau.

Sur le territoire, l'attractivité repose en grande partie sur la qualité des services proposés aux familles, qu'elles soient déjà installées ou envisagent de s'y établir. Dans cette optique, les élus ont porté une attention particulière au développement d'actions en faveur des enfants et des jeunes, notamment sur les temps périscolaires et extrascolaires. Après une période d'interruption liée à la crise sanitaire du Covid, les séjours ont également pu être réactivés.

Dans le cadre de l'axe Enfance-Jeunesse (EJ), la CTG a favorisé le renforcement du partenariat avec la MSA, qui apporte chaque année son soutien sur des thématiques variées. Ce partenariat a permis de créer une complémentarité efficace avec les financements de la CAF.

De manière générale, les appels à projets présentent une difficulté récurrente : celle d'harmoniser les calendriers entre les besoins de la collectivité (notamment en période de préparation budgétaire) et les délais d'envoi, de retour et de validation des montants alloués par les partenaires.



Métaphore de la pierre : une dynamique en mouvement

Réalisations – *Je lâche la pierre*

Les actions concrètes engagées par le territoire :

- Création d'un bâtiment Petite Enfance (0–3 ans) à Plaisance-du-Gers
- Extension du nombre de places et des horaires des multi-accueils
- Structuration du Guichet Unique RPE
- Formations internes et accompagnement par le suivi des formations diplômantes (BPJEPS, BAFA, BAFD)
- Réécriture du PEDT autour de l'inclusion, du harcèlement et de l'éducation dehors
- Création de l'accueil jeunes à Marciac
- Déploiement du projet mobilité porté par les jeunes à Plaisance
- Actions passerelles inter-dispositifs financées par la MSA
- Partenariats renforcés avec les structures locales
- Mise à jour des supports de communication et charte graphique
- Transition CEJ → Bonus Territoire (CAF)
- Réorganisation du pôle Petite Enfance et Jeunesse
- Réunions plénières régulières et délocalisées

Résultats – *La pierre tombe*

Les effets directs observés :

- Meilleure accessibilité des services pour les familles
- Professionnalisation accrue des équipes
- Coordination renforcée entre acteurs éducatifs
- Maintien du rythme scolaire à 4,5 jours avec TAP
- Implication active des jeunes dans les projets
- Diffusion de la culture de l'éducation en extérieur (temps scolaire et périscolaire / extrascolaire)
- Lisibilité accrue de l'offre éducative
- Pilotage structuré des projets

Impacts – La pierre m'éclabousse

Les effets profonds et durables sur le territoire :

- Renforcement du lien de confiance entre familles, élus et professionnels
- Émergence d'une dynamique territoriale partagée autour de l'enfant et du jeune
- Renforcement de l'attractivité du territoire : Positionnement du territoire comme acteur engagé et innovant
- Inclusion mieux pensée et mieux portée dans les projets
- Autonomisation des jeunes et développement de leur pouvoir d'agir
- Création d'un réseau professionnel solide et coopératif

2. Accès aux droits

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la première CTG a mis en évidence un territoire marqué par une précarité sociale significative et un vieillissement de la population. Ce constat a conduit à l'inscription d'un axe dédié à l'action sociale, structuré autour de plusieurs thématiques prioritaires : accompagnement des initiatives de mobilité locale, participation aux instances liées à l'offre de santé et à l'accès aux droits, développement de partenariats (ASE, Petites Villes de Demain, DAC 32, CDIFF...), suivi de dispositifs en cours de déploiement (Guid'Asso, Contrat Local de Santé, Schéma Global des Solidarités du Gers...).

Le territoire bénéficie d'un maillage associatif dense, particulièrement actif auprès des publics fragiles. À Plaisance-du-Gers, deux structures jouent un rôle central :

❖ **EVS EPISODE**

Labélisé Espace de Vie Social par la CAF du Gers, l'association EPISODE œuvre sur des thématiques en lien avec : isolement, solitude, problématiques sociales... Depuis 2011, par des ateliers hebdomadaires et des actions visant à contribuer à maintenir la dynamique citoyenne, consolider la cohésion sociale, développer les solidarités entre les générations et permettre aux habitants de mieux vivre leur territoire les bénévoles ont rendus l'association incontournable. L'association « un lieu pour un lien » est désormais très bien identifiée sur le territoire. De nombreux partenariats avec les structures Enfance et jeunesse de l'EPCI sont développés.

❖ **Agir ensemble pour défier la solitude**

AEDS, association basée à Plaisance, organise plusieurs ateliers pour aider les personnes seules, isolées ou et en précarité : Bar à Soupes, Minibus solidaires, Réveillon de Noël. Le président de l'association participe activement aux ateliers de réflexion proposés sur la thématique de l'action sociale.

Le partenariat avec les associations s'appuie sur les acteurs déjà engagés, notamment ceux labellisés PAVA ou Guid'Asso, qui assurent un accompagnement structurant du tissu associatif local. L'objectif est de renforcer la complémentarité des actions et la lisibilité de l'offre, sans créer de redondance.

En interne, le CIAS Marciac-Plaisance (créé en 2002) propose un service d'aide à domicile sur l'ensemble du territoire de Bastides et Vallons et tient des permanences sur les deux bourgs centre Marciac et Plaisance. Le partenariat entre les CCT et la responsable du CIAS a permis la mise en

œuvre d'actions collectives à destination des personnes de plus de 60 ans, soutenues financièrement par la CFPPA. Cette dynamique mérite d'être consolidée dans le cadre de la prochaine CTG.

Un projet d'habitat inclusif, porté par la mairie de Marciac et piloté par le CIAS, est en cours de développement. Il implique une forte mobilisation des chargées de coopération territoriale pour l'organisation et l'animation des réunions de co-construction. Le Département accompagne cette démarche via sa chargée de mission dédiée.

Lors des enquêtes sur les marchés de Plaisance et de Marciac en 2021, l'une des préoccupations premières des personnes entendues étaient l'offre de santé sur le territoire, dans un contexte de diminution et de vieillissement des professionnels de santé et notamment des généralistes.

Depuis, la mise en place du contrat local de santé piloté par un coordinateur spécifique permet la prise en considération de cette thématique. Des liens réguliers sont faits et les CCT participent activement aux ateliers. Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est également créée sur le territoire.

Une vision transversale des actions et des compétences mobilisées est essentielle pour assurer la cohérence et la visibilité de l'offre sociale. Cette approche facilite la diffusion d'une information claire et partagée auprès des habitants.

La création du site internet de la CCBVG a contribué à améliorer la communication institutionnelle. Par ailleurs, le développement des espaces France Services à Marciac et à Plaisance constitue une réponse efficace en matière d'accueil et de renseignement de premier niveau.

Le Département, chef de file de l'action sociale, est un partenaire incontournable. Localement, cette coopération se traduit par des échanges réguliers avec les agents de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Mirande, notamment la directrice et les assistantes sociales de secteur.

Pour renforcer l'efficacité de l'action sociale, la prochaine CTG devra :

- Cibler plus précisément les actions à développer.
- Poursuivre le repérage des acteurs et de leurs missions (« qui fait quoi »).
- Favoriser des temps de concertation professionnelle.
- Participer activement à la diffusion de l'offre auprès de l'ensemble des publics du territoire.

Focus

❖ **Le CIAS Marciac-Plaisance**

Au service des habitants et notamment des plus fragiles (personnes âgées, handicapées, malades ainsi qu'auprès des personnes en difficultés), il a pour vocation de les accueillir, de les conseiller, de les aider dans les démarches administratives. Le CIAS assure la domiciliation de personnes sans domicile stable. Il instruit des dossiers d'aide sociale. Il apporte également des aides diverses : délivrance de bons alimentaires pour les personnes en difficulté temporaire ou versement de secours d'urgence. Le service d'aide à domicile (SAAD) est ouvert 365 jours par an et compte vingt aides à domicile en activité.

Les actions collectives développées sur le territoire par le CIAS Marciac Plaisance :



- ⇒ « Voyez comme on dit » à Marciac 2023/2024 (CFPPA)
- ⇒ « Chansons d'hier revisitées » Concert à la médiathèque 6/10/23
- ⇒ « Equilibre et vous » stage santé seniors 25/09/23
- ⇒ « Les seniors donnent de la voix » création d'archives sonores (2020/2021) (CFPPA)
- ⇒ « De la tête aux pieds » (2021) semaine pluridisciplinaire à Marciac (CFPPA)

Co-financement CFPPA conférence financeurs
prévention perte autonomie

- Salon des aidants 2024
- Nutrition et alimentation 2025
- Prévention routière 2025

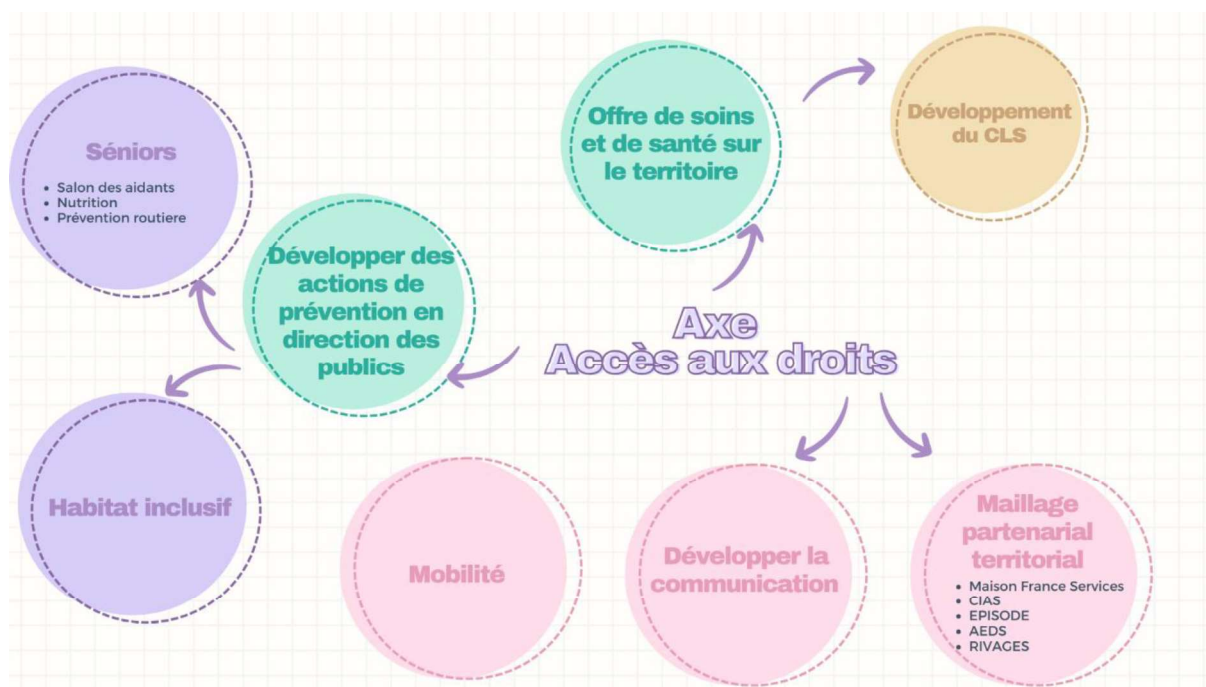
❖ RIVAGES

Anciennement labélisé Point d'écoute et d'appui à la vie associative (PAVA) et désormais labélisé Guid'Asso pour les associations du territoire de Bastides et Vallons, cette association basée dans les Hautes-Pyrénées tient également une permanence à la mairie de Marciac pour conseiller et accompagner les associations du territoire. Une action « rencontres locales de la vie associative » a été organisée en 2023 sur le territoire pour participer à localiser et répertorier les associations et leurs missions sur Bastides et Vallons.

❖ France services

Le territoire de l'EPCI compte deux maisons France services. Celle de Plaisance est portée par la poste et malgré les sollicitations, peu d'échanges et de retours. A Marciac, le portage mairie permet des échanges réguliers et une visibilité sur les demandes et réponses apportées.

Le retour des assistantes sociales de territoire et les retours lors des rencontres partenariales mettent en avant la qualité d'accueil et de services. C'est un partenaire clefs et une porte d'entrée pour l'accès aux droits des habitants du territoire.



Métaphore de la pierre : une dynamique en mouvement

Réalisations – *Je lâche la pierre*

Les actions concrètes engagées sur le territoire :

- Intégration d'un axe Action Sociale dans la CTG, en réponse à un diagnostic de précarité et de vieillissement.
- Participation aux instances liées à la santé, à l'accès aux droits et à la mobilité.
- Suivi de dispositifs en cours
- Soutien technique et accompagnement des associations locales
- Coopération renforcée avec les structures labellisées PAVA et Guid'Asso.
- Partenariat structurant avec le CIAS Marciac-Plaisance
- Appui à l'émergence d'un projet d'habitat inclusif à Marciac
- Création d'un site internet pour améliorer la diffusion de l'information.
- Déploiement de deux Maisons France Services à Marciac et Plaisance.
- Coopération régulière avec les agents de la MDS de Mirande (Département).

Résultats – *La pierre tombe*

Les effets directs observés :

- Meilleure coordination entre les acteurs sociaux et médico-sociaux.
- Renforcement du rôle des associations dans l'accompagnement des publics fragiles.
- Visibilité accrue des dispositifs existants et meilleure lisibilité de l'offre.

- Développement d'une culture partenariale autour de l'action sociale.
- Prise en compte structurée des enjeux de santé sur le territoire.
- Amélioration de l'accueil et de l'information de premier niveau pour les habitants.

Impacts – La pierre m'éclabousse

Les effets profonds et durables sur le territoire :

- Création d'un maillage solidaire plus cohérent et accessible.
- Renforcement du lien entre les institutions, les associations et les habitants.
- Émergence d'une dynamique territoriale autour de l'inclusion et du vieillissement.
- Valorisation du rôle du CIAS comme acteur pivot de l'action sociale locale.
- Meilleure identification des compétences et des missions de chaque acteur.
- Volonté affirmée de structurer les concertations professionnelles et de diffuser l'offre sociale à l'échelle intercommunale

3. Handicap et Inclusion

L'axe « Handicap et Inclusion » s'est articulé en complémentarité avec les volets « Enfance et Jeunesse » de la CTG, en réponse à une nécessité croissante d'adapter les pratiques d'accueil aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap. Il est à noter que ce champ d'action exige une veille juridique constante, tant les évolutions législatives et réglementaires sont fréquentes.

Sur le territoire, la présence de structures telles que le complexe de Pages à Beaumarchés ou l'AGAPEI à Ladevèze-Ville sont un atout majeur. Ces partenaires permettent de créer des liens, participent à favoriser l'acculturation mais aussi et surtout à avoir des ressources concrètes pour les professionnels et les familles.

Un constat partagé avec les équipes enfance et jeunesse a mis en lumière un manque de formations sur les postures professionnelles adaptées à l'accueil d'enfants porteurs de handicaps. Les formations BAFA, bien que centrées sur le collectif, ne préparent pas toujours à la prise en charge de la singularité, qu'elle soit reconnue par la MDPH ou non.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs formations ont été proposées :

- « Accueillir la différence » (2022)
- « C'est quoi l'inclusion ? » (CAF, 2021)
- Formation sur l'hyperactivité (2024)
- « L'inclusion en milieu ordinaire : Handicap et ACM » (Francas et Grandir Handi'Férence, 2024)

La principale avancée de cet axe est le recrutement, à l'automne 2023, d'un référent Handicap, grâce au soutien financier de la CAF. Ce poste stratégique a permis d'avoir un interlocuteur repéré en interne mais aussi auprès des partenaires et des familles. Sa participation au réseau des Référents handicap du Gers favorise l'échange de bonnes pratiques.

Pour rappel, le référent Handicap joue un rôle de facilitateur de l'inclusion. Il mobilise sa connaissance fine du handicap, des dispositifs existants et des acteurs du territoire pour lever les freins à l'accueil dans les lieux de vie collectifs. Ses missions incluent :

- L'accompagnement des familles dans l'élaboration de projets d'accueil individualisés
- L'évaluation des besoins en lien avec les équipes pédagogiques
- Le renfort ponctuel des équipes, comme le recrutement d'un AESH spécialisé à Plaisance
- La mise en réseau des acteurs locaux (MDPH, Éducation Nationale, CAF, Conseil Départemental, etc.)

Des outils pédagogiques ont été mobilisés, tels que la malle handicap prêtée par la CAF, l'arbre des émotions et la cabane des émotions. Des formations ciblées ont été organisées pour les équipes pédagogiques, et des rencontres régulières entre professionnels et familles ont permis de renforcer la qualité de l'accueil.

Enfin, une dynamique d'acculturation à l'inclusion s'est installée durablement sur le territoire, notamment à travers les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et les actions lors de la journée internationale du handicap mises en œuvre depuis 2024. Le référent ne se substitue pas aux équipes, mais agit en soutien, en sensibilisation et en coordination, dans une logique de décroisement et de continuité de l'accueil.

⇒ le bilan de l'atelier Inclusion et handicap réalisé lors du renouvellement du PEDT en 2024 :

1. Restitution

Constat	Perspectives
Faire remonter aux autorités compétentes des éléments de diagnostic sur la situation dans les structures du territoire (quantitatives et qualitatives)	Sur les différents temps de l'enfant : combien d'enfants porteurs de handicap sont accueillis et quel changement dans le groupe cela produit ? Aménagements mis en œuvre ?
Encadrement et personnel	Montée en compétences des équipes d'animation - Formation des animateurs - Professionnels dédiés - Moyens financiers alloués Favoriser la formation continue des enseignants (thématique abordée uniquement en formation initiale). Formation des AESH Formation des équipes d'animation
Développer une classe ULIS	Importance des Unités locale d'inclusion scolaire. C'est un manque sur le territoire, certains enfants ont des rythmes de vie très soutenus compte tenu de l'éloignement de ces classes (Nogaro et Mirande).
Renforcer l'encadrement qualitatif et quantitatif sur les	Exemple : Recrutement d'un éducateur spécialisé, avec l'aide de la CAF pour le renforcement de l'équipe d'animation de

temps périscolaire pour
 permettre un meilleur accueil

Plaisance pendant les vacances de Printemps 2024

Aménagement de l'espace

Exemple de l'existant à améliorer et développer : coin bulle /
 cabane à émotions / chaise avec des chambres à air etc.

Techniques EDMR : apaisement par le mouvement

Aménagement = possible avec différents niveaux d'engagement
 financier

Accueillir des professionnels
 spécialisés sur le territoire

Manque de pros : orthophoniste, psychomotricien, psychologue
 + délai d'attente très long ; Levier d'action ?

Développer les partenariats

AGAPEI / Complexe de Pagès

Développer l'aide à la
 parentalité

Place du LAEP ?

Générer des moyens humains
 et financiers

Mise en place d'un budget spécial Inclusion

Proposer des actions « tout
 public » pour favoriser
 l'acceptation

Exemple : journée à Ladeveze ville
 + L'inclusion concerne toutes les différences ; culturelle,
 sociale...

Travailler la confiance en soi
 pour que la différence
 devienne une force

Pour l'enfant porteur de la différence et pour les autres
 « on est tous différents »

Proposer des programmes
 d'activités adaptés

Type d'animation
 + durée de l'animation

Créer des moments de
 décalage

« tous les enfants sont décalés » : favoriser la perte de repères
 pour recréer une autre cohésion de groupe = travail de
 coopération

Orienter les parents vers le
 référent handicap

- Aide dans les démarches
- Mise en réseau avec les autres professionnels
- Connaissance des dispositifs

L'organisation d'événements à l'occasion de la journée internationale du Handicap en Décembre
 devient récurrente à partir de 2024.



Focus

❖ Le réseau grandir Handi'fèrence

Le réseau Grandir Handi'fèrence, piloté par la CAF du Gers en partenariat avec les FRANCAS du Gers et le CAMSP, propose des espaces d'échanges et d'accompagnements, soutient les professionnels tout en donnant une place aux familles. Il regroupe des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et du médico-social, des familles d'enfants à besoins particuliers, des citoyens... Chaque année le réseau propose une journée départementale destinée aux adhérents et au grand public.

NB – il existe à la CAF du Gers un pôle d'appui et de ressources Handicap

❖ Le complexe de Pages

L'association Mutuelle d'Action Sanitaire et Sociale Agricole du Gers, (AMASSAG), exerce une mission d'accueil, d'apprentissage et d'insertion socio-professionnelle en faveur de personnes en situation de handicap. Le complexe de Pagès, dont il dépend, accompagne et co-construit les modalités d'intervention les plus adaptées au public accueillis. De l'institution, Institut Médico-Professionnel (IMPRO), Etablissement et services d'aide par le travail (ESAT), Foyer d'Hébergement (FH), aux services, Services d'éducation spéciale et

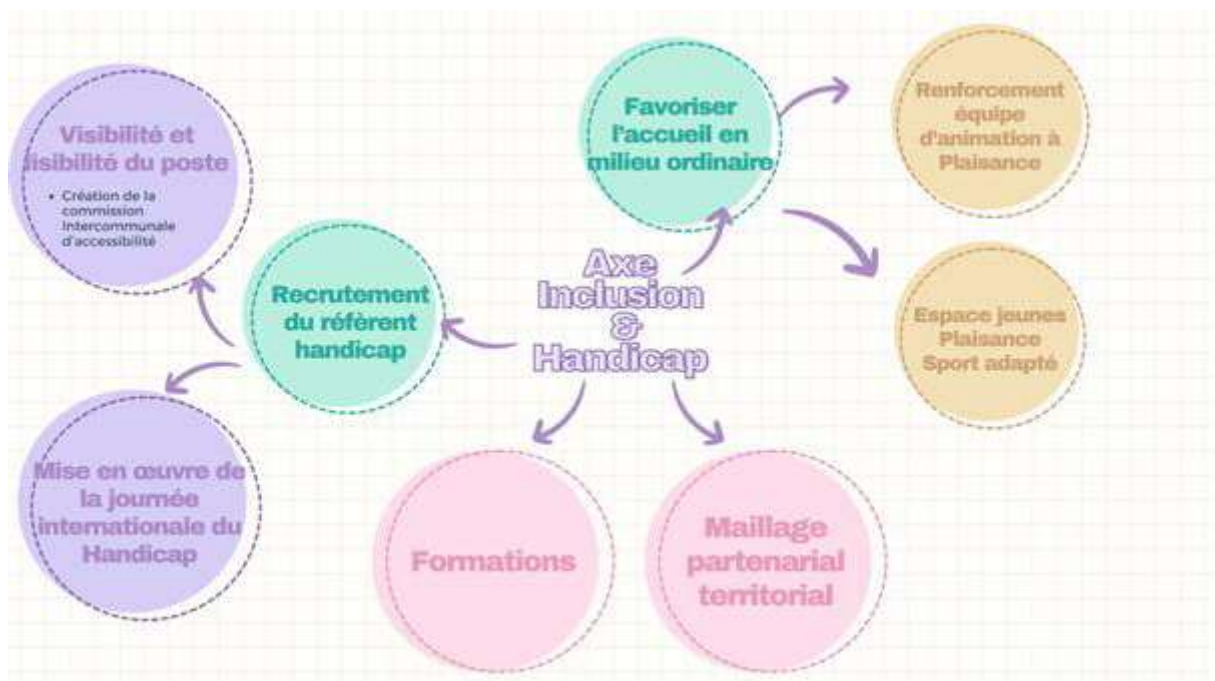
de soin à domicile (SESSAD), SESSAD Professionnel (SESSAD Pro), Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), un soutien est fait dans la scolarité, la formation professionnelle, les démarches d'hébergement, l'autonomie de déplacement, les accompagnements psychologiques, médicaux et familiaux des personnes.

❖ AGAPEI – Le domaine d'Espagnet

Le Domaine d'Espagnet est situé en pleine campagne, à Ladevèze-Ville, commune de 265 habitants, à égale distance des villes de Marciac (32), Plaisance du Gers (32) et Maubourguet (65).

Il comporte :

- Le Foyer d'accueil médicalisé (18 personnes)
- La Maison d'Accueil Spécialisée (30 personnes adultes). L'établissement fonctionne en internat et est ouvert 365 jours par an.
- Le Foyer de vie accueille et accompagne 27 personnes adultes en situation de handicap. 9 places sont réservées sur site à l'accueil d'adultes atteints d'une déficience intellectuelle sévère et/ou présentant des troubles du spectre autistique. 18 places à la Villa Bleue de Marciac sont réservées à l'accueil d'adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne. Ce lieu est organisé en deux pavillons de 400 m² chacun dont un réservé à l'accueil de personnes vieillissantes.



Métaphore de la pierre : une dynamique en mouvement

🗑️ Réalisations – Je lâche la pierre

- Mise en œuvre de formations ciblées pour les professionnels

- Recrutement d'un référent Handicap en 2023, avec le soutien de la CAF.
- Déploiement d'outils pédagogiques adaptés
- Renforcement des partenariats avec les structures spécialisées du territoire (AGAPEI, complexe de Pages).
- Organisation de rencontres régulières entre familles et professionnels pour favoriser le dialogue et la co-construction des projets d'accueil.

↓ Résultats – La pierre tombe

Les effets directs observés à l'échelle intercommunale :

- Meilleure identification des besoins spécifiques des enfants porteurs de handicap.
- Accompagnement individualisé des familles dans l'élaboration de projets d'accueil.
- Renfort ponctuel des équipes pédagogiques via des Appels A Projets de la CAF
- Coordination renforcée entre les acteurs institutionnels (MDPH, Éducation Nationale, CAF, Conseil Départemental).
- Sensibilisation accrue des équipes aux enjeux de l'inclusion et adaptation progressive des postures professionnelles.

💧 Impacts – La pierre m'éclabousse

Les effets profonds et durables sur le territoire :

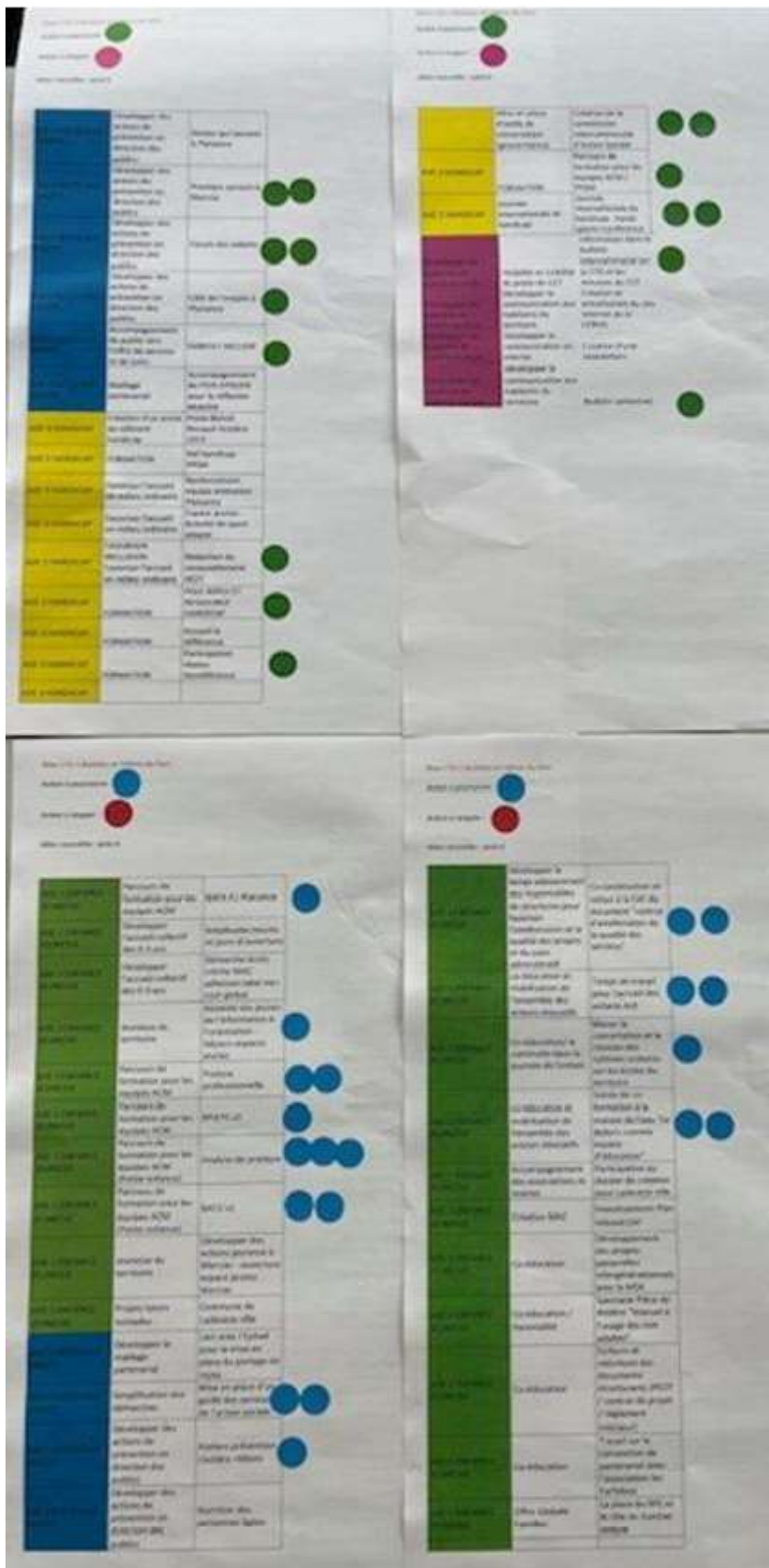
- Installation d'une culture partagée de l'inclusion dans les politiques enfance et jeunesse.
- Décloisonnement des pratiques professionnelles et meilleure continuité de l'accueil.
- Évolution des représentations du handicap auprès des familles, des enfants et des équipes.
- Renforcement du rôle du référent Handicap comme facilitateur, ressource et coordinateur.

3. Les actions non réalisées

- Portail famille ICAP : bien que la CAF du Gers ait accordé un financement pour le développement du portail familles sur le territoire de Bastides et Vallons, des difficultés techniques liées à la maîtrise du logiciel (pointage, facturation, édition de bilans) ont freiné sa mise en œuvre. Il est désormais nécessaire de former ou reformer les agents avant de généraliser son usage.
- Accompagnement à la parentalité : un spectacle intitulé Manuel à l'usage des non-adultes a été proposé au printemps 2023 à Plaisance dans le cadre d'un financement REAAP à l'échelle départementale. Malgré une fréquentation croissante du LAEP, la thématique nécessite un travail approfondi avec la référente parentalité de la CAF. Le principal obstacle reste la mobilisation des parents et leur implication dans les actions proposées.
- Mobilité : une expérimentation a été menée avec l'EVS Episode pour la mise en place d'un bus solidaire permettant aux habitants de se rendre à Plaisance le jeudi matin (jour de marché). Faute de fréquentation, l'action n'a pas été reconduite. De manière générale, les projets liés à la mobilité sont coûteux et relèvent des compétences régionales.

- Guide des services : en 2022, une stagiaire a contribué à la rédaction d'un guide des services. Toutefois, des retours de partenaires (consultés à l'occasion) ont souligné la nécessité de distinguer un guide destiné aux professionnels (avec des contacts spécifiques) d'un guide pour le grand public. De plus, des ressources similaires existent déjà en ligne (ex. : site internet de Gers Solidaire). Pour la prochaine CTG, il serait plus pertinent de créer des renvois vers des sites actualisés plutôt qu'un document figé, susceptible de devenir rapidement obsolète.
- Thématique santé dans l'axe action sociale : ce volet est désormais intégré au contrat local de santé, en lien avec la création de la CPTS du territoire.
- Petits-déjeuners partenaires : à la suite d'une rencontre en 2022 avec les assistantes sociales du secteur, il a été constaté que ce type d'événement était trop fréquent et que les professionnels étaient très sollicités. La fiche action n'a donc pas été développée. Pour la prochaine CTG, il serait envisageable d'organiser des petits-déjeuners thématiques.
- Forum des assistants maternels (ASSMAT) une initiative conjointe, impulsée par la Communauté de communes Armagnac Adour (Riscle / Aignan, CC limitrophe) visant à valoriser le métier d'assistant maternel a été annulée à deux reprises, faute de partenaires disponibles pour animer les stands d'information.
- Actions de prévention CPAM : non réalisées dans le cadre de la première CTG.
- Ciné-débat avec le CIAS et à destination soit des professionnels soit des bénéficiaires : cette action n'a pas été réalisée mais le développement du partenariat a donné lieu à d'autres projets (cf. bilan action sociale)

4. Vision schématique des actions de la CTG 2021-2025





communauté de communes

Bastides & Vallons du Gers

Bilan

Fiches Actions CTG



	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle emploi <i>Intitulé de l'action : « Mise en place d'un guide des services de l'action sociale »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développer le maillage partenarial »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Mise en place des P'tits dej des partenaires »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développer des actions jeunesse à Marciac »</i>
	Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développement de l'offre en accueil collectif 0-3 ans »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Mobilité des Jeunes, de l'information à l'orientation »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Guichet unique, la place du RPE »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Parcours de formation pour les équipes ALAE et ALSH »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Référent handicap »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Ciné-débat »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développer des actions de prévention en direction des publics »</i>



communauté de communes

Bastides & Vallons du Gers

Bilan

Fiches Actions CTG



	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développer les actions intergénérationnelles »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développement du portail famille ICAP »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Accompagnement à la parentalité »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Mise en place de la journée internationale du handicap »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « octroyer un temps administratif aux responsables de structure »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Favoriser l'accueil en milieu ordinaire »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « renfort de l'ALSH de Plaisance »</i>
	<i>Convention Territoriale Globale 2021-2025</i> Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Développement de la vie associative sur le territoire de Bastides et Vallons »</i>
	<i>Intitulé de l'action : « Mobilité »</i> PORTEUR DE L'ACTION : EVS Episode - CCBVG
	Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Education Dehors »</i>
	Communauté de Communes « Bastides et Vallons du Gers » / CAF 32 / MSA 32 / CD32 / CPAM / UDCCAS-CIAS / Pôle Emploi <i>Intitulé de l'action : « Concertation sur la réforme des rythmes scolaires »</i>

5. Analyse atouts / forces / faiblesses et opportunités

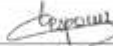
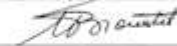
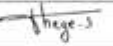
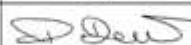
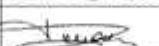
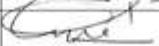
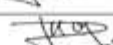
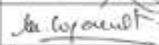
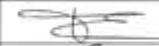


IV. CONTENUS ET ENGAGEMENTS DE LA DEUXIEME CTG

La croisée des données froides, des retours de l'enquête et du bilan de la CTG de première génération ont permis d'établir des tendances et thématiques pour la prochaine CTG et de mettre en avant des actions.

Pour cette CTG de seconde génération, la volonté est d'opter pour une vision transversale des thématiques, c'est-à-dire qui ne se limite pas à une vision par public mais qui répond des enjeux communs à toutes les populations de Bastides et Vallons.

1. Restitution des ateliers thématiques de Septembre 2025

 communauté de communes Bastides & Vallons du Gers		
FEUILLE D'EMARGEMENT		
Ateliers participatifs habitants		
Date : le 15 septembre 2025 Lieu : Salle de réunion - CCBVG Animateurs : Clémentine Chaud, Sylvie Ducos, Pénélope Herblise		
NOM et PRÉNOM	SIGNATURE	
DESPOY Nicole		Elu
BROUSTET Linone		EPSCOPE
SCHNIOT Tania		École Supac
THEJE Sylvie		Elu
Dumont Dominique		Elu
Valérie DUCOS		DECS
BIRAN Bernadette CD 32		CD 32
LISEN ERIC REDS		REDS
RENAUD Auro		Rep. Intercomm. Val
DUCOSSINS		CNCS
HINSINGER Catherine		CAF 32
TIAR Hangoaux		CAF 32
LEFETZ Stéphanie		Elu
GUYONNET Marie		Prog. 65
VITTEAU Eline		Prog. 65
BOU Isabelle		CAF 32
Guén CHAUDRON		Membre du Haut Gers Habitat
Geoffre Weng		CAF 32 Membre du Haut Gers Habitat
J.T. JARUHAN		Elu

Organisation de la soirée « ateliers participatifs »

Date : 15 septembre 2025 – 18h à 20h

Lieu : Locaux de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Organisateurs : Clémentine Chaud et Pénélope Hembise, chargées de coopération territoriale

Objectif principal :

Recueillir les idées, besoins et propositions des partenaires institutionnels, des partenaires locaux et des habitants de la CCBVG autour de trois thématiques, afin d'alimenter la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) de la CCBVG.

Les thématiques déclinées ne se concentrent pas sur des publics spécifiques et se pensent de 0 à 99 ans pour l'ensemble des habitants de Bastides et Vallons.

Organisation des ateliers :

- *Tour de table pour interconnaissance*
- *Explication du principe*
- *Travail en groupe*
- *Restitution*

Format : tables rondes participatives

Nombre de tables : 3 tables, une par thématique

Durée : 2 heures

Participants : habitants, élus locaux, partenaires institutionnels, partenaires associatifs. Les groupes de réflexion sont mixtes et tous les participants s'expriment sur chaque thématique en passant d'une table à l'autre.

Animation : un animateur par table pour guider les échanges et synthétiser les propositions

Thématiques et déroulé :

Maillage partenarial

Attractivité territoriale

Accès aux soins et aux droits

Animateur : Clémentine (CCT)

Animateur : Pénélope (CCT)

Animateur : Sylvie (CIAS)

Forces et collaborations existantes, identification des manques
 L'image du territoire : initiatives culturelles, espaces naturels, patrimoine, emplois, services aux habitants...
 Identifier les besoins des habitants, les obstacles et solutions possibles.

Méthode de restitution :

Chaque table utilise un document sous forme d'arbre dessiné (cf. photos à la suite)

Les racines représentent le constat, les éléments factuels sur la situation qui peuvent être des atouts ou des faiblesses.

Le tronc énonce la question centrale / la problématique à travailler

Les branches : les grands enjeux identifiés par les participants (chaque branche représente un enjeu majeur lié à la décision)

Les feuilles : les leviers, actions ou solutions proposés pour chaque enjeu

Les animateurs synthétisent les résultats à la fin de l'atelier pour une restitution collective.

Résultats attendus :

Identification claire des enjeux prioritaires pour chaque thématique
Liste des leviers et solutions concrètes proposés par les participants
Base de travail complémentaire pour la rédaction et la finalisation de la nouvelle CTG.

15
septembre
18h-20h

Imaginons **ensemble**
le **projet social** de notre
territoire avec la
Convention Territoriale Globale

Ateliers thématiques :

- Maillage partenarial
- Attractivité du territoire
- Accès aux droits et services

Rendez-vous à la
Communauté de communes
Bastides et Vallons du Gers
735 Allée Gérard Toulouse
32230 Marciac

Inscrivez vous



Convention Territoriale Globale

1. Attractivité territoriale



Analyse de la table ronde – Ateliers 3 : Renouvellement CTG

Date : 15/09/2025 **Thème:** Attractivité territoriale

Constats

- Une dynamique existe, notamment autour du maillage partenarial et du monde associatif, mais elle reste saisonnière.
- Les logements sont peu chers mais souvent inadaptés aux besoins (qualité, conditions de location).
- L'emploi est en déclin, surtout dans l'agriculture, diminution du nombre de TPE/PME.
- Le territoire compte une forte population de retraités.

- Malgré cela, le cadre de vie est globalement agréable et attractif

Enjeux

- Améliorer la visibilité et la cohérence des actions.
- Renforcer l'attractivité pour les jeunes et les familles.
- Soutenir l'installation d'acteurs économiques et agricoles.

Leviers d'action

- **Logement** : développer l'offre de logements sociaux.
- **Services** : améliorer l'offre de services et d'infrastructures.
- **Emploi** : favoriser l'accès à l'emploi pour une meilleure orientation dès le collège, encourager les initiatives locales.
- **Mobilité** : renforcer les moyens de transport, la signalétique, et les mobilités douces (vélo, véhicules partagés).
- **Entrepreneuriat** : encourager la création d'entreprises (auto/micro-entreprises).
- **Espaces partagés** : créer des espaces de coworking.
- **Agriculture** : proposer des terrains pour l'installation agricole.
- **Jeunesse** : accompagner les jeunes acteurs du territoire

- Intercommunalités et communes (EPCI).

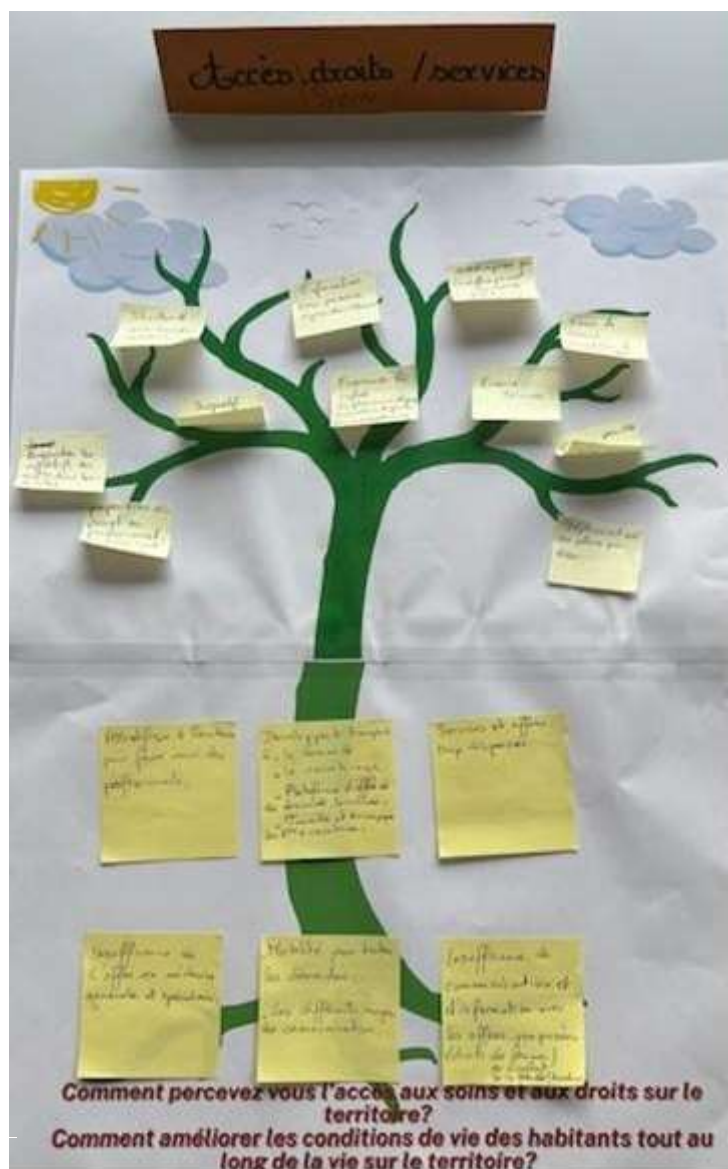
Enjeux

- Dynamiser et accompagner le monde associatif.
- Valoriser les initiatives locales.
- Créer des ponts entre les acteurs.
- Eviter le mille-feuille

Leviers d'action

- Communication : développer des outils adaptés, aller vers les zones moins couvertes.
- Événements : organiser un forum associatif.
- Recensement : établir une cartographie des réseaux existants.
- Rencontres : cafés partenaires, moments conviviaux
- Coordination : éviter les doublons et les dispositifs trop complexes.
- Accompagnement : soutenir les associations qui œuvrent pour l'engagement citoyen et la jeunesse. Développer le « aller vers » pour les associations du territoire.
- Mobilisation : impliquer les jeunes et les bénévoles. Identifier les ressources disponibles dans les associations et les institutions.

3. Accès aux services



Analyse de la table ronde – Ateliers 1 : Renouvellement CTG

Date : 15/09/2025 **Thème :** Accès aux soins, aux droits et aux services sur le territoire

Constats

- Problématique majeure : mobilité, également soulevée dans l'atelier Attractivité territoriale
- Présence d'une offre existante, mais mal identifiée ou mal orientée (problème d'informations / communication)
- Ce manque de communication entraîne une faible mobilisation / utilisation des ressources

Enjeux & Leviers

Mobilité

- Développer des TAD (Transports à la demande) et covoiturage via une plateforme (outils à créer)

Communication / Information

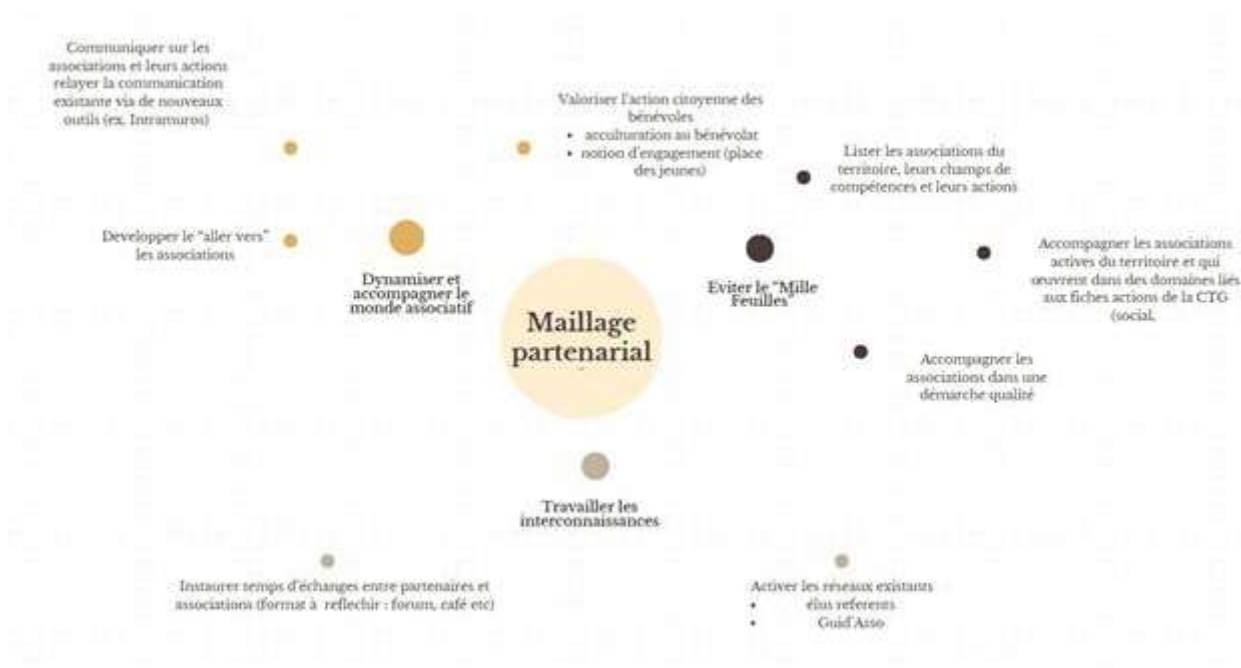
- Recueillir et diffuser l'information.
- S'appuyer sur les structures et dispositifs existants.
- Territorialiser les actions
- Rôle CCBVG: regrouper les informations + diffusion. Quels supports ? Numérique et papier (à préciser).
- Mobiliser les France services

Offre médicale

- Renforcer les services de proximité pour être un territoire attractif
- Exemple : affectation de médecins dans les zones sous-dotées.
- Mobiliser les potentiels des services existants.

2. Les axes validés en COPIL

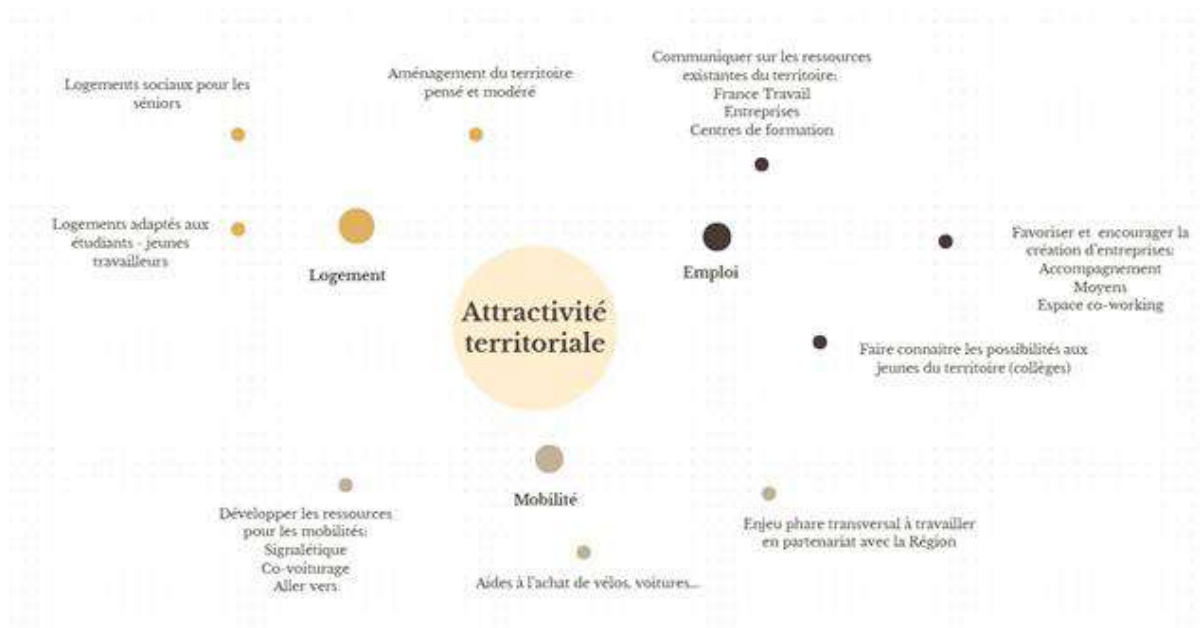
1. Maillage partenarial :



❖ Synthèse à partir du Quizz de la thématique lors du Copil d'Octobre 2025 :
Poursuivre ou non l'action ?

Maillage partenarial	OUI	NON
instaurer temps d'échanges entre partenaires et associations (format à réfléchir : forum, café etc)	15	2
Activer les réseaux existants réseaux référents Guid'Asso	14	3
Accompagner les associations dans une démarche qualité	13	3
Accompagner les associations actives du territoire et qui œuvrent dans des domaines liés aux fiches actions de la CTG (social)	16	1
Lister les associations du territoire, leurs champs de compétences et leurs actions	17	1
Valoriser l'action citoyenne des bénévoles acculturation au bénévolat notion d'engagement (place des jeunes)	15	2
Instaurer des temps d'échanges entre partenaires et associations (format à réfléchir : forum, café etc)	16	2
Communiquer sur les associations et leurs actions relayer la communication existante via de nouveaux outils (ex. Intranamuros)	17	0
Développer le "aller vers" les associations	16	2

2. Attractivité territoriale :



❖ Synthèse à partir du Quizz de la thématique lors du Copil d'Octobre 2025 :

Attractivité Territoriale			
	Logements sociaux pour les seniors	15	2
	Logements adaptés aux étudiants - jeunes travailleurs	16	1
	Développer les ressources pour les mobilités: signalétique / covoiturage / aller-vers	12	4
	Aides à l'achat de vélos, voitures...	8	8
	Mobilité Enjeu phare transversal à travailler en partenariat avec la Région	12	4
	Faire connaître les possibilités aux jeunes du territoire (collèges)	14	2
	Favoriser et encourager la création d'entreprises: Accompagnement / moyens humains techniques financiers / espace co-working	12	4
	Communiquer sur les ressources existantes du territoire: France travail / entreprises / centres de formation	14	2
	Aménagement du territoire : pensé et modéré	12	4

L'attractivité territoriale : mettre en avant et renforcer le lien d'appartenance au territoire, mettre en avant les atouts du territoire en direction des touristes mais également en direction des nouvelles familles venant s'y installer, instaurer des temps d'échanges plus réguliers avec les partenaires du territoire (France Travail, CAF, MSA...) pour communiquer au mieux sur les ressources existantes et les besoins spécifiques des habitants de l'EPCI, mettre en œuvre des actions pour améliorer la mobilité, notamment des jeunes, des seniors et des publics économiquement vulnérables (location de vélo ou voiture, aides de financement aux permis pour les jeunes)

À noter que les faibles possibilités d'emploi sont particulièrement citées par les moins de 35 ans (41%) et peuvent donc être **un frein majeur à l'installation des populations les plus jeunes, stratégiques dans le développement des petites villes. De ce point de vue, le développement du télétravail est un atout évident** : 50% des personnes en activité qui pourraient s'installer dans une petite ville disent qu'il s'agit d'un aspect facilitateur, en hausse de 8 points par rapport à 2021. Plus largement, les craintes vis-à-vis d'un supposé manque d'offres d'emplois dans les petites villes sont à relativiser : **76% des personnes interrogées pensent qu'elles auraient de bonnes chances de trouver un emploi dans leur secteur d'activité dans une petite ville.**

Afin de consolider la situation des petites villes, **les Français sont presque unanimes à juger que la puissance publique doit fortement s'investir** : 93% pensent qu'au cours des années à venir, « les pouvoirs publics doivent agir pour contribuer à l'évolution et à la transformation des petites villes », dont 41% qui sont « tout à fait » d'accord.

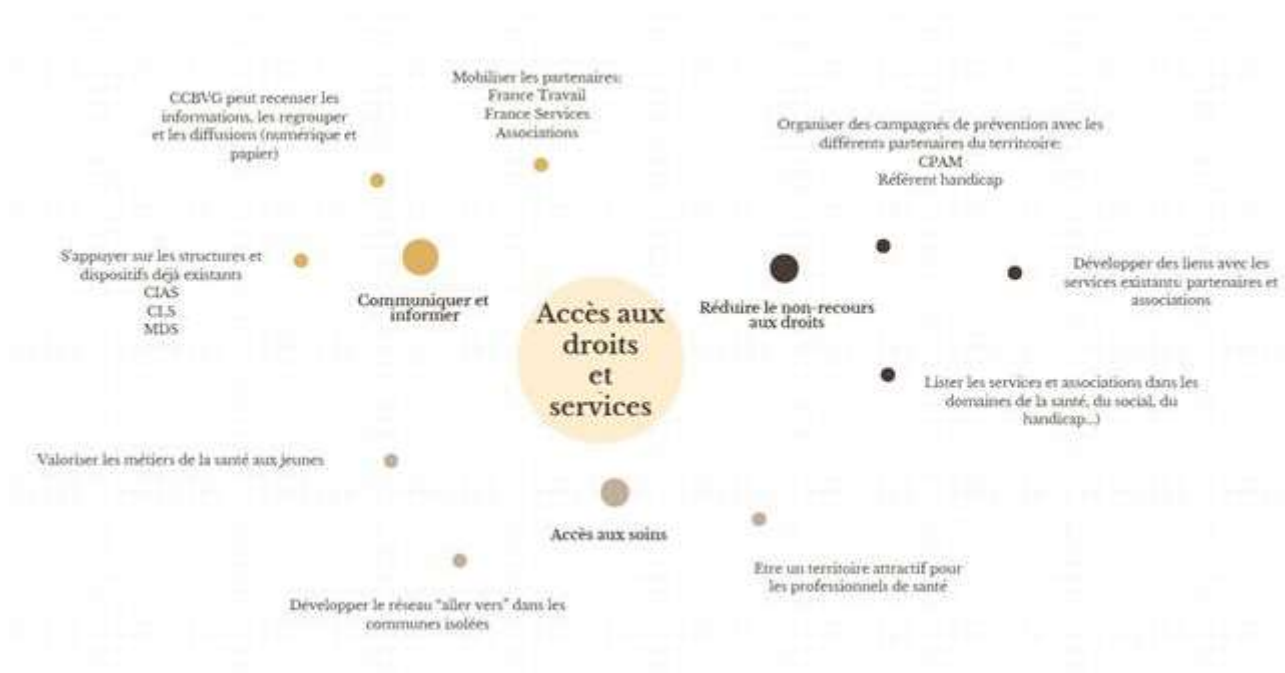
À l'heure où de nombreux Français recherchent un mode de vie plus serein et mieux équilibré, les petites villes apparaissent clairement comme des territoires porteurs d'avenir. Leur image reste très positive, portée par la qualité de vie, le lien social et la proximité avec la nature qu'elles offrent, mais aussi par leur capacité à répondre aux nouvelles attentes sociétales en matière de durabilité, de relations humaines et d'ancrage local.

➤ Pour autant, ces petites villes ne sont pas soustraites aux tendances nationales concernant la fragilité de l'offre de santé et de l'offre d'habitat. Aux yeux des Français, il s'agit des principaux freins à l'installation dans une petite ville. Leur **attractivité** pourrait donc être renforcée sur ces deux aspects, ainsi qu'en matière de commerce et de transport.

En revanche, les Français qui envisagent de déménager dans une petite ville à l'avenir citent comme principaux freins à leur éventuelle installation des questions liées à **l'offre de services de santé (38%, et jusqu'à 52% chez les 60 ans et plus), au manque de commerces (36%) et aux difficultés en matière de déplacements (33%)**. Les faibles possibilités en termes d'emplois (27%) ou de logements (26%) sont des handicaps un peu plus secondaires, mais pas marginaux pour autant.

Données issues du baromètre Ipsos 2025 sur les petites villes

3. Accès aux droits et aux services :



❖ Synthèse à partir du Quizz de la thématique lors du Copil d'Octobre 2025 : Poursuivre ou non l'action ?

Accès aux droits et aux services		
S'appuyer sur les structures et dispositifs déjà existants CIAS CLS MDS	19	0
CCBVG peut recenser les informations, les regrouper et les diffuser (numérique + papier)	16	0
Mobiliser les partenaires: France travail / France services / Associations	16	1
Organiser des campagnes de prévention avec les différents partenaires du territoire: cpam / ref handicap inclusion /	14	1
Développer des liens avec les services existants: partenaires et associations	14	0
Lister les services et associations dans les domaines de la santé, du social, du handicap...)	13	0
Etre un territoire attractif pour les professionnels de santé	11	2
Développer le réseau "aller vers" dans les communes isolées	12	2
Valoriser les métiers de la santé aux jeunes	10	0

4. Thématiques transversales

La mobilité apparaît comme un frein à prendre en considération pour traiter et travailler l'ensemble des thématiques. Lors du copil a été mis en avant :

- La difficulté pour les jeunes de Beaumarchés de rejoindre l'espace jeunes de plaisance
- Le non recours aux soins qui est parfois dû à des problématiques de mobilité
- L'importance de défendre et protéger nos acquis en terme de mobilité (notamment le passage du BUS LIO de la région)

- Le coût du permis de conduire qui met en difficulté certains jeunes. C'est un cercle vicieux car sans permis ils ne peuvent pas accéder à l'emploi.

3. Le programme d'actions

La programmation par thématiques et la déclinaison opérationnelles à travers les fiches actions.

1. Attractivité territoriale

Enjeux et leviers identifiés :

Logement : Aménagement modéré et pensé du territoire en lien avec l'urbanisation (modéré) et les besoins des habitants (pensé), adaptation des logements aussi bien pour les seniors que pour les jeunes (étudiants, travailleurs)

Emploi : Faire connaître les possibilités de formations, d'emplois, de suivis post-collège aux jeunes du territoire, favoriser et encourager la création ou la venue de nouvelles entreprises pour dynamiser l'activité économique locale, établir des temps d'échanges plus réguliers avec les partenaires du territoire (France Travail France Services, Centre de Formation, Etablissements scolaires, MSA...)

Mobilité : Développer les ressources et créer des réseaux liés à la mobilité : signalétique, co-voiturage, « aller vers », aides à la location et/ou à l'achat de vélo, de voiture, intégrer de manière transversale cet enjeu phare du territoire et le travailler avec la Région.

2. Maillage partenarial

Enjeux et leviers identifiés :

Dynamiser et accompagner le monde associatif : communiquer sur les associations et leurs actions, développer le « aller vers » les associations, valoriser les actions citoyennes des bénévoles

Travailler les interconnaissances : Instaurer des temps d'échange entre partenaires institutionnels et acteurs locaux, activer les réseaux existants

Eviter le « mille feuilles » : Lister les associations du territoire, leurs champs de compétences et leurs actions, accompagner les partenaires institutionnels et locaux du territoire et qui œuvrent dans les domaines liés aux axes prioritaires de la Convention Territoriale Globale (santé, social, sport, culture...)

3. Accès aux soins, aux droits et aux services sur le territoire

Enjeux et leviers identifiés :

Communiquer et informer : Mobiliser et travailler avec les partenaires du territoire (France Travail, France Services, Associations, CPAM, MSA...), l'EPCI peut recenser, regrouper et diffuser les informations via le numérique et/ou le format papier, s'appuyer sur les structures et dispositifs déjà existants.

Accès aux soins : Développer le « aller vers » dans les communes isolées, valoriser les métiers de la santé et du médical envers les jeunes, être un territoire attractif pour les médecins et les professionnels de la santé.

Réduire le non-recours aux droits : Organiser des campagnes de prévention avec les différents partenaires du territoire en direction des habitants, lister les services, les actions menées par les partenaires institutionnels et les acteurs locaux en lien avec la santé, le handicap..., développer des liens et des échanges avec les structures existantes sur le territoire.

4. Préparer l'évaluation de la démarche CTG

Quel cadre général de l'évaluation ?

- Répartir les rôles et mettre en place un calendrier
- Chaque année, réaliser le bilan de ce qui a été fait, en lien avec les objectifs + ce qui a été produit en lien avec les indicateurs de résultats
- ⇒ Quels sont les objectifs principaux du projet de territoire ?
- ⇒ En quoi ce projet répond-il aux besoins spécifiques du territoire ?
- ⇒ Les objectifs sont-ils clairs, partagés et compris par les acteurs locaux ?

Renseigner les indicateurs en :

- Suivi continu et régulier des données de territoire pour alimenter le diagnostic (cf. fiche action)
- Recueillir (lors des instances de pilotage) les appréciations des acteurs de la CTG (cf. fiche action avec modèle)
- Les données d'activités (données AFAS notamment pour le pilotage CTG à travers le livret CCT)
- Valoriser les résultats de l'évaluation
- Restituer et communiquer
- Modéliser les outils d'évaluation et les rendre accessibles (repérage visuel)

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20251124-D202511241181-DE



V. CONCLUSION

Les préconisations organisationnelles et fonctionnelles présent à la suite de l'étude de ce diagnostic doivent permettre de développer des mesures d'évolution et d'amélioration sur le territoire en terme d'action sociale. Chaque axe d'intervention doit être décliné en actions concrètes et adaptées.

Glossaire

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

AM : Assistant(e) Maternel(le)

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCT : Chargé de coopération territoriale

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CLAC : Centre de Loisirs Associé au Collège

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

COG : Convention d'Objectifs et de Gestion

CoPil : Comité de pilotage

CoTech : Comité technique

CTG : Convention Territoriale Globale

EHPAD : Etablissement d'Hébergement Pour les Personnes Agées Dépendantes

EVS : Espace de Vie Sociale

IME : Institut Médicoéducatif

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

MDS : Maison des Solidarités

MSA : Mutualité Sociale Agricole

RPE Relais Petite Enfance

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPE : Pôle Petite Enfance

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20251124-D202511241181-DE

LES ANNEXES

Tableau synthétique des fiches action

Fiche	Axe	Objectif général	Priorité (CT/MT/LT)	Principaux publics	Partenaires clés	Résultats attendus	Indicateurs de suivi
1. Observation et coordination du territoire	Attractivité territoriale	Mettre en place un dispositif d'observation et de coordination pour structurer le territoire et renforcer la cohésion des acteurs locaux	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Habitants, associations, bénévoles, élus	Mairies, CIAS, France Services, associations locales, pôle culturel, Office de tourisme	Connaissance du territoire améliorée, réseau associatif structuré, actions inter-associatives renforcées	Nombre de partenaires impliqués, associations recensées, actions ajustées grâce aux données
2. Mobilité et accompagnement des jeunes	Attractivité territoriale	Améliorer l'accompagnement et la mobilité des jeunes pour favoriser leur insertion scolaire et professionnelle	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Jeunes 12-25 ans, familles, établissements scolaires	Collèges, lycées, missions locales, France Travail, associations jeunesse, Département/Région	Meilleure connaissance des besoins des jeunes, accès facilité aux études/emploi/logement, maintien et retour des jeunes	Nombre de jeunes accompagnés, partenariats créés, évolution du nombre de jeunes sur le territoire, taux de satisfaction
3. Accueil petite enfance et parentalité	Attractivité territoriale	Consolider l'offre d'accueil petite enfance et renforcer l'accompagnement à la parentalité	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Parents, enfants 0-12 ans, familles monoparentales	CAF, France Services, structures enfance-jeunesse, assistantes maternelles, associations familiales	Information centralisée, accès équitable aux structures, coordination renforcée, actions parentalité accrues	Nombre de familles accompagnées, taux de fréquentation et satisfaction, nombre de communes couvertes,

Fiche	Axe	Objectif général (CT/MT/LT)	Priorité	Principaux publics	Partenaires clés	Résultats attendus	Indicateurs de suivi
4. Renforcement du réseau associatif et partenarial	Maillage partenarial	Structurer et renforcer le réseau associatif pour améliorer l'efficacité et la visibilité des actions locales	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Associations, bénévoles, élus, habitants engagés	Mairies, France Services, offices de tourisme, réseaux associatifs	Réseau associatif structuré, partenariats augmentés, bénévoles soutenus	actions parentales réalisées Nombre d'associations recensées, partenariats créés, bénévoles accompagnés, satisfaction des associations
5. Gouvernance et pilotage partenarial	Maillage partenarial	Renforcer la gouvernance locale pour améliorer coordination et prise de décision stratégique	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Élus, associations, services territoriaux	Mairies, CIAS, associations, services départementaux/régionaux	Gouvernance clarifiée, meilleure coordination, décisions adaptées	Nombre d'instances et réunions, taux de participation, décisions opérationnelles mises en œuvre
6. Communication et valorisation du territoire	Maillage partenarial	Améliorer communication et valorisation du territoire pour renforcer cohésion et attractivité	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Habitants, associations, touristes	Offices de tourisme, pôles culturels, services communication	Visibilité et reconnaissance accrues, meilleure information, participation renforcée	Supports créés/diffusés, taux de participation, retombées médiatiques et numériques
7. Accessibilité et mobilité des jeunes	Cohésion sociale et services	Faciliter l'accès des jeunes aux structures et	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029,	Jeunes 6-25 ans, familles, structures	Services jeunesse/enfance, associations, opérateurs	Mobilité et participation des jeunes accrues, accessibilité	Nombre de jeunes bénéficiaires,

Fiche	Axe	Objectif général (CT/MT/LT)	Priorité (CT/MT/LT)	Principaux publics	Partenaires clés	Résultats attendus	Indicateurs de suivi
	aux habitants	activités sur le territoire	LT : 2030	jeunes/s	de transport	améliorée	taux d'accès aux structures, satisfaction jeunes/familles
8. Suivi et accompagnement des jeunes	Cohésion sociale et services aux habitants	Mettre en place un dispositif de suivi et accompagnement adapté aux besoins des jeunes	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Jeunes en difficulté, familles, associations	Missions locales, Pôle emploi jeunes, centres sociaux, associations jeunesse	Parcours individualisés, insertion sociale et professionnelle accrue, coordination renforcée	Nombre de jeunes accompagnés, taux de réussite scolaire/insertion, satisfaction jeunes/familles
9. Développement des services de proximité	Cohésion sociale et services aux habitants	Développer et renforcer les services de proximité pour répondre aux besoins des habitants	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Habitants, associations, acteurs économiques	Collectivités, associations, partenaires privés	Couverture des services améliorée, isolement réduit, initiatives locales pérennes	Nombre de services mis en place, taux de satisfaction, participation des acteurs
10. Santé, prévention et bien-être	Cohésion sociale et services aux habitants	Améliorer l'accès à la santé, prévention et bien-être pour tous	CT : 2026-2027, MT : 2028-2029, LT : 2030	Jeunes, familles, habitants isolés, associations santé	Centres de santé, associations santé, collectivités, services sociaux	Accès aux services amélioré, sensibilisation accrue, cohésion sociale renforcée	Nombre d'actions de prévention, taux de participation, satisfaction des bénéficiaires

Fiche Action 1 : Observation et coordination du territoire

Axe : Attractivité territoriale

Constats :

- Le territoire manque de données centralisées pour piloter les politiques locales.
- Les acteurs locaux et associations ne sont pas toujours coordonnés.
- Les besoins des habitants, notamment des jeunes et des associations, sont parfois mal connus.

Enjeux :

- Disposer d'une connaissance fine du territoire pour des actions cohérentes.
- Renforcer le tissu associatif et la coopération locale.
- Favoriser la prise de décision éclairée par des données partagées.

Objectif général :

Mettre en place un dispositif d'observation et de coordination pour structurer le territoire et renforcer la cohésion des acteurs locaux.

Objectifs opérationnels :

1. Créer un Observatoire Local du Territoire (OLT).
2. Recenser et coordonner le tissu associatif.
3. Renforcer les synergies entre associations et acteurs institutionnels.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : constitution de l'OLT et recensement initial des associations.
- **2026-2027** : organisation de rencontres partenariales et diffusion des premiers diagnostics.
- **2028-2030** : suivi annuel, ajustements et développement des actions locales basées sur les données de l'OLT.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → mise en place initiale.
- MT : 2028-2029 → consolidation des réseaux et des données.
- LT : 2030 → évaluation et pérennisation.

Publics concernés :

- Habitants
- Associations locales
- Bénévoles
- Élus et partenaires institutionnels

Partenaires mobilisés :

- Mairies et secrétaires de mairie

- CIAS, France Services
- Associations locales et Guid'Asso
- Pôle culturel, Office de tourisme
- Partenaires institutionnels (CAF, MSA, CPAM...)

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance et pilotage du territoire.
- Réseau associatif structuré et coordination renforcée.
- Augmentation des actions inter-associatives et partenariales.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenaires impliqués dans l'OLT.
- Nombre d'associations recensées et rencontres organisées.
- Nombre d'actions locales ajustées grâce aux données de l'Observatoire.

Fiche Action 2 : Mobilité et accompagnement des jeunes

Axe : Attractivité territoriale

Constats :

- Les jeunes quittent parfois le territoire pour poursuivre leurs études ou accéder à l'emploi.
- Les dispositifs de mobilité et d'accompagnement sont insuffisants ou peu coordonnés.
- Les besoins et parcours des jeunes sont mal connus.

Enjeux :

- Maintenir et attirer les jeunes sur le territoire.
- Faciliter leur accès aux études et à l'emploi.
- Adapter les politiques locales aux besoins des jeunes.

Objectif général :

Améliorer l'accompagnement et la mobilité des jeunes pour favoriser leur insertion scolaire et professionnelle sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Suivi et accompagnement des jeunes (12-25 ans).
2. Développement de la mobilité pour l'accès aux études et à l'emploi.
3. Mise en place de partenariats avec collèges, lycées, missions locales et structures d'emploi.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : recensement des besoins et enquêtes auprès des jeunes.
- **2026-2027** : mise en place des dispositifs de mobilité pilote.
- **2028-2029** : extension et consolidation des dispositifs.
- **2030** : évaluation de l'impact sur le maintien et le retour des jeunes.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → suivi initial et mise en place des dispositifs.
- MT : 2028-2029 → extension et consolidation.
- LT : 2030 → évaluation et ajustements.

Publics concernés :

- Jeunes 12-25 ans
- Familles
- Établissements scolaires

Partenaires mobilisés :

- Collèges et lycées
- Missions locales et France Travail

- Département et Région
- Associations jeunesse

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des parcours et besoins des jeunes.
- Accès facilité aux études, à l'emploi et au logement.
- Maintien et retour des jeunes sur le territoire.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes accompagnés.
- Nombre de partenariats créés (formation, emploi, logement).
- Évolution du nombre de jeunes résidant sur le territoire.
- Taux de satisfaction des jeunes bénéficiaires.

Fiche Action 3 : Accueil petite enfance et parentalité

Axe : Attractivité territoriale

Constats :

- L'offre petite enfance est principalement regroupée autour des deux bourgs centres.
- Les familles, notamment monoparentales, manquent d'informations et d'accompagnement.
- La coordination entre structures d'accueil et partenaires sociaux est suffisante mais doit se maintenir.

Enjeux :

- Garantir l'accès équitable aux structures d'accueil pour tous les enfants.
- Améliorer l'information et l'accompagnement des familles.
- Renforcer la coordination entre acteurs enfance-jeunesse et partenaires institutionnels.

Objectif général :

Consolider l'offre d'accueil petite enfance et renforcer l'accompagnement à la parentalité pour toutes les familles du territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Consolider le guichet unique et la coordination des modes d'accueil.
2. Rendre les structures enfance-jeunesse accessibles sur tout le territoire.
3. Renforcer les actions de parentalité et l'accompagnement des familles monoparentales.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : recensement des structures et mise en place du guichet unique.
- **2026-2027** : diffusion de l'information auprès des familles et coordination des acteurs.
- **2028-2029** : extension de l'accès aux communes éloignées et développement des actions de parentalité.
- **2030** : évaluation et ajustement des dispositifs.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → mise en place du guichet unique et premières actions.
- MT : 2028-2029 → extension et consolidation.
- LT : 2030 → évaluation et pérennisation.

Publics concernés :

- Parents et futurs parents
- Enfants de 0 à 12 ans
- Familles monoparentales

Partenaires mobilisés :

- CAF, France Services, Référente pôle Petite Enfance
- Structures enfance-jeunesse et assistantes maternelles
- Associations familiales et relais d'assistants maternels

Résultats attendus :

- Information centralisée et accessible pour les familles.
- Meilleure coordination et visibilité du réseau petite enfance.
- Accès équitable aux structures sur tout le territoire.
- Augmentation de la participation aux actions de parentalité.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de familles accompagnées via le guichet unique.
- Taux de fréquentation des structures et satisfaction des familles.
- Nombre de communes couvertes par les dispositifs.
- Nombre d'actions de parentalité menées et taux de participation.

Fiche Action 4 : Renforcement du réseau associatif et partenarial

Axe : Maillage partenarial

Constats :

- Les associations locales manquent souvent de visibilité et de coordination.
- Les partenariats entre associations, institutions et acteurs privés sont encore faibles.
- Les bénévoles sont parfois isolés et manquent de soutien.

Enjeux :

- Créer un réseau cohérent et durable entre tous les acteurs du territoire.
- Favoriser les initiatives locales et le partage de ressources.
- Valoriser le rôle des associations et renforcer leur capacité d'action.

Objectif général :

Structurer et renforcer le réseau associatif pour améliorer l'efficacité et la visibilité des actions locales.

Objectifs opérationnels :

1. Cartographier et recenser les associations et leurs activités.
2. Développer des rencontres et ateliers pour favoriser les partenariats.
3. Mettre en place un accompagnement et soutien aux bénévoles.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : recensement et cartographie des associations.
- **2026-2027** : organisation de rencontres, ateliers et forums partenariaux.
- **2028-2029** : consolidation des partenariats et accompagnement des bénévoles.
- **2030** : évaluation et pérennisation du réseau.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → recensement et premières rencontres.
- MT : 2028-2029 → consolidation et accompagnement.
- LT : 2030 → évaluation et structuration durable.

Publics concernés :

- Associations et bénévoles
- Élus locaux et acteurs institutionnels
- Habitants engagés dans le territoire

Partenaires mobilisés :

- Mairies et secrétaires de mairie
- France Services et réseaux d'accompagnement associatif
- Offices de tourisme, pôles culturels

- Réseaux régionaux et départementaux d'associations

Résultats attendus :

- Réseau associatif structuré et coordonné.
- Augmentation des partenariats et projets inter-associatifs.
- Renforcement du rôle et de l'implication des bénévoles.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'associations recensées.
- Nombre de partenariats créés.
- Nombre de bénévoles accompagnés.
- Satisfaction des associations vis-à-vis du réseau.

Fiche Action 5 : Gouvernance et pilotage partenarial

Axe : Maillage partenarial

Constats :

- La gouvernance locale est morcelée, peu lisible pour les acteurs.
- Les instances de coordination manquent de méthodologie et de suivi.
- Les décisions stratégiques manquent parfois de données fiables et partagées.

Enjeux :

- Assurer une gouvernance claire et efficace pour toutes les actions locales.
- Renforcer le rôle des acteurs et partenaires dans le pilotage stratégique Favoriser la transversalité entre politiques publiques et initiatives locales.

Objectif général :

Renforcer la gouvernance locale pour améliorer la coordination et la prise de décision stratégique sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Clarifier les instances de pilotage et de coordination.
2. Définir des méthodes et outils de suivi partagés.
3. Assurer la participation des acteurs associatifs et institutionnels aux décisions.
4. Définir des élus référents à la CTG

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : diagnostic de la gouvernance existante et cartographie des instances.
- **2026-2027** : mise en place des outils de suivi et formation des acteurs.
- **2028-2029** : pilotage régulier et évaluations intermédiaires.
- **2030** : évaluation globale et ajustement des pratiques.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → mise en place initiale.
- MT : 2028-2029 → consolidation du pilotage.
- LT : 2030 → évaluation finale.

Publics concernés :

- Élus locaux et décideurs
- Associations et partenaires institutionnels
- Services territoriaux

Partenaires mobilisés :

- Mairies et CIAS
- Associations locales
- Services départementaux et régionaux

Résultats attendus :

- Gouvernance territoriale clarifiée et efficace.
- Meilleure coordination entre acteurs.
- Décisions plus rapides et adaptées aux besoins du territoire.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'instances et réunions de pilotage organisées.
- Taux de participation des partenaires.
- Nombre de décisions opérationnelles mises en œuvre.

Fiche Action 6 : Communication et valorisation du territoire

Axe : Maillage partenarial

Constats :

- Le territoire manque de visibilité et de valorisation des initiatives locales.
- Les habitants et partenaires ne connaissent pas toujours l'ensemble des services et projets disponibles.
- La communication entre acteurs est dispersée et peu coordonnée.

Enjeux :

- Renforcer l'attractivité et l'image du territoire.
- Assurer une meilleure information des habitants et partenaires.
- Mettre en avant les réussites locales et favoriser l'adhésion collective.

Objectif général :

Améliorer la communication et la valorisation du territoire pour renforcer la cohésion et l'attractivité locale.

Objectifs opérationnels :

1. Mettre en place des outils et supports de communication partagés.
2. Valoriser les projets locaux et les réussites associatives.
3. Favoriser l'adhésion et la participation des habitants.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : audit des pratiques de communication existantes.
- **2026-2027** : création de supports et plateformes partagés.
- **2028-2029** : campagnes de valorisation et événements locaux.
- **2030** : évaluation de l'impact et ajustements.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → création des outils et supports.
- MT : 2028-2029 → campagnes et valorisation des actions.
- LT : 2030 → évaluation et pérennisation.

Publics concernés :

- Habitants
- Associations et partenaires institutionnels
- Touristes et visiteurs

Partenaires mobilisés :

- Offices de tourisme et pôles culturels
- Associations locales

- Services communication des collectivités

Résultats attendus :

- Meilleure visibilité et reconnaissance du territoire.
- Meilleure information des habitants et partenaires.
- Renforcement de la participation et de l'adhésion collective.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de supports créés et diffusés.
- Taux de participation aux événements et initiatives.
- Nombre de retombées médiatiques et numériques.

Fiche Action 7 : Accessibilité et mobilité des jeunes

Axe : Accès aux droits et aux services

Constats :

- Les jeunes rencontrent des difficultés pour se déplacer entre domicile, structures jeunesse et activités culturelles ou sportives.
- Les transports en commun sont parfois insuffisants ou inadaptés.
- Les infrastructures dédiées à la jeunesse ne sont pas toujours accessibles à tous.

Enjeux :

- Garantir l'accès équitable aux activités et services pour tous les jeunes.
- Favoriser l'autonomie et la mobilité des jeunes.
- Soutenir l'inclusion sociale et éducative.

Objectif général :

Faciliter l'accès des jeunes aux structures et activités sur le territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Cartographier les besoins et obstacles à la mobilité.
2. Développer des solutions de transport adaptées (navettes, covoiturage, transport solidaire).
3. Améliorer l'accessibilité des structures enfance-jeunesse.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : diagnostic des besoins en mobilité et accessibilité.
- **2026-2027** : mise en place des solutions de transport pilote et ajustements infrastructurels.
- **2028-2029** : extension des dispositifs à l'ensemble du territoire.
- **2030** : évaluation de l'impact et ajustements pérennes.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → diagnostic et dispositifs pilotes.
- MT : 2028-2029 → généralisation des solutions.
- LT : 2030 → évaluation et pérennisation.

Publics concernés :

- Jeunes de 6 à 25 ans
- Familles et parents
- Structures jeunesse et sportives

Partenaires mobilisés :

- Services jeunesse et enfance
- Associations et clubs sportifs

- Transports locaux et opérateurs privés

Résultats attendus :

- Augmentation de la mobilité et participation des jeunes aux activités.
- Meilleure accessibilité des structures enfance-jeunesse.
- Inclusion sociale renforcée.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes bénéficiant des dispositifs de mobilité.
- Taux d'accès aux structures jeunesse et sportives.
- Satisfaction des jeunes et familles.

Fiche Action 8 : Suivi et accompagnement des jeunes

Axe : Accès aux droits et aux services

Constats :

- Les jeunes peuvent se sentir isolés ou en difficulté scolaire, sociale ou professionnelle.
- Les dispositifs d'accompagnement existants sont parfois peu coordonnés.
- Les parcours individualisés manquent de visibilité et d'outils de suivi.

Enjeux :

- Assurer un accompagnement global et continu pour les jeunes.
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.
- Renforcer le lien entre acteurs jeunesse et institutions.

Objectif général :

Mettre en place un dispositif de suivi et accompagnement adapté aux besoins des jeunes.

Objectifs opérationnels :

1. Développer un référentiel et un suivi individualisé des jeunes.
2. Mettre en place des équipes pluridisciplinaires pour l'accompagnement.
3. Assurer la coordination entre associations, services publics et structures éducatives.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : identification des jeunes prioritaires et des dispositifs existants.
- **2026-2027** : déploiement d'outils de suivi et mise en place des équipes d'accompagnement.
- **2028-2029** : évaluation des parcours et ajustements.
- **2030** : généralisation et pérennisation du dispositif.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → déploiement pilote.
- MT : 2028-2029 → consolidation et ajustements.
- LT : 2030 → généralisation et évaluation.

Publics concernés :

- Jeunes en difficulté scolaire, sociale ou professionnelle
- Familles et référents éducatifs
- Associations et services jeunesse

Partenaires mobilisés :

- Missions locales et Pôle emploi jeunes
- Centres sociaux et éducatifs
- Associations jeunesse et insertion

Résultats attendus :

- Parcours individualisés mis en place.
- Augmentation de l'insertion sociale et professionnelle.
- Meilleure coordination entre acteurs jeunesse.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de jeunes accompagnés.
- Taux de réussite scolaire ou insertion professionnelle.
- Satisfaction des jeunes et familles.

Fiche Action 9 : Développement des services de proximité

Axe : Accès aux droits et aux services

Constats :

- Certaines zones du territoire sont mal desservies par les services publics et associatifs.
- Les habitants peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à la santé, l'éducation ou les loisirs.
- Le manque de proximité peut accentuer l'exclusion et l'isolement.

Enjeux :

- Garantir un accès équitable aux services sur tout le territoire.
- Renforcer le lien social et la cohésion territoriale.
- Soutenir les initiatives locales pour la proximité des services.

Objectif général :

Développer et renforcer les services de proximité pour répondre aux besoins des habitants.

Objectifs opérationnels :

1. Identifier les besoins prioritaires sur le territoire.
2. Développer des services itinérants ou mutualisés.
3. Soutenir les initiatives locales et associatives pour la proximité.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : diagnostic des besoins et cartographie des services existants.
- **2026-2027** : création de services pilotes et expérimentations.
- **2028-2029** : extension et consolidation des services.
- **2030** : évaluation et ajustement.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → diagnostic et services pilotes.
- MT : 2028-2029 → consolidation et extension.
- LT : 2030 → évaluation finale.

Publics concernés :

- Habitants de toutes tranches d'âge
- Associations locales et services publics
- Acteurs économiques locaux

Partenaires mobilisés :

- Collectivités locales et services publics
- Associations et initiatives locales
- Partenaires privés pour services mutualisés

Résultats attendus :

- Meilleure couverture des services de proximité.
- Réduction de l'isolement et amélioration de la cohésion sociale.
- Développement d'initiatives locales pérennes.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de services mis en place ou étendus.
- Taux de satisfaction des habitants.
- Participation des associations et partenaires locaux.

Fiche Action 10 : Santé, prévention et bien-être

Axe : Accès aux droits et aux services

Constats :

- Les problématiques de santé et de bien-être sont parfois peu visibles ou insuffisamment anticipées.
- Les actions de prévention ne touchent pas toujours toutes les populations.
- Les jeunes et les familles peuvent manquer d'informations ou d'accès aux dispositifs existants.

Enjeux :

- Renforcer la prévention et l'accès aux services de santé et bien-être.
- Sensibiliser les habitants à la santé et aux comportements responsables.
- Favoriser la cohésion sociale en accompagnant tous les publics.

Objectif général :

Améliorer l'accès à la santé, à la prévention et au bien-être pour l'ensemble des habitants.

Objectifs opérationnels :

1. Développer des actions de prévention et de sensibilisation adaptées aux publics.
2. Faciliter l'accès aux dispositifs de santé et de bien-être.
3. Renforcer les partenariats entre acteurs de santé, institutions et associations.

Étapes de mise en œuvre :

- **2026** : recensement des besoins et des dispositifs existants.
- **2026-2027** : lancement d'actions pilotes de prévention et d'information.
- **2028-2029** : extension et coordination des actions sur tout le territoire.
- **2030** : évaluation et pérennisation des dispositifs.

Échéancier :

- CT : 2026-2027 → lancement pilotes.
- MT : 2028-2029 → extension et coordination.
- LT : 2030 → évaluation globale.

Publics concernés :

- Jeunes, familles, habitants isolés
- Associations santé et bien-être
- Institutions locales et partenaires privés

Partenaires mobilisés :

- Centres de santé et hôpitaux locaux
- Associations santé et prévention
- Collectivités et services sociaux

Résultats attendus :

- Amélioration de l'accès à la prévention et aux services de santé.
- Meilleure sensibilisation des habitants.
- Renforcement de la cohésion sociale et du bien-être.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de prévention réalisées.
- Taux de participation des habitants.
- Satisfaction et perception des services par les bénéficiaires.



1. Commune de résidence : Informations Générales

2. Quel est votre âge ?

18-25	25-40	40-65	65-75	75 et +

Si vous avez 65 ans ou plus,
Merci de répondre également aux questions 25 à 33

3. Vous êtes ?

☐ Une Femme ☐ Un Homme ☐ Non binaire

4. Vous avez des personnes à charge :

Nombre	0-11 ans	11-18 ans	18-25 ans	25-40 ans	40-65 ans	+ 65 ans
Lien						

Si vous des enfants mineurs à charge,
Merci de répondre également aux questions 34 à 52

5. Etes-vous en situation de handicap ?

☐ Oui ☐ Non

6. Si oui, vous vivez ?

☐ En famille ☐ En structure d'accueil spécialisée (journée)
☐ Structure d'accueil permanent ☐ Autres (précisez..)



Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
Le du Lac - 32230 MARCIAC
09 30 68
accueil@ccbvvg.fr - téléphone :



Madame, Monsieur,

C'est en qualité d'habitants et de résidents au sein du territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG), que nous sollicitons quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire.

L'EPCI a engagé les travaux d'élaboration de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui prendra effet pour cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Véritable projet de territoire, la CTG permet d'appréhender les besoins de la population et d'y répondre par le développement d'actions adaptées dans le cadre d'une réflexion globale incluant les problématiques des plus jeunes aux seniors.

Grâce à ce questionnaire anonyme, nous souhaitons connaître votre perception du territoire et votre ressenti de la mise en place de la CTG actuelle afin de réaliser un diagnostic ; et sur cette base, construire notre projet pour la nouvelle période.

Compte tenu des enjeux, je vous invite à y répondre avant le **03/03/2025**.

Jean-Louis Guilhaumon

Président de la CCBVG



Lieux de dépôt :

- Mairies du territoire
- A l'accueil de la CCBVG
- Par mail benoite.menard@ccbvvg.fr en ligne : <https://framaforms.org/questionnaires-communaute-de-communes-bastides-et-vallons-du-gers-1738676331>
- Vous retrouverez également ce questionnaire en ligne :
- Si vous souhaitez participer à des ateliers thématiques pour la suite du diagnostic, veuillez indiquer vos coordonnées (mail / téléphone) afin que nous puissions vous contacter :



7. Vous avez parmi vos proches, une personne fragilisée ou en situation de handicap ?

☐ Oui ☐ Non

8. Si oui, êtes-vous aidant ?

☐ Oui ☐ Non

9. Si oui, personne aidée :

☐ Père-Mère ☐ Conjoint ☐ Frère-Sœur ☐ Enfant

☐ Autre :

10. Etes-vous actuellement en activité ?

☐ Oui ☐ Non

11. Votre profession ?

☐ Agriculteur exploitant ☐ Cadre ☐ Employé
☐ Commerçant - Artisan – Chef entreprise ☐ Ouvrier

12. Si oui, êtes-vous considéré comme travailleur handicapé ?

☐ Oui ☐ Non

13. Si non êtes-vous ?

☐ En recherche d'emploi
☐ A la retraite

Mobilité

14. A quelle fréquence vous déplacez-vous ?

☐ Rarement ☐ 1x/mois ☐ 1x/semaine ☐ 2-3x/semaine
☐ Tous les jours

15. Raisons (choix multiples)

☐ Travail ☐ Loisirs ☐ Alimentaire ☐ Soins/ Médical
☐ Autres

16. Lieux ?

☐ Entre les bourgs proches : Beaumarchés / Marciac /Plaisance / autres communes

Fréquence :

☐ Communes limitrophes : Maubourquet / Mirande / Vic en Bigorre

Fréquence :

☐ Auch / Tarbes / autres agglomérations

Fréquence :

17. Quel mode de transport utilisez-vous le plus ?

☐ En commun ☐ Voiture personnelle ☐ Vélo ☐ Marche
☐ Taxis ☐ Autres :

18. Utilisez-vous le covoiturage ?

☐ OUI ☐ NON

19. Si oui, vous êtes ?

☐ Conducteur ☐ Passager ☐ l'un ou l'autre selon le cas



20. Rencontrez-vous des difficultés d'utilisation des moyens de transport ?

Si oui, quelles en sont les raisons

- ☐ Le coût financier
☐ Accessibilité ☐ Dangers / risques

21. Selon vous, quels sont les modes de transport à développer sur le territoire ?

.....
.....
.....

Au regard des thématiques représentées ci-dessous :

22. Etes-vous satisfaits des ressources existantes sur votre territoire en matière d'offre de services ?

Accès aux droits et aux services (ex...APL, Actualisation France travail...) :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Accès au numérique/Réseau internet :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Accès à la téléphonie mobile/couverture réseau :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Accès et maintien dans le logement :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

- Connaissiez-vous l'existence de l'Office Public de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur votre territoire ?

- ☐ OUI ☐ NON

- Avez-vous entendu parler du projet d'habitat inclusif sur votre territoire ?

- ☐ OUI ☐ NON

- Souhaitez-vous recevoir des informations :

- ☐ OUI ☐ NON

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers – route du Lac – 32230 MARCIAC
accueil@ccbvg.fr – téléphone : 05 62 09 30 68



☐ Sur l'OPAH

☐ Sur l'habitat inclusif

Par quels supports ? :

☐ Bulletin d'information

☐ Réunion publique

☐ Mail

Animation de la vie sociale :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Petite Enfance (0-3 ans) :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Enfance (3-12 ans) :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Jeunesse (12-18 ans) :

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Parentalité

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Mobilité / Isolement

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

- Savez-vous qu'Episode propose un service de mobilité à la demande ?

- ☐ - OUI ☐ NON

Accès aux offres de loisirs

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

Accès à l'offre de santé

- ☐ Pas du tout ☐ Pas vraiment ☐ Plutôt ☐ Tout à fait

-Connaissez-vous l'existence du contrat local de santé (CLS) sur votre territoire ?



23. Quels sont d'après vous les atouts du territoire ?

.....
.....
.....

24. Quels sont d'après vous, les mesures d'amélioration à envisager ?

.....
.....
.....

Pour les Séniors

25. Participez-vous à des activités proposées par des associations/clubs ?

☐ OUI ☐ NON

26. Quelles sont ces activités ?

.....
.....

27. Comment occupez-vous le reste de votre temps libre ?

.....
.....

28. Avez-vous déjà fréquenté les lieux suivants :

La Médiathèque à Plaisance et Marciac :
☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais
L'espace de Vie sociale EPISODE à Plaisance ?
☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

LE CIAS : (Centre Intercommunal Action Sociale à Marciac ou Plaisance) :

☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers – route du Lac – 32230 MARCIAC
accueil@ccbvg.fr – téléphone : 05 62 09 30 68

Association ADOM-trait d'union :

☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

ADMIR :

☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

L'Astrada :

☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

La piscine intercommunale :

☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

29. Bénéficiez-vous de l'intervention d'une aide à domicile ?

☐ OUI ☐ NON

30. Si oui, Fréquence ?

☐ Peu (1x/semaine)
☐ Souvent (2-3x/semaine)
☐ Tous les jours

31. Pour les repas :

☐ Seul/e au domicile ☐ Portage de repas
☐ Préparation par une aide à domicile

Autre :

32. Etes-vous assez informé(e) sur les dispositifs sociaux (aides ...)

☐ OUI ☐ NON

33. Par quels moyens et où vous informez-vous ?

.....
.....



Pour les personnes ayant des mineurs à charge

34. Nombre d'enfants à charge :

	0-3 ans <i>(non scolarisé)</i>	3-5 ans	6-11ans	11-15 ans	15-18ans
Lien					

35. Famille monoparentale ?

☐ Oui ☐ Non

36. Vous faites garder votre enfant :

☐ Oui ☐ Non

Dans quelle commune ?.....

☐ Multi Accueil PLAISANCE ☐ Multi Accueil MARCIAC
☐ Assistante Maternelle ☐ Garde à domicile
☐ MAM

37. A quelle fréquence ?

☐ Quotidiennement ☐ Régulièrement ☐ Occasionnellement

38. Avez-vous déjà fréquenté (cochez si oui) ?

☐ Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)
☐ Relais Petite Enfance (RPE)

39. Si non, Pourquoi ?

☐ Je ne connais pas ces lieux ☐ Les horaires ne correspondent pas
☐ Je n'en vois pas l'utilité ☐ Eloignement par rapport à mon domicile

Ne correspond pas aux besoins de mon enfant

Autre :

40. Pour quelles raisons faites vous garder votre/vos enfants ?

☐ Pour des raisons personnelles ☐ pour des raisons professionnelles
☐ Mode de socialisation ☐ Pour les activités

41. Quel jour avez-vous besoin d'un mode de garde ?

☐ Tous les jours (Lundi => Vendredi)
☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

42. Les horaires actuels vous conviennent-ils ?

☐ OUI ☐ NON

43. Si NON, quels sont vos besoins (merci de préciser la structure)



Enfance - Jeunesse



Vous avez un enfant scolarisé :

☐ Oui ☐ Non

44. Ecoles Fréquentées

☐ Beaumarchés ☐ Marciac ☐ Plaisance ☐ Autre

45. Si Autre, pour quelles raisons :

☐ Professionnelles ☐ Choix de vie

46. Collèges fréquentés

☐ Marciac ☐ Plaisance ☐ Autres

47. Votre enfant fréquente :

Les activités périscolaires (avant/après l'école) ALAE :

☐ Jamais ☐ Peu (1x/semaine)

☐ Souvent (2-3x/semaine) ☐ Tous les jours

Les activités extrascolaires (vacances) ALSH :

☐ Jamais ☐ Peu (1x/semaine)

☐ Souvent (2-3x/semaine) ☐ Tous les jours

48. Avez-vous fait ce choix ?

☐ Pour des raisons personnelles ☐ pour des raisons professionnelles

☐ Mode de socialisation ☐ Pour les activités

49. Les horaires actuels des activités périscolaires vous conviennent-ils ?

☐ OUI ☐ NON

50. Les horaires des activités extrascolaires vous conviennent-ils (espace ados/ accueil de loisirs sans hébergement) ?

☐ OUI ☐ NON

51. Si NON, quels seraient vos besoins ?

.....
.....

52. Le mercredi après-midi, votre enfant pratique des activités :

☐ Sportives ☐ Accueil de Loisirs/Espace ados

☐ Loisirs et culturelles ☐ Domicile

Autres remarques :

.....
.....

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20251124-D202511241181-DE



Les questionnaires

Questionnaire Petite Enfance

Le Pôle Petite Enfance de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers vous propose de participer à une enquête sur les structures : **Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants/Parents et Multi Accueil**. Merci de prendre quelques minutes pour y répondre en entourant votre réponse. Durée estimée : 7 minutes.

A retourner par mail coordination@ccbvg.fr / myriam.galin@ccbvg.fr ou par courrier à la CCBVG - Route du lac 32230 MARCIAC.

Vous pouvez également répondre à ce questionnaire en suivant ce lien :

<https://framaforms.org/questionnaires-communaute-de-communes-bastides-et-vallons-du-gers-1738676331>

✓ Vous êtes :

- ☐ Assistante maternelle agréée
- ☐ Garde à domicile
- ☐ Parent employeur
- ☐ Parent
- ☐ Futur parent

○ Vous avez :

- ☐ Entre 15/25 ans
- ☐ 26/45 ans
- ☐ 46 ans et +

✓ Vous habitez la commune de :

.....

✓ Vous avez en charge :

- ☐ 1 enfant, il a Ans
- ☐ 2 enfants, ils ont Et
- ☐ 3 enfants, ils ont Et
- ☐ Plus de 3 enfants, ils ont Et

.....

✓ Vous travaillez à raison de :

- ☐ 1 jour/sem, lequel.....
- ☐ 2 jours/sem, lesquels.....
- ☐ 3 jours/sem, lesquels.....
- ☐ 4 jours/sem, lesquels.....
- ☐ Le samedi

Si vous êtes Assistante Maternelle, merci de répondre aux questions 1 à 12.

**Relais Petite Enfance - RPE « Les Petites Mains »
ASSMAT**

Les services du RPE pour les Assistantes Maternelles

1. Votre agrément d'assistante maternelle

Depuis combien d'années avez-vous l'agrément ?.....

Pour combien d'enfants ?.....

Votre agrément est accordé jusqu'en :.....

Pensez-vous demander un renouvellement ?.....

Si oui, combien de fois ?.....

Si non, pourquoi ?

2. Connaissez-vous les missions du RPE ?

- ☐ Oui
- ☐ Moyennement
- ☐ Non

3. Utilisez-vous les services du RPE ?

- ☐ Oui
 - Lesquels ? - Animations collectives
 - Permanences (rdv, téléphone, mail)
 - Evénements (soirée, spectacle)
 - Visites à domicile
- ☐ Non, Pourquoi ?

4. Si vous ne participez pas aux animations collectives pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Je n'en vois pas l'intérêt
- ☐ Pas de moyen de transport
- ☐ Pas le temps
- ☐ Pas d'autorisation des parents-employeurs

5. Avez-vous sollicité le service ?

- ☐ Oui, pourquoi ?
- ☐ Non, Pourquoi ?
-

6. Si oui, souhaiteriez-vous plus de temps collectifs

- ☐ Oui
- ☐ Non

7. Souhaiteriez-vous plus d'événements en lien avec votre métier ? (soirées à thème, intervenant spécialisé, ...)

- ☐ Oui, proposition :
- ☐ Non

8. Orientez-vous les familles vers le RPE ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi ? :

.....

9. Pensez-vous que le service est un lieu ressource dans votre activité professionnelle ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, pourquoi ? :

.....
.....

10. Souhaiteriez-vous recevoir plus d'informations sur votre profession ? Si oui, sous quelle forme ?

- ☐ Oui
 - Mail
 - Courrier
 - Autre :
- ☐ Non

11. Souhaiteriez-vous plus de visites à domicile de la part de l'animatrice RPE ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si vous avez des commentaires à apporter ou des suggestions, merci de le faire ci-dessous :

.....
.....

12. Globalement, en tant qu'Assistante maternelle, comment qualifieriez-vous le service apporté ?

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant

Relais Petite Enfance - RPE « Les Petites Mains »
PARENTS Rue du pavillon Marciac/11 rue d'Armagnac Plaisance.

13. En tant que parent employeur, vous avez choisi l'assistante maternelle de votre enfant, parce que :

- ☐ Je la connaissais avant
- ☐ Par le bouche à oreille
- ☐ Par le relais assistantes maternelles
- ☐ Autre (merci de préciser) :

14. Vous avez été orienté vers le RPE par ?

- ☐ La PMI
- ☐ Le bouche à oreille
- ☐ La mairie
- ☐ L'assistante maternelle que vous avez choisie

- ☐ La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers
- ☐ Autre (merci de préciser) :

15. Lors de votre 1^{er} contact avec le service, les informations données sur le fonctionnement du RPE ont été
?

- ☐ Très satisfaisantes
- ☐ Satisfaisantes
- ☐ Peu satisfaisantes

16. Vous avez pris contact avec le service :

- ☐ Très facilement
- ☐ Facilement
- ☐ Avec difficultés

Si vous avez des commentaires à apporter ou des suggestions à formuler, merci de le faire ci-dessous :

.....
.....

17. Vous diriez que le service apporté est :

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant

18. Votre assistante maternelle fréquente-t-elle le RPE ?

- ☐ Oui
- ☐ Non : savez-vous pourquoi ?

19. Votre assistante maternelle vous oriente-t-elle vers les services du RPE ?

- ☐ Oui
Lesquels - Animations collectives
- Animations ponctuelles (spectacle, fête...)
- Permanences (rdv, téléphone)
- ☐ Non

20. Trouvez-vous des réponses à vos questions auprès des services du RPE ?

- ☐ Toujours
- ☐ Parfois
- ☐ Jamais

21. Souhaiteriez-vous plus d'informations sur votre rôle de parents-employeurs ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

22. Si oui, sous quelle forme ?

- ☐ Mail (merci de donner votre adresse mail)
- ☐ Courrier
- ☐ Autre :

23. Souhaiteriez-vous plus d'évènements autour de la parentalité ? (soirées à thème, intervenant spécialisé, ...)

- ☐ Oui, propositions :
- ☐ Non

Lieu d'Accueil Enfant Parent - LAEP « A petits pas »

1. Vous avez été orienté vers le LAEP par ?

- ☐ La PMI
- ☐ Le bouche à oreille
- ☐ Mairie
- ☐ La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

2. Lors de votre 1^{er} contact avec le service, les informations données sur le fonctionnement du LAEP ont été ?

- ☐ Très satisfaisantes
- ☐ Satisfaisantes
- ☐ Peu satisfaisantes

3. Vous avez pris contact avec le service :

- ☐ Très facilement
- ☐ Facilement
- ☐ Avec difficultés

Si vous avez des commentaires à apporter ou des suggestions à formuler, merci de le faire ci-dessous :

.....

.....

4. Connaissez-vous les missions du LAEP ?

- ☐ Oui
- ☐ Moyennement
- ☐ Non

5. Utilisez-vous les services du LAEP ?

- ☐ Oui
- ☐ Non - Pourquoi ?

6. Vous diriez que le service apporté est :

- ☐ Très satisfaisant
- ☐ Satisfaisant
- ☐ Peu satisfaisant

7. Etes-vous satisfait des locaux ?

Marciac - Oui

- Moyennement

- Non

Plaisance -Oui

-Moyennement

-Non

Pourquoi :

8. Etes-vous satisfait des horaires de la structure ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

S'ils devaient changer, quels horaires vous conviendraient le mieux ?.....

9. Souhaiteriez-vous plus d'évènements autour de la parentalité ? (soirées à thème, intervenant spécialisé, ...)
- ☐ Oui
 - ☐ Non

Si vous avez des commentaires à apporter ou des suggestions à formuler, merci de le faire ci-dessous :

.....

.....

Multi Accueil MAC « Le Jardin des Lutins » 20 rue du pavillon Marciac et « La Ronde des Lutins » 11 rue d'Armagnac Plaisance

1. Votre enfant est accueilli ou va l'être :
- ☐ 1 jour par semaine
 - ☐ 2 jours par semaine
 - ☐ 3 jours par semaine
 - ☐ 4 jours par semaine
 - ☐ 5 jours par semaine
 - ☐ Sur 1 site
 - ☐ Sur 2 sites
2. Lors de votre 1^{er} contact avec le service les informations données sur le fonctionnement du MAC ont été ?
- ☐ Très satisfaisantes
 - ☐ Satisfaisantes
 - ☐ Peu satisfaisantes
3. Avez-vous visité les locaux avant l'inscription ?
- ☐ Oui
 - ☐ Non
4. Etes-vous satisfait des locaux ?
- | | | | |
|---------|---------------|-----------|---------------|
| Marciac | - Oui | Plaisance | - Oui |
| | - Moyennement | | - Moyennement |
| | - Non | | - Non |

Pourquoi :

5. L'équipe vous a-t-elle été présentée ?
- ☐ Oui
 - ☐ Non
6. Votre accueil quotidien dans la structure vous semble ?
- ☐ Très satisfaisant
 - ☐ Satisfaisant
 - ☐ Peu satisfaisant

Si vous avez des commentaires à apporter ou des suggestions à formuler, merci de le faire ci-dessous :

.....

.....

7. Les transmissions faites lors de l'accueil (matin et soir) de votre enfant correspondent-elles à vos attentes ?
- ☐ Oui
 - ☐ Moyennement
 - ☐ Non
- Pourquoi.....

8. Trouvez-vous que l'écoute des professionnels est ?

- ☐ Très satisfaisante
- ☐ Satisfaisante
- ☐ Peu satisfaisante. Pourquoi ?

9. Trouvez-vous que les besoins de votre enfant sont pris en compte ?

- ☐ Oui
- ☐ Non. Pourquoi ?

10. Trouvez-vous que votre enfant s'épanouit dans la structure ?

- ☐ Oui
- ☐ Moyennement
- ☐ Non. Pourquoi ?

11. Etes-vous satisfait des activités proposées ? Quotidiennes, sorties, intervenants ?

- ☐ Très satisfait
- ☐ Satisfait
- ☐ Peu satisfait. Pourquoi ?

12. Etes-vous satisfait des repas proposés ?

- ☐ Très satisfait
- ☐ Satisfait
- ☐ Peu satisfait

Si vous avez des commentaires à apporter ou des suggestions à formuler, merci de le faire ci-dessous :

.....

13. Etes-vous satisfait des horaires de la structure ?

- ☐ Oui
- ☐ Non. Pourquoi ?

14. Seriez-vous intéressé par l'augmentation du nombre de jours d'ouverture ?

- ☐ Oui, lesquels et sur quel site.....
- ☐ Non

15. La communication autour du Multi accueil est :

- ☐ Très satisfaisante
- ☐ Satisfaisante
- ☐ Peu satisfaisante

16. Votre implication au sein de la structure, en tant que parent, vous semble ?

- ☐ Très satisfaisante
- ☐ Satisfaisante
- ☐ Peu satisfaisante

17. Souhaiteriez-vous vous impliquer d'avantage? (ex : comité de parents, commission thématique)

- ☐ Oui
- ☐ Non

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20251124-D202511241181-DE

Merci de l'attention que vous avez portée à ce questionnaire, nous ne manquerons pas de vous en faire un retour.



Jeunesse du territoire

(Réservé aux jeunes)

8. Comment occupes-tu le reste de ton temps libre ?

- ☐ City Park
☐ Médiathèque
☐ Cinéma
☐ Entre amis
☐ Autres :

9. Comment occupes-tu tes vacances ?

- ☐ City Park
☐ Médiathèque
☐ Cinéma
☐ Entre amis
☐ Autres :

10. Qu'est-ce qu'il te plaît sur le territoire de la communauté de communes (30 communes autour de Beaumarchés / Marciac / Plaisance) ?

11. Où souhaites-tu vivre quand tu seras adulte ?

- ☐ Sur le territoire de la communauté de communes
☐ Ailleurs ? précise la ville/la région si tu en as déjà une idée
☐ Je ne sais pas

1. Commune de résidence :

2. Ton âge ?
☐ 11-14 ans ☐ 15-18 ans

Tu es ?

- ☐ Une fille ☐ Un garçon ☐ Non binaire

3. Es-tu en situation de handicap ?

- ☐ Oui ☐ Non

4. Lieu d'hébergement ?

- ☐ Famille ☐ Structure d'accueil spécialisée (journée)
☐ Structure d'accueil permanent ☐ Autre :

5. Où es-tu scolarisé ?

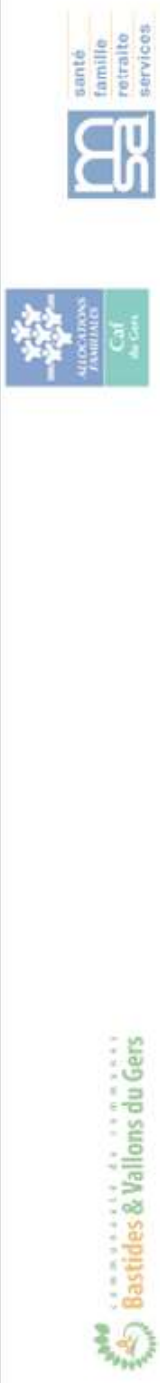
6. Participes-tu à des activités proposées par des associations/clubs ?

- ☐ OUI ☐ NON

7. Si oui, lesquelles ?

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers – route du Loc – 32230 MARCIAC

accueil@ccbvg.fr – téléphone : 05 62 09 30 68



12.As-tu déjà fréquenté les lieux suivants :

- LE CLAC : (centre de loisirs associé au collège à Marciac ou Plaisance)
- ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais
- L'espace Jeunes du mercredi à Marciac :
- ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais
- L'espace Jeunes de Plaisance :
- ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais
- La Médiathèque à Plaisance et à Marciac :
- ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais
- L'espace de Vie sociale EPISODE à Plaisance ?
- ☐ Souvent ☐ Parfois ☐ 1 fois ☐ Jamais

Autre :

13.Quel mode de transport utilises-tu le plus ?

- ☐ En commun ☐ Vélo ☐ Marche ☐ Covoiturage
- ☐ Taxis ☐ Deux-roues motorisé ☐ Bus (hors transport scolaire)
- ☐ Autres :

14.Selon toi, quels sont les modes de transport à développer sur le territoire ?

- ☐ En commun ☐ Vélo ☐ Marche ☐ Covoiturage
- ☐ Taxis ☐ Deux-roues motorisé ☐ Bus (hors transport scolaire)

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers – route du Lac – 32230 MARCIAC
accueil@ccbvg.fr – téléphone : 05 62 09 30 68

15.As-tu des projets que tu voudrais mettre en place sur le territoire ?

- ☐ OUI ☐ Non

.....

16.Penses-tu être suffisamment informé des aides existantes qui te permettent de réaliser tes projets ?

.....

17.Connaiss-tu les personnes qui peuvent t'accompagner dans tes projets ?

- ☐ OUI ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

18.As-tu des questions sur les thématiques suivantes ?

- ☐ Handicap ☐ L'école au dehors ☐ Vie affective/sexualité
- ☐ Inclusion ☐ Addictions
- ☐ Autres :

De quelle façon aimerais-tu être informé ?

.....

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/11/8.1

Objet : Convention territoriale globale 2026-2030 : projet de territoire

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), signé pour la période 2018-2020, entre la Caisse d'allocations familiales du Gers (CAF) et la Communauté de communes Bastides et Vallons, a été remplacé en 2021 par un nouveau document-cadre : la Convention Territoriale Globale, au champs d'actions plus étendu que celui du CEJ.

Considérant, que dans ce cadre, la Convention territoriale globale est un projet social de territoire qui peut couvrir, selon les orientations politiques : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social.

Considérant que la signature de la Convention territoriale globale permet de renforcer la coordination et le partenariat entre les associations, les institutions et les collectivités dans le champ du social et ainsi de faciliter les démarches.

Considérant que la première CTG de Bastides et Vallons du Gers arrivant à son terme le 31 décembre 2025, les services de l'EPCI ont réalisé, depuis l'automne 2024, les travaux d'élaboration de la nouvelle convention, sous le pilotage des Chargées de coopération territoriale et en coopération avec les partenaires du dispositif, notamment la CAF du Gers.

Considérant que le projet de territoire de cette convention, joint en annexe, est le résultat d'une démarche qui a duré un peu plus d'un an et qui a été marquée par une forte mobilisation des élus, des habitants et des agents de l'EPCI ainsi que des partenaires associatifs locaux ou départementaux.

Considérant, par ailleurs, que ce document, déclinaison locale de la CTG départementale signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Gers, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil départemental du Gers, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers et l'Union Départementale des CCAS et des CIAS, sera mis en œuvre du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

À l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

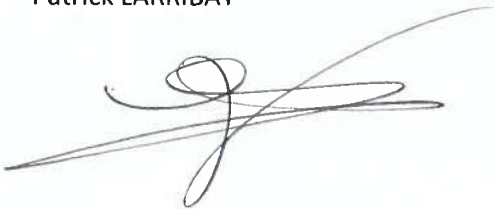
- **d'approuver le projet de territoire de la Convention territoriale globale pour la période 2026-2030, tel que présenté en annexe,**
- **d'approuver l'engagement de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers dans la mise en œuvre de cette Convention territoriale globale,**
- **d'autoriser le Président à signer la CTG ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

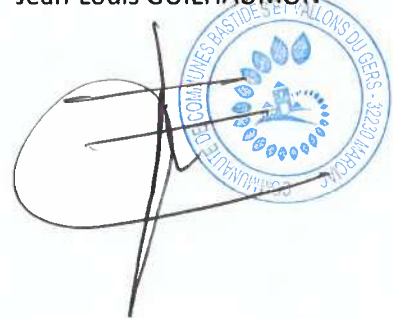
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





PROJET DE FONCTIONNEMENT LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « A PETITS PAS »

Janvier 2026 / Décembre 2029

SOMMAIRE

<u>Fiche d'identification du LAEP</u>	3
<u>Introduction</u>	5
1. <u>Origine du projet</u>	6
• Historique du LAEP	6
• Territoire et population	7
2. <u>Le Lieu d'Accueil Enfant Parent</u>	12
• Missions du LAEP	12
• L'équipe	13
• Les locaux - le territoire	14
• Les partenaires	15
3. <u>Bilans du contrat de projet 2023-2025</u>	16
• Des chiffres	16
• Analyse	16
• Parole aux familles	21
• Bilan des actions du dernier contrat de projet	22
4. <u>Axes et perspectives</u>	25

FICHE D'IDENTIFICATION du LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « A PETITS PAS »

GESTIONNAIRE : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG)

Statut : Association ☐ Collectivité territoriale ☒

Représentant légal : M. Jean Louis GUILHAUMON, Président

Adresse : 735 allée Gérard Toulouse - 32230 Marciac

Coordonnées : 05.62.09.30.68 - accueil@ccbvg.fr

EQUIPEMENTS :

Responsable : Mme Myriam GALIN

Adresse(s) : Espace Jeunes - 11 rue des arènes - 32230 Marciac

Adresse(s) : Médiathèque - 3 rue Armagnac - 32160 Plaisance-du-Gers

Coordonnées (tél + courriel) : 06.48.38.35.63 - rpelaep@ccbvg.fr

TERRITOIRE D'INTERVENTION : Communes d'Armentieux, Beaumarchès, Blousson-Sérian, Cazaux-Villecomtal, Couloumé-Mondébat, Courties, Galiac, Izotges, Ju-Belloc, Juillac, Ladevèze-Rivière, Ladevèze-Ville, Lasserade, Laveraët, Marciac, Monlezun, Monpardiac, Pallanne, Plaisance du Gers, Préchac sur Adour, Ricourt, Saint-Aunès-Lengros, Saint-Justin, Scieurac-et-Flourès, Sembouès, Tasque, Tieste-Uragnoux, Tillac, Tourdun, Troncens.

CHARGEES COOPERATION TERRITORIALE : Mmes Clémentine CHAUD & Pénélope HEMBISE

05.62.69.30.68 - clementine.chaud@ccbvg.fr, penelope.hembise@ccbvg.fr, Coordination@ccbvg.fr

DATES CTG : 01/01/2026 au 31/12/2029

Heures de fonctionnement annuelles conventionnées dans la CTG :

161 heures de fonctionnement (COF LAEP : Avenant prestation de service : BT et Evolution structuration du LAEP du 01/01/2021 au 31/12/2022 + COF PS LAEP du 01/01/2022 au 31/12/2025)

DATES PSO/CONTRAT DE PROJET : 01/01/2026 au 31/12/2029

Heures de fonctionnement annuelles à conventionner dans la PSO : 161h

Déclinaison annuelle prévue :

- 107h15 d'ouverture au public
- 53h30 d'organisation

PUBLIC ACCUEILLI :

Parents, futurs-parents, grands-parents, adultes avec lien de parenté, enfants de 0 à 6 ans

PLANNING HEBDOMADAIRE DU SERVICE :

	Jour	Créneau horaire ADMIN. / ORGA. / PEDA. / TRAJET...	Créneau horaire OUVERTURE PUBLIC
Adresse : Marciac semaine impaire 11 rue des arènes Plaisance semaine paire 3 rue Armagnac	Lundi		
	Mardi		
	Mercredi	8h30/9h00 et 11h45/12h30	9h00/11h45
	Jeudi		
	Vendredi		
	Samedi		
Nombre total d'heures par semaine :		1h15	2h45

PLANNING ANNUEL DU SERVICE :

Nombre de semaines de fermeture du service : 13 semaines

Périodes et dates : 2nde semaines des vacances scolaires, 8 semaines l'été et 2 semaines aux vacances de Noël

L'EQUIPE D'ACCUEILLANTES :

	Accueillant(e) responsable	Co-accueillant(e)
NOM	GALIN	VALLENARI
PRENOM	Myriam	Katia
Coordonnées directes (tél + courriel)	06.48.38.35.63 rpelaep@ccbvg.fr	06.48.38.35.63 rpelaep@ccbvg.fr
Année de prise de fonction du poste	2020	2022
Statut (salarié ou bénévole)	Contractuel	Titulaire de la fonction publique
Formation initiale	E.J.E	
Formation spécifique à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep (dates, intitulés, organismes)	Formation « accueillir, accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale » Juin 2021 - Cocagne ACEPP Toulouse	Formation « accueillir, accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale » - CNFPT (en septembre 2022)
Analyse de pratique - supervision	Nb heures/an prévu : 8h Organisme ou professionnel : Stéphanie DUTEIL, psychologue	Nb heures/an prévu : 8h Organisme ou professionnel : Stéphanie DUTEIL, psychologue
Autre(s) activité(s) professionnelle(s)	Nature : Responsable Pôle Petite Enfance Nb heures/semaine : 25h	Nature : Agent Administratif Nb heures/semaine : 30h

Nombre d'heures prévues de réunion/coordination d'équipe sur le fonctionnement du projet par an : 24 heures

INTRODUCTION

« On ne naît pas parent, on le devient. » Françoise DOLTO

Reconnus comme des lieux particulièrement pertinents pour favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et les très jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont soutenus par la branche Famille de la Caisse Allocations Familiales depuis 1996.

La mise en œuvre d'une approche de l'accompagnement précoce de la fonction parentale, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social, se trouve confortée.

Le LAEP est donc un lieu de rencontres, d'écoute, d'échanges, un espace convivial et de socialisation pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, d'un adulte référent, ou pour les futurs parents.

Le contrat de projet vise à présenter le LAEP, son origine, son environnement, son fonctionnement et ses objectifs. De plus, il est rédigé en partenariat avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Gers et est une des pièces nécessaires au versement de la prestation de service.

Ce document présente :

- le bilan du précédent contrat de projet sur son fonctionnement
- les actions menées.
- les orientations de la structure pour les années à venir.

1. ORIGINE DU PROJET

• HISTORIQUE DU LAEP

Inspirés des Maisons vertes créées par Françoise DOLTO en 1979, les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ont pour vocation d'accompagner la famille.

Le LAEP est un lieu de rencontres, d'écoute, d'échanges, un espace convivial et de socialisation pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou adulte référent, ou encore futurs parents.

Ils ont pour missions de favoriser et de conforter la relation enfant-parent, de sortir les familles de l'isolement social en créant du lien par le partage d'expériences entre parents et le jeu entre enfants, de proposer un accompagnement par des professionnels formés à l'écoute.

Fin 2008, le centre d'animation socio-culturel Mosaïk (association située à Marciac) gère un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

En 2005, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers a repris à sa charge, dans le cadre de l'exercice de la compétence « Petite Enfance », les activités proposées par ces deux structures.

Les axes de développement du RAM et du LAEP ont été poursuivis par la collectivité sur la base du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et un important travail de communication a été réalisé afin de faire connaître le lieu et son fonctionnement et d'offrir une réponse globale aux familles.

Après une fermeture de décembre 2014 à mai 2015 faute d'accueillant, le LAEP a réouvert en mai 2015 avec une nouvelle accueillante.

Dans un premier temps de mai à septembre 2015, les missions principales de l'accueillante ont été axées sur la communication et le travail administratif afin de relancer le service et le faire connaître.

L'accueil du public a démarré en septembre sur les deux sites (Marciac, Plaisance).

En septembre 2016, l'équipe du LAEP s'est agrandie avec l'arrivée d'une deuxième accueillante, répondant ainsi aux obligations de la Caisse Nationale Allocations Familiales CNAF et permettant d'engager un véritable travail sur les objectifs et le sens du LAEP sur le territoire.

L'équipe du LAEP a changé aussi en 2020 et 2022 car la responsable du LAEP a aussi été remplacée en avril 2020 et la deuxième accueillante en janvier 2022.

En septembre 2022, les LAEP ont ouvert dans de nouveaux locaux étant donné que les multi accueils sont ouverts sur 4 jours dont le mercredi (jour d'ouverture du LAEP).

De ce fait, le LAEP de Marciac ouvre désormais dans une salle dédiée à l'Espace jeunes avec une entrée indépendante.

Celui de Plaisance a ouvert dans la salle du centre de loisirs maternel jusqu'en décembre mais pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est ouvert à ce jour dans le coin enfance de la médiathèque cependant, cet espace n'est pas indépendant.

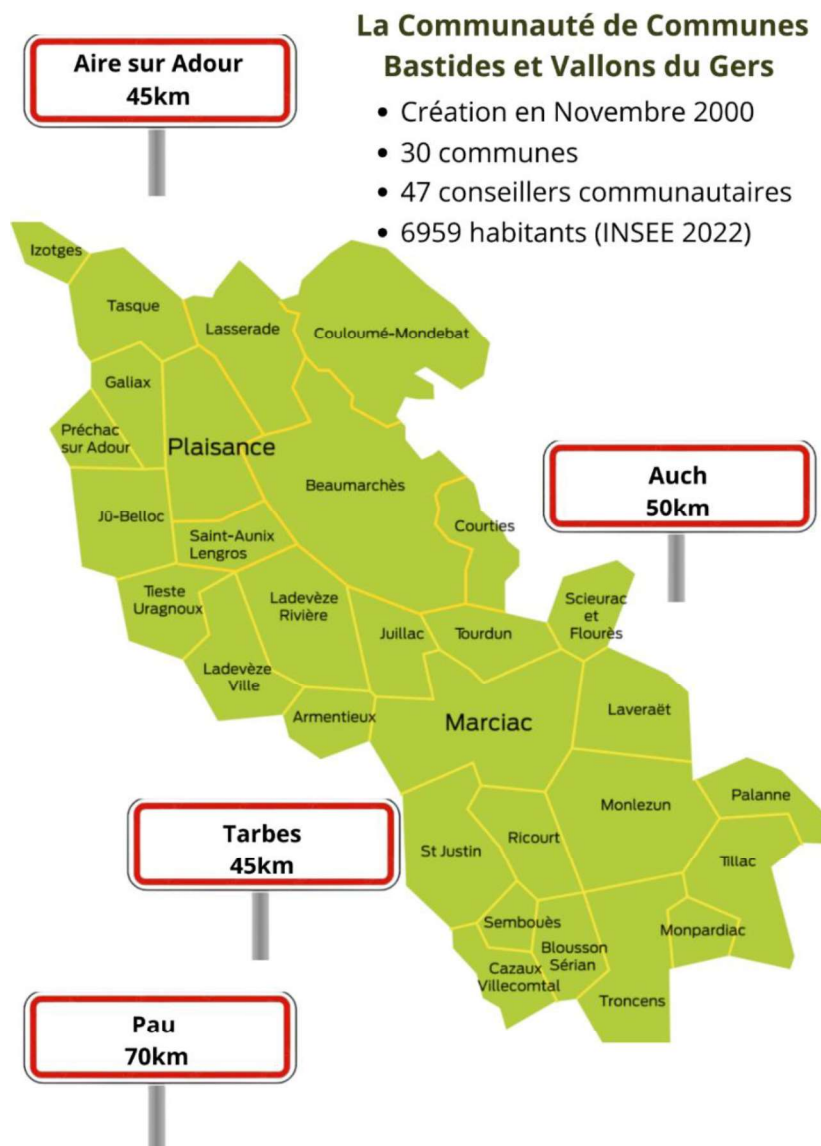
Le lieu d'accueil est donc ouvert une fois par semaine en alternance à Marciac et à Plaisance. En ce qui concerne les fréquentations, on constate une évolution significative entre 2021 et 2024.

Fréquentation	2021	2022	2023	2024
Familles	19	24	28	32

Enfants	19	30	35	39
Enfants 3 à 6 ans	3	7	6	4

Cette évolution laisse à penser que les efforts réalisés en terme de communication et de qualité de service, ont permis une meilleure identification du LAEP et son appropriation par les familles sur le territoire. On peut donc voir que le LAEP commence à être identifié sur le territoire avec l'augmentation des familles qui le fréquentent.

- **TERRITOIRE ET POPULATION**
Caractéristiques du territoire



• Évolution démographique

A ce jour, l'évolution démographique sur le territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers est globalement stable depuis 2021 si ce n'est le pic de 2022 (données protection maternelle et infantile du Gers et CAF).

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
Nombre de naissances CCBVG	36	51	32	27
Enfants de moins de 3 ans	96	104	105	NC
Enfants de moins de 6 ans	113	103	99	NC

On observe une légère baisse du nombre de naissances ainsi que le nombre d'enfants ce qui montre un manque de renouvellement des nouvelles familles.

Pourtant, l'attractivité du territoire est réelle et s'appuie sur une offre de services qui peut répondre aux besoins des usagers et des nouveaux habitants sur le territoire comme :

- Services de proximités (commerces, services publics, Centre Intercommunal d'Action Sociale, EHPAD, ...)
- Structures Enfance Jeunesse (multi accueil, assistantes maternelles, LAEP, écoles, accueils de loisirs, accueils adolescents)
- Centre de Secours sur chaque bourg.

De plus, le territoire de la CCBVG a d'autres avantages comme :

- Situation géographique proche des grandes agglomérations d'Auch et de Tarbes
- Accès à la propriété favorable
- Réseau Associatif développé et dynamique (clubs sportifs, EVS Episode, associations culturelles, jardin partagé, ..)

La tranche d'âge des plus de 60 ans ne cesse d'augmenter sur le territoire de la CCBVG car ils étaient 42,3% en 2018 et 43,3% en 2020. Ceci évoque un vieillissement de la population sur le territoire qui est aussi vérifié par un solde naturel négatif de -1,2 en 2023.

Néanmoins, le solde migratoire sur le territoire est positif 0,5 ce qui montre une attractivité du territoire mais pour les plus de 50 ans.

<u>Années</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Familles monoparentales	18,1%	14,9%	18,9%
Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans	98	83	94
Nombre d'enfants de moins de 3 ans		96	94
Nombre d'enfants de moins de 3 ans ayant des parents actifs	44	49	53

Nous pouvons voir que les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses sur le territoire de la CCBVG.

Également selon les données de 2021, les familles sans enfant sont majoritaires soit 53% contre 32% avec enfant. Ceci est en adéquation avec la baisse de natalité.

Nous pouvons peut-être penser que les familles qui arrivent sur le territoire sont ces familles sans enfant.

En 2023, sur la CCBVG, on compte

- 481 foyers avec un enfant dont 94 familles avec un enfant de moins de 3 ans.
- 56,4% enfant ont des parents actifs. Cette donnée est en hausse et ceci s'explique par le coté économique compliqué des familles.

En effet, ce nouveau souffle reste à mettre en corrélation tout de même avec un territoire défavorisé (taux de pauvreté de 19,3% pour la CCBVG, plus important que pour le département 15% et que sur le territoire national 14,4%).

Idem, la CCBVG recense un salaire médian annuel en deçà de celui du département et du territoire national : 19930€ CCBVG, 21420€ Gers, et 22400€ France.

Le territoire de la CCBVG est donc un territoire défavorisé avec des foyers à faibles revenus avec 190 foyers bénéficiant du RSA soit 4,6% de la population en 2022.

Beaucoup de personnes sont également à temps partiel soit 34,3% des femmes et 11,6% des hommes.

Et la CCBVG est également un secteur agricole avec un taux de 19,8% de couverture MSA pour les familles.

En ce qui concerne la typologie des familles accueillies au LAEP, il s'agit de familles à faibles revenus pour la plupart d'après les faits dont ils nous font part. Mais cela ne nuit pas à leur fonctionnement familial et à leur manière de vivre. Pour certains ils vivent avec leurs faibles moyens (dans des yourtes pour certains, appartement exigu pour d'autres).

Peu de familles accueillies sont monoparentales, certaines sont recomposées.

Mais cela n'influe en rien l'accueil au LAEP car les familles sont accueillies en tant que tel et pour certaines nous ne connaissons pas leur mode de vie ni leur situation familiale. En tant qu'accueillante, nous ne posons pas de questions sur ce sujet, nous prenons juste les informations que les parents veulent bien nous transmettre.

• Grandes lignes de la politique enfance et jeunesse sur le territoire, et son volet petite enfance

La compétence Enfance-Jeunesse est au cœur de l'action sociale de l'EPCI depuis sa création en 2000. Afin de proposer aux habitants du territoire une offre de qualité et adaptée, les élus communautaires ont depuis toujours affirmé leur attachement à l'exercice de cette compétence et marqué leur volonté politique de la développer

Ainsi, l'EPCI a développé, réorganisé, favorisé l'évolution des structures associatives et services publics Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et a adapté les services aux demandes et aux besoins des familles du territoire.

Multi-Accueil MAC	4 jours/semaine avec 14 agréments	Marciac
Multi-Accueil MAC	4 jours/semaine avec 14 agréments avec déménagement dans des locaux plus adaptés	Plaisance
LAEP	1 matinée/ semaine les semaines impaires	Marciac
LAEP	1 matinée/ semaine les semaines paires	Plaisance

RPE	1 matinée/semaine	Marciac
RPE	1 matinée/semaine	Plaisance
ALSH 3-11 ans	Période scolaire et vacances scolaires avec déménagement dans des locaux plus adaptés	Marciac
ALSH 3-11 ans	Période scolaire et vacances scolaires	Plaisance
ALSH 3-11 ans	Période scolaire et vacances scolaires (gestion associative)	Beaumarchés
ALSH jeunes	Mercredi après-midi en période scolaire et vacances scolaires	Plaisance
ALSH Jeunes	Mercredi après-midi en période scolaire et vacances scolaires	Marciac
Ecoles maternelle et primaire	4,5j/semaine	Marciac
Ecoles maternelle et primaire	4,5j/semaine	Plaisance
Ecoles maternelle et primaire	4,5j/semaine	Beaumarchés



Le territoire de la CCBVG, comme indiqué sur la carte, compte 14 assistantes maternelles indépendantes, agréées par la PMI, qui proposent un mode de garde aux familles. 51 places d'accueil sont ainsi ouvertes.

Il y a eu une baisse de 9,8% du nombre d'assistantes maternelles depuis 5 ans, peu de nouveaux agréments sur cette même période. Deux nouvelles assistantes maternelles ont reçu un agrément courant 2024. Toutes les deux ont moins de 40 ans ce qui fait baisser la moyenne d'âge des assistantes maternelles sur le territoire.

<u>Années</u>	2021	2022	2023	2024
Nombre de familles avec enfants de moins de 6 ans employant une assistante maternelle	46	45	51	NC
Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle	40	46	49	NC

Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle	49	51	56	NC
Nombre d'enfants gardés en multi accueil	32	49	48	49

En 2024, le taux de couverture globale pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans est de 55,5% sur la CCBVG contre 62,7% sur le département du Gers.

Pour l'heure, l'accueil individuel reste le mode de garde le plus présent sur le territoire. Mais il est à noter sur ce territoire, l'importance du cumul de mode garde pour certaines familles (5 familles connues du RPE sur 49 en 2023 et 3 sur 48 en 2024) car le multi accueil est ouvert sur 4 jours. Également, 4 assistantes maternelles travaillent 4 jours par semaine : 2 ne travaillent pas le lundi et 3 le vendredi. Ce mode de fonctionnement implique automatiquement de trouver un mode de garde complémentaire pour les familles qui travaillent 5 jours par semaine. En 2024, 33 familles gardent leur enfant car certaines sont à temps partiel ou ne travaillent pas, 4 font appel aux grands parents et 7 à une assistante maternelle.

On peut aussi noter une hausse du nombre d'enfants accueillis au multi accueil. Cette évolution est importante en 2025 et due à des changements de fonctionnement des multi accueils afin de répondre aux demandes et besoins des familles du territoire.

Ainsi la dynamique impulsée par les élus communautaires et ses partenaires institutionnels, notamment la CAF, a permis en 2022 de repenser le fonctionnement des multi accueils communautaires. La CTG a permis d'affirmer cette dynamique et de faire émerger de nouveaux projets validés, soit :

- Ouverture de 4 jours pour chacun des MAC au lieu de 2 jours (septembre 2022) permettant une ouverture sur l'ensemble de la semaine pour le territoire
- Agrément pour 2 places supplémentaires (de 12 à 14 places depuis septembre 2022)
- Amplitude horaire augmentée de 15 minutes le matin et 15 minutes le soir
- Rénovation de locaux mis à disposition par la Mairie de Plaisance pour les futurs locaux du Pôle Petite Enfance (Multi Accueils MAC et RPE)
- Déménagement des LAEP ux Centre de loisirs de Marciac et de Plaisance puis à la Médiathèque pour Plaisance car plus de créneau pour les LAEP avec l'ouverture du MAC 4 jours/sem
- Déménagement des services MAC et RPE.

La mise en œuvre de la compétence enfance jeunesse (axe important de notre CTG) à travers l'ensemble des structures accueillant des enfants, de la crèche à l'espace ados, s'appuie sur une méthodologie de travail ou transversalité et réflexion collective sont gages de qualité ; où cohérence et continuité éducative pour l'accueil des enfants sur le territoire sont au cœur des préoccupations.

• L'organisation territoriale de l'information des familles autour de la Petite Enfance

Le LAEP est le lieu phare pour les familles sur le territoire. Une présentation du bilan annuel permet de présenter l'activité du LAEP aux élus et à la direction de la Communauté de Communes lors des commission enfance et jeunesse ainsi qu'en conseils communautaires.

Le travail interne s'organise autour d'une rencontre mensuelle avec la Directrice générale des services afin de faire le lien entre les partenaires et les élus et avec les Chargées de Coopération Territoriale CCT pour discuter des différents projets en cours et de l'organisation de la structure. D'autres temps de rencontres sont organisés selon les besoins.

De plus, comme indiqué précédemment, une rencontre mensuelle pour l'ensemble des responsables de structures (ALSH, Espace ADOS, PPE) permet de travailler de façon constante et efficace sur la transversalité et la cohérence éducative.

Des temps de débriefing sont organisés après chaque séance avec les deux accueillantes et elles assistent aux réunions de réseau départemental ainsi qu'aux groupes d'analyses de pratiques professionnelles avec une psychologue.

Un important travail de communication a été fait courant 2024 afin de donner de la visibilité au LAEP et à ses missions.

Les supports de communication papier ont été retravaillés afin d'être plus attrayants pour toucher au mieux les familles et les enfants.

Le service Communication de la CCBVG a retravaillé la plaquette d'information recensant les différents services Petite Enfance (RPE, Multi Accueil et LAEP avec leurs missions, leur équipe, leur organisation et leurs différents contacts) ainsi que l'affiche et le flyer avec le programme afin de renforcer l'identité visuelle du service et d'harmoniser les supports de communication.

Les autres services, RPE et MAC, distribuent les flyers à leur public pour faire connaître les différents aspects du pôle petite enfance de la CCBVG dont le LAEP et inciter les personnes à venir aux temps de rencontres. Ce travail partenarial et transversal a été facilitateur.

Développer la communication répond à l'enjeu de faire connaître ce service auprès des familles et des différents partenaires liés à la famille ou à la Petite Enfance (la Protection Maternelle Infantile, les écoles, les maisons de santé et spécialistes).

Pour informer le plus grand nombre de familles, ce travail de communication s'appuie sur les réseaux propres à l'EPCI comme sur ceux de ses partenaires institutionnels et associatifs.

De plus, la communication du programme du LAEP permet d'éviter la complexité du planning avec l'alternance des sites sur 2 semaines et facilite la venue des familles et peut donner envie de s'octroyer ce temps de rencontre avec leur(s) enfant(s) et les autres familles.

2. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

• MISSIONS DU LAEP

Tout d'abord, la structure LAEP, Lieu d'Accueil Enfant Parent, diversifie l'offre petite enfance sur le territoire en proposant aux parents un temps partagé avec leur(s) enfant(s).

En effet, le LAEP « A petits pas » est une structure du Pôle Petite Enfance gérée par la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG) qui a la compétence « Affaires scolaires, enfance et jeunesse ».

Pour une équité et un accès à tous, le LAEP est un service gratuit, cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Collectivité.

Il est un espace convivial qui accueille de manière anonyme, libre et sans inscription, des jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeux libres pour les enfants et un lieu de paroles pour les parents.

Elle est ouverte les mercredis en alternance, de 9h à 11h45 :

- à l'Accueil de Loisirs au 11 rue des arènes à Marciac les mercredis des semaines impaires
- à la Médiathèque au 3 rue Armagnac à Plaisance les mercredis des semaines paires.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de rencontrer des pairs et de pouvoir vivre en collectivité tout en découvrant les règles de la vie en société.

Ce lieu d'accueil va aussi permettre de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde.

Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent pour faciliter, en douceur, l'entrée en crèche, à l'école, ...

Mais cette structure est aussi un espace de partage de moments de jeux avec son ou ses parents. Ils partagent un temps pendant lequel le parent peut jouer avec son enfant et surtout avoir une relation duelle, hors de chez lui, sans les aléas du quotidien.

Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Ces échanges, selon les règles du LAEP, doivent se faire sans jugement et avec discrétion.

Ainsi, les familles vont pouvoir échanger leurs expériences de futurs parents et de parents, se rencontrer, faire une pause dans leur quotidien.

Le LAEP a aussi pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles ; isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Cette structure soutient les parents dans leur fonction parentale ainsi que la relation parents-enfants en privilégiant la bienveillance, l'écoute, le respect de chacun dans sa singularité, le non jugement, l'empathie et la disponibilité.

La convivialité est aussi un des axes de ce lieu d'accueil car il est important que tous les acteurs, parents, enfants, se sentent à l'aise et attendus pour pouvoir profiter au mieux de ce temps d'échange, dans leur singularité.

- **L'EQUIPE DU LAEP**

Les deux co-accueillantes constituant l'équipe du LAEP n'ont pas changé depuis 2021 :

- Katia VALLENARI, agent petite enfance
- Myriam GALIN, éducatrice de jeunes enfants.

Ces accueillantes sont présentes toutes les deux sur le temps d'accueil.

Elles sont formées à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP. Elles créent et garantissent un cadre convivial et sécurisant pour soutenir au mieux la relation parents-enfants et accompagner les parents dans leur fonction parentale.

Elles sont garantes du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre : respect du projet du lieu et des règles de vie.

Les accueillantes sont soumises à la discrétion professionnelle et à la neutralité. Elles accueillent les familles avec une écoute active dans une attitude compréhensive, empathique, sans jugement et sans question intrusive. Cette neutralité est d'autant plus nécessaire lorsque l'accueillant intervient à un autre titre auprès des familles sur le même territoire (une des professionnelles travaillant sur le pôle petite enfance).

Les accueillantes sont au plus près des familles mais respectent aussi la volonté de chacun. En effet, elles se montrent disponibles en allant vers les familles, en faisant preuve d'écoute et d'échange mais peuvent aussi rester en retrait si nécessaire et selon la situation.

Dans l'espace, les accueillantes peuvent être auprès des familles, ensemble ou individuellement. Elles s'adaptent en permettant les échanges entre familles sans interférer.

« On ne force pas à établir une relation ni entre accueillante et parent, ni entre parents ». On respecte le choix des familles.

Les accueillantes ont, après chaque ouverture, un temps de débriefing, de discussion sur la matinée afin de pouvoir échanger sur les divers moments de la matinée.

D'autre part, les accueillantes participent à des temps d'analyse de la pratique (8 heures/an) et de formation dans l'exercice de leur fonction d'accueillant.

Elles se réunissent aussi sur des temps de réunions de réseau sur le département avec les autres accueillantes des différents lieux d'accueil afin de travailler en cohérence sur le Gers et de développer des actions communes (2 rencontres/an).

Elles s'engagent à réfléchir au projet de la structure, à son fonctionnement et à communiquer pour valoriser ce service auprès des familles.

- **LES LOCAUX - LE TERRITOIRE**

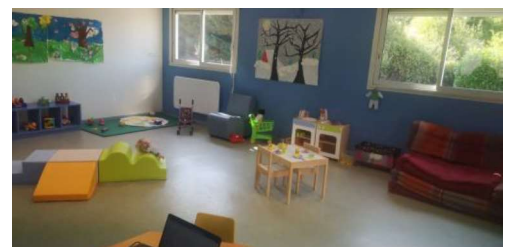
Le LAEP s'inscrit tout d'abord dans le projet de la Convention Territoriale Globale (CTG), avec un accès à tous et un développement autour de la Petite Enfance et Enfance.

C'est un service supplémentaire proposé aux familles pour rompre l'isolement de celles-ci sur le territoire et l'intégration des familles nouvellement installées.

Cette structure est complémentaire avec les autres structures Petite Enfance de la CCBVG ouvertes sur les deux sites de Marciac et Plaisance également soit :

- le Multi Accueil (MAC) « Le Jardin des Lutins » sur Marciac et le Multi Accueil « La Ronde des Lutins » sur Plaisance, les deux ouverts chacun 4 jours/semaine proposant un mode de garde collectif

- le Relais Petite Enfance (RPE) « Les Petites Mains » avec ces 13 assistantes maternelles agréées sur ce territoire qui permet la rencontre de celles-ci pour des moments d'animation collectifs.



LAEP Marciac

A Marciac, la salle d'accueil du Lieu d'Accueil Enfants Parents est spacieuse avec ses 50 m². Elle est mutualisée avec l'espace jeunes. Cette salle est lumineuse, avec du lino, de nombreux rangements, une salle de change, et des sanitaires. Des tapis, de petites tables et de petites chaises sont déjà disposés dans la salle. Les jouets qui restent à disposition durant l'accueil du LAEP sont ceux adaptés à la petite enfance et viennent d'être en grande partie renouvelés avec des espaces symboliques réaménagés (voitures, ferme, cuisine), un espace psychomotricité, un coin cocooning avec un canapé et un espace lecture.

A Plaisance, un espace de 50m² dans la médiathèque accueille le LAEP. Il est aussi mutualisé et comporte les mêmes commodités et jeux que l'espace de Marciac.

Un espace extérieur avec de la pelouse et un préau permet de pouvoir proposer des activités extérieures ou simplement de sortir et de profiter de cet espace extérieur durant les beaux jours.

Ces salles sont aménagées avec des espaces répondant aux besoins des enfants.

La mutualisation des locaux amène une continuité éducative avec les structures Petite Enfance et des passerelles existent pour des animations collectives RPE/MAC/LAEP.

Aussi la proximité aide à cette continuité éducative car le lien entre les personnes est facilité. Cela permet la mise en place de projets communs.

Cette mutualisation apporte aussi une meilleure visibilité du service car les familles venant sur l'autre service, voit l'existence du LAEP ; par exemple, à la médiathèque, les familles venant chercher des livres, voient sur ce temps d'ouverture ce lieu d'accueil et reste sur un temps choisi au LAEP. Il est vrai qu'en 2023, 4 nouvelles familles venaient à la médiathèque sur les 6 nouvelles et 2/3 en 2024.

Se pose aujourd'hui le questionnement de l'ouverture du LAEP dans les locaux de la médiathèque qui est ouverte sur ce temps et où il y a également sur ce même temps, des temps de permanence du Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS. En effet, sur ces temps, les parents ne peuvent pas venir anonymement et leur confidentialité n'est pas respectée car ils peuvent être interpellés par ces différentes personnes qui viennent sur ces autres services.

Cette réflexion fera l'objet d'un de nos axes de travail pour imaginer une autre organisation afin de tenir compte des contraintes spécifiques au fonctionnement d'un LAEP.

- **LES PARTENAIRES**

Le LAEP s'appuie sur des partenariats institutionnels :

- La Caisse d'Allocations Familiales du Gers : versement de la prestation de service ordinaire et CTG avec les conseillères techniques accompagnatrices au montage et au développement du projet ; avec la participation des 2 accueillantes au réseau départemental LAEP et aux analyses de pratiques comme cela a été évoqué précédemment.
- La Mutualité Sociale Agricole : soutien financier ;
- La Protection Maternelle Infantile (PMI) : information et orientation des familles vers le service lors des consultations ;

- Les Chargées de Coopération et les élus de la communauté de communes : rédaction et suivi des projets ;
- La médiathèque intercommunale : point de ressources documentaires pour les thèmes particuliers sur lesquels les familles s'interrogent et partage de locaux à Plaisance ;
- Le multi accueil et le RPE qui opèrent un travail commun avec des passerelles puisque certaines familles fréquentent les trois structures, et le développement de projets communs ;
- Les accueils de loisirs avec des moments passerelles et un partage de locaux pour Marciac ;
- Les mairies, la maison des solidarités, la maison de santé, les pharmacies, ..., sont des lieux privilégiés de relais d'informations.

3. BILAN DU CONTRAT DE PROJET 2023/2025

• DES CHIFFRES

Voici quelques chiffres sur les 3 dernières années du dernier contrat de projet :

<u>Personnes présentes</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<u>Enfants différents 0/3 ans</u>	28	29	35
<u>Enfants différents 3/6 ans</u>	2	6	4
<u>Parents différents</u>	28	30	33
<u>Pères différents</u>	2	4	0
<u>Mères différents</u>	26	23	32
<u>Autres personnes (g-mère, belle-mère,)</u>	0	3	1
<u>Familles différentes</u>	24	28	32
<u>Nouvelles familles</u>	5	6	3

<u>Présences</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<u>Séances</u>	37	40	36
<u>Présences cumulées d'enfants</u>	90	75	72
<u>Présences cumulées de familles</u>	90	69	73

• ANALYSE

• Fréquentation du LAEP

Les chiffres témoignent d'une augmentation de la fréquentation ; le nombre d'enfants et de familles différents augmente chaque année, ce qui montre que le LAEP reste attractif et identifié sur le territoire.

De plus, la fréquentation des familles augmente plus sensiblement contrairement au nombre d'enfants ce qui se justifie par le nombre de famille n'ayant qu'un seul enfant. On peut voir que les familles viennent moins régulièrement qu'en 2022 tout en étant plus nombreuses.

Le LAEP accueille tout accompagnant non professionnel. Comme le montre les chiffres, les mères sont les plus représentées, contre, une faible participation des pères voire aucune pour 2024. On peut penser que les mères prennent plus le temps que les pères pour ce temps de partage sachant que celles qui fréquentent le LAEP ne travaillent pas sur ce temps ou qu'elles ont pu se libérer.

Il est à noter qu'il est difficile de renouveler les familles qui viennent au LAEP suite à la rentrée des enfants à l'école en septembre et ceci malgré la communication déployée. Chaque année c'est une difficulté et les effectifs sont très aléatoires ce qui influe sur l'ensemble du premier trimestre. En effet, une famille qui vient au LAEP alors qu'il n'y a personne, juste les deux co accueillantes, ne trouve pas trop d'intérêt à revenir. Il est compliqué de les fidéliser et de les motiver à revenir si ce n'est la présence d'autres familles.

- **Temps accueil public**

Dans l'ensemble, lors des accueils les familles viennent pour découvrir un lieu de partage avec leurs enfants, mais aussi un lieu de rencontre entre adultes.

Les familles arrivent entre 9h30 et 10h et restent sur la totalité du temps d'ouverture. Ces familles ont différents besoins en venant au LAEP : soit de sortir de chez elles, soit rompre leur isolement, rencontrer des nouvelles familles et des «copains» pour leur enfant, échanger et indirectement se rassurer lors des différentes discussions. Ces échanges personnels sont très respectueux et riches. Ils marquent une confiance entre chaque personne, qui est importante pour favoriser et pérenniser ces moments de discussion.

En effet, beaucoup de familles nous disent avoir plaisir à partager leur expérience de parent et à échanger sur des pratiques ou sur d'autres sujets moins centrés sur l'enfant.

Suivant leurs attentes, elles vont s'adresser plus facilement à l'une ou à l'autre des accueillantes. Chaque accueillante entendra les paroles des familles et les relatera à l'autre accueillante sur le temps de débriefing.

Les adultes vont même jusqu'à partager des expériences vécues très fortes pour réconforter d'autres familles comme par exemple, le deuil d'un enfant. Ceci montre que la confiance entre les participants.

Certaines familles se voyaient en dehors et ont amené leurs homologues à fréquenter le LAEP. Du coup, certaines familles se connaissent mais partagent autant avec les autres familles. On peut quand même sentir les différentes affinités qui peuvent être modulées d'un sujet à l'autre.

Parfois le lieu est un support d'accompagnement pour des familles en difficultés sociales (orientées par la PMI, ou le Conseil départemental). Ces accueils sont peu fréquents et manquent de régularité. Cela fera une base de réflexion dans les perspectives de développement du LAEP.

Un tiers des familles qui viennent sont des familles dont l'enfant va au multi accueil. Soit la famille est venue par la communication du MAC ou soit l'inverse. En effet, comme il a été dit auparavant, les parents viennent au LAEP pour sociabiliser leur enfant et après souhaitent une place en multi accueil pour établir une réelle séparation qui va favoriser l'entrée à l'école maternelle.

Il est évident que les accueillantes accueillent les familles déjà connues comme les autres familles et en faisant abstraction de ce qui est vécu sur les autres structures du service Petite Enfance. Celles-ci sont accueillies comme tout autre famille et aucun lien n'est fait par les accueillantes sur l'autre mode d'accueil.

On peut également évoquer la place du handicap au LAEP. En effet, c'est un lieu de rencontre ouvert à tous et il est important de parler d'inclusion pour ces enfants. Mais il existe des limites de ces accueils (matériel, accompagnement éducatif, ...).

De plus, un référent handicap de la CCBVG est auprès de l'équipe du LAEP pour un accompagnement si nécessaire. Le Centre d'Action Médico Précoce Sociale est aussi un partenaire important pour permettre ces accueils.

Des temps d'accueil LAEP différents

- Un premier moment de rencontre a eu lieu avec Jean François, psychomotricien ou un espace de jeu différent est proposé en septembre 2023

Un autre temps avec la venue de Zédric et Julianne, musiciens

Ces matinées ont fait l'objet d'une communication particulière auprès des familles par le biais des écoles maternelles, de la PMI et des commerces du territoire.

Ces matinées sont similaires à une matinée du LAEP avec un support différent que les enfants prennent ou pas. C'est une proposition sans aucune attente particulière et surtout pas pour amener des conseils mais une discussion sur cette thématique. Durant ces matinées, de manière ludique et informelle, les parents ont pu échanger autour de leur enfant entre eux, avec les accueillantes et

Ce fut un succès avec la participation de 6 familles soit 7 parents et 6 enfants pour la matinée avec le psychomotricien. Ces matinées ont une répercussion sur le renouvellement des familles car ces propositions donnent l'envie aux parents de venir et font donc le premier pas. Ces matinées ont une incidence sur les fréquentations annuelles car une fois que les familles sont venues, elles reviennent.



- **Communication autour du service LAEP**

Le travail de communication est toujours à l'œuvre pour que ce service soit le plus valorisé et visible sur le territoire. Le LAEP n'est pas un service de besoin mais de plaisir voire de loisir donc il faut « donner envie » au public grâce à une communication agréable, adaptée et renouvelée.

Cette communication est aussi présente auprès des partenaires (PMI, structures enfance et jeunesse de la communauté de communes) afin que le LAEP soit identifié au mieux par tous au sein du territoire.

Les structures Petite Enfance et Enfance comme le Multi Accueil, l'Accueil de Loisirs parlent du LAEP aux familles. Les assistantes maternelles le font également mais peu de « parents-employeurs » d'une assistante maternelle du territoire viennent au LAEP. Il faudra donc plus exploiter le RPE comme vecteur d'information par mail. Le guichet unique du RPE évoque aussi ce service et peut être aussi une plus-value pour le LAEP.

Le partenariat avec la PMI a été aussi un des axes importants pour qu'elle soit un vecteur de communication et de lien entre les familles qu'elle rencontre lors des consultations infantiles sur le territoire

Cet axe de la communication est à poursuivre et à développer : une famille, étant seule sur la matinée, a tendance à ne pas revenir car elle attend de ce lieu, un lieu de rencontre avec ses pairs (familles et enfants) et non les accueillantes

- **Fonctionnement du LAEP**

Les deux ouvertures du LAEP sur Marciac et Plaisance permettent de couvrir un territoire étendu, mais restent un problème de localisation car l'alternance des semaines peut générer un manque de repère pour les familles.

Le mode d'ouverture (semaine paire et impaire) peut ajouter une complexité au service offert (moins de spontanéité possible, obligation de connaître à l'avance les dates d'ouvertures sur chaque site). Pour cela, nous communiquons par voie d'affichage de flyers et de diffusion sur les réseaux, tous les 3 mois un calendrier des dates d'ouvertures.

Par contre, les horaires conviennent aux familles car selon un sondage, ils ne souhaitent pas de changement. En effet, les parents ne souhaitent pas changer l'ouverture les après-midis car ils privilégient les siestes des enfants.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de jeunes enfants de par leur mutualisation avec du matériel spécifique. Le déménagement à la Médiathèque et au Centre de Loisirs a eu un impact positif car ceci était difficile pour les enfants qui fréquentent le multi accueil et le LAEP de faire la différence ; ils ne comprenaient pas que le parent reste sur le temps ou l'inverse, que le parent ne reste pas au multi accueil. Or aujourd'hui, ayant des lieux différents, ce problème ne se pose plus.

Reste à mettre en réflexion, la localisation du LAEP dans la médiathèque pour l'anonymat des familles. En effet, la médiathèque amène des familles nouvelles qui ne seraient pas venues spécialement au LAEP ; celles-ci trouvent le service intéressant et reviennent amenant ainsi une plus-value pour la visibilité du LAEP. Néanmoins, l'anonymat n'est pas respecté et donc cet axe doit amener une réflexion avec peut-être un retour au centre de loisirs maternel ou un autre local lorsqu'il sera fonctionnel pour avoir cette visibilité avec anonymat préservé.

- **Temps LAEP hors accueil public**

Les accueillantes, malgré le changement, ont toujours assisté aux réunions de réseau et aux groupes d'analyse de pratiques car ces temps de travail ont une grande importance pour la vie du LAEP et pour les accueillantes.

Un temps de formation sur l'écoute active a été proposé et fait par les deux accueillantes et a été très porteur pour leur posture lors des matinées d'accueil.

Les temps de réseau ont aussi une grande importance car ils permettent d'être en cohérence départementale avec des projets communs et des améliorations communes de services comme l'élaboration d'un marque page avec QR code donnant accès à une vidéo pour valoriser le service LAEP auprès de tout public en 2023.

Les temps d'analyse de pratiques professionnelles permettent de pouvoir prendre de la distance et de se remettre en question vis à vis des situations et avoir un œil plus spécifique et neutre sur la posture professionnelle de l'intervenant.

Tous ces temps sont primordiaux pour nos temps d'accueils envers les parents et enfants car ils nous amènent à être en réflexion permanente sur nos postures, nos actions à mener, nos pratiques et ce qui est bénéfique afin de dynamiser ce service important pour le territoire. Ils sont aussi des moments de rencontre et de partage avec les accueillantes des LAEP du Gers et ont le bénéfice aussi de se rassurer sur le fonctionnement et d'apporter des idées pour améliorer le service (communication, actions menées).

- **PAROLE AUX FAMILLES**

- **Retours des questionnaires**

Pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale, deux questionnaires portant notamment sur le LAEP ont été mis en place, un général et un spécifique aux services Petite Enfance de la CCBVG.

Ceux-ci ont été distribués par nos services et accessibles sur le site de la CCBVG.

83 retours des familles ont été enregistrés ; certainement lié au fait que les réponses ne pouvaient se faire que sur support papier. Le retour papier a pu être un frein, par son impression, et peut expliquer le peu de retours de ces derniers.

En ce qui concerne le LAEP,

-15 familles l'ont évoqué :

*9 disent ne pas en avoir connaissance, 3 pas d'utilité et 3 dont les horaires ne conviennent pas.

*8 familles le fréquentant ont fait un retour en mentionnant leur satisfaction

*1 sans réponse

-les canaux de communication sont majoritairement le bouche à oreille ainsi que la PMI, la médiathèque et la CCBVG.

-les familles fréquentant disent être satisfaites au niveau des informations données, de la prise de contact, locaux, horaires.

-4 familles sur 24 demandent à avoir plus d'événements autour de la parentalité.

On peut voir que peu de personnes connaissent le LAEP et cela démontre bien qu'une amélioration d'outils de communication doit être réalisée afin de rendre ce service plus visible sur le territoire.

Malgré tout, les retours des familles fréquentant le LAEP font part de leur satisfaction du service tant au niveau de l'organisation que des locaux et de l'ouverture.

BILAN DES ACTIONS DU DERNIER CONTRAT DE PROJET

Lors du précédent contrat de projet, plusieurs fiches actions ont été élaborées.
Voici un bilan de chacune.

Fiche Action 1 : La Communication autour du LAEP avec réécriture des projets

Constat : Volonté des accueillantes de se réapproprier le service et de mettre le cadre du LAEP à l'arrivée des familles

Objectifs généraux : Communication autour du LAEP avec réécriture des projets

Objectifs opérationnels : Maintenir nos outils de communication (plaquette services CCBVG, programme avec dates et lieux), mise en place de nouveaux documents (règles de vie, projet pédagogique)

Evaluations et résultats :

Les règles de vie et la charte de notre LAEP pour les familles ont été conçues sur cette période pour formaliser le cadre du service. Les accueillantes ont pu travailler ensemble et se réapproprier les missions et le cadre de travail tout en valorisant le service. Ces documents sont affichés sur la structure et la charte est donnée à chaque nouveau parent. Ces supports d'accueil permettent de poser le cadre et les missions du LAEP.

La plaquette, le programme et l'affiche du service ont été retravaillés également de manière à être le plus visible et attractive possible pour donner envie aux familles de venir découvrir le lieu. Il est évident que toute nouvelle famille revient mais le plus difficile est de venir pour la première fois (peur de l'inconnu).

La volonté de faire des assistantes maternelles des vecteurs de communication a été travaillée. Il a été donné à chaque assistante maternelle le marque page afin d'en faire bénéficier leurs parents employeurs et le film a été partagé sur une réunion de programme. Les flyers sont également distribués aux assistantes maternelles. Mais peu de retours sur cette communication.

L'organisation du café partenaires va être mis en place en novembre 2025 pour faire connaître le service et faciliter la distribution de la communication. Cet évènement aura pour mission d'avoir une meilleure compréhension des missions du LAEP avec orientation de toutes les familles sans distinction afin qu'en tant que premier interlocuteur des familles, ils puissent les orienter vers ce service.

C'est pour cette raison que cette action sera à renouveler dans le prochain contrat de projet car la communication a toujours matière à être développée, améliorée et reconduite pour permettre une meilleure visibilité du service sur le territoire.

Fiche Action 2 : Répondre aux besoins spécifiques dans l'accompagnement à la parentalité

Objectif général : accompagner la parentalité avec des temps de rencontres formels avec intervenants

Objectifs opérationnels : proposer de nouvelles activités avec une personne neutre afin d'élargir les compétences parentales

Évaluations et résultats :

Sur les matinées, les familles viennent avant tout pour échanger et rencontrer d'autres pairs. Sur ces temps de discussion, les parents peuvent évoquer leurs expériences et se donner des conseils. Des temps avec intervenants, comme Jean François ROBINEAU, psychomotricien, et Zédric, musicien, ont aussi été proposés et ont été investis par les familles qui demandent le renouvellement.

Des animations passerelles ont eu aussi lieu avec les accueils de loisirs de Marciac et Plaisance, les autres structures Petite Enfance (multi accueil, Relais Petite Enfance). Elles se déroulent sur les premières semaines de vacances scolaires et seront clôturées en octobre 2023 par une matinée au site de la Maison de l'eau où les familles sont invitées à participer avec leurs enfants un samedi matin.

Une conférence a aussi eu lieu sur « les limites de l'enfant » lors de la matinée « Journée des assistantes maternelles » où 3 parents étaient présents en 2023.

Les accueillantes se forment aussi sur leur posture par le biais des groupes d'analyses de pratiques professionnelles. Aussi en 2024, elles ont participé à une formation « Écoute Active et Observation » qui a été très bénéfique dans la mise en place des temps d'accueil ainsi que dans leur positionnement d'accueillante.

Cette action est à poursuivre et à soutenir.

Fiche Action 3 : Dynamiser le travail partenarial

Objectif général : créer un réseau de partenaires

Objectifs opérationnels : rencontrer de nouveaux partenaires (médecins, assistantes sociales, ...) pour faire connaître le LAEP, pérenniser les actions menées.

Évaluation et résultats :

Des travaux de partenariats existaient et existent encore comme des rencontres de la responsable avec la puéricultrice de secteur de la PMI qui ensuite fait relais d'information auprès des familles en leur parlant des missions du LAEP et en donnant le programme.

Sur ces 3 dernières années, les échanges avec les écoles maternelles sont devenus réguliers avec la mise en place d'actions passerelle sur toutes les vacances. Reste à plus le communiquer aux familles par mail sur un délai plus important pour valoriser ces actions



Au sein de la CCBVG, des échanges permanents ont lieu avec la Directrice Générale et les Chargées de Coopération Territoriale pour un bon fonctionnement des structures Petite Enfance et le développement des activités sur le territoire.

Le partenariat avec la CAF et la

MSA, qui sont les partenaires principaux financeurs, est très présent et facilite le travail au quotidien pour ce service LAEP.

Un café partenaires aura lieu fin 2025 afin de faire mieux connaître le service LAEP avec le visionnage de la vidéo départemental et un partage de documents petite Enfance de la CCBVG afin que ces élus, partenaires soignants, sociaux puissent parler de ce service de proximité, gratuit, anonyme aux familles, voire de les y accompagner, afin de faciliter leur venue.

D'autres partenariats sont à mettre en place notamment avec les Maisons Départementales de la Solidarité MDS, les services sociaux, les soignants du territoire pour plus de proximité avec certaines familles afin d'avoir une meilleure visibilité sur le territoire.

Fiche Action 4 : Réflexion autour de l'ouverture plus large ou pas

Objectif général : réfléchir sur une autre organisation d'ouverture

Objectifs opérationnels : évaluer le besoin des familles, répondre au mieux à la demande des familles, évaluer si nécessaire cette nouvelle organisation

Évaluation et résultats :

Les parents n'évoquent pas de besoin de plus d'ouverture en direct, auprès des accueillantes lors des temps d'accueil. Certains nous suivent sur Marciac et Plaisance, soit 5 familles qui viennent sur les deux sites.

Sur le questionnaire, les parents expriment leur satisfaction du service et ne demandent pas de changement.

Lors du café partenaires de 2025, va être évoqué cette ouverture plus large qui pourrait influencer sur une meilleure fréquentation.

Cet axe est à conserver car il n'y a jamais trop de communication et le LAEP reste le service Petite Enfance le moins connu par les familles et qui mérite de l'être par son offre et sa gratuité pour avoir un temps de répit parental qui de nos jours est tellement important pour les familles.

4. AXES ET PERSPECTIVES : FICHES ACTIONS

En s'appuyant sur le bilan du Contrat de projet 2023/2025, l'équipe du LAEP « A petits pas », souhaite reconduire certaines actions et se donner de nouveaux axes de changement.

Axe de changement 1 : Communication autour du LAEP

Constat : Rendre le LAEP plus visible et mieux identifié ainsi que ces missions

Objectifs généraux	<u>Communication autour du LAEP avec réécriture des projets</u>
Public visé	<i>Parents, Partenaires</i>
Objectifs opérationnels	Maintenir nos outils de communication (Plaquette services CCBVG, programme avec dates et lieux) Communiquer sur ce service et son identification sur le territoire
Actions	Remise en place de réunions avec les secrétaires de mairies et les élus pour faire connaître le service et faciliter la distribution de la communication Pérenniser le café partenaires tous les 2 ans ou rencontres avec la MDS et les médecins pour faire connaître le service et faciliter la distribution de la communication Spécifier l'accueil pour tous afin de prendre en compte l'accueil inclusif Faire des assistantes maternelles des vecteurs de communication Signalisation des LAEP par une banderole et oriflamme lors des ouvertures Ouverture d'une page Facebook Petite Enfance
Durée - Fréquence	Tout au long du contrat de projet
Évaluations	Mesurer la connaissance du LAEP sur le territoire Fréquentation et régularité des familles Compréhension par les partenaires des missions du LAEP avec orientation de toutes les familles sans distinction

Axe de changement 2 : Répondre aux besoins spécifiques dans l'accompagnement à la parentalité

Constat : demande de neutralité et anonymat pour les familles afin de mieux répondre à leur besoin de parentalité avec différentes propositions

Objectifs généraux	<u>Accompagner la parentalité dans un lieu opportun aux missions du LAEP</u>
Public visé	<i>Parents, Futurs parents, Familles</i>
Objectifs opérationnels	Trouver un local adapté au service LAEP et signalisation pour une meilleure visibilité Proposer des temps pour les parents autour de la parentalité
Actions	Réflexion autour d'un local adapté et pérenne pour le LAEP et déménagement avec achat d'une banderole sérigraphiée et oriflamme pour signaler l'ouverture Mise en place de temps pour les familles (conférences sur l'année, groupe de paroles, ...) hors temps LAEP avec le Réseau d'Ecoute et d'Aide et d'Appui à la Parentalité REAAP
Durée - Fréquence	Tout au long du contrat de projet
Évaluations	Fréquentation à ces actions, satisfaction et redemande

Axe de changement 3 : Dynamiser le travail partenarial

Constat : les accueillantes veulent intégrer dans le territoire le LAEP et lui donner sa juste place auprès de tous, familles, élus et partenaires. Les familles aussi sont demandeuses d'actions en lien avec la parentalité.

Objectifs généraux	<u>Créer un réseau de partenaires</u>
Public Visé	PMI : travail avec la puéricultrice Multi-Accueil, RPE : spectacles et événements mutualisés Médiathèque, Écoles maternelles, accueils de loisirs : actions passerelles, communes MDS et EVS : actions communes CAMPS : projets commun
Objectifs opérationnels	Rencontrer de nouveaux partenaires (médecins, assistantes sociales, ...) pour faire connaître le LAEP. Pérenniser les actions menées.
Actions	Inscrire les actions du LAEP dans un schéma global sur le territoire en s'appuyant sur la CCT et la DGA. Poursuite et développement des actions des actions passerelles avec les centres de loirs et écoles, avec la médiathèque et les structures Petite Enfance avec délai d'information plus important Favoriser l'accompagnement des familles par la puéricultrice PMI « jusqu'à la porte du LAEP » et les assistantes sociales de secteur de la MDS de Mirande Associer la MDS dans la communication aux familles Envisager un travail partenarial autour de la petite enfance avec l'EVS

Durée - Fréquence	Tout au long du contrat de projet
Évaluations	Mesurer la connaissance du LAEP sur le territoire Reconnaissance du LAEP comme un dispositif parentalité par les partenaires Mesurer l'intérêt des participants aux actions proposées

Axe de changement 4 : Réflexion autour de l'ouverture plus large ou pas

Constat : la difficulté d'organisation du LAEP avec ouverture toutes les 2 semaines

Objectifs généraux	<u>Réfléchir sur une autre organisation d'ouverture</u>
Public Visé	<i>Parents, Élus, Professionnels</i>
Objectifs opérationnels	Évaluer le besoin des familles Répondre au mieux à la demande des familles Évaluer si nécessaire cette nouvelle organisation
Actions	Discussion avec les familles sur leurs attentes Travail d'élaboration en concertation avec les élus et professionnels
Durée - Fréquence	Tout au long du contrat de projet
Évaluations	Évaluer la demande et de proposer des changements si besoin

« Accueillir ne veut pas dire être d'accord. C'est juste une façon respectueuse d'ouvrir un dialogue, en prenant au sérieux ce que raconte l'enfant. » - Haim Ginott

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/12/8.1

Objet : LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAEP) - projet de fonctionnement 2026-2029

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que conformément à la réglementation, la Caisse d'Allocations Familiales du Gers a demandé que le contrat de projet du LAEP soit actualisé en 2026 et soit identifié sous sa nouvelle appellation : Projet de fonctionnement.

Considérant qu'à l'issue d'un travail de mise à jour, réalisé en concertation et de manière itérative avec les services de la CAF, ce document actualisé a reçu un avis favorable des membres de la Commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires réunis le 6 octobre 2025.

Considérant que ce document :

- dresse un bilan du précédent contrat de projet, mis en œuvre sur la période 2023-2025 ;
- fixe les axes et les perspectives de fonctionnement pour la structure jusqu'en 2029, en tenant de la réalité des familles accueillies ;
- s'applique à décrire le fonctionnement opérationnel de la structure pour être en cohérence avec son activité réelle.

Considérant enfin que la période de mise en œuvre du contrat de projet du LAEP dans sa nouvelle version coïncide en grande partie avec celle de la CTG, pour garantir une meilleure articulation des différents plans d'actions.

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider le nouveau projet de fonctionnement du lieu d'accueil enfant-parent, élaboré pour la période 2026/2029,**
- **d'autoriser le Président à transmettre ce document validé à la CAF du Gers et donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON





communauté de communes

Bastides & Vallons du Gers

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20251124-D202511241381-DE

S²LOW

PROJET DE FONCTIONNEMENT

RELAIS PETITE ENFANCE

« LES PETITES MAINS »

2026 - 2029



Gestionnaire : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20251124-D202511241381-DE



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Gestionnaire du relais petite enfance :

Période contractuelle :



Équipement financé par la Cnaf

4	
5	
6	
6	
6	
6	
3.	Le contexte territorial du Relais 7
3.1.	Histoire du RPE.....7
3.2.	Diagnostic du territoire.....8
3.3.	Grandes lignes de la politique enfance et jeunesse sur le territoire et son volet Petite Enfance.....10
3.4.	Modalités d'intégration et de participation du RPE dans les instances de coordination de la politique enfance et jeunesse12
3.5.	Organisation territoriale de l'information des familles sur les modes d'accueil.....13
3.6.	Partenariat15
4.	La formalisation du projet 15
4.1.	L'information et l'accompagnement des familles..... 15
	Thème 1 : Informer les familles
○	Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire 15
○	Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne 18
○	Le guichet unique d'information..... 19
	Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel
○	Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels 22
○	Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur 24
4.2.	L'information et l'accompagnement des professionnels..... 26
	Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontre et d'échanges pour les professionnels
○	Informer les professionnels sur le métier 26
○	Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr 29
○	Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels 30
	Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
○	Organiser des ateliers d'éveil 33
○	L'analyse de la pratique 36
○	Accompagner le parcours de formation des professionnels 37
	Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier
○	Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels 40
○	Promouvoir le métier d'assistant maternel 42

PREAMBULE

Le Relais Petite enfance (RPE) est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les enfants et les parents employeurs ainsi que pour les professionnels de la petite enfance implantés sur les territoires.

Il a vocation à :

- Informer les parents sur les différents modes de garde et assurer le suivi de la recherche du mode de garde.
- Accompagner les assistants maternels dans leur professionnalisation.
- Recenser l'offre de service et de la demande d'accueil d'enfants.
- Accompagner les acteurs de la petite enfance présents sur le territoire en participant à l'observation et l'amélioration des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Le projet de fonctionnement constitue le document cadre qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur une période contractuelle donnée pour la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers 2026 à 2029.

Elaboré conjointement par la référente du RPE - accompagnée par le Chargé de Coopération Territoriale, le gestionnaire et les techniciens de la CAF - ce projet de fonctionnement s'inscrit dans le cadre de référence :

- Du référentiel national des relais petite enfance qui décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire Bastides et Vallons du Gers. Le projet de fonctionnement constitue donc la feuille de route du relais petite enfance pour les 4 prochaines années. Il fixe les objectifs de la structure et cadre ce qui sera le fil conducteur de l'action du RPE sur cette période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à mettre en œuvre des actions afin d'atteindre les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

- De la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de commune Bastides et Vallons du Gers (CCBVG) qui sera aussi mise en œuvre en janvier 2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gers et ses partenaires (Conseil Départemental, CPAM, associations du territoire CCBVG, France travail, MSA...). Les missions du RPE et par là même son fonctionnement sur le territoire s'inscrivent dans la mise en œuvre de la CTG.

Une fois validé par le conseil communautaire de l'EPCI et le conseil d'administration de la CAF ou son instance délégataire, ce document permettra au RPE de bénéficier de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée Guichet Unique », mission que la communauté de communes a fait le choix de réaliser pour le territoire Bastides et Vallons du Gers.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance de la CCBVG

Nom du RPE : Relais Petite Enfance RPE « Les Petites Mains »

Adresse administrative pour le RPE de Marciac : Pôle Petite Enfance - 20 rue du pavillon – 32230 MARCIAC

Adresse administrative pour le RPE de Plaisance : Pôle Petite Enfance – 11, rue Armagnac – 32160 PLAISANCE

Adresse siège du RPE : CCBVG – 735, allée Gérard Toulouse – 32230 MARCIAC - 05.62.09.30.68

Coordonnées du RPE : 06.48.38.35.63

Adresse mail : rpelaep@ccbvg.fr

Date d'ouverture du RPE : Mars 2009

Coordonnées du gestionnaire : Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Nature juridique : Intercommunalité

Président : Jean-Louis GUILHAUMON

Directrice Générale des Services et supérieure hiérarchique de la référente RPE : Valérie DUCOUSSO

Chargé de Coopération Territoriale : Clémentine CHAUD et Pénélope HEMBISE

Adresse : 735, allée Gérard Toulouse – 32230 MARCIAC
05.62.09.30.68

Adresse mail : accueil@ccbvg.fr / coordination@ccbvg.fr

Convention Territoriale Globale intégrant le RPE

Passage en Convention territoriale Globale au 01/01/2021 avec re-signature en 2026

Le Relais Petite Enfance « Les Petites Mains » couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG) et donc ses 30 communes. Il intervient au niveau des trente membres de l'EPCI, à savoir : Armentieux, Galiac, Izotges, Jû-Belloc, Juillac, Ladevèze Rivière, Ladevèze Ville, Marciac, Tillac, Plaisance, Tieste Uragnoux, Tasque, Saint Aunx Lengros, Troncens, Monlezun, Beaumarchés, Lasserade, Troncens, Cazaux Villecomtal, Semboues, Blousson Serian, Pallanne, Scieurac-et-Floures, Courties, Tourdu, Saint-Justin, Préchac-sur-Adour, Laveraet, Couloume-Mondébat, Monpardiac.

Dans un souci d'équité territoriale et afin d'être au plus près des assistantes maternelles, le RPE est ouvert une fois par semaine à Marciac et une fois par semaine à Plaisance du Gers, les deux bourgs centre de la Communauté de communes.

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

➤ Animatrice du RPE

Nom - Prénom	Myriam GALIN
Date d'embauche	20/04/2020
Formation initiale (diplôme)	Éducatrice de jeunes enfants
Existence d'une fiche de poste	Oui
Expérience professionnelle antérieure	Référente SUR 3 RPE dans les Hautes Pyrénées pendant 12 ans
Statut ou convention collective	EPCI Fonction Publique Territoriale
Durée de travail hebdomadaire (en heures et ETP)	9h/semaine soit 0,29 ETP
Formation continue envisagée	Oui

➤ Autres personnels affectés au fonctionnement du RPE

- Mme DUCOUSSO, Direction
- Mme DEDIEU, Comptable
- Prévision d'un agent d'entretien : 1h / semaine par site à compter du 01/01/2026

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet						
	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u> VENDREDI</u>	<u>SAMEDI</u>
Matin	9h-12h RPE Plaisance				9h-12h RPE Marciac	
Après-midi				13h30-16h30		
Total heures	3h			3h	3h	

Répartition des différentes activités professionnelles en heures (par semaine)			
<u>ACTIVITES</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>en %</u>	<u>en % ETP</u>
Temps collectifs et animations	2 * 3h/sem	66,66 %	0,19 ETP
Accueil téléphonique - Accueil physique - Partenariat - Travail administratif – Gestion équipement	3h	33,33 %	0,10 ETP

Possibilité d'un accueil individuel avec ou sans prise de rendez-vous, lors des permanences administratives du RPE. Le RPE est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr.

2.3. Les locaux

➤ Les lieux d'intervention

<u>COMMUNE</u>	<u>Adresse du lieu d'intervention</u>	<u>Lieu de permanences</u>	<u>Lieu d'animations Collectives</u>	<u>Descriptif des aménagements extérieurs des locaux</u>
Marciac	20 rue du pavillon	CCBVG Marciac 735, allée Gérard Toulouse	Pôle Petite Enfance	Parking, espace extérieur avec jeux et cabane, poussettes
Plaisance	11 rue Armagnac	CCBVG Marciac 735, allée Gérard Toulouse	Pôle Petite Enfance	Parking, espace extérieur avec jeux et cabane, poussettes

➤ **Configuration des locaux principaux**

Le RPE de		
... dispose d'un local spécifique	X	X
... est intégré dans un autre équipement, le PPE de Marciac donc locaux mutualisés avec le MAC et le LAEP.	X	X
... a une signalétique		
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	X
... dispose d'une salle d'attente ou espace spécifique permettant la disposition de chaises et d'un présentoir	X	X
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	X
... dispose d'une salle de réunion à la CCBVG	X	X
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	X
... dispose d'un espace poussettes	X	X
... dispose du matériel suivant		
• Téléphone fixe	X	X
• Téléphone portable	X	X
• Répondeur	X	X
• Photocopieur	X	X
• Ordinateur	X	X
• Imprimante	X	X
• Logiciel de gestion	X	X
• Accès internet	X	X
• Adresse électronique	X	X
• Matériel pédagogique et d'animation	X	X
• Documentation spécifique (revues, livres)	X	X
• Véhicule		

Au-delà du lieu d'accueil, un bureau, dédié équipé de tout le matériel bureautique (ordinateur, imprimante, copieur, téléphone est réservé à la référente RPE au siège de la Communauté de Communes à Marciac (735, allée Gérard Toulouse) pour les temps administratifs.

Chaque année, des crédits sont réservés pour compléter les équipements en fonction des besoins identifiés pour chaque site d'accueil : matériel pédagogique (gommettes, peinture, sable) ou encore gros matériels (vélos, trotteurs, poupées).

3. **Le contexte territorial du Relais**

3.1 - Histoire du RPE

Impulsé par la CNAF et avec le concours des CAF, le Relais Assistantes Maternelles « Les Petites Mains » à Marciac a été le premier relais du département du Gers à voir le jour sur la circonscription de Mirande en 1991. Un travailleur social de la CAF proposait un accompagnement des assistantes maternelles de ce territoire et orientait vers des temps d'éveil au sein de la seule structure Petite enfance alors existante, « le Jardin des lutins » à Marciac.

Sur décision des élus communautaires, le Relais Assistantes Maternelles « Les Petites Mains » a ensuite été ouvert en 2009 sur le deuxième site à Plaisance afin d'être au plus près des professionnels du territoire. Son animatrice dédiée a été recrutée par l'EPCI et le gestionnaire a décidé de proposer les services du RAM à raison de 42 semaines d'ouverture sur l'année.

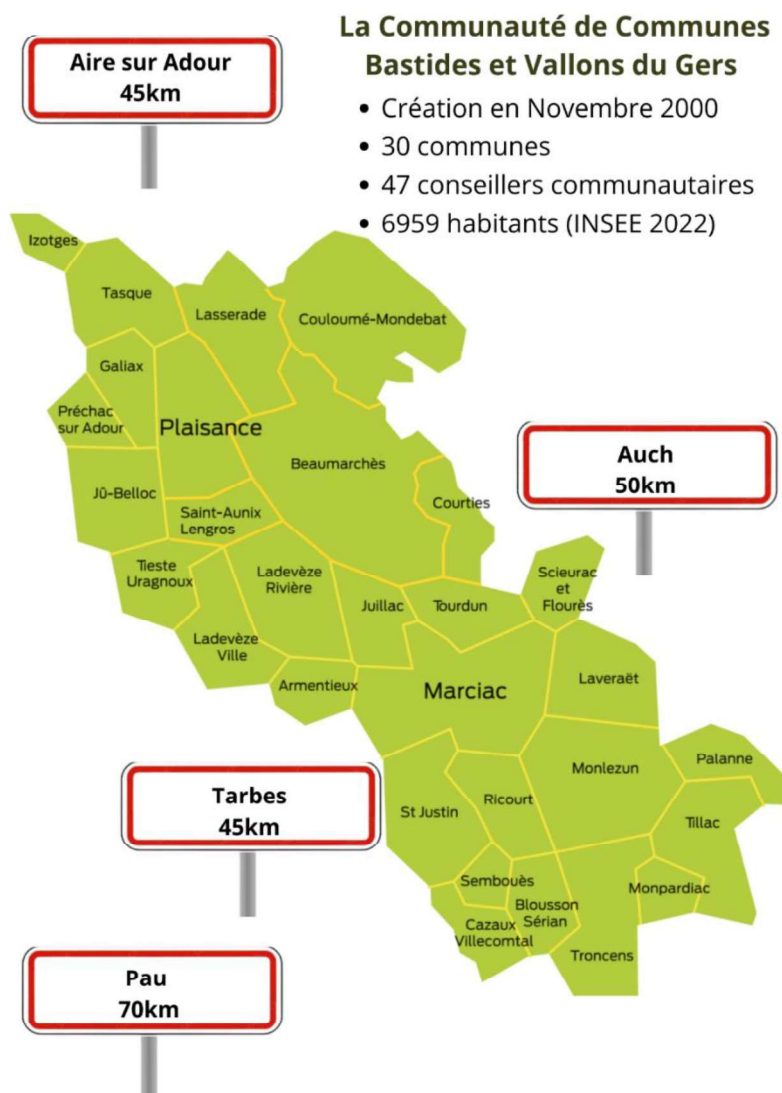
En 2011, les missions des RAM ont été renforcées par la circulaire 2011-020 d'information et d'accompagnement des familles et des professionnels ont été renforcées. Pour conforter la structuration des services Petite Enfance dont le RAM, les élus communautaires, avec l'appui de leurs homologues de la CAF ont décidé, en 2015, la construction d'un bâtiment dédié à Marciac. En 2023, cette démarche volontariste, toujours accompagnée par le soutien financier de la CAF du Gers, a abouti à la rénovation d'un bâtiment à Plaisance dédié aux services Petite Enfance dont le RPE.

Enfin, un changement d'animatrice a eu lieu en avril 2020.

Renommé en 2021 par ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, le RPE adapte ses horaires et jours d'ouverture aux besoins des assistantes maternelles. Son fonctionnement basé sur le principe d'une mutualisation des locaux peut expliquer les changements sur certaines périodes.

3.2 - Diagnostic du territoire

➤ Caractéristiques du territoire



➤ Evolution démographique

Depuis 2021, l'évolution démographique en Bastides et Vallons du Gers est globalement stable (Protection maternelle et infantile du Gers, CAF).

	2021	2022		
Nombre de naissances CCBVG	36 ^{*1}	51 ^{*1}		
Enfants de moins de 3 ans	96 ^{*2}	104 ^{*2}	105 ^{*2}	NC
Enfants de moins de 6 ans	113 ^{*2}	103 ^{*2}	99 ^{*2}	NC

On observe une légère baisse du nombre de naissances et du nombre d'enfants de moins de 6 ans, ce qui montre un manque de renouvellement des nouvelles familles.

Pourtant, l'attractivité du territoire est réelle et s'appuie sur une offre de services riche et variée de nature à répondre aux besoins des usagers et des nouveaux habitants du territoire comme :

- Services de proximité (commerces, services publics, Centre Intercommunal d'Action Sociale, EHPAD, ...)
- Structures Enfance Jeunesse (multi accueil, assistantes maternelles, LAEP, écoles, accueils de loisirs, accueils adolescents)
- Centre de Secours sur chaque bourg.

De plus, le territoire de la CCBVG a d'autres avantages comme :

- Situation géographique proche des grandes agglomérations d'Auch et de Tarbes
- Accès à la propriété favorable
- Réseau Associatif développé et dynamique (clubs sportifs, EVS Episode, associations culturelles, jardin partagé, ...)

Autres caractéristiques du territoire :

- La tranche d'âge des plus de 60 ans ne cesse d'augmenter. Elle représenterait 42,3% de la population en 2018, pour atteindre 43,3% en 2020. C'est le constat d'un vieillissement de la population sur le territoire, vérifié par un solde naturel négatif de -1,2 en 2023^{*3}.

Néanmoins, le solde migratoire sur le territoire est positif 0,5 ce qui montre une attractivité du territoire ; mais pour les plus de 50 ans.

Années	2021	2022	2023
Familles monoparentales	18,1%	14,9%	18,9%
Nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans	98 ^{*2}	83 ^{*2}	95 ^{*2}
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	NC	104 ^{*2}	105 ^{*2}
Nombre d'enfants de moins de 3 ans ayant des parents actifs	NC	49 ^{*2}	53 ^{*2}

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses sur le territoire de la CCBVG. Également selon les données de 2021, les familles sans enfant sont majoritaires (53% contre 32% avec enfant^{*3}). Ceci est en adéquation avec la baisse de natalité et le fait que les néo-ruraux sont pour la plupart des personnes de plus de 50 ans.

En 2023, sur la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, on compte

- ✓ 481 foyers avec un enfant soit 94 familles^{*4}
- ✓ 56,4% des enfants ont des parents actifs^{*4}.

En effet, ce nouveau souffle reste à mettre en corrélation tout de même avec un territoire défavorisé (taux de pauvreté de 19,3% pour la CCBVG, contre 15% au niveau du département et 14,4%^{*3} au niveau national).

De même, le salaire médian annuel, en Bastides et Vallons du Gers, est en deçà de celui du département et du territoire national : 19930€ CCBVG, 21420€ Gers, et 22400€ France^{*3}.

Le territoire de la CCBVG est donc un territoire défavorisé avec des foyers à faibles revenus, dont 190 bénéficient du RSA soit 5,5% de la population^{*3}.

Au niveau des actifs, le temps partiel est notable (37,9% des hommes et 14% des femmes^{*3}).

Enfin, ce territoire rural est particulièrement marqué par la prépondérance du secteur agricole. 19,8% des familles relèvent de la MSA^{*3}.

*1 Source PMI

*2 Source IMAJE CAF

*3 Source Gers solidaire édition 2023

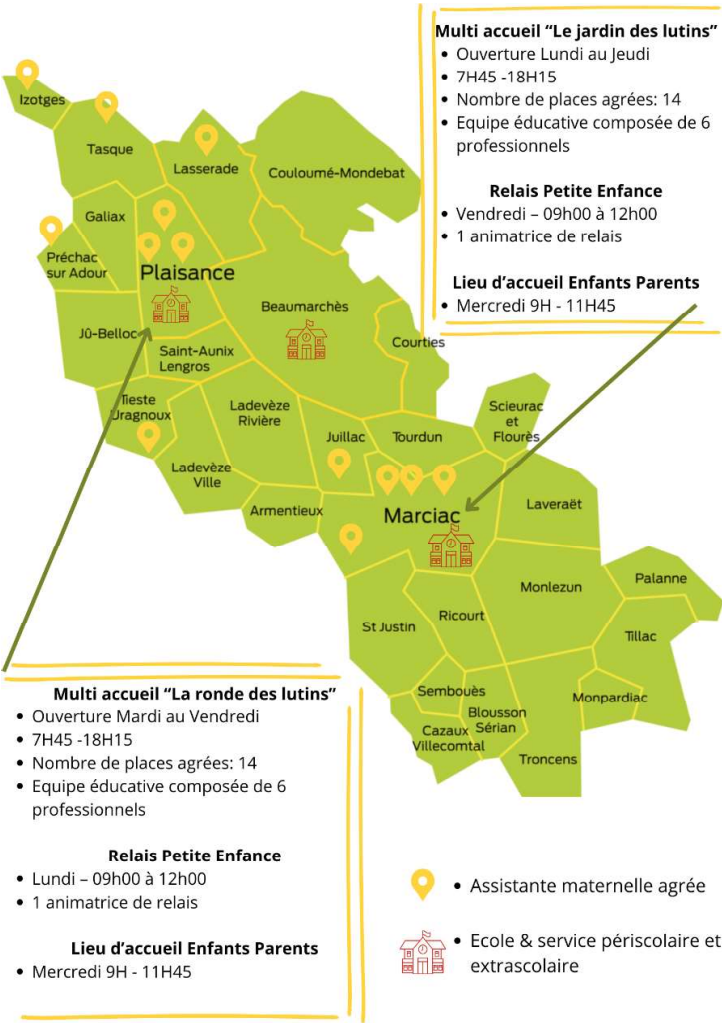
*4 Source Portrait territoire CAF 2024

3.3 - Grandes lignes de la politique enfance et jeunesse sur le territoire e

La compétence Enfance-Jeunesse est au cœur de l’action sociale de l’EPCI depuis sa création en 2000. Afin de proposer aux habitants du territoire une offre de qualité et adaptée, les élus communautaires ont, depuis toujours, affirmé leur attachement à l’exercice de cette compétence et marque leur volonté politique de la développer.

Ainsi, l’EPCI a développé, réorganisé et favorisé l’évolution des structures associatives et des services publics Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et a adapté les services aux demandes et aux besoins des familles du territoire.

Multi-Accueil	4 jours/semaine avec 14 agréments	Marciac
Multi-Accueil	4 jours/semaine avec 14 agréments avec déménagement dans des locaux plus adaptés	Plaisance
LAEP	1 matinée/ semaine les semaines impaires	Marciac
LAEP	1 matinée/ semaine les semaines paires	Plaisance
RPE	1 matinée/semaine	Marciac
RPE	1 matinée/semaine	Plaisance
ALSH 3-11 ans	Période scolaire et vacances scolaires avec déménagement dans des locaux plus adaptés	Marciac
ALSH 3-11 ans	Période scolaire et vacances scolaires	Plaisance
ALSH 3-11 ans	Période scolaire et vacances scolaires (gestion associative)	Beaumarchès
ALSH jeunes	Mercredi après-midi en période scolaire et vacances scolaires	Plaisance
ALSH Jeunes	Mercredi après-midi en période scolaire et vacances scolaires	Marciac



Années		2021	2022		2023	2024
Nombre d'assistantes maternelles agréées AM		17*2	18		19	20
Age des AM		Moins de 40 ans	40 à 50 ans	50 à 55 ans	55 à 60 ans	Plus de 60 ans
Assistantes Maternelles agréées en 2024		0%	42%	17%	32%	8%
Nouvelles agréées depuis 2024		2/2*5				

Le territoire de la CCBVG, comme indiqué sur la carte, compte 14 assistantes maternelles indépendantes, agréées par la PMI, qui proposent un mode de garde aux familles. 51 places d'accueil sont ainsi ouvertes.

La profession sur le territoire est vieillissante avec un départ à la retraite cette année et deux départs à la retraite dans les 5 ans à venir.

Il y a eu une baisse de 9,8% du nombre d'assistantes maternelles depuis 5 ans, peu de nouveaux agréments sur la même période et 40% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans. Deux nouvelles assistantes maternelles ont reçu un agrément courant 2024. Toutes les deux ont moins de 40 ans ce qui fait baisser la moyenne d'âge de la profession sur ce territoire.

L'EPCI a une vigilance accrue par rapport à la diminution du nombre d'assistantes maternelles et un manque de nouvelles installations de professionnelles sur le territoire. Cette évolution qui peut s'expliquer par l'âge médian des assistantes maternelles du territoire ainsi que par l'attractivité relative de ce métier (revenus, activité souvent aléatoire...usure professionnelle, sentiment d'isolement.), invite les élus et les services communautaires à contribuer à la promotion de ce métier.

Années	2021	2022	2023	2024
Nombre de familles avec enfants de moins de 6 ans employant une assistante maternelle	46*2	45*2	51*2	NC
Nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle	40*2	46*2	49*2	NC
Nombre d'enfants de moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle	49*2	51*2	56*2	NC
Nombre d'enfants gardés en multi accueil	32*5	49*5	48*5	49*5

En 2023, le taux de couverture globale pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans est de 55,5% sur la CCBVG contre 62,7% sur le département du Gers*4.

Pour l'heure, l'accueil individuel reste le mode de garde le plus présent en Bastides et Vallons du Gers.

Mais il est à noter, sur ce territoire, l'importance du cumul de mode de garde pour certaines familles (5 sur 49 en 2023 et 3 sur 48 en 2024) car le multi accueil est ouvert sur quatre jours. Également, quatre assistantes maternelles ne travaillent que quatre jours par semaine soit deux ne travaillent pas le lundi et trois le vendredi. Ce mode de fonctionnement implique automatiquement de trouver un mode de garde complémentaire pour les familles qui travaillent cinq jours par semaine. En 2024, trente-trois familles gardent leur enfant car certaines sont à temps partiel ou ne travaillent pas, quatre font appel aux grands parents et sept à une assistante maternelle.

De plus, pour les assistantes maternelles, 58% accueillent plus de 5 enfants sur le territoire contrairement à 24,5% nationalement avec une augmentation de 20,4% sur l'EPCI *4. En effet, les assistantes maternelles acceptent plus de contrats, tout d'abord par le fait qu'elles ont beaucoup de contrats à temps partiel et pour répondre à la demande spécifique de certaines familles (accueil sur une journée par semaine par exemple). Ce cumul de contrats leur assure d'avoir 3 à 4 enfants selon leur agrément par jour et se juxtaposent sur les absences des uns et des autres.

A contrario des assistantes maternelles ne sont pas complètes mais ont des exigences sur leur emploi du temps qui ne répondent pas aux besoins des familles.

En ce qui concerne les assistantes maternelles, une de leur particularité sur ce territoire est qu'elles se déplacent sur les RPE en poussette et prennent peu voire pas leur voiture. En effet, elles sont très réticentes à véhiculer les enfants. Pour elles, elles rajoutent des risques à l'accueil des enfants accueillis. Elles souhaitent donc que les activités du RPE soient géographiquement accessibles et proches de leur lieu d'activité pour éviter tout déplacement avec un véhicule.

*2 Source IMAJE CAF

*4 Source Portrait territoire CAF 2024

Il a été proposé de délocaliser le RPE et d'assurer des accueils dans les villages Mais cette idée n'a pas été retenue car les assistantes maternelles. Pourtant elle mérite d'être poursuivie dans le cadre d'une concertation que la référente du RPE se propose de relancer activement.

On peut aussi noter une hausse du nombre d'enfants accueillis au multi accueil. Cette évolution est importante en 2025 et due à des changements de fonctionnement des multi accueils afin de répondre aux demandes et aux besoins des familles du territoire.

Ainsi, la dynamique impulsée par les élus communautaires et leurs partenaires institutionnels, notamment la CAF, a permis dès 2021, de repenser le fonctionnement des multi accueils communautaires. La CTG a permis d'affirmer cette dynamique et de faire émerger de nouveaux projets, soit :

- Ouverture de 4 jours pour chacun des MAC au lieu de 2 jours (septembre 2022) permettant une ouverture sur l'ensemble de la semaine pour le territoire
- Agrément pour 2 places supplémentaires (de 12 à 14 places depuis septembre 2022)
- Amplitude horaire augmentée de 15 minutes le matin et 15 minutes le soir
- Rénovation de locaux mis à disposition par la Mairie de Plaisance pour les futurs locaux du Pôle Petite Enfance (Multi Accueils MAC et RPE)
- Déménagement des services MAC et RPE

L'enfance jeunesse (axe important de notre CTG), à travers l'ensemble des structures accueillant des enfants de la crèche à l'espace ados, s'appuie sur une méthodologie de travail où transversalité et réflexion collective sont à l'œuvre et gages de qualité. Cohérence et continuité éducative dans l'accueil des enfants sur le territoire sont au cœur des préoccupations.

3.4 - Modalités d'intégration et de participation du RPE dans les instances locales de coordination de la politique enfance et jeunesse

Le RPE est le lieu phare pour l'observation des données de la petite enfance sur le territoire. Une présentation du bilan annuel permet de valoriser l'activité du RPE auprès des élus et de la direction de la Communauté de Communes lors des réunions de la commission enfance et jeunesse ainsi qu'en conseils communautaires.

Le travail interne s'organise autour :

- d'une rencontre mensuelle avec la Directrice générale des services (DGS) afin de faire le lien avec les partenaires et les élus et avec la Chargée de Coopération Territoriale CCT pour discuter des différents projets en cours et de l'organisation de la structure.
- d'une rencontre bimensuelle avec la DGS pour faire le point sur l'activité propre au RPE
- d'une rencontre mensuelle pour l'ensemble des responsables de structures (ALSH, Espace ADOS, PPE) permet de travailler de façon constante et efficiente sur la transversalité et la cohérence éducative. D'autres temps de rencontres sont organisés selon les besoins.

Le dernier contrat de projet affirmait l'importance de mettre en place cette action d'observatoire, sur le territoire. Ainsi, les élus communautaires ont choisi de mettre en œuvre la mission complémentaire Guichet unique. Unique porte d'entrée des demandes de mode d'accueil sur le territoire, son identification et la réalité de sa plus-value se confirment au fur et à mesure des années.

<u>Années</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<u>Demandes de modes de Garde</u>	59*5	59*5	39*5
<u>RDV Familles</u>	27 (47%)*5	29 (49%)*5	22 (56%)*5

En effet, le Guichet unique prend petit à petit une place importante sur le territoire par les chiffres. Le niveau de fréquentation augmente comme en attente le nombre de rendez-vous avec les familles. Les familles voient l'intérêt de rencontrer la référente du RPE afin d'avoir tous les renseignements sur les modes de garde proposés au sein de la communauté de communes.

La demande porte majoritairement sur l'accueil collectif (contrairement aux dernières années mais la proposition d'accueil était différente soit seulement 2 jours /semaine) avec 44 demandes sur 2023 contre 6 pour l'accueil individuel et 9 indifféremment. En 2024, sur 39 demandes, 6 choix indifférents de mode d'accueil, 3 pour l'accueil individuel et 30 pour l'accueil collectif*5.

*5 Source CCBVG

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 032-243200508-20251124-D202511241381-DE



On peut voir que ces demandes s'axent aussi sur l'accueil individuel grâce aux rendez-vous « guichet unique » qui :
-met en avant tous les modes d'accueil existants (assistantes maternelles, multi accueil, garde à domicile),
-permet une explication et une valorisation de chaque service
-ouvre la discussion sur le mode de garde le plus approprié aux besoins de chaque famille.

En 2024, sur les 39 demandes*5,

- 27 familles demandaient une place au multi accueil :
 - 13 enfants ont été ou seront accueillis aux multi accueils,
 - 4 enfants accueillis chez une AM,
 - 1 enfant accueilli chez une garde à domicile
 - pour 8 enfants, les familles n'ont pas redonné suite.
- 3 familles demandaient une assistante maternelle et ont employé une AM
- 6 familles n'avaient pas de préférence pour le mode d'accueil :
 - 1 enfant a été accueilli au multi accueil
 - 4 enfants accueillis chez une assistante maternelle
 - 1 famille n'a pas donné suite*5

En 2021, le RPE a reçu plusieurs demandes de familles en recherche de mode d'accueil pour leurs enfants. La plupart étaient originaires d'autres régions de France et étaient engagées dans un nouveau projet de vie et désireuses de s'installer sur le territoire de l'intercommunalité. Ceci était encourageant et présageait d'une augmentation potentielle de la population et du nombre d'enfants accueillis, à terme, par les services Enfance et Jeunesse.

Il y a donc eu un nouveau souffle sur ce territoire. Ceci est vérifié par les 83 nouveaux arrivants sur la commune de Plaisance depuis 2021 mais la typologie de ces nouveaux arrivants n'est pas connue et serait des éléments nécessaires pour le diagnostic.

Au-delà de la question du mode de garde, le RPE est également sollicité par les familles et les assistantes maternelles pour un accompagnement au niveau des démarches administratives, du rôle de particulier employeur des familles.

Par ailleurs, deux phénomènes peuvent expliquer la baisse des demandes d'accueil en 2024 :

- la culture du «bouche à oreille» ; les familles s'orientent mutuellement et directement vers des assistantes maternelles
- la baisse de natalité en 2023 et 2024.

Le guichet unique, en tant qu'observatoire dédié à la Petite Enfance, est un outil :

- de connaissance fine du territoire, de ses habitants et de leurs besoins ;
- de pilotage des politiques publiques en matière de petite enfance par les élus communautaires ;
- d'ajustement et d'adaptation des actions décidées par l'autorité organisatrice.

3.5 - Organisation territoriale de l'information des familles sur les modes d'accueil

Un important travail de communication a été réalisé durant tout cette période de fonctionnement afin de donner de la visibilité au RPE et à ses missions. La mise à jour constante des supports de communication papier permet une meilleure identification de ses services sur le territoire et de valoriser la mission guichet unique.

De plus, des informations régulières en direction des élus en conseil communautaire permet d'expliquer le rôle du guichet unique, son importance en tant qu'observatoire de la petite enfance et l'intérêt d'orienter les familles vers ce service.

*5 Source CCBVG



L'objectif reste de faire connaître le RPE auprès des familles et des différents partenaires intervenants auprès des familles ou dans le domaine de la Petite Enfance comme lieu centralisant l'information relative à l'accueil du jeune enfant (comme la Protection Maternelle Infantile, les Écoles, les maisons de santé et spécialistes).

Ainsi, en matière de communication, le Pôle Petite Enfance et le service Communication de la CCBVG ont réalisé :

- une plaquette recensant les différents services Petite Enfance (RPE, Multi Accueil et LAEP) et précisant leurs missions, la composition des équipes, l'organisation et leurs différents contacts. A été valorisé le Guichet Unique qui est un service important pour les élus et le territoire afin d'avoir un observatoire sur l'offre et la demande ;
- de nouveaux supports (affiches et flyers) pour promouvoir les différentes animations du RPE et permettre aux assistantes maternelles de relayer l'information auprès des parents employeurs.

Le temps de rencontre avec les maires et les secrétaires de mairie du territoire sera à nouveau proposé sur les prochains mois afin de permettre un rappel des modalités d'accueil de chaque structure, de leurs missions afin de renseigner au mieux les familles de leur territoire.

La communication reste un axe à développer malgré les efforts notables réalisés au cours de la précédente période.

3.6 - Partenariat

PARTENAIRES (Locaux, institutionnels, financiers, animations, etc.)	MODALITÉS DU PARTENARIAT (à mettre en œuvre, à développer, forme, implication, fréquence, outils, etc.)
Caisse d'Allocations Familiales	Partenaire financier et technique avec des rencontres Réseau, appels téléphoniques, mail, instance de validation et d'accompagnement
Protection maternelle et Infantile	Partenaire technique avec des rencontres Réseau, appels téléphoniques, mail, comité technique
Réseau des RPE du Gers	Partenaire technique avec des travaux autour de projets communs (documents communs, échanges de pratiques...), mails, appels téléphoniques, rencontres, partage de malles pédagogiques
Mairies du territoire	Partenaires techniques comme lieux privilégiés d'informations
Mutualité Sociale Agricole	Partenaire financier et technique avec des rencontres selon demande, appels téléphoniques, mail, comité technique
ALSH de Marciac, Plaisance et Beaumarchés	Partenaires techniques autour d'activités, d'échanges, de prêt de matériel et de livres. Projet de faire des temps passerelle entre les structures

Structures PPE CCBVG Multi accueil, LAEP	Partenaires techniques autour matériel et de livres. Projet de structures
Médiathèques de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers	Partenaires techniques avec animation à la bibliothèque tous les 2 mois
GRETA	Partenaire technique avec partage d'informations, mails, appels téléphoniques et programmation de formations
Intervenants extérieurs	Partenaires techniques avec une co animation des ateliers proposés

4. La formalisation du projet

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

○ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Constats et État des lieux	Analyse
Demandes de modes de garde : 59 en 2022, 59 en 2023, 39 en 2024 Natalité en légère baisse avec 27 naissances en 2024 contre 32 en 2023 Mise en place du guichet unique formellement depuis janvier 2023 avec entrée unique des parents et rencontre des parents faisant une demande de mode de garde et suivi des demandes. -59 demandes en 2023 -39 demandes en 2024 Offre d'accueil : -13 assistantes maternelles en 2024 avec 51 places -Développement de l'offre d'accueil des Multi accueils en 2022 avec ouverture 4j/semaine et 14 agréments par jour par structure -une garde à domicile connue sur le territoire pouvant répondre aux demandes des familles intéressées par ce service.	Les demandes de mode de garde formulées auprès du le Guichet unique baissent en 2024 mais semblent remonter en 2025 (au 31/03/2025,18 demandes contre 12 en 2024 et 19 en 2023). A ce jour, il n'y a aucune famille en liste d'attente. Malgré la baisse des demandes, le service du RPE est bien identifié pour recenser les besoins des familles. Le Guichet Unique, en tant qu''observatoire du territoire, apporte une plus-value indispensable à la bonne mise en œuvre des politiques d'action sociale en matière de petite enfance. Riche en modes de garde, le territoire compte 51 places en accueil individuel et 28 places en accueil collectif par jour. Mais cette offre s'avère parfois insuffisante par rapport à la demande car souvent les parents ont peu de choix pour la garde de leur enfant lors de leur recherche. L'accueil individuel a une place importante sur le territoire avec les 13 assistantes maternelles agréées et leurs 51 places d'accueil. Mais il y a une baisse du nombre de professionnelles depuis quelques années sur ce territoire, malgré une nouvelle agréée en 2024 et 2 en 2025. En effet, la CCBVG comptait 19 assistantes maternelles en 2021 et 14 aujourd'hui. De plus, une assistante maternelle prendra sa retraite en juin prochain et 3 partiront à la retraite d'ici 5 ans soit ¼.

Nouveaux documents de communication réalisés par les services Petite Enfance dont le dernier qui comprend une page sur la mission du RPE en tant que guichet unique afin de la rendre plus visible auprès du public. Pas de panneaux signalétiques des services Petite Enfance malgré des demandes de l'animatrice du RPE Portes ouvertes organisées en 2022 et 2023 sur les deux multi accueils un samedi matin en octobre avec la valorisation des 3 services Petite Enfance.	Aujourd'hui, les assistantes maternelles ont peu de places disponibles sur leur agrément. Elles sont disponibles sur les 51 agréées. Pour la plupart, elles ont souvent 4 enfants en garde. Elles vont connaître des périodes où elles ont peu de demandes mais finissent par avoir leur agrément complet. 53,8% des enfants sont accueillis par ce mode de garde individuel contre 48,5% pour les EAJE pour 2024. Pour essayer de pallier à ce besoin d'accueil et à cette baisse de ce mode de garde individuel, nous souhaitons redoubler d'action pour valoriser cette profession avec l'organisation en mars 2026 d'un forum des assistantes maternelles avec la communauté de communes de Riscle. Aussi, un questionnaire départemental a montré que les professionnelles étaient généralement satisfaites de leur emploi et ce point sera valorisé durant ce forum pour amener des vocations ou des reconversions professionnelles. Une augmentation de la fréquentation du multi accueil sur les 4 dernières années par l'ouverture de plus de jours soit 4 jours au lieu de 2, plus d'heures soit amplitude de 10h30 au lieu de 10h et de nouvelles places avec un agrément de 14 enfants au lieu de 12 enfants. Les enfants accueillis sont en majorité du territoire, en 2024, seuls 3 enfants ne sont pas de la CCBVG sur les 46 enfants accueillis. Nouveaux documents Petite enfance (doc structures CCBVG, doc RPE, doc LAEP) avec une meilleure visibilité des services et des missions notamment la mission de Guichet unique. Ces documents sont plus attractifs afin que le visuel soit repéré pour la petite enfance avec les couleurs et les dessins. Ces deux modes d'accueil largement complémentaires sont bien identifiés sur le territoire et ceci peut se voir par la fréquentation. Mais une signalétique serait importante pour une plus-value du service RPE. Peu de présence de parents aux portes ouvertes soit 2 en 2022 à Marciac et aucune en 2023 sur les deux multi accueils.
--	---

Enjeux identifiés :

- proposition d'une offre de garde assez importante et riche mais parfois insuffisante par rapport à la demande car souvent les parents ont peu de choix pour la garde de leur enfant lors de leur recherche.
- Aussi la garde à domicile est très peu proposée car peu d'information à ce sujet d'où l'importance du partenariat pour connaître cette proposition sur le territoire.
- amélioration de la visibilité des services du Pôle Petite Enfance à renforcer pour une meilleure appropriation par les habitants et les élus.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Permettre une meilleure identification de la structure RPE	-des panneaux de signalétiques «Pôle Petite Enfance» «Relais Petite Enfance» «Multi accueil» et banderole «Lieu d'accueil enfant parent», oriflamme LAEP (étant donné la complexité des plannings), -des outils de communication (flyers, affiches, site, ...) à diffuser au public concerné par les mairies, écoles, commerces, professionnels de santé, PMI, partenaires sociaux du territoire	-Meilleure visibilité et identification auprès des élus et donc des publics	2026 à 2029	-Nombre de demandes (RDV, renseignements...) -Fréquentation du RPE
Développer la communication envers le public	-Articles dans les journaux locaux, bulletins municipaux et communautaires pour faire connaître le service du RPE et ses missions notamment le guichet unique -Flyer des activités distribués aux familles par l'intermédiaire des assistantes maternelles -Flyer Structures Petite Enfance distribués - Communication par les écoles maternelles et PMI avec nouveaux docs	-Meilleure visibilité et identification auprès du public, familles, futurs professionnels, du service et du guichet unique sur le territoire	2026 à 2029	-Nombre de demandes (RDV, renseignements...) -Fréquentation du RPE -nombre d'entretiens parents et liste attente faible
Développer la communication envers les élus	- Communication de notre service RPE auprès des élus locaux qui sont les premiers interlocuteurs de proximité des familles - Participation au nouveau Conseil des maires de la référente RPE pour présentation des structures Petite Enfance et aux secrétaires de mairie	-Meilleure connaissance des services du RPE pour renseigner au mieux les familles ensuite -Envoi d'un courrier régulier du RPE à toute nouvelle naissance ou famille concernée	2026 à 2029	-Nombre de demandes (RDV, renseignements...) -Fréquentation du RPE -nombre d'entretiens parents et liste attente faible

Accompagnement des familles sur le choix de mode de garde	- Suivi des demandes - Avoir des compléments d'informations sur les choix de mode de garde et accompagnement des familles dans leur recherche - Donner des informations les plus complètes sur les aides allouées pour chaque mode de garde	-meilleure visibilité des enfants accueillis par mode de garde -impact du changement et réforme du CMG sur les demandes d'accueil sur le territoire		modes d'accueils -Nombre d'enfants accueillis par mode d'accueil
-Avoir la liste de gardes à domicile pour pouvoir proposer ce service aux familles et répondre au mieux à leurs besoins de garde	- Connaissance des disponibilités des assistantes maternelles - Orienter les familles vers monenfant.fr et parents 32 - Avoir plus de propositions pour tout type de demandes de garde (horaires atypique, week-end) -orientation des familles vers France Travail pour ce mode de garde	-Répondre aux besoins des familles -Établir un contact plus rapide entre les familles et les professionnels -Assurer un accompagnement du parent-employeur -répondre à toutes les demandes des familles avec un service approprié	2026 à 2029	-Nombre de demandes (RDV, renseignements...) -Fréquentation du RPE -Liste de plusieurs gardes à domicile -Actualisation du site monenfant.fr

○ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

DIAGNOSTIC	
Constats et État des lieux	Analyse
-Une réunion a été organisée pour expliquer aux assistantes maternelles l'importance de ce site et comment s'y inscrire. -La référente du RPE a accompagné les assistantes maternelles dans cette démarche d'inscription (visites à domicile ou rendez-vous individualisé au RPE pour deux d'entre elles) -11 assistantes maternelles sur les 13 sont inscrites sur le site monenfant.fr et ont rentré leurs disponibilités. - Le RPE, comme les multi-accueils et le LAEP, est aussi repérable et identifié sur le site monenfant.fr où y sont stipulés les renseignements administratifs le concernant. -En 2024, une seule demande de garde par le site a été enregistrée. La famille avait également fait la demande en parallèle au RPE	-Accompagnement indispensable car les assistantes maternelles n'auraient pas fait la démarche d'habilitation et d'inscription, seules. -Site bien actualisé pour le territoire car 84 % des assistantes maternelles ont rentré leur profil et mis à jour leurs disponibilités -Site important pour les familles pour une installation sur le territoire et une recherche donc il est nécessaire que toutes les offres d'accueil y figurent pour montrer l'attractivité du territoire. - Importance que le site soit bien actualisé

Enjeux identifiés :

- Nécessité d'actualiser le site autant pour les structures que pour les assistantes maternelles pour montrer l'offre sur le territoire
- Besoin d'accompagnement permanent pour les assistantes maternelles qui ne voient pas de plus-value pour leur métier

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Engagements prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Amélioration en continue de l'actualisation du site pour une meilleure visibilité des assistantes maternelles et des services -Accompagnement des assistantes maternelles pour promouvoir l'utilisation du site et les inciter à mettre à jour leurs sonnées	-Accompagnement des différents publics (Multi Accueil, Assistantes maternelles) pour une meilleure appropriation de l'outil	-Maintenir le taux de 90% d'assistantes maternelles inscrites sur le site monenfant.fr, et viser les 100% -Conserver cet accompagnement des professionnels et assurer le suivi des actualisations	2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles répertoriées sur le site -Nombre d'assistantes maternelles avec informations à jour sur le site
-Visibilité par toutes les familles des propositions de modes de garde sur le territoire -Orienter les parents vers monenfant.fr pour trouver leur mode de garde et surtout visualiser sur le territoire l'offre proposée	-Mettre le lien du site sur les documents petite enfance et sur le site CCBVG -Valoriser le service envers les familles avec une réponse rapide à leur sollicitation	-Vérifier si le site est à jour par toutes les structures petite enfance du territoire	2026 à 2029	-Mise à jour des structures petite enfance du territoire
-Réponse aux sollicitations qui viennent de ce site par LINF	-suivi des infos du RPE pour lien avec les demandes des familles	-Assurer le suivi des demandes de garde des familles	2026 à 2029	-Nombre de demandes via le site monenfant.fr

○ Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
En 2020, la réorganisation avec l'embauche d'une responsable Petite Enfance sur le territoire a facilité la mission « guichet unique » par un seul contact, un seul interlocuteur, pour les 3 services de ce pôle (Multi accueils, RPE et LAEP). En effet, le nombre de demandes pour un mode de garde auprès du RPE a augmenté de manière continue entre 2019 et 2023 (19 demandes en 2019, 27 en 2020 et 37 en 2021, 59 en 2022 et 2023). En 2024, une légère baisse du nombre de demandes est enregistrée (39 en 2024 contre 59 en 2023). Cet infléchissement ne devrait pas se confirmer en 2025 puisqu'au 31 octobre 2025, 38 demandes sont déjà enregistrées. Cette progression a montré une attraction pour le territoire. On peut aussi noter qu'il y a une augmentation des entretiens guichet unique en présentiel par rapport aux demandes. En effet, la référente du RPE a reçu 47 % des familles en 2022, 29 % en 2023 et 56 % en 2024. Pour 2025, à ce jour 57 % avec 22 entretiens. Il est à noter que cette mission amène une charge de travail supplémentaire pour la référente du RPE qui mériterait d'être augmenté au-delà du 0,29ETP qu'elle a à ce jour.

Par ces chiffres, on peut voir que l'intérêt pour la mission Guichet unique s'est avérée évidente. Le guichet unique permet d'être au cœur de l'offre et la demande sur le territoire afin d'avoir un ob

du Service Public Petite Enfance.

La référente du RPE par le guichet unique assure le suivi et l'accompagnement de la recherche de mode de garde des familles.

Une communication autour du guichet unique a été effectué avec une page sur le flyer Petite enfance pour valoriser ce service et le mettre en évidence auprès des familles. Cette information a aussi faite auprès des élus en commission enfance et jeunesse afin qu'ils transmettent également cette information auprès des familles de leur village s'ils ont des demandes de garde.



Enjeux identifiés :

- Nécessité de communiquer autour de ce guichet unique sur le territoire auprès des familles et des élus pour qu'il réponde au mieux à l'observatoire Petite Enfance du territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers. Cet observatoire va aussi enrichir les données du territoire afin de pouvoir avoir une réflexion sur l'offre et la demande de ce territoire et adapter au mieux les services aux besoins de la population.
- Valorisation de ce service avec une augmentation des entretiens avec les familles pour mieux connaître leurs besoins de garde et adapter au mieux l'offre proposée
- Réaménagement et augmentation du temps horaire de la référente du RPE pour pouvoir répondre à ces demandes d'entretiens de guichet unique et pour pouvoir répondre aux autres missions du RPE.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Communication sur ce service et ses missions	-Page du flyer de ce service guichet unique et : *communication auprès des élus communautaires et des partenaires et publics *actualisation de la plaquette dont une page est dédiée au service « guichet unique » -valorisation de ce service auprès des parents, partenaires et élus lors de réunions -service mis en avant sur le site de la CCBVG	-Plus de visibilité de ce service -Plus de connaissance de ce service pour répondre au mieux aux besoins des parents	2026 à 2029	-Nombre de demandes de garde par les familles -Nombre de rendez-vous guichet unique téléphoniques ou physiques

-Liste des demandes de modes de garde avec prise de renseignements administratifs	-Communication sur cette mission auprès des élus pour permettre cette centralisation -Identification en tant que porte d'accès unique des familles pour la recherche d'un mode de garde -Mise en place d'un tableau récapitulatif évolutif pour : *suivre les demandes et les évaluer au mieux *améliorer la connaissance des familles et de leurs besoins * constituer un observatoire Petite Enfance sur le territoire de la CCBVG	-Centralisation de toutes les demandes et offres -Meilleure connaissance des besoins des familles afin de proposer le mode de garde correspondant et pouvoir avoir des informations sur évolution de la population (nouveaux arrivants, habitants ou pas de la CCBVG)		garde par les familles -infos partagées par cette liste
-Proposition d'un rendez-vous guichet unique (physique ou téléphonique par défaut) à chaque demande d'un mode de garde -Rendez-vous avec les parents pour les informer sur les modes de garde, aides et soutien à la parentalité -Connaissance des particularités d'accueil des structures et de chaque assistant maternel -Avoir des informations pour constituer l'observatoire de la Petite Enfance sur le territoire	-Liste des assistants maternels, structures et gardes à domicile -Demande des disponibilités des assistantes maternelles et actualisation de leurs emplois du temps et disponibilités pour répondre au mieux aux besoins des familles -temps réservé à ces accueils du public -Fiche de renseignements de la famille la plus complète possible pour connaître au mieux leur besoin, reprendre contact et assurer le suivi de leur demande	-Discussion autour des services petite enfance du territoire pour valoriser chaque service et éviter des méconnaissances sur les différents modes de garde -Proposer une solution pour chaque parent pour la garde de son enfant suivant le besoin exprimé -Avoir un récapitulatif des données pour pouvoir répondre à la mission d'observatoire Petite Enfance	2026 à 2029	-Nombre de rendez-vous guichet unique téléphoniques ou physiques -Listes des services individuels et collectifs à jour

-Suivi des demandes	Présentation lors des rendez-vous des documents *CAF pour les aides *contrat d'un assistant maternel *règlement de fonctionnement du multi accueil et liste pièces à fournir * PAJEMPLOI pour la facilitation des démarches administratives pour l'emploi d'un assistant maternel *programme d'animation du RPE *Flyer, marque page LAEP pour valoriser le service -Rappel des familles pour les accompagner au mieux dans cette recherche et leurs démarches	-Donner le maximum d'informations aux familles afin de répondre au mieux à leur demande -Accompagner les parents dans cette recherche, même administrativement -permettre à toutes les familles de trouver un mode de garde -Plus de temps de travail de la référente du RPE		Multi Accueil et Assistant maternel -Mise à jour du suivi des demandes des familles
---------------------	--	---	--	--

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

○ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
- En 2024, trois familles ont fait la demande au guichet unique d'un accueil individuel et six à ce jour pour 2025. -Le rendez-vous guichet unique (physique ou téléphonique) est automatiquement proposé aux familles faisant une demande de mode de garde à la référente du RPE. Lors de ces rendez-vous guichet unique, l'ensemble des modes de garde (individuel et collectif) et leurs spécificités sont présentées aux familles. A l'issue de cette rencontre, la liste des assistantes maternelles est automatiquement donnée aux familles pour leur permettre de les contacter. Certaines familles n'acceptent pas la proposition de rendez-vous guichet unique (44% en 2024, 43% en octobre 2025). Dans ce cas, la référente du RPE répond à leur demande et pour ceux qui le souhaite, la liste des assistantes maternelles du territoire leur	-On peut voir que le nombre de demandes pour l'accueil individuel est stable voire supérieur. Ce mode de garde est toujours bien présent sur le territoire et convient aux besoins des familles. Ce métier est quand même dévalorisé et il est important que la référente du RPE mette en avant ces assistantes maternelles car certains parents sont réfractaires à ce mode de garde au premier abord. Une méconnaissance du métier ou des informations négatives portées par les médias amènent un certain nombre de parents à écarter ce mode de garde. Beaucoup de parents venant en rendez-vous « guichet unique » voient un réel intérêt à l'échange permettant de pouvoir se projeter, de poser des questions sur les spécificités de chaque type d'accueil.

est envoyée avec des informations sur les disponibilités connues.

-Pour chaque demande portant sur un accueil spécifique, des informations sont données à la famille (disponibilités, travail en horaires atypiques, accueil d'urgence, accueil d'un enfant différent).

-toute demande formulée auprès du guichet unique fait l'objet d'une information auprès des assistantes maternelles au RPE en leur signalant qu'une famille devrait prendre contact avec elles et les modalités d'accueil demandées par la famille.

En contrepartie, les assistantes maternelles indiquent aussi à la référente du RPE les demandes qu'elles ont reçues qui sont ensuite notées sur la liste du guichet unique pour information des familles pour enrichir son rôle d'observatoire. En 2025, 2 demandes sont remontées par les assistantes maternelles de familles recherchant un mode de garde et n'ayant pas sollicité le guichet unique.

-Les réponses données aux familles par rapport aux spécificités d'accueil sont importantes pour apporter une meilleure connaissance de l'offre sur le territoire. Cette connaissance sert aussi de base de discussion avec les assistantes maternelles pour les amener à repenser leur mode de fonctionnement qui des fois peut être un frein à leur travail (travail sur 4 jours ou amplitude restreinte de travail qui ne répondent pas aux besoins des familles).

-Or la ruralité, le bouche à oreille font que certains parents trouvent leur assistante maternelle par le biais de leur connaissance et non par le biais du RPE. Mais par le biais des échanges avec les assistantes maternelles, on opère à une continuité des services, à une meilleure transparence des services Petite enfance. Cela permet aussi d'avoir un meilleur observatoire sur le territoire ce qui est intéressant pour établir un diagnostic et des actions à mener ensuite.

Enjeux identifiés :

- Besoin de valoriser la nécessité de venir en rendez – vous guichet unique et la connaissance de ce service
- Enrichissement important de l'apport au rendez-vous guichet unique pour les parents pour que ce temps de rencontre soit une plus-value dans leur nouveau rôle de parent et éventuellement de parent employeur
- Avoir au maximum d'informations sur les disponibilités de chaque proposition de garde pour répondre au mieux aux besoins de garde des familles et favoriser la mise en relation parent/professionnels.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Valoriser le guichet unique et son intérêt	-Communication sur le service aux familles lors du premier contact -Visibilité sur le site, documents de communication -Sensibilisation des maires et des secrétaires de mairie pour l'orientation des parents en recherche de mode de garde vers	-Meilleure connaissance du guichet unique et ses intérêts par les familles -Meilleure connaissance des services du RPE par les élus et partenaires et surtout du guichet unique, porte	2026 à 2029	-Nombre de contacts guichet unique -Nombre de demandes de garde hors RPE

	le RPE sans leur fournir les coordonnées des assistantes maternelles -rencontre annuelle avec les élus et les secrétaires de mairies et partenaires sociaux (café partenaires mutualisé avec le LAEP)	d'entrée des modes de garde		
-Rendre les rendez-vous guichet unique systématiques pour toute demande de mode de garde afin de mieux connaître les familles et donc répondre au mieux aux demandes de garde en *informant les parents sur les droits et devoirs des familles et des assistantes maternelles, *expliquant les points principaux de la Convention Collective et ceux relatifs au contrat de travail (information de 1^{er} niveau, exemple de contrat de travail) pour les familles souhaitant employer une assistante maternelle *informant sur les aides CAF relatifs à l'emploi direct d'un professionnel (Complément de Libre Choix de Mode de Garde)	-Rendez-vous Guichet unique -Documentation sur le rôle du particulier employeur -Document CAF sur les aides attribuées -Document Pajemploi pour l'emploi direct	Recevoir un maximum de familles aux rendez-vous guichet unique -Discussion autour des services petite enfance du territoire selon les besoins des familles -Renseigner au mieux les familles sur le rôle de parent employeur	2026 à 2029	-Nombre de rendez-vous guichet unique -Proportion du nombre de rendez-vous par rapport aux nombres de demandes d'accueil
-Connaissance des particularités d'accueil des structures et de chaque assistante maternelle pour mieux répondre aux besoins des familles	-Liste des assistantes maternelles, structures et gardes à domicile à mettre à jour régulièrement pour une meilleure continuité de l'offre de service -Demande des disponibilités et des spécificités des assistantes maternelles et actualisation de ces données	-Solution pour chaque parent pour la garde de son enfant en répondant à leurs besoins et spécificités d'accueil	2026 à 2029	-Informations à jour sur les différentes offres d'accueil

-Meilleur suivi des demandes	-Tableau des demandes de recherche de modes de garde à enrichir en rajoutant des éléments supplémentaires (lieu de travail, mode d'accueil trouvé) -plus de temps pour faire le suivi avec les familles sur leur recherche	-Suivi des demandes effectif	assistante maternelle par le guichet unique
------------------------------	---	------------------------------	---

O Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
-Tous les parents reçus en guichet unique ont une méconnaissance du statut de l'assistante maternelle et le rôle du parent employeur. Mais malgré une première approche des démarches administratives (droits et devoirs de chacun, contrat de travail, convention collective), les parents ne reviennent pas ou peu vers le RPE car les assistantes maternelles font cet accompagnement -La majorité des assistantes maternelles ne renvoient pas automatiquement les parents vers le RPE. Elles se chargent du côté administratif les concernant. Elles prennent quand même le plus souvent le contrat proposé par le réseau départemental des RPE. Seule 1 assistante maternelle envoie systématiquement les parents au RPE pour toutes les démarches (contrat, congés, mensualisation) -En 2024, 6 rendez-vous avec les familles pour leurs démarches de parent employeurs *4 pour un contrat de travail dont 2 avec une nouvelle assistante maternelle agréée qui leur a fait cette demande *1 pour une rupture de contrat *1 pour une mensualisation -Deux assistantes maternelles du territoire travaillent avec le site Nounou-top qui propose un accompagnement en ligne aux parents pour toutes leurs démarches administratives.	-Importance du rendez-vous guichet unique pour leur expliquer leur rôle ainsi que celui de l'assistante maternelle qui va devenir leur salariée. Importance de leur expliquer le rôle de chacun pour que chacun ait sa place et connaisse les droits et devoirs réciproques pour éviter tout litige Mais sur la CCBVG, peu de questionnements des parents. La référente du RPE a fait une médiation en 5 ans pour un problème de paiement d'une assistante maternelle -Peu de demandes même pour le suivi administratif, ce qui traduit une grande confiance en l'assistante maternelle -Les assistantes maternelles qui travaillent avec nounou top évoquent aux futurs parents de prendre cet abonnement pour les démarches administratives et les parents acceptent. Parallèlement, la référente du RPE explique les limites et les malfaçons de ce site aux assistantes maternelles mais elles ne changent pas leurs pratiques.

Enjeux identifiés :

- Travailler auprès des assistantes maternelles pour qu'elles se déchargent de ces pas leur cœur de métier et leur montrer les avantages de cet appui.
 - Valoriser le service Pajemploi au quotidien auprès des assistantes maternelles et les y former pour leur éviter de vouloir passer par le site nounoutop
 - Bien renseigner les parents sur ce rôle de parent employeur et suite au suivi du guichet unique, reprendre contact automatiquement avec les familles afin de les accompagner dans leurs démarches administratives
- Ceci induit également une augmentation du temps de travail de la référente du RPE pour développer cette action.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Valorisation de ce service d'information et d'accompagnement auprès des familles et des assistantes maternelles pour décharger les professionnelles de cette fonction et rendre le parent à sa place d'employeur	-Multiplier la communication sur ce service du RPE auprès des familles mais également auprès des assistantes maternelles -Valoriser le service Pajemploi au quotidien	-Evolution de la communication en direction des parents par les flyers et auprès des élus et partenaires -Plus d'entretiens avec les familles pour les aider dans leur rôle de parents employeurs -Plus de demandes de renseignements de la part des parents -Plus d'informations pour les assistantes maternelles sur le site Pajemploi au quotidien	2026 à 2029	-Mise en place du café partenaires pour établir cette communication -Distribution de la communication autour du RPE -Nombre de contacts sur ce sujet -Nombre d'entretiens et de rendez-vous sur ce sujet -Nombre d'assistantes maternelles abonnées à un site payant pour leurs démarches administratives
-Travail auprès des assistantes maternelles sur les avantages d'orienter les familles vers le RPE	-Point à mettre à l'ordre du jour d'une réunion avec les assistantes maternelles pour qu'elles transmettent au mieux l'information aux parents employeurs	-Plus d'entretiens avec les familles pour les aider dans leur rôle de parents employeurs -Plus de demandes de renseignements de la part des parents -Plus de temps de travail de la référente du RPE	2026 à 2029	-Nombre de contacts -Nombre d'entretiens et de rendez-vous sur ce sujet
-Renseigner au mieux les familles par rapport à leur demande et faire le lien avec les spécificités et les disponibilités des assistantes maternelles	-Recherche de documentation pour les parents -Veille juridique sur le rôle de parent employeur -Donner des informations et outils aux parents	-Plus d'entretiens avec les familles pour les aider dans leur rôle de parents employeurs -Plus de demandes de renseignements de la part des parents	2026 à 2029	Nombre de contacts, d'entretiens et de rendez-vous sur ce sujet

	pour leur rôle d'employeur (information de 1 ^{er} niveau, exemple de contrat de travail proposé par la PMI)			
-Répertorier les partenaires susceptibles de répondre aux différentes demandes et orienter les familles (FEPED, DDETSPP, Pajemploi, CAF)	-Avoir une bonne connaissance des partenaires sur le territoire pour pouvoir mieux orienter les parents -Avoir des documents avec les différentes coordonnées	-Donner une réponse et des documents à l'appui à toute demande des familles et assurer ce suivi	2026 à 2029	-Liste des partenaires à jour avec coordonnées

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

O Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
-Proposition aux assistantes maternelles de rendez-vous pour répondre à leurs questionnements administratifs, éducatifs de manière individuelle Une seule assistante maternelle est venue en entretien physique sur 2024 pour faire les contrats avec ses nouveaux parents employeurs. En règle générale, les assistantes maternelles se servent des matinées d'animation pour poser leurs questionnements de manière informelle. Du coup ceux-ci sont discutés de manière collective. Lorsque des demandes sont formulées sur les temps d'éveil, la référente du RPE propose des entretiens individuels mais souvent, les assistantes maternelles préfèrent en discuter de manière collective pour avoir l'avis et les idées des collègues. -Pour certains sujets (information sur fonctionnement, agrément, éducatif sur un enfant), les assistantes maternelles vont appeler durant le temps de sieste et avoir un rendez-vous téléphonique. -Les futures assistantes maternelles ont bien identifié les services du RPE et viennent pour discuter de ce futur métier et de cette projection professionnelle. Sur trois rendez-vous réalisés en 2024 pour prise d'informations, un a abouti à un nouvel agrément.	Malgré le fait qu'elles n'orientent pas les parents vers le RPE, les assistantes maternelles sont en demande de soutien sur la question du droit du travail (beaucoup de discussions, de questionnements) mais sur des temps informels ; ce qui peut être contradictoire. Ce temps de discussion est pris sur la pause collation. Sinon elles sont orientées vers un entretien physique ou téléphonique. Les visites à domicile peuvent être aussi une réponse à cette demande d'information mais avec la multiplication des missions du RPE, le temps de travail de la référente est parfois insuffisant pour organiser ces rencontres individuelles. Le RPE semble être bien identifié pour les futures assistantes maternelles car aucune future assistante maternelle (sur les 2 qui se sont installées) ne s'est installée sans avoir rencontrer au préalable le RPE. Elles viennent aussi faire les premiers contrats avec la référente du RPE.

-Une visite à domicile annuelle est réalisée auprès de chaque assistante maternelle qui ne fréquentent pas le RPE. A cette occasion, l'agenda des nounous est offert et les discussions s'engagent sur des sujets variés.

-Aucune demande d'assistante maternelle pour une visite à domicile.

-Deux assistantes maternelles sont sur un projet de maison d'assistante maternelle MAM sur le territoire et en particulier sur Marciac. La référente du RPE avec l'aide de la chargée de coopération territoriale et de la direction de l'EPCI accompagnent ces dernières dans ce projet autant sur le plan organisationnel que pédagogique.

Deux rencontres ont eu lieu entre les assistantes maternelles concernées et l'EPCI, puis deux rendez-vous avec la PMI et la CAF, pour l'accompagnement technique de ce projet.

Beaucoup d'informations sur le droit du travail sont traitées par le RPE et les assistantes maternelles ou orientées.

Ces demandes peuvent également être traitées en séances d'analyse des pratiques professionnelles et en réunions professionnelles comme par exemple, la nouvelle convention collective.

Les assistantes maternelles se disent satisfaites de cet accompagnement malgré le non avancement du projet MAM.

Enjeux identifiés :

- Proposition de temps de travail avec les professionnelles pour évoquer les différents aspects de leur métier (démarches administratives, projet éducatif). Un temps de rencontre autour du nouveau référentiel Petite enfance et de ses pratiques est également préconisé.

-Continuité de l'accompagnement des futures et nouvelles assistantes maternelles ainsi que des assistantes maternelles porteuses de projet MAM par exemple.

-Développement des visites à domicile avec une augmentation du temps de travail de la référente du RPE

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Valoriser cette mission d'information par un développement des outils de communication. -Développer les entretiens individuels et maintenir ce lien entre référente RPE et assistantes maternelles qui ne fréquentent pas le RPE sur les temps d'éveil	-Point en réunion sur l'intérêt d'orienter les parents pour leur rôle d'employeur -Mise en place de compte-rendu des réunions pour des transmissions aux absentes -Permanences physiques et téléphoniques -Documents à l'appui des demandes des assistantes maternelles *Convention collective *Fiche PAJEMPLOI *Fiches réseaux *Répertoire des partenaires locaux	-Amener les professionnels à avoir les bonnes informations et les bons outils (contrat de travail, Pajemploi au quotidien par exemple, monenfant.fr) -Limiter les litiges employeur-salarié -Limiter les ruptures de contrat dues à un litige	2026 à 2029	-Nombre de rendez-vous physiques et téléphoniques avec les assistantes maternelles -Nombre de rendez-vous de médiation

-Développer les visites à domicile chez les assistantes maternelles	-Visites au domicile des assistantes maternelles plus fréquentes sur un temps de travail spécifique dans un but administratif ou éducatif pour développer des activités	-Plus de liens avec toutes les assistantes maternelles -Apport d'éléments complémentaires au travail des assistantes maternelles -Plus de temps de travail de la référente du RPE		-Objet des visites à domicile effectuées
-Mise en place et continuité de réunions d'information *6 assistantes maternelles différentes ont participé aux 4 Groupe d'Analyses Professionnelles en 2024 *5 assistantes maternelles différentes ont assisté aux 2 réunions « programme » en 2024	-Continuité des 4 groupes d'analyses de pratiques professionnelles et des 2 réunions « programme » pour les inclure dans le fonctionnement du RPE -Mise en place de réunions entre professionnels en plus des 2 réunions « programme »	-Plus de temps de travail collectifs avec les assistantes maternelles	2026	Nombre de temps de travail entre professionnels -Nombre de professionnels présents aux temps de réunions collectifs

O Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
-11 assistantes maternelles sur 13 inscrites en 2025 contre 6 sur le dernier contrat de projet en 2021 -Lors de la réunion « programme » de juin 2024, la référente RPE a mis en exergue l'intérêt du site monenfant.fr qui offre plus de visibilité des professionnels du territoire et de l'ensemble de l'offre de mode de garde. Dans ce cadre, elle a incité à chaque assistante maternelle de mettre à jour son profil et a proposé son aide pour accompagner dans cette démarche celles en éprouvant le besoin. Suite à ce temps de travail collectif, une visite à domicile a eu lieu ainsi que 2 points individuels.	-Importance de faire accepter aux assistantes maternelles la plus-value de ce site pour leur métier d'assistante maternelle et leur visibilité sur la CCBVG : la valorisation du métier, du territoire et des modes d'accueil (79 places d'accueil ; 28 en multi accueil et 51 chez les assistantes maternelles) Les assistantes maternelles ont bien compris la nécessité et ont fait les démarches nécessaires suite à cette réunion -Importance de faire évoluer ce site en mettant les disponibilités de chacune pour qu'il soit à jour.

Enjeux identifiés :

- Nécessité d'actualiser le site autant pour les structures que pour les assistantes maternelles pour valoriser l'offre sur le territoire
- Besoin d'accompagnement permanent des assistantes maternelles qui ne comprennent pas toujours la plus-value pour leur métier

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉ

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	prévisionnelles	indicateurs d'évaluation
-Accompagner les assistantes maternelles pour mise à jour du site (changement, disponibilités)	-Relance des assistantes maternelles pour mise à jour et accompagnement si nécessaire -visite à domicile des assistantes maternelles pour accompagnement	-Toutes les assistantes maternelles inscrites sur le site -autonomie des assistantes maternelles dans leur mise à jour	2026 à 2029	Nombre d'assistantes maternelles dont le profil est à jour sur le site
-Accompagner les nouvelles assistantes maternelles pour ajouter leur profil sur le site	-accompagnement des assistantes maternelles -visite à domicile des assistantes maternelles pour accompagnement	-Toutes les assistantes maternelles inscrites sur le site -autonomie des assistantes maternelles dans leur mise à jour	2026 à 2029	Nombre d'assistantes maternelles dont le profil est à jour sur le site

○ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
-Proposition d'une matinée d'animation par semaine et par site (le lundi à Plaisance et le vendredi ou mardi à Marciac) soit 71 matinées d'ouverture en 2024 -Proposition de 2 réunions « programme », une en février et une en juillet chaque année. Le lieu change à chaque réunion (une fois à Plaisance et une sur Marciac). Ces réunions « programme » ont plusieurs objets : *point sur les animations et activités du dernier semestre *proposition des activités du prochain semestre et discussion sur leurs envies d'animation, sorties ou autres *point sur différents sujets comme charte du jeune enfant, nouvelle convention collective, point sur les temps d'analyses de pratiques professionnelles et leur animation, *discussions diverses relatives à leur métier.	-9 assistantes maternelles en 2024 sont présentes sur les temps d'animations. Elles échangent sur leurs pratiques professionnelles et participent aux ateliers d'éveil avec les enfants qu'elles accueillent -5 assistantes maternelles sont présentes sur les réunions « programme ». Ces temps d'échanges conviviaux sont importants car ils sont les seuls moments de rencontre entre professionnels en l'absence d'enfant. Les assistantes maternelles apprécient ces temps entre adultes même s'ils se rajoutent à leur temps de travail pour celles qui y participent. Elles demandent également des temps de rencontres sans enfant pour effectuer des supports pédagogiques comme des histoires de kamishibai, construction de dalles sensorielles, ... que l'on pourrait mutualiser aux assistantes maternelles du RPE.

-2 Réunions d'information sur la réforme du Complément de libre Choix de Mode de Garde onde la CAF ont été organisées en septembre 2025 sur les deux RPE. 12 assistantes maternelles et 12 familles, soit 14 parents, ont été présents.

-4 groupes d'analyse de pratiques professionnelles animés par une psychologue diplômée sans la présence de la référente du RPE

-organisation d'une journée autour de la journée départementale de l'assistante maternelle du 19 novembre

*Une année sur 2 avec le réseau départemental des RPE

*En 2021 et 2025 sur notre territoire avec une conférence sur un samedi matin qui suit le 19 nov., journée nationale des assistantes maternelles

-Proposition de visites à domicile chez les assistantes maternelles

Une visite à domicile est faite par an à toutes les assistantes maternelles qui ne fréquentent pas le RPE ; l'occasion d'offrir l'agenda des nounous et de conserver le contact en abordant des sujets variés.

Ces réunions ont été organisées suite à la demande d'information. Nous avons réfléchi ensemble à l'organisation sur deux sites et à l'invitation des parents employeurs.

-6 assistantes maternelles sont présentes sur les temps d'analyse de pratiques professionnelles. Les assistantes maternelles trouvent ces temps riches car ils amènent un autre regard sur leurs situations. Elles trouvent intéressant d'avoir un interlocuteur autre que la référente du RPE face à elle.

-3 assistantes étaient présentes à la journée départementale à Condom en 2024 et 5 en 2022 à Gimons.

Les assistantes maternelles apprécient ces journées et trouvent leurs contenus enrichissants. Elles en parlent toujours après aux assistantes maternelles absentes. Pour ce qui est de la journée sur le territoire, la dernière a lieu en 2021 et la prochaine a lieu le samedi 22 novembre 2025 au RPE de Plaisance sur le thème du jeu libre sur le développement de l'enfant.

Pas de visites à domicile à la demande des assistantes maternelles

Enjeux identifiés :

-Continuité et développement de propositions de temps de rencontres entre professionnels tant sur le plan informatif (réunion information), qu'organisationnel (réunion programme) ou encore pédagogique (analyses de pratiques professionnelles, temps de travail sur des constructions, journée des assistantes maternelles)

-Recensement des besoins des assistantes maternelles pour adapter les propositions du RPE.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE

Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
- Inviter les assistantes maternelles à participer aux matinées d'éveil du RPE -Développer les visites à domicile chez les assistantes maternelles avec possibilité	-Temps d'animations à conserver et à enrichir par des activités diversifiées et différentes celles qu'elles font chez elles ; et par la venue d'intervenants extérieurs	-Une majorité des assistantes maternelles participent à ces temps	2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles qui ont bénéficié d'une action du RPE (animations, réunions,

de proposition de temps d'échanges, de jeux avec les enfants accueillis pour éviter l'isolement des assistantes maternelles qui ne fréquentent pas le RPE Tout ceci pour *Amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant *Amélioration de la relation parent-assistant maternel *Pérennisation du métier d'assistant maternel *Professionnalisation des assistantes maternelles	-Continuité et développement des Visites au domicile des assistantes maternelles	-Demandes des assistantes maternelles d'avoir des visites à domicile par la référente RPE et éventuellement en binôme avec la PMI		à domicile) -Nombre d'animations -Nombre de visites à domicile
-Continuité et développement de ces temps d'écoute et échanges -Mise en place de temps d'échanges Tout ceci pour : *Amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant *Amélioration de la relation parent-assistant maternel *Pérennisation du métier d'assistant maternel *Professionnalisation des assistantes maternelles	- Recueil des attentes et des besoins en formation des professionnelles sur les réunions programmes -Mise en place des réunions thématiques sur le développement du jeune enfant et sur la pratique professionnelle, animés par le RPE ou un professionnel extérieur en partenariat avec l'animatrice du RPE afin de favoriser ces partages d'expériences -Continuité des temps d'analyses de pratiques - Partenariat avec des intervenants extérieurs pour les animations -Organisation des journées des assistantes maternelles	-Plus d'implication et de présence des assistantes maternelles dans ces temps de rencontre entre professionnels -proposition d'idées pour renforcer la professionnalisation des assistantes maternelles pour une mise en réseau des propositions sur le territoire, avec les RPE des territoires limitrophes et départementaux	2026 à 2029	-Nombre de temps collectifs thématiques -Nombre d'assistantes maternelles présentes aux différentes réunions, analyses de pratiques, réunions programme, réunions thématiques,)
-Rédaction d'un journal du RPE en Bastides et Vallons du Gers qui comporterait des informations sur toute l'offre Petite Enfance du territoire avec des comptes	-Nouvelles des différentes structures -Article sur un sujet en lien avec les attentes ou les besoins repérés sur le terrain	-Lecture de ce journal par tous, familles, professionnels et autres	2026 à 2029	-Nombre d'exemplaires lus

rendus d'activités des multi accueil, du relais Petite Enfance et du Lieu d'accueil Parent Enfant et aussi une rubrique mettant en lumière une thématique (sommeil, alimentation, ...) du jeune enfant L'intérêt de ce journal est de mettre en avant ce qui est fait sur le territoire et de le faire connaître à tous. Il y a aussi un but de professionnaliser les assistantes maternelles et de donner aux familles des notions générales sur le jeune enfant en le liant aux services Petite enfance du territoire pour montrer l'intérêt de ces structures et ce qu'elles peuvent apporter directement ou indirectement à l'enfant et à la famille	-Diffusion de ce journal aux familles des services et aux assistantes maternelles au départ et libre-service par la suite -Diffusion aux élus de la commission Enfance et Jeunesse -Diffusion sur le site internet de la CCBVG	-Retours des assistantes maternelles sur ce journal du RPE		assistantes maternelles sur ce journal du RPE
--	---	---	--	--

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue

O Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
En 2024, 71 animations ont pu être proposées aux assistantes maternelles avec 185 présences -des ateliers d'éveil mis en place par la référente -des ateliers animés par un intervenant comme une musicothérapeute et un psychomotricien, 3 fois par an chacun -des matinées « passerelle » avec les accueils de loisirs, les écoles maternelles de Marciac et Plaisance -des animations avec la médiathèque et la maison de retraite de Marciac autour de la lecture. 8 assistants maternels ont participé à ces ateliers d'éveil en 2024. Des mallettes sensorielles et d'occitan en possession du RPE sont à disposition des assistantes maternelles. La référente du RPE propose également des visites à domicile pour proposer des activités au domicile des assistantes maternelles.	Les temps d'animations sont appréciés avec une moyenne de 3 personnes par matinée d'animation en 2024, soit 2 à 3 assistantes maternelles à Plaisance et 3 à 5 à Marciac. L'intérêt des assistantes maternelles est important pour le RPE. Elles le fréquentent régulièrement et participent aux actions proposées par l'animatrice (sorties, réunions,) mais comme il l'a été dit précédemment sur des animations accessibles en poussette car elles ne viennent pas en voiture. La diversité des animations est définie avec les assistantes maternelles en réunion et programmée pour que les activités proposées conviennent le mieux à leurs attentes. L'idée de la référente est de proposer des choses différentes de leur domicile (soit qui sont compliquées à mettre en place dans une maison ou soit qu'elles n'apprécient pas l'activité) comme par exemple les intervenants et les animations qu'ils proposent. Il est aussi important d'impliquer les assistantes maternelles dans les choix des temps d'animation donc les réunions programme seront maintenues également. Ces temps d'animation permettent aussi de professionnaliser les assistantes maternelles avec l'intérêt de l'activité sur le développement pour l'enfant évoque par la référente du RPE. Il a été aussi discuté de l'importance ou pas d'activités qui semblent ne pas être la priorité de l'animatrice mais plutôt les jeux libres et l'observation, la présence des professionnels extérieurs et les échanges professionnels. Les activités passerelles avec les écoles maternelles (en juin sur chaque école) et les accueils de loisirs (à chaque vacances) sont aussi très importantes pour l'enfant, sa famille et les adultes qui les encadrent car elles valorisent la cohérence et la continuité éducative sur le territoire. Les échanges avec les structures et associations des territoires valorisent également la dynamique territoriale et les rapports intergénérationnels. Quelques assistantes maternelles ont pu profiter de ces mallettes. Elles les utilisent à leur domicile avec les enfants dont elles ont la garde pour compléter leurs propres jeux et avoir plus de diversité. Le parcours de psychomotricité est le plus souvent prêté car la plupart n'en possède pas un. Les visites à domicile sont peu exploitées par les assistantes maternelles. Elles n'en font pas la demande mais les acceptent si celles-ci leur sont proposées. La référente du RPE pourrait proposer sur ces temps de visite des activités différentes avec du matériel nouveau par exemple ce qui amène des nouvelles découvertes aux enfants accueillis et peut aussi professionnaliser l'assistante maternelle en discutant autour de cette activité.

Enjeux identifiés :

- Continuité de propositions de temps d'éveil diversifiés pour diversifier les découps, la professionnalisation des assistantes maternelles, notamment sur le plan pédagogique.
- Proposition de visites au domicile aux assistantes maternelles qui ne fréquentent pas le RPE autour de jeux pour les enfants accueillis mais comme il l'a été dit, avec augmentation du temps de travail de la référente du RPE
- Recensement des envies et souhaits d'activités des assistantes maternelles pour répondre au mieux à leurs besoins sur ces temps d'éveil
- Développement des ouvertures des animations au territoire avec des partenariats autour des rencontres
- Réflexion sur les animations à domicile et la difficulté des assistantes maternelles du territoire à se déplacer.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Continuité de proposition d'animations variées, différentes et/ou complémentaires de celles proposées au domicile de l'assistant maternel ou du parent. -Proposition d'animations avec des intervenants et partenaires extérieurs -Prise en compte des besoins des assistantes maternelles	-Repérage des besoins en termes d'animation -Poursuite des ateliers avec des intervenants extérieurs -Réunions d'échanges pour définir les attentes des assistantes maternelles sur le plan pédagogique -Observation lors des temps d'éveil pour pouvoir proposer des ateliers qui répondent aux demandes des assistantes maternelles et des enfants	- Amélioration de l'accueil du jeune enfant -Diversification des propositions d'animation pour permettre l'ouverture d'esprit, culturelle et sociale, du jeune enfant -Apporter une réponse aux besoins et aux attentes des professionnelles -Implication des assistantes maternelles dans la vie du RPE et son fonctionnement -Adhésion au projet du RPE	2026 à 2029	- Nombre d'enfants présents aux ateliers -Nombre de participants aux sorties -Nombre de participants aux réunions d'échanges -Nombre d'animations en partenariat -Nombre de projets et bilan d'évaluation -Rédaction du projet du RPE
-Développement des animations et des sorties pour plus de diversité lors des matinées d'éveil -Réflexion sur les sorties extérieures aux centres bourg	-Proposition de sorties -Repérage des partenaires sur le territoire pouvant intervenir sur les ateliers ou être des lieux ressources -Proposition d'une intervention sur la sécurité routière pour reparler de leur responsabilité lors du	- Amélioration de l'accueil du jeune enfant -Diversification des propositions d'animation pour permettre l'ouverture d'esprit, culturelle et sociale, du jeune enfant -Apporter une réponse aux besoins et aux	2026 à 2029	-Nombre de participants aux sorties -Nombre de participants à la soirée thématique sécurité routière

	transport des enfants accueillis	attentes des professionnelles -Permettre de lever les freins aux transports et déplacements véhiculés des enfants pour participer à une activité		
-Proposition de visites à domicile avec des temps d'activités	-Faire une proposition de temps d'éveil en plus des temps collectifs au RPE -Proposer des temps d'éveil aux assistantes maternelles qui ne fréquentent pas le RPE et permettre de rompre cet isolement -Garder un lien avec toutes les assistantes maternelles du territoire	- Amélioration de l'accueil du jeune enfant -Diversification des propositions d'animation pour permettre l'ouverture d'esprit, culturelle et sociale, du jeune enfant -Apporter une réponse d'esprit aux besoins et aux attentes des professionnelles -Implication des assistantes maternelles dans la vie du RPE et son fonctionnement	2026 à 2029	-Nombre de visites à domicile -Nombre d'assistantes maternelles ayant demandé d'elle-même une visite à domicile -Nombre d'assistantes maternelles vues en visite à domicile -Nombre d'enfants ayant participé aux temps d'éveil à domicile des assistantes maternelles
-Travail autour de projets en fonction des besoins repérés ou exprimés et des attentes des professionnelles et des familles - Intégration des assistantes maternelles et des parents dans cette réflexion	-Écriture du projet du RPE -Repérage des besoins en termes d'animation -Réunions d'échanges pour définir les attentes des assistantes maternelles sur le plan pédagogique -Observation lors des temps d'éveil pour pouvoir proposer des ateliers qui répondent aux demandes des assistantes maternelles et des enfants	- Amélioration de l'accueil du jeune enfant -Diversification des propositions d'animation pour permettre l'ouverture d'esprit, culturelle et sociale, du jeune enfant -Apporter une réponse aux besoins et aux attentes des professionnelles -Implication des assistantes maternelles dans la vie du RPE et son fonctionnement -Adhésion au projet du RPE	2026 à 2029	-Écriture du projet du RPE -Nombre de nouveaux projets

-Accompagnement des professionnelles sur ces ateliers d'éveil vers la formation continue -Orientation des assistantes maternelles vers la formation continue sur le versant pédagogique de leur métier	-Échange sur les choix de proposition d'animations de la référente du RPE et de l'intérêt de l'animation par rapport à l'enfant -Échange sur les observations lors des temps d'éveil pour pouvoir proposer des formations qui répondent aux besoins des assistantes maternelles et des enfants -Inciter et favoriser l'accès à la formation continue des assistantes maternelles	- Amélioration de l'accueil du jeune enfant -Échange autour de l'intérêt de l'ouverture d'esprit, culturelle et sociale, au jeune enfant -Apporter une réponse aux besoins et aux attentes des professionnelles		maternelles partant en formation -Nombre de demandes sur cette thématique
Réflexion autour du développement des matinées d'animations au RPE	Arbitrage des élus au regard de l'opportunité de répondre favorablement à la demande des assistantes maternelles	Répondre aux demandes des assistantes maternelles	2026 à 2029	-Réponse à cette demande

○ L'analyse de la pratique

Le RPE de la CCBVG n'est pas engagé dans la mission renforcée « analyse de la pratique » proposée par la CAF. Il organise toutefois des séances d'analyse de pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles du territoire.

L'engagement sur cette mission n'était pas envisageable étant donné les critères de réalisation qui ne sont pas abordables aux RPE qui ont peu d'assistantes maternelles sur leur territoire comme celui de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Mais il nous apparaît important de relater ce qui est réalisé sur la CCBVG.

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

4 temps de rencontre par an autour de l'analyse de pratiques sont proposés avec la présence de 4 à 6 assistantes maternelles par séance, en moyenne.

6 assistantes maternelles différentes ont fréquenté ces temps d'analyse de pratiques professionnelles.

Ces temps sont accompagnés par une psychologue. Les assistantes maternelles apprécient ces séances pour les échanges et les idées qui peuvent émerger ainsi que pour le regard extérieur apporté par la psychologue qui les anime. Elles sont très volontaires et participent très activement à ces séances.

Depuis 2025, la référente n'est plus présente lors de ces temps de parole et d'échanges.

Enjeux identifiés :

-Maintien de ces temps de rencontre qui favorisent la professionnalisation des assistantes maternelles dans un cadre neutre et bienveillant.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
Maintien de ces temps de rencontres pour les assistantes maternelles avec un intervenant extérieur	-Poursuite de proposition de ces séances de temps d'analyses professionnelles -Présence d'un professionnel extérieur, une psychologue	-Présence régulière des assistantes maternelles sur ces temps de réunions pour une meilleure continuité -Échanges sur leurs situations professionnelles -Professionnalisation des assistantes maternelles	2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles qui assistent à ces temps professionnels -Retours qualitatifs évoqués par les assistantes maternelles pour évaluer l'intérêt de ces rencontres

○ Accompagner le parcours de formation des professionnels

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
-En 2024, 5 assistantes maternelles ont suivi la formation «Un mot, un geste, 2^{ième} partie» et 3 ont fait les formations «Troubles du spectre autistique», «Gestion des situations difficiles envers l'enfant et le parent» et «Initiation portage». Une assistante maternelle a suivi deux de ces formations en distanciel pour ne pas pénaliser l'accueil des enfants. En 2023, aucune assistante maternelle n'a suivi de formation. En 2022, 4 assistantes maternelles avaient fait la formation « Un mot, un geste, 1^{ière} partie». -Temps d'échanges et de discussion mis en place sur chaque temps d'animation pour promouvoir la formation continue. -Accompagnement des assistantes maternelles lors des départs en formation -Par manque de temps de la référente du RPE et la complexité d'organisation, aucune formation n'a été organisée sur site malgré la demande de certaines assistantes maternelles sur le PSC1	-Sur ce contrat de projet, il y a eu plus de départs en formation qu'auparavant. -Certaines assistantes maternelles s'inscrivent à des formations à distance ; ce qui est plus simple pour elles et surtout pour les parents qui n'ont pas à subir l'absence de l'assistante maternelle. -Les assistantes maternelles font des formations sur les territoires voisins soit « un mot, un geste » sur Nogaro. En effet, le territoire est considéré comme excentré des centres des formations et les assistantes maternelles doivent très souvent faire 1h de route pour aller en formation continue ce qui est un frein pour elles. -De plus, les propositions de formation sont souvent le samedi et elles préfèrent se former en semaine. C'est pour cela que le RPE a essayé de répondre à cette demande en essayant de mettre en place des formations sur le territoire. Cela a été compromis par un manque de temps de la référente RPE et par la complexité d'organisation.

Enjeux identifiés :

- Information sur les formations proposées dans le département et par les RPE
- Mise en place de formations sur un des deux bourgs du territoire pour faciliter le départ de formations pour certaines et en particulier la formation premiers secours.
- Accompagnement des assistantes maternelles dans ces départs en formation sur les démarches administratives à effectuer.
- Accompagnement des familles pour pallier l'absence de leur assistante maternelle partant en formation.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
-Informer les Assistants Maternels sur l'accès à la formation continue	- Catalogue IPERIA - Repérage des besoins lors des ateliers d'éveil et les permanences -Fiche explicative de la procédure à suivre lors du départ en formation -Explication de la démarche du parent employeur face à la formation continue de son salarié -information sur les différentes possibilités de formation (physique, distanciel, sur site ou ailleurs, ...)	-Faciliter le départ en formation des assistantes maternelles -Augmentation du nombre d'assistants maternels participant à des formations -Pérennisation de la profession d'assistant maternel -Amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant	2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles ayant suivi une formation par l'intermédiaire du RPE ou d'un autre organisme
Faciliter le départ en formation des assistantes maternelles et donc : -Diffuser l'information sur les différentes formations existantes et possibles -Répertorier les besoins et la demande de formation des assistantes maternelles pour mieux y répondre -Faire remplir un questionnaire de besoins de formation aux assistantes maternelles pour mettre en place une formation sur site	-Diffusion des propositions de formations -Fiche explicative de la procédure à suivre lors du départ en formation -Lien avec les organismes de formation -Réseau des RPE avec tableau des	-Accompagner les Assistants Maternels dans leur professionnalisation -Répondre aux demandes de formations des assistantes maternelles en leur facilitant les démarches et en rendant possible ce	2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles ayant suivi une formation par l'intermédiaire du RPE ou d'un autre organisme -Résultat des questionnaires -Nombre de formations mises

-Accompagner la mise en place de formation par des prestataires extérieurs en collaboration avec les RPE du réseau -Renforcement de l'offre de formation en direction des assistantes maternelles sur le territoire, les territoires voisins et le département	formations mises en place -Livret d'accueil devait être approprié afin de pouvoir le présenter aux parents employeurs.
Accompagner les assistantes maternelles pour leur départ en formation continue et donc : -Informers les assistantes maternelles sur la procédure à suivre pour partir en formation -Accompagnement pour remplir le dossier d'inscription -Informers l'assistante maternelle de l'accompagnement des familles par le RPE	-Fiche explicative de la procédure à suivre lors du départ en formation -Adaptation du livret d'accueil afin de pouvoir le présenter aux parents employeurs. -Aide au remplissage du dossier d'inscription
-Organisation de formations sur site avec : -Prise de contact avec les organismes de formation -Proposition de temps de formation en soirée avec la référente du RPE comme la création de leur livret d'accueil -Recueil des inscriptions au RPE -Constitution de groupes d'assistantes maternelles en relation avec les RPE du réseau	- Repérage des besoins lors des ateliers d'éveil et les permanences -Lien avec les organismes de formation -Réseau des RPE avec tableau des formations mises en place pour faire les liens offre-demande -Lien avec les RPE sur la formation initiée sur le territoire pour compléter le groupe des assistantes maternelles

départ en formation

-Rompre l'isolement des professionnels

-Amélioration de la relation parent-assistant maternel

2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles ayant suivi une formation par l'intermédiaire du RPE ou d'un autre organisme -Nombre de formations mises en place ou accompagnées
2026 à 2029	-Nombre de formations mises en place ou accompagnées

Accompagner les parents dans la démarche de départ en formation de leur assistante maternelle en : -Aidant à la recherche d'un mode de garde des remplacements lors du départ en formation de leur salarié -Informant sur la formation continue et l'intérêt pour la prise en charge de leur enfant, lors de rendez-vous spécifiques	-Adaptation du livret d'accueil afin de pouvoir le présenter aux parents employeurs. -Disponibilités des assistantes maternelles ou EAJE pour faire des propositions de garde pour leur enfant	formulées par les parents pour trouver une solution de garde alternative
--	---	--

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

○ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
Sur les 4 dernières années, 2 assistantes maternelles ont été en sous activité à un moment de l'année. Mais elles ont retrouvé des contrats. A ce jour, une d'entre elles est encore en sous activité depuis sept 2025, alors que les autres assistantes maternelles ont quelques disponibilités, certains jours par semaine.	Un accompagnement des assistantes maternelles en sous activité a été réalisé par le RPE, pour résoudre les difficultés rencontrées. A chaque rendez-vous «guichet unique», la référente du RPE donne aux familles la liste des assistantes maternelles du territoire et leurs disponibilités. A ce jour, il reste très peu de places disponibles sur le territoire, pour les assistantes maternelles comme pour le multi accueil. Certaines assistantes maternelles n'ont plus de disponibilités jusqu'à fin 2026. Cette assistante maternelle en sous activité a eu des départs non prévus, alors qu'elle avait des contrats pour septembre. Cela montre que l'organisation et l'anticipation sont compliquées dans ce métier ; qui est caractérisé par une relative incertitude en termes de maintien du niveau d'activité et de la sécurité de l'emploi.

Enjeux identifiés :

- Soutien et Accompagnement dans leurs démarches des assistantes maternelles en sous activité.
- Réflexion sur les causes de ces sous activités (comme par exemple rigidité des horaires) et les aménagements nécessaires pour y pallier.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances	Indicateurs
			prévisionnelles	d'évaluation
-Accompagner les assistantes maternelles en sous activité dans leur recherche d'accueil d'enfants	- Accompagnement pour l'actualisation du site monenfant.fr pour être plus visible et joignable	-Aider les assistantes maternelles à retrouver des accueils	2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles en sous activité
	-Accompagnement dans les démarches France Travail pour pouvoir éventuellement avoir des allocations chômage	-Aider les assistantes maternelles à subvenir à leurs besoins si pas de nouveaux contrats		-Nombre d'assistantes maternelles accompagnées dans cette sous activité
	-Analyser les difficultés et les attentes des assistantes maternelles pour pouvoir y remédier et y répondre	-Aider les assistantes maternelles dans leurs démarches afin d'éviter une perte de revenus en l'absence de nouveaux contrats		-Nombre d'assistantes maternelles étant sorties d'une sous activité
	-Proposition de formations pour aider les assistantes maternelles dans la recherche de solutions à leurs difficultés	-Renforcer la professionnalisation du métier d'assistant maternel		-Support d'information pour la connaissance de la sous activité de l'assistante maternelle
		-Pérenniser l'activité des assistantes maternelles sur le territoire		-Nombre d'assistantes maternelles ayant fait des formations suite à une sous activité
-Demande régulière des disponibilités des assistantes maternelles pour prendre connaissance de cette sous activité	-Fiche de disponibilités pour les assistantes maternelles	-Pouvoir orienter les parents vers les assistantes maternelles ayant des disponibilités		-Retours sur les disponibilités des assistantes maternelles
				-Nombre d'assistantes maternelles en sous activité connues par le retour de la fiche de disponibilité

O Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Constat et État des lieux	Analyse
Peu de renouvellements des assistants maternels sur ce territoire depuis plusieurs années mais 2 nouvelles agréées sur cette dernière année Depuis 2020, le territoire est passé de 21 assistantes maternelles à 14 aujourd'hui dont 2 nouvelles agréées. En Bastides et Vallons du Gers, 3 assistantes maternelles ont à ce jour plus de 58 ans.	Peu d'assistantes maternelles s'installent sur le territoire, mis à part cette année. Le métier est très peu valorisé ; et selon les intéressées de moins en moins attractif donc il est important de le promouvoir chaque fois que possible. Le frein principal est l'avenir du métier d'assistant maternel face aux demandes supplémentaires de la PMI et des conditions de travail (relationnelle et administrative) et à la pérennité d'un salaire. La réforme de l'aide de la CAF, Complément du Libre Choix de Mode de Garde, va peut-être et sûrement avantagé ce mode de garde.

Enjeux identifiés :

-Vigilance sur le non renouvellement de cette profession

-Proposition d'actions de communication sur ce métier afin d'inciter des vocations et l'installation de nouveaux professionnels sur le territoire pour que le nombre de places d'accueil individuel reste stable ou augmente.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE				
Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
- Accueillir les candidats à l'agrément - Informer les candidats sur les démarches à effectuer et sur le métier - Orientation vers la PMI	-Entretien individuel pour l'accueil et l'accompagnement de la future assistante maternelle -Participation aux réunions d'information PMI	-Renouvellement des assistantes maternelles	2026 à 2029	-Nombre d'entretiens avec de futures assistantes maternelles
- Accompagnement dans les démarches administratives de l'agrément ainsi que dans celles de leur métier	-Entretien individuel pour l'accueil et l'accompagnement de la future assistante maternelle -Veille pour un meilleur accompagnement des assistantes maternelles		2026 à 2029	-Nombre d'assistantes maternelles nouvellement agréées
- Organiser des temps pour parler du métier d'assistante maternelle et le valoriser	-Temps de rencontres comme : *forum des assistants maternels en mutualisation avec les		2026	-Nombre de personnes ayant participé à ces manifestations

		Envoyé en préfecture le 02/12/2025 Reçu en préfecture le 02/12/2025 Publié le ID : 032-243200508-20251124-D202511241381-DE	
	RPE voisins (Riscle) en mars 2026 *ouverture du RPE sur des matinées dédiées pour échanger sur le métier entre professionnelles et futures professionnelles (1 matinée sur chaque RPE par semestre à renouveler si nécessaire)	-Créer des vocations auprès des personnes	déposé une demande d'agrément

CONCLUSION

Le Relais Petite Enfance « Les Petites Mains » continue de jouer un rôle essentiel pour les familles et les professionnels de la petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

Ce nouveau projet de fonctionnement pour la période 2026–2029 montre une vraie volonté d'améliorer les services proposés, en s'adaptant aux besoins du terrain :

- **Renforcement des moyens humains** avec une augmentation du temps de travail de la référente afin de répondre plus efficacement aux besoins du territoire et aux missions élargies du RPE comme un accompagnement plus soutenu des familles et des assistants maternels et une meilleure coordination des actions et des partenariats

- **Actions à mener pour les familles :**

- ✓ Informer sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire
- ✓ Valoriser les services numériques (monenfant.fr)
- ✓ Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur
- ✓ Faciliter la mise en relation avec les professionnels

- **Actions à mener pour les professionnels :**

- ✓ Offrir un lieu d'écoute, d'échange et d'information
- ✓ Soutenir la professionnalisation via des ateliers, formations et analyses de pratiques
- ✓ Lutter contre la sous-activité subie et promouvoir le métier d'assistant maternel

- **Actions à mener pour le territoire :**

- ✓ Participer activement aux instances de coordination enfance-jeunesse
- ✓ Contribuer à l'observation des besoins et à l'amélioration des conditions d'accueil
- ✓ Renforcer la visibilité et l'attractivité du RPE sur le territoire de la CCBVG

Ce projet s'inscrit pleinement dans la Convention Territoriale Globale et bénéficie du soutien de la CAF, garantissant ainsi une cohérence d'action et une mobilisation des partenaires institutionnels.

Le RPE « Les Petites Mains » se positionne comme un acteur clé du développement social local visant à renforcer la qualité de l'accueil du jeune enfant, tout en soutenant les professionnels et les familles dans leur quotidien.

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/13/8.1

Objet : RPE 2026-2029 : projet de fonctionnement

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que le Relais Petite enfance (RPE) est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les enfants et les parents employeurs ainsi que pour les professionnels de la petite enfance implantés sur les territoires.

Considérant qu'il a vocation à :

- Informer les parents sur les différents modes de garde et assurer le suivi de la recherche du mode de garde.
- Accompagner les assistants maternels dans leur professionnalisation.
- Recenser l'offre de service et la demande d'accueil d'enfants de moins de trois ans.
- Accompagner les acteurs de la petite enfance présents sur le territoire en participant à l'observation et l'amélioration des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Considérant que, conformément à la réglementation, la Caisse d'Allocations Familiales du Gers a demandé que le contrat de projet du RPE soit actualisé en 2026 et soit identifié sous sa nouvelle appellation : Projet de fonctionnement.

Considérant que le projet de fonctionnement constitue le document cadre qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle soit pour la CCBVG 2026 à 2029.

Considérant que, ce document, tout en insistant sur le rôle majeur du RPE dans la mise en œuvre de la mission de « Guichet unique » :

- dresse le bilan des actions prévues et réalisées au cours de la période qui vient de s'écouler ;
- établit un portrait du territoire mettant en exergue les caractéristiques de l'offre et de la demande en matière de modes de garde ;
- présente les axes d'intervention et les actions à développer au cours de la période 2026-2029.

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

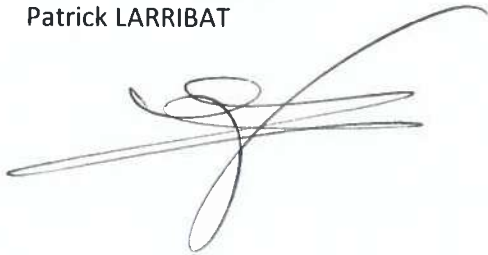
- **de valider le nouveau projet de fonctionnement du RPE, élaboré pour la période 2026/2029,**
- **d'autoriser le Président à transmettre ce document validé à la CAF du Gers et donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

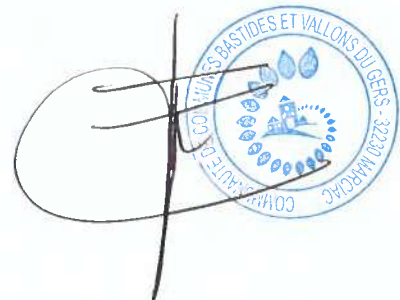
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON



Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/14/8.8

Objet : Validation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement (RPQS) - 2024

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Collectivités territoriales ayant la compétence assainissement doivent produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le RPQS doit contenir, a minima, des indicateurs de performance :

- Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux,
- Conformité de la collecte des effluents,
- Conformité des équipements des stations d'épuration des eaux usées,
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration,
- Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation,
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers,

- Points noirs du réseau de collecte,
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte,
- Conformité des performances des équipements d'épuration,
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel,
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité,
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente,
- Taux de réclamations.

Considérant qu'une fois adopté, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sera transmis :

- au Préfet, notamment pour alimenter les données de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- aux communes adhérentes de l'EPCI pour être présenté à leur conseil municipal, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- **de valider le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif tel que présenté en séance, pour l'année 2024 ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

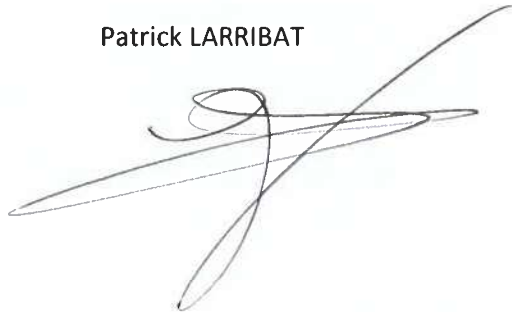
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG)

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 03/12/2025

S²LOW

ID : 032-243200508-20251124-D202511241535-DE

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	14
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	14
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	14
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	15
2.1.	Modalités de tarification	15
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	19
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	21
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	22
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	23
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	26
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	27
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	28
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Financement des investissements.....	30
4.1.	Montants financiers.....	30
4.2.	Etat de la dette du service	30
4.3.	Amortissements	30
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	30
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	31
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beaumarchés, Marciac, Plaisance, Tasque, Tillac
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ...2012..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ...2018..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D2017-0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 602** habitants au 31/12/2024 (3 602 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 162** abonnés au 31/12/2024 (2 157 au 31/12/2023).

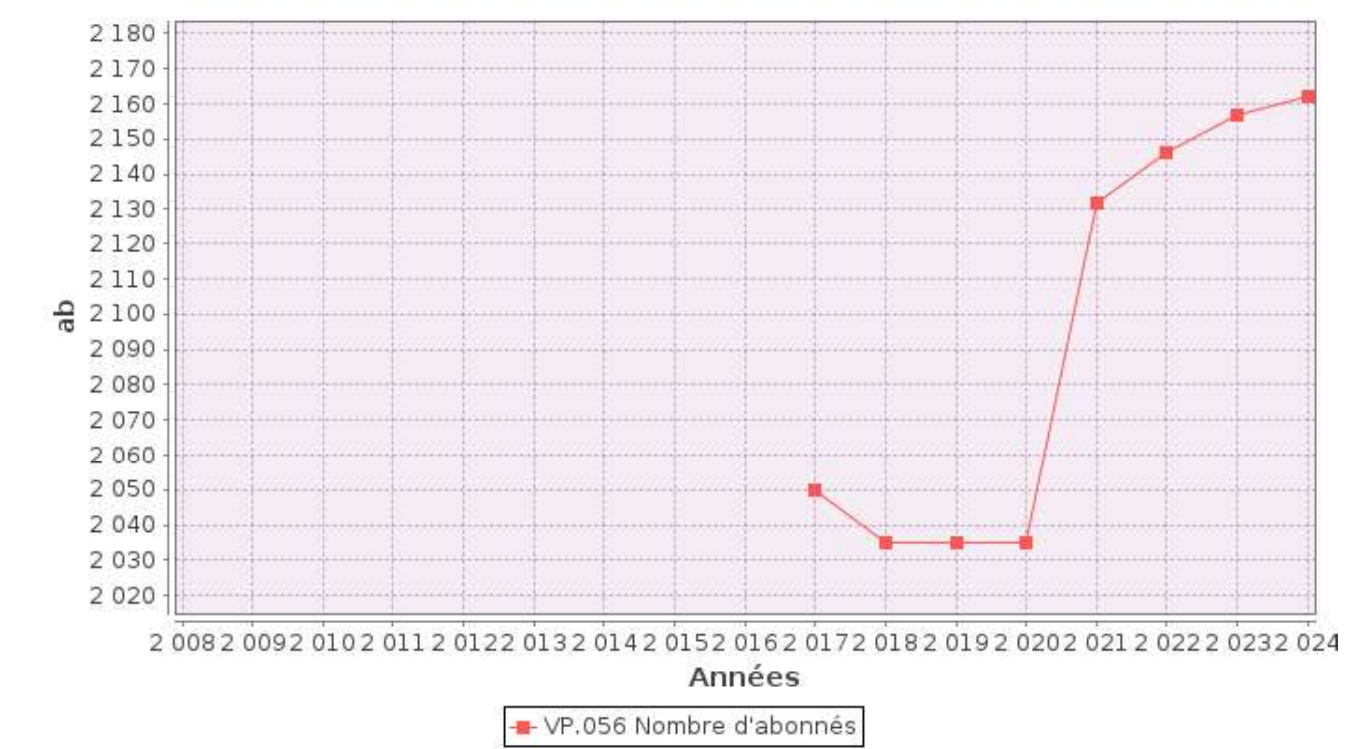
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Beaumarchés					
Marcillac					
Plaisance					
Tasque					
Tillac					
Total	2 157			2 162	0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 170.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 58,73 abonnés/km au 31/12/2024. (58,73 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,67 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,67 habitants/abonné au 31/12/2023).

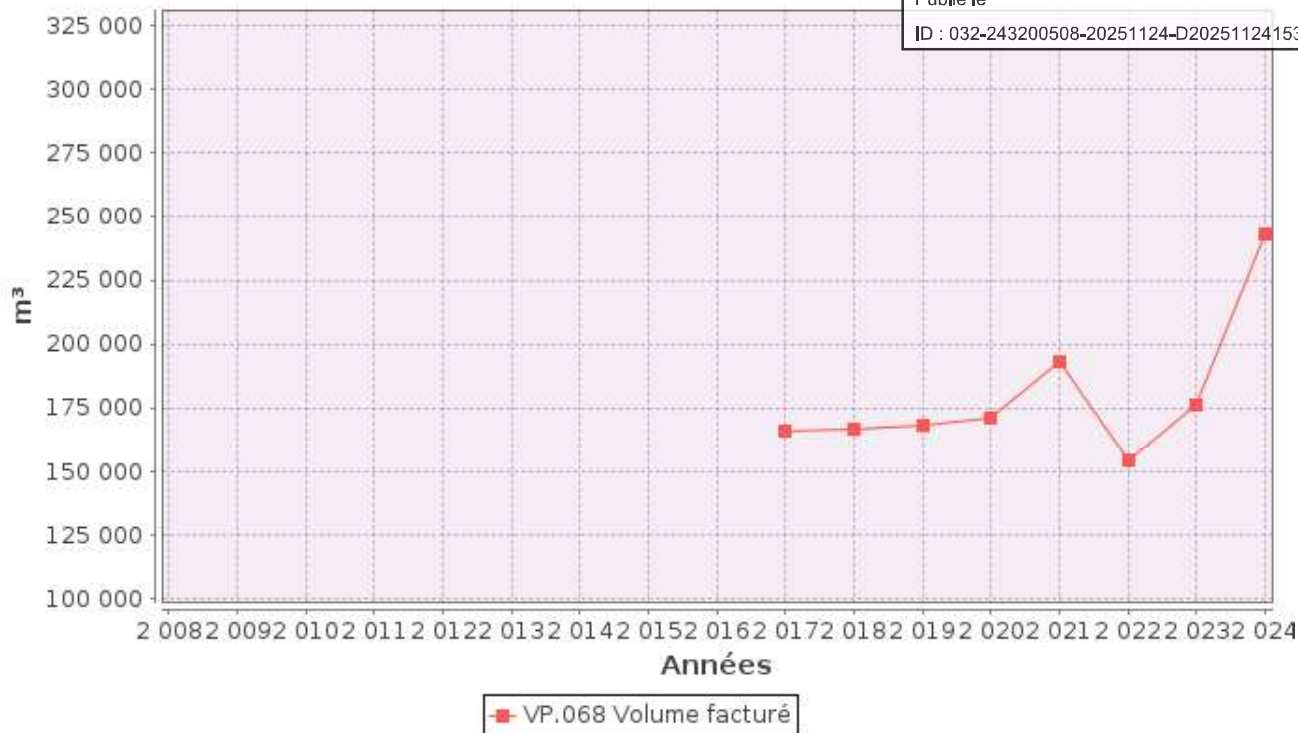




1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		243 011	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	176 513		37,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2024 (2 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 47.79 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 47.79 km (36,73 km au 31/12/2023).

7 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de TASQUE

Code Sandre de la station : 0532440V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				12/06/2008							
Commune d'implantation				Tasque (32440)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				320							
Nombre d'abonnés raccordés				82							
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				51							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 04/08/2008									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Las							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES	<85			☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/10/2024	OUI	< 1	60	< 30	60	< 2	50	<29		3.35	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de PLAISANCE

Code Sandre de la station : 0532319V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/02/1988							
Commune d'implantation				Plaisance (32319)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				4000							
Nombre d'abonnés raccordés				1016							
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				500							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 23/03/2010							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Fossé puis L'Arros					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				60			
DCO		125		☒ et ☐ ou				50			
MES		<15		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/04/2024	OUI	2	93	< 30	73	5.2	90	6.43	80	1.06	62
19/09/2024	OUI	< 0.5		< 30		2.4		4.04		2.05	
12/01/2024	OUI	1.3		<30		2.3		9.53		2.45	

STEU N°3 : Station d'épuration de MARCIA

Code Sandre de la station : 0532233V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage + Filtres Plantés									
Date de mise en service		13/11/2007									
Commune d'implantation		Marcillac (32233)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3500									
Nombre d'abonnés raccordés		800									
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		750									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 16/10/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé puis Le Bouès							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25(<50)		☐ et ☒ ou		80					
DCO		125(<400)		☐ et ☒ ou		75					
MES		35(<85)		☐ et ☒ ou		90					
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
16/01/2024	OUI	7		43		9.7		6.1		2.35	
20/02/2024	OUI	5		38		8		8.73		2.28	
19/03/2024	OUI	2		< 30		3.2		9.5		2.14	
16/04/2024	OUI	2		< 30		< 2		6.8		2.69	
22/05/2024	OUI	18		60		12		9.84		2.74	
20/06/2024	OUI	2.8		39		4.6		9.34		4.13	
16/07/2024	OUI	2		< 30		5.4		9.83		2.09	
06/08/2024	OUI	1		32		2		2.85		1.72	
17/09/2024	OUI	3		34		8.8		9.8		2.2	
15/10/2024	OUI	1.2		< 30		2.9		8.35		2.64	
20/11/2024	OUI	26		190		88		16		4.3	
17/12/2024	OUI	11		130		78		11.1		3.16	

STEU N°4 : Station d'épuration de TILLAC
 Code Sandre de la station : 0532446V001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/06/1983							
Commune d'implantation				Tillac (32446)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150							
Nombre d'abonnés raccordés				85							
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				30							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canal du Moulin puis Le Bouès							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35(<70)		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200(<400)		☐ et ☒ ou				60			
MES		<85		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/10/2024	OUI	5		46		12		19.1		2.41	

STEU N°5 : Station d'épuration de BEAUMARCHÉS

Code Sandre de la station : 0532036V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				27/03/2009							
Commune d'implantation				Beaumarchés (32036)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés				174							
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du 02/06/2009							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Monguillet					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☒ et ☐ ou				60			
DCO		125		☒ et ☐ ou				60			
MES		35		☒ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13/02/2024	OUI	1	96.4	< 30	60	3.1	90.3	37.8		5.02	
03/04/2024	OUI	2	90	< 30	63	2.8	91	14.8	27	1.88	21
25/11/2024	OUI	< 1		< 30		15		13.5		2.88	

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de TASQUE (Code Sandre : 0532440V001)		
Station d'épuration de PLAISANCE (Code Sandre : 0532319V002)		
Station d'épuration de MARCIAC (Code Sandre : 0532233V002)		
Station d'épuration de TILLAC (Code Sandre : 0532446V001)		
Station d'épuration de BEAUMARCHES (Code Sandre : 0532036V002)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration de TASQUE (Code Sandre : 0532440V001)	0	0
Station d'épuration de PLAISANCE (Code Sandre : 0532319V002)	12,22	9,43
Station d'épuration de MARCIAC (Code Sandre : 0532233V002)	0	0
Station d'épuration de TILLAC (Code Sandre : 0532446V001)	0,2	0,2
Station d'épuration de BEAUMARCHES (Code Sandre : 0532036V002)	0	0
Total des boues évacuées	12,4	9,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2500	2500
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	123,14 €	123,14 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1 €/m ³	1.15 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0.105 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/01/2019 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du / / effective à compter du / / / fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 21/09/2022 effective à compter du 21/09/2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du / / / effective à compter du / / / fixant la participation aux frais de branchement.

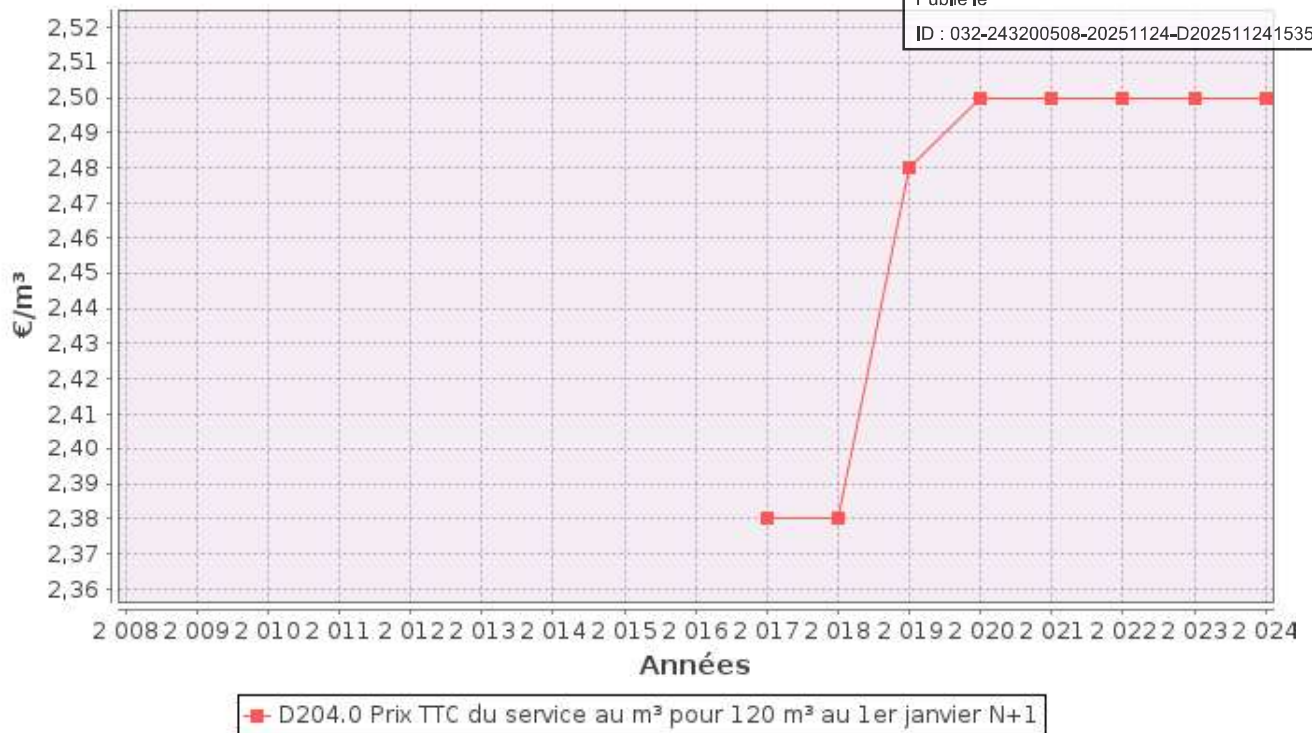
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	123,14	123,14	0%
Part proportionnelle	120,00	138,00	15%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	243,14	261,14	7.4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	12,60	-58%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	27,31	26,11	-4,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,31	39,97	-30,3%
Total	300,45	301,11	+0,2%
Prix TTC au m³	2,50	2,51	+0,4%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Beaumarchés	2,50	2,51
Marciac	2,50	2,51
Plaisance	2,50	2,51
Tasque	2,50	2,51
Tillac	2,50	2,51

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Changement de la tarification Agence de l'Eau (Redevance pour performance des systèmes d'assainissement)



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	433641.81	208.636.26	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique	10907.83	13500.98	
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	42763.98	51565.00	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	13272.73	13909.05	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	1383.76	632.98	
Total des recettes	501 970.11	588 244.27	+17.2%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 588 244.27 € (501 970.11 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,63% des 2 170 abonnés potentiels (99,4% pour 2023).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	potentiels
------------------	--------	------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 pour l'exercice 2024 (80 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
 Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de TASQUE	3	100	100
Station d'épuration de PLAISANCE	37,65	100	100
Station d'épuration de MARCIAC	119	100	100
Station d'épuration de TILLAC	5	100	100
Station d'épuration de BEAUMARCHES	27,7	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de TASQUE	3	100	100
Station d'épuration de PLAISANCE	37,65	100	100
Station d'épuration de MARCIAC	119	100	100
Station d'épuration de TILLAC	5	100	100
Station d'épuration de BEAUMARCHES	27,7	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
 Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration de TASQUE	3	100	100
Station d'épuration de PLAISANCE	37,65	100	100
Station d'épuration de MARCIAC	119	100	100
Station d'épuration de TILLAC	5	100	100
Station d'épuration de BEAUMARCHES	27,7	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de TASQUE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de PLAISANCE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	9.43
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9,43

Station d'épuration de MARCIAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station d'épuration de TILLAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	0.2
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,2

Station d'épuration de BEAUMARCHES :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,278 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 5

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 13,6 par 100 km de réseau (13,6 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,44	0,44	0,44	0,44	0,44

Au cours des 5 dernières exercices, 0,8 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,44% (0,44% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration de TASQUE	1	1	100	100
Station d'épuration de PLAISANCE	3	3	100	100
Station d'épuration de MARCIAC	12	12	100	100
Station d'épuration de TILLAC	1	1	—	—
Station d'épuration de BEAUMARCHES	3	3	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023).

3.12. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,46 pour 1000 abonnés (1,39 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2458.04	7291.05
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 170 259.89	1 081 900,9
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	92 777.80
	en intérêts	57 380.38
		88 358.99
		53 494.40

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 160 645.17 € (158 388.83 € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Finalisation des diagnostics schémas directeurs EU/EP		
Mise en place d'un PPI pour les travaux STEP et réseaux		

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 19 demandes d'abandon de créance et en a accordé 19.

3 292,59 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0135 €/m³ pour l'année 2024 (0,016 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 602	3 602
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	12,4	9,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,5	2,5
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,4%	99,63%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,016	0,0135

Extrait du registre des délibérations

Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac

(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : Unanimité

Code : 20251124/15/3.5

Objet : Tarif de l'eau 2026 – contre-valeur au titre de la performance des systèmes d'assainissement collectif

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération n° 2024-DL/CA/24-49 du 10 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Conseil d'exploitation, réunis le 24 novembre 2025,

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables (ou à leurs établissements publics de coopération compétents) ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau pour l'année 2026 à 0,25 €/m³ ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- l'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,25 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026,

Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est estimé à 0,604 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contrevalet pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer à 0,151 € /m3 la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document et à donner toute instruction aux services pour la mise en œuvre de cette décision.

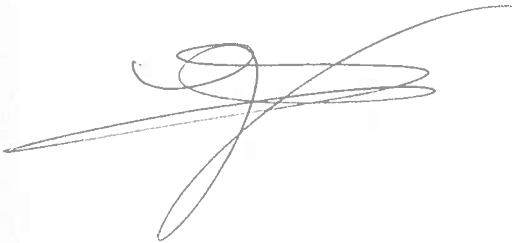
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Patrick LARRIBAT



Le Président,

Jean-Louis GUILHAUMON



Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG)

assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 032-243200508-20251124-D202511241635-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers (CCBVG)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Armentieux, Beaumarchés, Blousson-Sérian, Cazaux-Villecomtal, Couloumé-Mondebat, Courties, Galiac, Izotges, Juillac, Jû-Belloc, Ladevèze-Rivière, Ladevèze-Ville, Lasserade, Laveraët, Marciac, Monlezun, Monpardiac, Pallanne, Plaisance, Préchac-sur-Adour, Ricourt, Saint-Aunix-Lengros, Saint-Justin, Scieurac-et-Flourès, Sembouès, Tasque, Tieste-Uragnoux, Tillac, Tourdun, Troncens
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 2012..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 27/04/2015... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 3724 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 7 326.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 50.8 % au 31/12/2024. (51,12 % au 31/12/2023)

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 100 (100 en 2023).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	30 € (redevance annuelle)	30 € (redevance annuelle)
Tarif du contrôle des installations existantes en €	30 € (redevance annuelle)	30 € (redevance annuelle)
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 29/06/2021 effective à compter du 01/07/2021
- Délibération du 28/11/2023 effective à compter du 01/01/2024
- Délibération du / / effective à compter du / /

2.2. Recettes

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	73557,74		73557,74	60714,42		60714,42
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

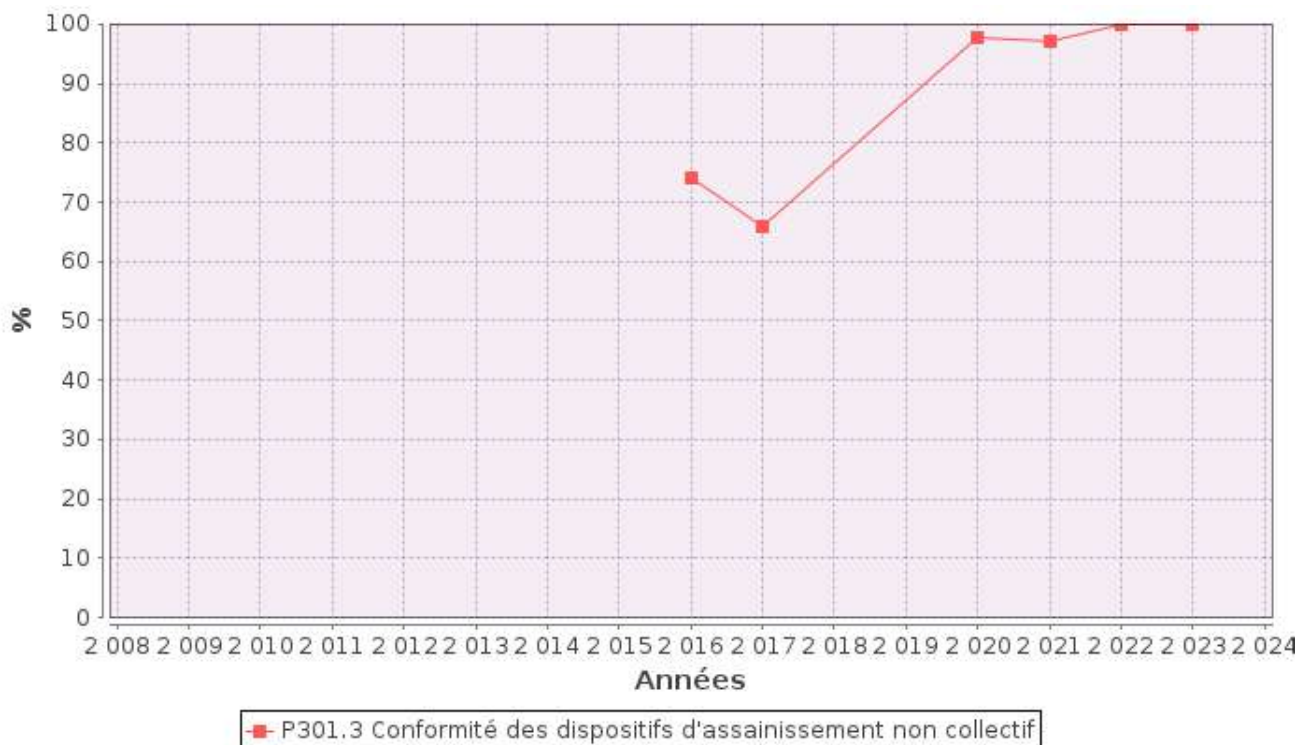
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 094	—
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 243	2214
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 149	—
Taux de conformité en %	100	—



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2024 est de €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

Extrait du registre des délibérations
Conseil Communautaire du 24 novembre 2025 à 18 h à Marciac
(Cinéma de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Gérard Castet, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Jean Pagès, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Cossou-Pery, Pierre Barnadas, Patricia Pascal, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Romain Duport, Jérôme Ganiot, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Alain Bertin, Franck Arnoux, Carole Arroyo, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires titulaires absents : Monique Persillon, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Daniel Raluy (donne pouvoir à Franck Arnoux), Alain Payssé (donne pouvoir à Hélène De Resseguier), Corine Barrère, Nathalie Barrouillet, Nicole Pion, Alain Seidel, Yahel Lumbroso, Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Patrick Capmartin, Régis Soubabère, François Lassalle, Claude Barbe,

Conseiller communautaire suppléant avec voix délibérante : Christian Lefevre

Conseiller communautaire suppléant sans voix délibérante : Marie-Colette Marot,

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32 présents (36 voix)

Secrétaire de séance : Patrick Larribat

Vote : 31 voix pour ; 5 refus de prendre part au vote (Isabelle Blanchard ; Gérard Castet ; Cyril Cotonat ; Jean Pagès ; Jean-Paul Forment)

Code : 20251124/16/3.5

Objet : SPANC – Maintien de la redevance annuelle en 2026

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu la délibération du Conseil communautaire, du 25 mai 2021, relative à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SPANC ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, du 29 juin 2021, relative aux modalités de mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SPANC ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, du 5 janvier 2022, relative aux tarifs du SPANC,

Vu la délibération du Conseil communautaire, du 28 novembre 2023, relative à l'évolution tarifaire du SPANC,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Conseil d'exploitation, réunis le 24 novembre 2025, pour un maintien de la redevance annuelle SPANC, pour l'année 2026,

Considérant que la nouvelle stratégie du SPANC, telle que définie en 2021 reposait sur l'activation de deux leviers : une modification des modalités de l'évolution de la tarification de ce service ; et qu'à l'origine, elle prévoyait

- la fin du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif par voie de questionnaire, adressé aux propriétaires d'installation ANC ;
- l'application, à compter du 1^{er} juin 2021, d'un tarif unique SPANC de 180 € pour toute prestation réalisée (contrôle de bon fonctionnement, diagnostic vente...) par le Service

Considérant qu'afin de concilier les différents paramètres (prise en compte des difficultés des usagers à s'acquitter du paiement en une seule fois, nécessité de résorber le déficit au plus tôt, contraintes liées au processus de recouvrement...) exposés lors des débats en conseil communautaire, le 29 juin 2021, le Conseil communautaire a décidé de revenir sur la notion de tarif unique SPANC, et qu'ainsi il a été décidé :

- de veiller à ce que le déficit constaté soit résorbé.
- de définir un nouveau modèle au plus tard au terme du délai de six ans annoncé.
- de mettre en place une redevance annuelle, d'un montant de 30 €, au titre du contrôle périodique réglementaire de bon fonctionnement des installations ANC,
- de convenir que pour tout acte spécifique (hors contrôle de bon fonctionnement), tel que le diagnostic préalable à une vente, contrôle intermédiaire à cinq pour les installations non conforme, la redevance spéciale pour obstacle au contrôle..., le paiement de la prestation, soit 180 €, sera appelé en une seule fois et fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes en conséquence,

Considérant, qu'aujourd'hui, sur la base des données comptables constatées au 24 octobre 2025 et sachant que les membres du Conseil d'exploitation du SPAC et du SPANC, réunis le 24/10/2025, ont émis un avis favorable :

- au maintien en 2026 des décisions prises en 2021, notamment la mise en œuvre d'une redevance annuelle,
- à la poursuite d'un suivi précis de l'évolution du budget SPANC,
- à un pilotage annuel de la stratégie du SPANC et une étude permettant une nouvelle prise de décision pour l'année 2027 ;

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 31 voix pour ; 5 refus de prendre part au vote (Isabelle Blanchard ; Gérard Castet ; Cyril Cotonat ; Jean Pagès ; Jean-Paul Forment) :

- de confirmer, dans le droit fil des délibérations prises en 2021-2022-2023, sa volonté pour l'année 2026 de maintenir la redevance annuelle d'un montant de 30 €, au titre du contrôle périodique réglementaire de bon fonctionnement des installations ANC ; et de réviser, éventuellement, cette disposition, au terme de l'année 2026 en fonction d'un retour à l'équilibre durable du budget SPANC,
- d'autoriser le Président donner toute instruction aux services pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick LARRIBAT



Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON

